

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE VICHY

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 7 Avril 2017

18 H 00

*(Commissions réunies le Lundi 3 Avril 2017 à **18 H 30**)*

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Avril 2017

ORDRE du JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MARS 2017 - APPROBATION**
- 2-/ **DECISIONS DU MAIRE - APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

- 3-/ **ADOPTION - REGLEMENTS INTERIEURS - RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES**
- 4-/ **SIGNATURE - AVENANT - CONVENTION DE PARTENARIAT - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**
- 5-/ **SIGNATURE - CONVENTION DE PARTENARIAT - MUSEE DE L'OPERA**

PERSONNEL COMMUNAL

- 6-/ **MODIFICATION - TABLEAU DES EMPLOIS**
- 7-/ **RENOUVELLEMENT - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL MUNICIPAL AUPRES DU COMITE DE GESTION DES CEUVRES SOCIALES**

OPERATIONS TECHNIQUES

- 8-/ **AUTORISATION - SIGNATURE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DE L'ALLIER - ACHAT D'ELECTRICITE EN TARIFICATION C5 (HORS ECLAIRAGE PUBLIC)**
- 9-/ **AUTORISATION - SIGNATURE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DE L'ALLIER - ACHEMINEMENT ET FOURNITURE DE GAZ NATUREL**

URBANISME / AMENAGEMENT

- 10-/ **REVISION DE LA ZPPAUP ET TRANSFORMATION EN AVAP - SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE VICHY - ARRET DU PROJET DE PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**
- 11-/ **APPROBATION - MODIFICATION - CONVENTION DE GESTION - PLAN LOCAL D'URBANISME**

AFFAIRES GENERALES

- 12-/ **AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - BAR DE LA PLAGE DES CELESTINS**
- 13-/ **DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - DESAFFECTATION DIFFEREE - DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION - IMMEUBLE 8-10 RUE BARDIAUX / 17 AVENUE DES CELESTINS - 03200 VICHY**

FINANCES

- 14-/ **APPROBATION - EXERCICE 2016 - COMPTE ADMINISTRATIF**
- 15-/ **APPROBATION - EXERCICE 2016 - COMPTE DE GESTION DE MME LA TRESORIERE**
- 16-/ **AFFECTATION DES RESULTATS 2016 :**
A/ BUDGET PRINCIPAL
B/ BUDGET ANNEXE PARKINGS
C/ BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES
D/ BUDGET ANNEXE CIMETIERE
E/ BUDGET ANNEXE AEROPORT
F/ BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES
- 17-/ **TAUX D'IMPOSITION - BUDGET PRIMITIF 2017**
- 18-/ **APPROBATION - BUDGET PRIMITIF 2017**
- 19-/ **SUBVENTIONS D'EQUILIBRE - BUDGETS ANNEXES**
A/ BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES
B/ BUDGET ANNEXE AEROPORT
C/ BUDGET ANNEXE PARKINGS
D/ BUDGET SALLES MEUBLEES
- 20-/ **CONSTITUTION DE PROVISIONS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2016/2017**
- 21-/ **AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES SALLES MEUBLEES**
- 22-/ **CREATION DE TARIFS - VENTE DE LIVRES, VINYLES ET CD - MEDIATHEQUE VALERY LARBAUD**
- 23-/ **ORGANISMES DE DROIT PRIVE - SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000 €**
- 24-/ **ATTRIBUTION - SUBVENTIONS DIVERSES**
- 25-/ **ADMISSION EN NON-VALEUR - TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES**

QUESTIONS DIVERSES

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la Séance du 17 Mars 2017

Tenue à 18 H 00

*dans la salle du Conseil municipal
à l'Hôtel de Ville de Vichy*

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER (à partir de la question N°5), Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER (à partir de la question N°12), Charlotte BENOIT (à partir de la question N°13), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC (à partir de la question N°7), François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Marie-Christine STEYER à Claire GRELET (jusqu'à la question N°5), Evelyne VOITELLIER à Bernard KAJDAN, Yves-Jean BIGNON à Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT à Jean-Jacques MARMOL, Adjoint au Maire, Stéphane VIVIER à Sylvie FONTAINE, William PASZKUDZKI à Jean-Louis GUITARD, Muriel CUSSAC à Marie-Odile COURSOL (jusqu'à la question N°7), Anne-Sophie RAVACHE à Franck DICHAMPS, Mickaël LEROUX à Béatrice BELLE, Orlane PERRIN à Jean-Philippe SALAT, Imen BELLAHRACH à Julien BASSINET, Marie-Martine MICHAUDEL à François SKVOR, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Marianne MALARMEY, Conseillère municipale.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2016 - APPROBATION**
- 2-/ **APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE**
- 3-/ **APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES**

SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

- 4-/ **SIGNATURE - PROTOCOLE D'ACCORD ET DE PARTENARIAT COMMERCIAL - VILLE DE VICHY/OFFICE DE TOURISME DE VICHY/FEDERATION FRANCAISE DE PARACHUTISME**
- 5-/ **SIGNATURE - CONVENTION DE PARTENARIAT - OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME ET VILLE DE VICHY - ATELIERS DE CHANT**

URBANISME / AMENAGEMENT

- 6-/ **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU et AVAP) – TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LES PROCEDURES D'URBANISME EN COURS – CONVENTION DE GESTION**
- 7-/ **AIDE A LA PIERRE POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - SEMIV - DOCKS DE BLOIS**

AFFAIRES GENERALES

- 8-/ **REMPLACEMENT D'UN MEMBRE - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**
- 9-/ **DESIGNATION - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**
- 10-/ **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ALLIER - COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME DE VICHY**
- 11-/ **DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION - 5, RUE DU CHATEAU FRANC - 03200 VICHY**

FINANCES

- 12-/ **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2017**
- 13-/ **APPEL A PROJET - GRAND PLAN THERMAL REGIONAL - CANDIDATURE**
- 14-/ **CREATION - TARIFS - CIMETIERE**
- 15-/ **CREATION - TARIFS - INSTALLATIONS SPORTIVES**

- 16-/ MAINTIEN DE LA TAXE DE SEJOUR COMMUNALE**
- 17-/ REMBOURSEMENT TAXE DE SEJOUR - EXONERATION PERSONNE A MOBILITE REDUITE**
- 18-/ REMBOURSEMENT PARTIEL DE DROITS D'INSCRIPTION - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**
- 19-/ GARANTIE D'EMPRUNT SEMIV - ACQUISITION FONCIERE BOULEVARD DE LA MUTUALITE**

QUESTIONS DIVERSES

Au préalable, M. le Maire informe l'assemblée - dans le cadre de l'article 26 du Règlement intérieur -, de la constitution du groupe « Vichy Ensemble » ce qui entraîne, de fait, la dissolution des groupes « Vichy Nouveau Souffle » et « Pour Vichy » :

Ce nouveau groupe comprend :

Mme Marie-Martine MICHAUDEL - Présidente
M. François SKVOR
Mme Marianne MALARMEY
M. Christophe POMMERAY
Mme Isabelle RECHARD

ADMINISTRATION GENERALE

1-/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2016 - APPROBATION

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2016.

2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée des décisions qu'il a été appelé à prendre dans le cadre des articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales conformément à la délibération du 11 Avril 2014.

3-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée de la liste des marchés à procédure adaptée qu'il a été appelé à contracter dans le cadre des articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

4-/ SIGNATURE - PROTOCOLE D'ACCORD ET DE PARTENARIAT COMMERCIAL - VILLE DE VICHY/OFFICE DE TOURISME DE VICHY/FEDERATION FRANCAISE DE PARACHUTISME

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de protocole d'accord et de partenariat commercial entre la Ville de Vichy, l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy et la Fédération Française de Parachutisme, annexé à la présente délibération,

- d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer le protocole d'accord et de partenariat commercial avec la Fédération Française de Parachutisme et l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy.

5-/ SIGNATURE - CONVENTION DE PARTENARIAT - OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME ET VILLE DE VICHY - ATELIERS DE CHANT

Par 30 voix pour et 5 contre, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en œuvre d'ateliers de chant durant les temps d'activités périscolaires pour les enfants scolarisés à l'école Paul Bert et à l'école Georges Méchin durant la période comprise entre les vacances scolaire d'hiver et les vacances de printemps,

- d'approuver le projet de convention de partenariat entre la ville et l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy joint à la présente délibération et fixant les modalités de mise en œuvre du projet,

- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention de partenariat avec l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy.

* * * * *

⇒ M. Pommeray est intervenu dans le débat.

Intervention de M. Pommeray :

«M. le Maire, mes chers collègues,

Il y a beaucoup à dire sur cette convention.

Au fond, vous connaissez mon doute - que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer ici - sur cette célébration. Ce doute est politique, mais comme il est personnel aussi, je l'ai exprimé avec modération.

Avec cette convention, on sort de l'esthétisme béat et fédérateur puisqu'on s'adresse aux publics scolaires. La mesure, la part des choses, dont les majeurs sont - au moins juridiquement - capables ne va pas de soi avec les plus jeunes. Cette mesure, cette part des choses, c'est celle qui permet d'aimer Louis-Ferdinand Céline ou Aragon, sans rien ignorer sur leur idéologie, sans l'accepter, peut-être même en la combattant. C'est celle qui permet d'admirer les uniformes du second empire dans un décor qui s'y prête évidemment, sans oublier ou alors en oubliant en quelles occasions ils furent portés et pour servir quelle idéologie. Cette mesure et cette part des choses sont l'affaire de chacun de nous, individuellement, ainsi va la liberté républicaine.

Avec les scolaires, en revanche elle est notre affaire collective. Je dois vous dire mon doute de voir les élèves des écoles de la République - des écoles Paul Bert et Georges Méchin, le premier au moins va se retourner dans sa tombe ! -, célébrant es qualité, en blouse bleue, un régime qui s'est installé contre la République, par un coup d'État, régime qui a emprisonné, déporté et fait fusiller les Républicains qui avaient résisté, régime qui a précisément usé de l'éducation nationale, on disait l'instruction à l'époque, comme d'un outil de propagande, régime qui s'est terminé dans le fiasco que l'on sait, illustré par une scène des Contes du lundi quand l'instituteur français, M. Hamel, est remplacé dans une école d'Alsace par un maître allemand.

Mon doute est naturellement modéré par ma confiance en mes collègues justement, petits instituteurs, comme vous disiez, qui pourront peut-être tempérer, relativiser cet enthousiasme municipal. Mais il y a du travail ! D'abord le temps imparti à ce travail qui nécessiterait tout de même une mise en contexte est limité : c'est en fait trois séances de trois quarts d'heure et donc la puissance pédagogique du dispositif m'échappe tout de même ; ensuite le détail par exemple des comptines choisies et présent dans la convention me partage entre le fou rire et l'affliction puisqu'il s'agit d'un mélange qui me fait d'ailleurs penser à une année où on avait vu bras dessus bras dessous sur les affiches de ces fêtes, Napoléon III et Victor Hugo bras dessus bras dessous ; comme avait dit à l'époque, le général Choquet ou c'est une stratégie et elle doit être combattue ou c'est une ignorance et elle doit être combattue... Enfin, je ne sais pas si vous avez lu la convention M. le Maire. Je veux bien que pour récupérer trois sous on force un peu le trait dans les déclarations d'intentions mais expliquer, et donc pour vous signer, dans une convention que le fait de faire chanter « Dansons La Capucine » à des élèves de cycle trois, de cours moyen, va, je cite, faire reculer l'absentéisme scolaire, c'est pousser le bouchon un peu loin... On y apprend aussi que « Lundi matin, l'empereur, sa femme et le petit prince », va également avoir des effets, positifs naturellement, sur le lien école-famille dans les écoles situées en Réseau d'Education Prioritaire... J'avoue être perplexe !

Nous voterons donc, pour ces motifs de fond et de forme, contre cette convention. »

Réponse de M. le Maire :

« Je ne crois pas que le sujet, qui, au demeurant mêle le folklore et l'histoire propre aux villes napoléoniennes et impériales que sont Vichy et un certain nombre d'autres soit de nature à justifier votre opprobre. Les fêtes Napoléon III ne semblent être contestées par personne et ne paraissent pas introduire une défiance particulière vis-à-vis de la République. Les chansons proposées dans le cadre de cette convention se déroulent dans le même contexte.

Par conséquent il me paraît un peu excessif de faire, à cette occasion, des réflexions qui sembleraient démontrer - dans l'imaginaire des enfants ou la réalité - que la République soit menacée du fait que l'on enseigne « Dansons la capucine » ou « Lundi matin, l'Empereur, sa femme et le petit prince », chansons que nous avons tous apprises et chantées étant jeunes et qui ne nous ont pas empêché d'avoir nos propres opinions politiques une fois adultes, sans rapport avec ces comptines qui sont manifestement des chansons traditionnelles et folkloriques beaucoup plus que des réflexions politiques.

Je comprends votre sensibilité mais je pense que nous devons aller de l'avant et signer cette convention si la majorité du Conseil veut bien m'y autoriser. »

* * * * *

⇒ Mme Michaudel (par procuration), M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard, conseillers municipaux, ont voté contre.

6-/ PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU et AVAP) – TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LES PROCEDURES D'URBANISME EN COURS – CONVENTION DE GESTION

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal autorise:

- la Communauté d'Agglomération à achever la procédure de révision du Plan Local de l'Urbanisme engagée par la commune avant le transfert de la compétence à l'échelle intercommunale.

- M. le Maire à signer la convention de gestion, ci-annexée, visant à préciser les responsabilités réciproques en matière de planification et de suivi du droit de préemption urbain entre la commune et Vichy communauté.

* * * * *

⇒ M. Skvor est intervenu dans le débat.

Intervention de M. Skvor :

« Monsieur le Maire, mes cher/es collègues,

Nous n'allons pas refaire le débat sur le PLUI, nous en avons déjà largement débattu. Notons tout de même que nous sommes là face à un bazar et un gâchis sans nom.

Gâchis démocratique parce que ce débat-là, l'urbanisme, le grand débat structurant de nos territoires, le débat politique et démocratique par excellence, mérite mieux que cette confusion-là.

Gâchis financier, parce que si certaines communes s'aperçoivent aujourd'hui qu'elles devront payer, une fois pour la rédaction ou la révision de leur PLU, et une autre fois pour le PLUI, à l'horizon 2022, il semble que ce soit trop tard pour arrêter la machine à dépenser.

Gâchis urbanistique enfin parce que l'encastrement de 23 PLU et d'un PLUI (celui de la Montagne bourbonnaise) n'accouchera jamais d'un projet de territoire intégré, c'est-à-dire un PLUI politique, affichant un vrai projet de développement du territoire, mais d'un simple plan d'urbanisme intercommunal.

Bref, le big bang territorial et urbanistique a bien eu lieu ; et nous sommes désormais dans la « soupe primordiale » de l'urbanisme, c'est-à-dire le foutoir.

Je m'explique : les communes qui ont refusé le PLUI au nom de la préservation de leurs compétences, se voient quand même privées de leur compétence PLU dont l'exercice leur est néanmoins re-délégué sans qu'elles n'aient à voter sur le contenu de leurs documents d'urbanisme puisque ce seront les conseillers communautaires de Vichy Communauté qui débattront et voteront les PLU à la chaîne, 9 sur le conseil de juin, à peu près autant à l'automne. Faute de PLUI sur lequel nous aurions pu avoir un débat, nous aurons une myriade de micro-délibérations, sans débat. C'est absolument navrant.

Alors pour cela, on ne remerciera jamais assez le législateur qui décide et contre décide à tout-va.

On regrettera également le choix que vous avez fait à VVA à l'époque, de sacrifier le PLUI sur l'autel du calme plat intercommunal. Le pari de l'intégration intercommunale se serait finalement avéré plus payant, et politiquement et financièrement.

Je persiste à croire que les choix tournés vers l'intégration et la cohérence territoriales autour d'un bassin de vie sont aujourd'hui les vrais choix gagnants dans l'indécision politique, législative et institutionnelle qui caractérise l'époque actuelle.

Nous gagnerions grandement à ne plus être seulement réactifs, mais proactifs et dans l'anticipation, face aux décisions parisiennes et aux inflexions législatives. Il en va de notre autonomie et du dynamisme de notre ville et territoire.

Nous nous abstenons donc sur cette délibération. »

Réponse de M. le Maire :

« Je ne vais pas vous répondre très longuement, nous avons déjà débattu sur ce sujet au dernier Conseil municipal. Vous connaissez ma position. La nécessité du raisonnement intercommunal à une échelle supérieure à celle que vous évoquez me semble résolue en grande partie par le SCOT, dans le cadre duquel les PLU devront s'inscrire. Mais étant donné la réticence - provisoire sans doute mais les réformes ne se réalisent pas en un tournemain - de la plupart des maires de la communauté à laquelle nous appartenons, il me semble préférable de passer à ce PLUi dans quelques années lorsque la loi obligera toutes les communautés d'agglomération.

Je vous redis encore une fois que le SCOT est un garde-fou précieux et un sujet de réflexion qui a été creusé, étudié et détaillé sérieusement de façon entièrement intercommunale. Il est donc un garde-fou qui me paraît suffisant pour ne pas faire de cette affaire PLU/PLUi un sujet fondamental. Il me semble préférable de procéder par une adhésion progressive plutôt que par une contrainte comme cela est parfois ressenti.

Hier soir lors du bureau communautaire, la proposition de l'une des maires de l'agglomération de réfléchir au PLUi a été balayée, non pas par un vote mais par une « bronca » immédiate. Il faut que les choses s'installent à leur rythme. »

* * * * *

⇒ Mme Michaudel (par procuration), M. Skvor, Mme Malmey, M. Pommeray, Mme Réchard, conseillers municipaux, se sont abstenus.

7-/ AIDE A LA PIERRE POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - SEMIV - DOCKS DE BLOIS

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer à la SEMIV une subvention d'un montant de 37 500 € pour la réalisation de la résidence intergénérationnelle à vocation sociale inscrite dans le programme de reconversion de la friche industrielle des Docks de Blois à Vichy qui représente un coût global de 7 008 825 €TTC financé de la manière suivante :

Des subventions :

De l'Etat	572 300 €
Du Conseil Départemental	931 500 €
De Vichy Communauté	37 500 €
De la Ville de Vichy	37 500 €
De la Carsat	300 000 €

Des prêts :

De la CDC (4 contrats)	3 467 225 €
D'Action Logement	192 000 €
De la Carsat	1 240 800 €

Des fonds propres de la SEMIV : 230 000 €

* * * * *

⇒ Mmes Malarmey, Réchard sont intervenues dans le débat.

Intervention de Mme Malarmey :

« Monsieur le Maire,

Nous avons plusieurs questions concrètes relatives à ce projet, projet dont le volet « intergénérationnel » nous intéresse tout particulièrement, puisqu'il était un axe fort de notre programme en 2014. Puisse t-il être un premier pas vers une volonté politique plus forte, dans l'intérêt de nos habitants, jeunes et moins jeunes ...

Première question : Quel sera le niveau de loyer des logements ?

Deuxième question : Les logements étudiants seront-ils intégrés dans le réseau CROUS ?

Et enfin, y aurait-il suffisamment de places de parking pour les nombreux nouveaux habitants attendus ? »

Réponse de M. Aguilera, Adjoint au Maire :

« M. le Maire, Cher/es collègues,

« Sur la question relative aux loyers, nous sommes sur des loyers encadrés dans le barème dits « très sociaux » au niveau des logements réservés en direction des personnes âgées. Tout dépend du nombre de mètres carrés, mais nous serons sur ce que le logement social fait de plus bas en termes de loyer.

Sur le conventionnement CROUS, c'est une discussion que nous avons déjà eu avec le CROUS sur d'autres sites, et notamment sur celui de la Maison de l'étudiant au niveau de Lardy, lors du précédent mandat avec Vichy Val d'Allier. Cette discussion n'avait pas abouti. Je pense qu'à partir du moment où l'offre sera plus conséquente, gérée par le même opérateur, que ce soit pour la maison intergénérationnelle ou pour la Maison de l'étudiant, il sera peut être intéressant de proposer, de nouveau, un conventionnement avec le CROUS.

Concernant l'aspect parking, le projet intègre et respecte les règles d'urbanisme en vigueur sur ce secteur, sachant que de surcroît et d'expérience, en partie sur la maison pour nos aînés, les places de parking seront très peu utilisées. On peut donc penser que sur les 80 logements et aux vues du nombre de places proposées en parking souterrain, puisque le parking sera sous le bâtiment, les capacités seront très largement suffisantes. Nous envisageons même d'optimiser ces places inutilisées avec l'école de kiné située à côté, afin d'éviter de renvoyer trop de stationnement sur le reste du quartier. En tout cas pour la maison intergénérationnelle il y a un nombre de places, à notre avis, très supérieur à ce que l'on pense être nécessaire. »

Intervention de Mme Réchard :

« Permettez-moi mais, soit j'ai mal écouté soit je n'ai rien compris, mais combien proposez-vous de places de parking pour combien de logements. Je pense que le sens de la question est plutôt de savoir s'il y a des places de parking aménagées pour les riverains ainsi que pour les étudiants. Une école avec un tel flux d'étudiants, même s'il y a des rotations, je pense que c'est un peu sous-dimensionné par rapport au parking d'autant que vous n'avez pas répondu sur la capacité de parking du supermarché qui sera construit et sur les modalités d'utilisation de ce parking. »

Réponse de M. Aguilera, Adjoint au Maire :

« J'avoue ne pas avoir répondu à toutes les questions qui ne m'étaient pas posées... Je vous l'accorde.

Sur le nombre de places exactes, nous avons présenté en commission le projet. Nous pourrions le faire si vous le souhaitez lors de la prochaine commission urbanisme pour entrer plus dans le détail. Le projet dans son intégralité respecte les obligations en matière d'urbanisme. Je n'ai pas le nombre exact de places en tête. Nous pourrions vous les donner sans problème puisque le permis a été déposé et acté. Il est également public. De même, pour l'aspect supermarché, d'une part cela a été déposé dans la pré-instruction du permis et d'autre part cela sera examiné en CDAC. Sur la question de savoir s'il y aura des places spécifiques pour les habitants du quartier dans le projet, la réponse est non, pour la simple raison que la capacité du site ne le permet pas.

J'entends effectivement, et nous en avons discuté avec les habitants, c'est évident qu'à partir du moment où vous décidez de rester dans l'hyper centre-ville et que vous intégrez des activités qui vont générer du flux, oui vous allez gérer des tensions supplémentaires sur le stationnement, comme cela existe au Pôle Lardy. Mais je préfère un cœur de ville où l'on gère des problèmes de sur-stationnement que de gérer des friches.

Les propositions faites à une époque de raser complètement le site pour en faire un simple parking ne me paraissent pas intéressantes pour le développement d'une ville. Donc oui cela va générer de l'activité, oui cela va générer des flux, oui cela va générer un peu plus de pression de stationnement dans le quartier, mais c'est un quartier qui va revivre. Il faudra donc limiter l'impact de tout cela dans l'ensemble du secteur. C'est aussi pour cela que l'on va développer les passages et les accès directs avec la gare pour gérer au moins le flux des étudiants qui feront le choix du train ou qui n'habiteront pas sur place. Nous allons également multiplier les accès en mode doux de transports. Mais oui cela va générer une tension supplémentaire sur le stationnement pour le quartier. Les riverains en sont d'ailleurs conscients. »

Intervention de Mme Réchard :

« Je vous remercie. Nous attendons donc une prochaine commission urbanisme dans laquelle l'ensemble du projet sera présenté, et notamment les aspects d'implantation de l'Intermarché, je l'espère avant le passage en CDAC, même si c'est elle qui se prononcera en dernier recours ».

Intervention de M. Aguilera :

« Comme lors de la précédente commission nous avons examiné l'ensemble du plan de circulation et du site. Nous l'avons donc déjà examiné à deux reprises lors des commissions urbanisme. Il n'y a aucun problème pour la CDAC qui doit se tenir la semaine prochaine ou dans quinze jours. Nous réexaminerons une troisième fois ce projet. »

AFFAIRES GENERALES

8-/ REMPLACEMENT D'UN MEMBRE - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de nommer M. Patrick Lecart, Président, comme représentant de l'association « Lire, Ecrire et Solidarité » pour siéger au sein de la CCSPL.

L'intéressé a déclaré accepter cette fonction.

9-/ DESIGNATION - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de désigner pour représenter la commune de Vichy après vote à main levée à la majorité absolue :

En qualité de **commissaires titulaires** :

- M. Roger BARRIONUEVO
Né le 5 Mai 1955 à Marseille
Domicilié : 17, avenue Eugène Gilbert
03200 VICHY

- Mme Anne BARNOUD
Née le 25 Juillet 1970 à Bourges
Domiciliée : 47, rue du Maréchal Joffre
03200 VICHY

En qualité de **commissaires suppléants** :

- Mme Claire GRELET
Née le 18 Août 1950 à Corrèze
Domiciliée : 10 Place de la Victoire
03200 VICHY
- M. Eric FROBERT
Né le 10 Avril 1961 à Vichy
Domicilié : Résidence les fontaines de Pompadour
113, rue Jean Jaurès
03200 VICHY

* * * * *

⇒ M. Skvor propose M. Eric Frobert et Mme Anne Barnoud en tant que titulaires et M. Daniel Monteil et Mme Rose Chambonnière en tant que suppléants.

Intervention de M. le Maire :

« Il s'agit de la désignation d'une liste, transmise à l'EPCI, comprenant deux fois plus de noms que le nombre de membres qui seront retenus *in fine*, le choix revenant à terme aux services de l'Etat (DDFIP). Je précise que le code des impôts ne fixe pas les modalités de désignation de cette liste. La seule solution est donc l'application du code général des collectivités territoriales. L'alternative à une élection nominative individuelle est de convenir d'une liste commune mais je rappelle que seule la moitié des membres sera retenue *in fine* par la DDFIP.

C'est pourquoi je ne suis pas défavorable à une liste commune. J'observe néanmoins que je vous ai proposé deux techniciens qui disposent de qualités qui me semblent nécessaires pour siéger à cette commission, l'aspect en étant plus technique que politique en définitive. Vous proposez deux membres qui ne semblent pas être des techniciens mais plutôt des « politiques ». »

⇒ Mme Réchard est intervenue dans le débat.

⇒ Réponse lui a été donnée par M. Aguilera, Adjoint au maire.

Intervention de Mme Réchard :

« Je ne partage pas votre point de vue. Je ne comprends pas pourquoi la participation à cette commission exige davantage de techniciens plutôt que des personnes qui ont une vision politique de la fiscalité. Vous avez le droit de le penser, je ne partage pas votre point de vue. Le bon équilibre est de proposer une parité entre des techniciens et des personnes qui ont une vision politique c'est-à-dire plus orienter vers des choix. La fiscalité sert à structurer un territoire à l'échelle d'une commune, d'une agglomération.

Elle sert également à inciter certaine population à être davantage présente, inciter certaines rénovations, certains investissements. C'est pourquoi je ne vois en quoi les techniciens seraient plus qualifiés que d'autres personnes pour participer à ce type de commission. »

Intervention de M. Aguilera :

« Je vous rassure. Des élus sont désignés pour participer à cette commission dans le cadre de l'intercommunalité, la vision politique existe. En général, nous désignons des représentants extérieurs qui sont des professionnels.

Je pense cependant que vous vous faites une idée ou que vous avez une image qui est complètement en dehors des compétences de cette commission. Je participe depuis de nombreuses années et c'est une commission extrêmement technique lors de laquelle on évalue la problématique des bases c'est à dire savoir si un commerce est ouvert ou fermé ou connaître les évolutions en nombre de mètres carrés de la surface d'une activité... Voilà en quoi consiste le débat. On peut effectivement avoir un débat philosophique avec les services fiscaux, ils vous répondront si le bien étudié rentre dans tel ou tel critère. Le débat s'arrête là en commission. Voilà pourquoi il faut des techniciens qui nous accompagnent pour évoquer les aspects techniques avec une vision en matière d'urbanisme ou sur le plan juridique ou fiscal.

Ensuite l'idée d'une parité et prendre l'une de vos propositions, je n'y vois aucun inconvénient.»

Réponse de Mme Réchard :

« Je veux bien que l'on parle de philosophie mais quand on parle d'immeubles de référence, ce n'est pas de la philosophie. Encore une fois, je ne suis pas une employée des services fiscaux mais je prétends avoir finement compris les mécanismes de fonctionnement des bases et c'est précisément ce sur quoi la vision politique est importante. Limiter le débat sur la fiscalité locale à travers les taux est une escroquerie. La marge de manœuvre réside sur les bases. »

⇒ M. le Maire propose une liste commune composée de M. Barrionuevo et de Mme Barnoud en tant que titulaires et de Mme Grelet et M. Frober en tant que suppléants en précisant que la DDFIP peut ne pas retenir ces candidats.

⇒ M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

10-/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ALLIER - COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME DE VICHY

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de modifier la composition du comité de direction de l'Office de tourisme et de thermalisme de Vichy en remplaçant les mots « Chambre de Commerce et d'Industrie de Moulins-Vichy » par « Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier » ;

- de désigner les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier suivants :

- M. Hervé DUBOSCQ en tant que titulaire,
- Mme. Valérie LASSALLE en tant que suppléante ;

Les intéressés ont déclaré accepter cette fonction.

11-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION - 5, RUE DU CHATEAU FRANC - 03200 VICHY

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- d'acquérir auprès de Madame Bernadette BLANCHARD ou de ses ayants-droit une emprise d'environ 16 m² de la parcelle cadastrée AW 183 située 5 rue du Château Franc à Vichy, au prix de trois cents euros (300€).

- Et donne mandat à M. le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes et à la signature de tous documents relatifs à cette acquisition.

FINANCES

12-/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2017

M. le Maire présente orientations budgétaires pour l'exercice 2017 et la rétrospective des années précédentes à partir des documents ci-annexés. Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017 par 28 voix pour, 7 abstentions.

Introduction de M. le Maire :

« Le DOB de ce soir préfigure les orientations qui vous seront proposées lors du vote du BP 2017, fixé le 7 avril prochain. A ce jour, les éléments relatifs à l'évolution des principales ressources de la ville ne sont pas connus de manière certaine. En effet les notifications des services de l'Etat concernant le niveau des dotations pour 2017 et le niveau prévisionnel des bases fiscales ne sont pas encore communiquées aux collectivités.

J'aborderai brièvement dans un premier temps l'environnement général de notre collectivité, qui comprend notamment les modifications législatives contenues dans la loi de finances pour 2017.

Ensuite, j'évoquerai la situation des finances de notre Ville fin 2016.

Enfin, j'aborderai les perspectives budgétaires pour 2017 dans leurs grandes lignes.

Les principales dispositions législatives pour 2017

Comme la zone EURO, la France table en 2017 sur une croissance modérée (1%) et une progression de l'inflation en 2017. L'effet positif de la faiblesse de l'EURO devrait se maintenir, voire se renforcer légèrement. Cette tendance améliore la compétitivité des entreprises et contribue au rééquilibrage des comptes courants. Après s'être légèrement détendues en début d'année, les conditions de crédit se resserrent pour les entreprises et les collectivités alors qu'elles continuent à s'assouplir pour les ménages. Néanmoins les taux d'intérêt demeurent très faibles.

La loi de finances pour 2017, publiée au Journal officiel du 29 décembre 2016, reprend le triptyque qui structurait les lois de finances pour 2015 et 2016 :

- la baisse des dotations, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal en 2017,
- le soutien à l'investissement local avec le Fonds de Soutien à l'Investissement local (FSIL),
- le renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer la baisse de la DGF sur les collectivités dites fragiles, dans l'attente d'une réforme globale finalement reportée.

Comme vous le savez malgré la faiblesse de leur poids dans la dette et les déficits publics, les collectivités locales ont été très fortement associées à la contrainte de redressement des comptes publics. Leur contribution a pris la forme d'une première baisse des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat à hauteur de 1,5 milliard d'euros en 2014 ; puis les collectivités ont subi en 2015 et 2016 des baisses cumulées de 3,67 milliards d'euros par an, soit 11 milliards sur la période 2015-2017, avant qu'il soit décidé de réduire par deux l'effort demandé au bloc communal en 2017. Pour la ville de Vichy, c'est une baisse cumulée de presque 2,5 M€ depuis 2014, qui devrait se porter à plus de 3M€ en 2017. Comment une collectivité pourrait-elle absorber une chute si brutale de sa deuxième ressource après le produit de la fiscalité locale ?

Si nous pouvons nous réjouir du report de la réforme de la DGF dans cette loi de finances pour 2017, les incertitudes demeurent cependant fortes pour l'avenir. Cette réforme prévoit en effet notamment de supprimer certains éléments de garantie, composante majoritaire de la DGF de la ville de Vichy. Le débat relatif à la DGF reviendra assurément dans les mois à venir, selon les orientations du prochain gouvernement qui se retrouvera probablement confronté à la même problématique : réduire son concours global aux collectivités tout en maintenant la péréquation et l'investissement public local. Une réforme du dispositif paraît nécessaire, mais ses impacts doivent être acceptables pour les collectivités.

La ville de Vichy, exclue de tout mécanisme de péréquation (dotation de solidarité rurale, dotation de solidarité urbaine) est, de plus, contributrice au mécanisme de péréquation horizontale, le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Celui-ci est passé en 2017 à un montant d'un milliard d'euros alors qu'il devait correspondre à 2% des ressources du bloc communal, soit 1,15 milliard d'euros. La ville de Vichy a vu sa contribution augmenter de 61 000 euros en 2012 lors de la création du FPIC, à 380 000 euros en 2016.

Il est aujourd'hui vital pour la ville de Vichy de réduire ses charges, cela passe notamment par la diminution des charges de centralité, il nous faut donc favoriser les mutualisations et transferts de compétence vers la Communauté d'agglomération. Au-delà d'une optimisation des charges, qui ne saurait compenser la baisse drastique des dotations de l'Etat, ces mutualisations et transferts de compétence préparent l'avenir du territoire et permettront le maintien, voire le développement des services publics à une échelle pertinente.

La situation financière de la Ville de Vichy fin 2016

La commune clôture son exercice 2016 avec une épargne brute (calculée comme la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de cette même section) de 7,5 M€ en progression de 500 000 € par rapport à 2015. Ce résultat est principalement lié, en recettes, à la progression du produit des jeux : 1,440 M€ en 2016 contre 1,293 M€ en 2015, soit +11,4%. En dépenses, la masse salariale a baissé de 2 449 427 € entre 2015 et 2016. La majeure partie de cette masse a été transférée à l'agglomération et compensée par la ville dans le cadre des attributions de compensation (pour 1 737 035 €), mais une économie de 712 392 € (soit -3,2%) a été également réalisée : de l'ordre de 200 000 € liés à l'effet mutualisateur, et de 500 000 € par des efforts drastiques de gestion, aidés par un effet « glissement vieillesse technicité » favorable.

Ce résultat est le fruit notamment d'une politique de non remplacement de postes, lorsqu'une évolution de l'organisation le permet, sans dégrader la qualité du service rendu. Les moyens de ressources humaines mis en œuvre l'ont été au plus près des besoins constatés, au besoin en recalibrant certaines politiques publiques.

Par ailleurs, le remboursement du capital de la dette était de 4,5 M€ en 2016 contre 4,8 M€ en 2015. L'épargne nette, calculée en soustrayant de l'épargne brute le capital de la dette remboursé sur l'exercice, est donc en progression de l'ordre de 800 000 €.

Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes sont en augmentation de 750 000 € environ (1,230 M€ en 2016, 474 000 € en 2015). Cela est dû à un effort d'investissement réalisé sur le budget annexe salles meublées louées en 2015 et qu'il convient d'absorber progressivement.

Les subventions versées sont en baisse de 360 000 € notamment du fait de la réduction des subventions versées à l'OTT et au CCAS. La mesure de réduction généralisée de l'ordre de 10% des subventions aux associations, voire plus pour les associations qui avaient accumulé des réserves les exercices précédents, a également produit ses effets.

Les ressources fiscales de la ville sont passées de 29,242 M€ en 2015 à 27,675 M€ en 2016, principalement du fait de la réduction de l'attribution de compensation versée par Vichy Communauté. Celle-ci est passée de 5,568 M€ en 2015 à 3,831 M€ en 2016 par l'imputation du coût des services mutualisés au 1^{er} janvier 2016. Les taxes foncières et d'habitation ont augmenté légèrement, de 0,1% soit 18,854 M€ encaissés en 2016. Il est à noter que l'évolution de nos principales ressources fiscales est fortement corrélée au niveau des rôles supplémentaires ; cette donnée est imprévisible puisqu'elle dépend du recouvrement des services de l'Etat sur des impositions émises sur les exercices antérieurs.

Le niveau des investissements réalisés est de 6,8 M€ hors restes à réaliser sur le budget principal et de 440 000 € sur les budgets annexes. 880 000 € de subventions d'équipement ont été encaissées, le recours à l'emprunt s'est élevé à 5 M€ dans le cadre de la sortie de l'emprunt structuré signée en 2015.

Au final, comme le montrent les documents qui vous ont été transmis, si la situation de la ville n'est pas critique d'un point de vue financier, elle amène cependant à une grande vigilance et à un effort de rigueur continue. Les orientations du prochain gouvernement en matière de concours aux collectivités seront décisives dans notre approche de la situation financière future de la ville.

Les grandes orientations du budget 2017

Les chiffres et les prévisions traduisent les choix et les évolutions qui ont été mis en œuvre depuis le début du mandat. Les phases de mutualisation et de transferts de compétence de la ville de Vichy vers la Communauté d'agglomération Vichy Communauté traduisent la volonté de réaliser des économies d'échelle, de mieux valoriser les compétences de nos personnels et de permettre le développement des services publics à une échelle pertinente.

Pour rappel la première étape de la mutualisation, effective depuis le 1^{er} janvier 2016, concernait les services : ressources humaines, juridique, informatique, marchés publics, finances, archives, ingénierie locale, documentation, et urbanisme (pour partie, dès juillet 2015).

Le budget 2017 est, lui, marqué par le transfert de la gestion et de l'entretien du conservatoire à rayonnement départemental et des installations sportives du centre omnisports, par la création du service commun des sports avec Vichy Communauté et par la mutualisation totale du service urbanisme. Ces évolutions impactent naturellement le budget 2017 : plus de 60 postes sont transférés dans ce cadre représentant 2,5 M€ de charges de personnel. En parallèle, l'attribution de compensation versée à la ville par Vichy Communauté passe de 3,8 M€ à 300 000 €. Il est à noter que le transfert de la gestion et de l'entretien du centre omnisports fera l'objet d'une refacturation de la ville à l'agglomération puisque les moyens (espaces verts et CTM) restent gérés par la ville pour des raisons évidentes d'économies d'échelle qu'il convient de conserver.

L'objectif en 2017 est aussi de stabiliser le volume des dépenses courantes, ce qui s'accompagne d'une réflexion sur le niveau de service public offert. Cette démarche de stabilisation des dépenses courantes et d'optimisation des recettes au possible concerne l'ensemble des activités de la ville. Le chapitre des charges à caractère général est prévu en évolution de -6,13% hors travaux en régie par rapport aux crédits 2016, et le chapitre des autres charges de gestion courante de -0.23 %.

Ces efforts sont nécessaires, puisque s'agissant de nos recettes de fonctionnement, dans le cadre de l'effort collectif demandé à l'ensemble des partenaires publics, la loi de finances pour 2017 prévoit une baisse de DGF certes diminuée de moitié, soit environ - 530 000 €, mais venant s'ajouter au cumul de réduction annuelle de la DGF de 2,5 M€ depuis 2014. Ce n'est pas la revalorisation forfaitaire des bases fiscales, fixée par l'Etat à 0,4% en 2017 (1% en 2016), qui viendra compenser cette chute de la DGF. Une hypothèse d'évolution physique de 1% est ajoutée à cette évolution. Hors variation de l'attribution de compensation, les ressources de la fiscalité locale sont prévues en hausse légère de 0,1% car des rôles supplémentaires ont été perçus en 2016 et ne font pas l'objet d'une prévision budgétaire en 2017.

Les compensations fiscales devraient être en augmentation de 245 000 € compte tenu des bases de taxe d'habitation exonérées en 2016. En effet ces compensations de l'Etat sont calculées en N sur les bases exonérées en N-1.

Au final ces prévisions permettent de reconduire au même niveau les taux d'imposition pour la part communale. Je rappelle à cette occasion que les taux d'imposition de la commune n'ont augmenté que 2 fois en 17 ans (5 % en 2003 et 4,5 % en 2011), soit en moyenne une fois tous les 8 ans et demi. Ils sont inférieurs à la moyenne régionale et nationale des taux des communes de notre strate de population.

Enfin concernant la section de fonctionnement, certaines dépenses de fonctionnement nous sont imposées par l'Etat :

- La contribution au FPIC devrait être en baisse en 2017 du fait de la fusion entre VVA et la CCMB. Pour rappel la ville s'est acquittée de 382 000 € en 2016, 320 000 € sont prévus en 2017. La répartition de la contribution est calculée au niveau de l'ensemble intercommunal (EPCI + communes) puis est répartie par délibération du conseil communautaire s'il souhaite s'écarter de la répartition de droit commun, ce montant reste donc tout à fait prévisionnel et conditionné à la décision de Vichy Communauté courant 2017.

- Pour la troisième année consécutive, la ville sera imposée au titre du prélèvement SRU (solidarité et renouvellement urbains). Malgré la création de nouveaux logements sociaux, le montant de taxation qui était de 172 000 € en 2015 et 2016 a été notifié à 197 000 € pour 2017, du fait d'une augmentation du montant servant de base à cette taxation. L'offre globale de logements locatifs est aujourd'hui surabondante à Vichy et les niveaux de loyer proposés par le secteur locatif privé, très proches de ceux des logements conventionnés.

De ce fait la concurrence est forte pour les bailleurs sociaux, lesquels sont confrontés à une vacance importante dans leur parc pourtant rénové. Ainsi, la SEMIV, principal opérateur social sur Vichy enregistre un taux de vacance bien supérieur à la moyenne nationale.

Malgré ce contexte globalement défavorable, nous avons la volonté de bâtir un projet de budget primitif 2017 qui permette de maintenir les services dont bénéficient les Vichysois et de continuer à investir, dans des proportions importantes pour une commune de notre strate. Cela devrait être possible sans recours supplémentaire à la fiscalité et en réduisant progressivement notre endettement de l'ordre de 1,5 M€

Concernant la dette, l'annuité payée en 2016 était de 4,946 M€ en capital et de 1,341 M€ en intérêts tous budgets consolidés. Elle se situera en 2017 à 5,566 M€ en capital et environ 1,8 M€ en intérêts. Cette hausse est due au nouveau flux signé en 2015 et encaissé en 2016 pour 5 M€ dans le cadre de la sortie de l'emprunt structuré. Le poids de l'annuité en capital sera cependant en baisse dès 2018 du fait qu'un certain nombre de prêts arrivent à échéance permettant à la ville d'investir à nouveau plus fortement.

Enfin, le programme d'investissement qui vous sera proposé au BP 2017 comportera de nouvelles autorisations de programme et s'inscrit dans la continuité de 2016 avec la poursuite de grandes opérations parmi lesquelles :

- La suite du projet de rénovation des clapets et organes de manœuvre du pont barrage pour 300 000 € (les études de maîtrise d'œuvre, des investigations complémentaires, la consultation d'entreprises et la mise au point des marchés de travaux) ;
- La poursuite de la rénovation des couvertures de l'église Saint Louis (bas-côtés, absidioles, sacristie...) pour 230 500 €;
- Le programme annuel de voirie à l'entreprise comprenant la réfection des rues du Rivage, des Marronniers, de Metz, Albert Londres, Arnoux, Carnot et le début de l'allée Mesdames pour un montant total de 842 000 €;
- Des mises en conformité accessibilité ERP programmées dans l'agenda d'accessibilité pour 220 000 €;
- Des travaux de rénovation de couverture sur plusieurs bâtiments (gymnase Jules Ferry, Parc du Soleil, Vestiaires du Yacht club) pour un montant de 650 000 €;
- Des travaux d'amélioration des performances énergétiques (rénovation chaufferies notamment de l'Hôtel de ville, l'école P. Coulon, remplacement de menuiseries extérieures et isolation...) pour un total de 455 000 €;
- La fin des travaux de rénovation de la grande salle de la maison de la Mutualité pour 58 000 €;
- La poursuite des travaux de sécurisation des écoles pour 44 000 €

Mais aussi de nouveaux programmes comme :

- Les travaux de la 1^{ère} phase de réhabilitation des écoles Sévigné-Lafaye pour 1 200 000 €;
- Le début des études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école Georges Méchin pour 150 000 €;
- La rénovation de ponts et passerelles (pont avenue Thermale, passerelle Alexandre 1^{er}) pour 320 000 €;
- Le début de la rénovation de la rue Wilson pour 150 000 €;
- La modernisation du parc des horodateurs afin de permettre de nouveaux usages tarifaires, la diversification des moyens de paiement et leur adaptation liée à la dépenalisation du stationnement pour 280 000 €;
- Les travaux de restauration des façades est et sud du relais des parcs au PCO pour 280 000 €;
- L'engagement d'études de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la couverture de la salle Berlioz et la poursuite de la mise en accessibilité PMR du Palais des Congrès-Opéra pour 105 000 €

J'en ai fini pour cette présentation, complémentaire au document de synthèse qui vous a été transmis avec la convocation à ce conseil municipal.

Je vous précise que la loi NOTRE, en modifiant notamment les articles L2312-1 et L3312-1 du CGCT, impose pour la première fois que le conseil municipal vote une délibération spécifique. Vous êtes donc appelés à voter sur ce débat d'orientation budgétaire. »

* * * * *

⇒ MM. Skvor et Sigaud sont intervenus dans le débat.

Intervention de M. Skvor :

« M. le Maire, mes cher/es collègues,

Ce débat est toujours l'exercice un peu formel et obligé dans lequel on ne fait pas toujours le partage très net entre les orientations proprement dites et les réalisations budgétaires concrètes. D'autant que dans la forme du débat vichyssois, nous n'avons toujours que très peu d'orientations politiques explicites.

En tout cas aujourd'hui, en vue du débat budgétaire d'avril, je voudrais faire quelques remarques de contexte :

1- Poids de la sortie de l'emprunt toxique : c'est la sortie de cet emprunt qui, malgré l'aide de l'État, détermine le gonflement soudain de notre endettement global et la contraction de notre épargne nette. Et qui induit le choix du pilotage que vous nous proposez dans les années à venir pour absorber ce choc.

2- Bref, et c'est ma deuxième remarque, vous retenez des critères de pilotage budgétaire qui semblent rejoindre les préconisations que nous formulions l'année passée à la même époque : soutenir un niveau suffisant d'investissement, en maîtrisant le volume de dettes, et en laissant légèrement glisser la durée de désendettement, tout en puisant dans le fonds de roulement.

Nécessité fait loi, sans doute. Vous semblez même vous rendre aux vieux arguments de mon non moins vieux collègue, en proposant de raboter les cases budgétaires jamais réalisées comme celle des dépenses imprévues...

3- Troisième série de remarques, elle concerne l'impact des mutualisations. Il est conséquent. C'est surtout un mouvement de fond irréversible qui bouleverse le paysage institutionnel et donc budgétaire et qui n'aide pas à la clarté des orientations budgétaires structurantes, partagées entre l'agglomération et la ville.

4- Ce qui me conduit à ma 4^{ème} série de remarques : On doit noter la clarté technique, synthétique et pédagogique tant de la prospective que de la présentation des grands équilibres de cette année ; ce qui malheureusement n'enlève rien à l'opacité de notre avenir budgétaire, sur des questions aussi diverses que les recettes. On pense ici, bien évidemment, à l'épée de Damoclès qui pèse sur notre DGF sur des questions aussi diverses que celles de nos compétences voire même d'éventuels (re)découpages territoriaux.

5- Dans cette opacité - et ce sera ma 5ème remarque -, on va renoncer à jouer à Madame Soleil de l'avenir budgétaire de la collectivité et se contenter de trois séries de préconisations qui, toutes trois, pourraient permettre de réduire le champ de l'imprévisibilité : première préconisation fiscale tout d'abord : nous allons un peu plus tard désigner nos représentants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

En effet, la question fiscale n'est pas que celle des taux. Elle est celle de l'assiette, de son optimisation, de son ciblage, de son efficacité.

C'est un sujet éminemment politique tant en ce qui concerne le montant des ressources que la juste répartition de l'effort fiscal pour les ménages et pour les entreprises. Or cette question de la définition de l'établissement des références et des critères selon lesquelles les taxes locales sont définies nous échappe presque complètement.

Comment travaille la commission ? A quel rythme ? Sur quelles bases et préconisations ? Quelle est sa marge de manœuvre ?

Nous pensons qu'il serait pertinent d'instaurer, comme cela se pratique dans nombre de villes de notre taille, un observatoire de la fiscalité qui nous permettrait de régler au mieux et au plus juste la pression fiscale pour nos concitoyens et pour nos entreprises.

Une deuxième préconisation de gestion ensuite : l'investissement est une variable cruciale. Mais il y a investissement et investissement. L'investissement inerte et celui qui induit des retours durables sur le territoire, tant en termes de ressources fiscales nouvelles que de dépenses futures évitées. Nous pensons que nous aurions grand intérêt à instaurer un contrôle de gestion amont et aval de nos investissements, fondé sur des critères et valeurs fortes, pas seulement économiques d'ailleurs.

Ce serait un moyen de dynamiser la dépense et l'économie locales en optimisant nos dépenses.

Dernière préconisation qui me conduit enfin à une préconisation d'ordre plus politique : à savoir que s'il est une façon de réduire en partie l'imprévisibilité, c'est d'afficher une volonté politique explicite.

Et c'est malheureusement ce qui fait défaut à nos débats budgétaires vichyssois, le plus souvent cantonnés à des considérations techniques et à l'égrenage d'un certain nombre d'investissements.

Je vous ai déjà fait la remarque : on ne fait pas de mutualisation pour faire de la mutualisation, on ne fait pas budget pour le plaisir de dégager une belle épargne nette...

L'intérêt d'un débat budgétaire, c'est quelque part de savoir où l'on va, et dans le contexte que j'ai évoqué, je suis désolé mais nous ne le savons que trop peu.

Comment le budget et la PPI permettent-ils de répondre, ne serait-ce qu'en partie, aux enjeux, problématiques voire aux atouts de notre ville, c'est le débat que nous devrions avoir, orientations contre orientations, et que nous n'avons que trop peu.

C'est une critique, mais c'est aussi et surtout une demande en vue du débat budgétaire que nous aurons prochainement. Je vous remercie. »

Intervention de M. Sigaud :

« Nous constatons avec satisfaction que le montant des taux des taxes n'augmente pas en 2017.

Cependant avec la réévaluation de 0.4% de la valeur locative, voulue par l'Etat, les impôts locaux augmenteront plus que les pensions et retraites des vichyssois. Retraites bloquées depuis plusieurs années pour beaucoup.

Autre remarque, la capacité de désendettement de la commune va passer de 6 ans en 2013 à 9 ans en 2019. Pensez vous que ce soit inéluctable dans la simulation du budget principal qui nous est fourni ou bien êtes-vous pessimiste. ? »

Réponse de M. le Maire :

« Tout d'abord en réponse à l'intervention de M. Skvor qui préconise un observatoire de la fiscalité : nous avons préféré créer un service à l'échelle communautaire, la direction de la fiscalité, direction mutualisée qui s'occupera de la fiscalité de Vichy Communauté et des communes qui la composent et n'existait pas jusqu'à maintenant. Elle aura pour rôle notamment d'observer et prévoir les évolutions de la fiscalité. Malheureusement ce service est, aujourd'hui, devenu presque nécessaire du fait d'une information et d'une prévision de la part des services de l'Etat et des services fiscaux, qui, d'année en année, se réduisent.

Il faut donc, un jour ou l'autre, en tirer les conséquences. C'est pourquoi nous avons décidé de créer ce service mutualisé qui inclut les missions liées à un observatoire.

S'agissant des contrôles de gestion que vous évoquez, il me semble qu'aujourd'hui les mécanismes de contrôle et de surveillance sont suffisants pour la taille de notre collectivité et de ses services, surtout en cette période où nous devons faire attention au nombre de personnels dans les services. Par conséquent, engager des ressources humaines nouvelles pour effectuer un contrôle de gestion tel que vous le décrivez ne serait pas dans les mesures des moyens de la Ville ou de la communauté d'agglomération.

En réponse à l'intervention de M. Sigaud sur le passage de la capacité de désendettement de 6 à 9 ans, je vous ai précisé tout à l'heure qu'à la sortie de la renégociation de l'emprunt structuré nous passons par un plafond et l'annuité de dette augmente par conséquent cette année. Le remboursement annuel du capital de la dette va baisser en 2018 et l'encours de dette devrait diminuer d'1,5 M€ dès l'année prochaine. Cela se traduira, je l'espère, par une capacité de désendettement plus proche de 8 années, selon les décisions gouvernementales ultérieures sur les dotations. Par ailleurs je reconnais que, même si cela est transitoire, 9 années restent un niveau relativement élevé. Nous sommes également dans les mêmes conditions à la communauté d'agglomération mais là aussi dans une tendance transitoire. »

* * * * *

⇒ Mme Michaudel (par procuration), M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard, M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

13-/ APPEL A PROJET - GRAND PLAN THERMAL REGIONAL - CANDIDATURE

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de faire acte de candidature unique avec la Compagnie de Vichy, dans le cadre du plan thermal régional, afin de solliciter l'aide de la région Auvergne - Rhône - Alpes dans les conditions fixées et pour les projets déterminés dans la note ci-annexée.

* * * * *

⇒ M. Pommeray est intervenu dans le débat.

Intervention de M. Pommeray :

« M. le Maire, Mes chers collègues,

Le plan thermal régional, c'est pour les stations, 17 millions d'euros ; 26 stations dans la région et 130.000 curistes à 18 jours ; 73 millions de chiffre d'affaires. La comparaison de ces chiffres montre l'intérêt que nous pouvons avoir à se positionner vite.

Trois remarques néanmoins.

Sur les points 3 et 4 de la proposition, on ne peut qu'être d'accord avec le projet, je ne rentre pas dans le détail - c'est 400.000 d'investissements.

Sur les points 1 et 2 qui représentent 5,2 M€ A juste titre pendant des années, vous avez opposé à la rénovation des rues qui borde le Parc des Sources la nécessité d'avoir un projet global sur la réflexion de ce quartier. Donc nous sommes assez perplexes sur ces deux points s'ils ne sont pas englobés rapidement dans une réflexion qui ne peut pas ignorer le patrimoine de l'État et singulièrement le Parc des Sources.

Troisième point, les projets portés par la Compagnie de Vichy. On comprend sur les sommes engagées, le chiffre est tellement carré que l'on voit bien que l'on a à faire à une estimation large - que les investissements sont légers : 124.000 euros contre 6M€ pour la ville... On voit donc une Compagnie de Vichy un peu en arrière de la main, et pour cause. On entre dans une phase, avec la butée de fin de concession en 2030, ou le concessionnaire sera dans l'incapacité d'amortir ses investissements, sauf à dégrader ses comptes en sollicitant la possibilité d'une dépréciation plus rapide des biens de production, ou sauf à ce que la puissance publique, imagine un chèque de sortie de la concession pour compenser ce manque à gagner, ce qui visiblement n'est pas le cas. Cette fin de concession nous inquiète, elle est historiquement celle de tous les dangers, mais elle est aussi dans la même veine de ce que je viens d'exprimer, une incitation à clore enfin ce dossier de la cession du patrimoine thermal.

Je ne souhaite pas que vous alliez à la région avec autre chose que l'unanimité du Conseil municipal donc on va voter cette convention mais j'espère que vous aurez entendu nos réserves. »

⇒ M. le Maire remercie M. Pommeray de son intervention.

14-/ CREATION - TARIFS - CIMETIERE

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de valider la création de tarifs suivant le tableau ci-après :

NOUVEAUX TARIFS RENDUS NECESSAIRES PAR LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU 17/03/2017

	TARIF 2016 Euros	TARIF 2017
Taxe d'inhumation pour les urnes	--	40,00 €
Pénalité de dépassement d'horaire	--	150,00 €

15-/ CREATION - TARIFS - INSTALLATIONS SPORTIVES

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de valider la création d'un nouveau tarif de remise en état des installations sportives de compétence de la Ville de Vichy, ayant subi des dégradations mineures, (salissures, tags, petites casses...), correspondant aux frais de prise en charge des réparations, remise en état ou nettoyage rendus nécessaires ; les dégradations d'un montant supérieur à ce tarif feront l'objet d'une refacturation au réel auprès des utilisateurs responsables.

TARIFS 2017

Installations sportives Ville de Vichy - Droits d'accès

Désignation	Modalités	Observations	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Remise en état d'installations sportives après dégradations	forfait			200,00

16-/ MAINTIEN DE LA TAXE DE SEJOUR COMMUNALE

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de s'opposer à l'instauration de la taxe de séjour intercommunale sur le territoire de la ville de Vichy, à compter du 1^{er} janvier 2017.

17-/ REMBOURSEMENT TAXE DE SEJOUR - EXONERATION PERSONNE A MOBILITE REDUITE

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le remboursement de 51,30 € à Madame Anne ABBES MERAZI.

18-/ REMBOURSEMENT PARTIEL DE DROITS D'INSCRIPTION - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de rembourser partiellement les droits d'inscription de Mme Amathieu concernant son fils Yannis, soit la différence entre le tarif du 1^{er} cycle à 290 € et le tarif « découverte » à 113 €, soit 177 €

19-/ GARANTIE D'EMPRUNT SEMIV - ACQUISITION FONCIERE BOULEVARD DE LA MUTUALITE

A l'unanimité, le Conseil municipal décide, à la suite de la demande formulée par la société SEMIV Habitat et Aménagement en date du 2 février 2017 qui sollicite la garantie de la Commune de Vichy pour un emprunt de 200 000 € pour l'acquisition d'un terrain de 6 689 m² localisé au n° 29 du boulevard de la Mutualité à Vichy, dans le but de construire une trentaine de logements sociaux.

Article 1 : l'assemblée délibérante de la Commune de Vichy accorde sa garantie à hauteur de 100.00 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 200 000 € souscrit par la SEMIV auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 59946.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 – Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre des questions diverses (article 13 du Règlement intérieur du Conseil municipal de Vichy), le Groupe « Vichy Ensemble » est intervenu :

Question orale N°29 posée par Mme Réchard - « Vichy Ensemble » - Compteurs Linky et Gazpar :

« M. le Maire a déjà été questionné sur l'installation des compteurs Linky et Gazpar. Ce sujet est de nouveau d'actualité.

En effet, il semblerait que plus de 300 communes aient d'ores et déjà délibéré pour refuser ces installations, et qu'il existe désormais un contentieux qui engendre notamment la nécessité pour certaines de délibérer à nouveau, pour certaines pour que leurs délibérations ne soient pas entachées d'irrégularité, pour d'autres afin notamment de réaffirmer que le transfert de compétence, et/ou la délégation de service n'emporte pas le transfert de propriété.

Certaines communes ont même délégué des élus pour la présentation de rapports en Conseil municipal ce qui si cela était fait à Vichy serait une grande première.

Ce serait l'occasion de rappeler le cadre de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique qui instaure le déploiement de ces compteurs, pour équiper 35 millions de foyers d'ici 2020. Si cette loi trouve sa source dans une directive du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 (2009/72/CE), pour mettre en place les télé-relèves en espérant favoriser la réduction des consommations d'énergie.

Malgré un rapport de l'ANSES jugé complaisant par certains, des craintes subsistent sur le risque d'atteinte à la santé publique –cancers et électro-sensibilité.

Malgré le cadre de la CNIL, des craintes subsistent aussi sur le respect de la vie privée puisqu'on peut savoir si quelqu'un est chez lui par exemple.

Certains Conseils municipaux ont donc adopté le principe de précaution qui consiste à demander le report des installations du compteur Linky dans les équipements publics communaux en particulier écoles etc...

Enfin, l'ANSES préconise, c'est le moins qu'il puisse faire, d'expliquer "le fonctionnement actuel et futur, incluant notamment la fréquence et la durée des expositions aux champs électromagnétiques auxquelles ces technologies peuvent conduire."

S'agissant de cette question, l'Agence relève qu'elle "devrait alors être anticipée et systématisée dans cet environnement évolutif. Aussi, l'agence recommande que le développement des objets connectés s'accompagne de la définition de méthodes et outils (normes techniques) propres à assurer une caractérisation de l'exposition des personnes."

M. le Maire peut-il faire un point d'information au Conseil municipal et à nos concitoyens sur ces questions et se prononcer sur la demande qui consiste à faire procéder à un rapport complet qui mentionne notamment les modalités qui régissent la communication entre la collectivité et les gestionnaires de réseaux s'agissant du plan de déploiement, dans les bâtiments publics, le parc de logements sociaux, le parc privé ? ».

Réponse de M. le Maire :

« Je voudrais d'abord brièvement rappeler le cadre juridique concernant le réseau électrique : celui-ci appartient en effet aux communes, compteurs inclus. Toutefois, la ville n'intervient pas directement sur ces réseaux et compteurs, puisque l'ensemble des réseaux est géré, et cela est vrai au niveau national, par l'entreprise ENEDIS.

Il a été décidé, nationalement, il y a plusieurs années déjà, le déploiement d'un nouveau type de compteurs, les fameux compteurs Linky, et cette décision est depuis mise en œuvre progressivement, une fois encore, sur l'ensemble du territoire national.

Cette décision a soulevé un certain nombre de questions et d'inquiétudes, et depuis plusieurs années maintenant, une littérature abondante a vu le jour sur ces fameux compteurs, avec moult arguments scientifiques, de santé publique, éthiques, ou encore juridiques.

Dans ces conditions, j'ai moi-même été interrogé sur les conséquences du déploiement de ces nouveaux compteurs, et j'ai saisi en fin d'année dernière Mme Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, auprès de qui j'ai relayé les inquiétudes de nos administrés. Je lui demandais notamment où en était le rapport que devait formuler l'ANSES sur les risques associés aux compteurs Linky, et qui devait répondre aux interrogations qui restaient en suspens.

Ce rapport a été rendu le 15 décembre dernier, et ses conclusions m'ont été transmises par la ministre. Selon elle : « L'agence conclut à la très faible probabilité que ces compteurs puissent engendrer des effets sanitaires à court ou long terme. Elle met en évidence les niveaux très faibles émis par les compteurs Linky, comparables à ceux émis par d'autres dispositifs électriques domestiques (lampes fluo-compactes, chargeurs d'appareils électroniques, tables à induction...). L'agence recommande une meilleure information du public. Elle encourage le développement de méthodes et d'outils permettant de mieux caractériser l'exposition des personnes ». La Ministre conclut qu'« aucun motif sanitaire ne justifie de limiter ou d'arrêter la campagne de déploiement ».

Bien évidemment, ni moi-même ni les services municipaux ne disposons des compétences pour juger du sérieux du rapport de l'ANSES et encore une fois, les communes n'ont pas vocation à réaliser, chacune de leur côté, des études ou mesures d'expertise qui concernent une problématique présente sur tout le territoire national.

Certaines communes, comme vous le rappelez, ont délibéré pour s'opposer à l'installation des compteurs sur leur territoire, avec des arguments divers et variés évoluant au fil du temps. Ces délibérations ont été contestées en justice, et un certain nombre ont déjà été annulées, notamment pour excès de pouvoir. Je ne vous proposerai pas, pour ma part, d'engager la ville de Vichy dans cette voie.

Pour ce qui est de la fin de votre question, qui porte sur les modalités de communication entre Enedis et la collectivité, des échanges ont déjà eu lieu en commission d'urbanisme et travaux en septembre 2015 et septembre 2016 lors de la présentation par les concessionnaires de réseaux de leurs rapports d'activités, d'autres échanges avec les services techniques ont également lieu régulièrement, il est bien confirmé que le déploiement sur notre territoire est prévu sur 2018, mais aucun plan définitif n'a encore été communiqué à la ville. Je suis bien entendu d'accord pour convenir avec le gestionnaire d'une communication avec la collectivité si nécessaire, le gestionnaire nous confirme s'y préparer et sera en mesure d'apporter toute précision avant l'été. A noter que déjà sur le site d'ENEDIS, beaucoup d'informations pratiques sont accessibles sur ce sujet.

Voici les éléments que je pouvais vous pour apporter, et, s'il ne me paraît pas nécessaire de nommer un « conseiller rapporteur » spécialisé sur cette problématique, vous serez bien sûr tenus au courant des évolutions de ce dossier lors des commissions ou lors des séances du conseil municipal.

J'ajoute une dernière chose qu'un certain nombre d'opposants aux compteurs Linky semblent ne pas avoir pris en considération, ou ne semblent pas tenir pour important, puisqu'ils s'adressent directement aux villes pour prendre des délibérations acceptant ou non l'installation de compteurs Linky. Je souhaiterais vous signaler que tout particulier peut refuser l'installation des compteurs Linky chez lui. Bien entendu, il devra sans doute payer des frais supplémentaires de relevés, puisqu'avec les compteurs Linky les visites de relevés n'auront plus lieu, ainsi que d'autres charges supplémentaires qu'il paye d'ailleurs aujourd'hui. Mais tout particulier peut le refuser. Par conséquent, je pense que pour le particulier qui a des inquiétudes sur ces compteurs Linky, il a tout à fait la possibilité, sans avoir à recourir aux communes, de s'opposer individuellement à la pose de ce compteur chez lui. »

Question orale N°30 posée par M. Pommeray - « Vichy Ensemble » - Parrainage de la Ville au Commando Kieffer

« M. le Maire,

En 2010, à l'occasion du congrès, à Vichy, de la Fédération nationale des officiers mariniers, a été évoquée la possibilité pour Vichy de devenir la ville marraine d'un bâtiment, d'une formation de l'aéronautique navale, d'un sous-marin nucléaire d'attaque ou d'un commando de marine, comme 250 autres collectivités en France dont Moulins ou Lapalisse par exemple. Eu égard à l'accueil que la ville avait réservé aux officiers, l'Amiral Pierre-François Forissier, alors Chef d'état major de la Marine, avait évoqué pour Vichy, le possible parrainage d'un commando prestigieux, le commando Kieffer dont les vétérans - par exemple Paul Chouteau décédé en janvier dernier - ont préparé la libération de la France en 1944.

M. le Maire, qui avait accueilli favorablement cette proposition en 2010, laquelle avait fait l'objet d'un nouvel examen en 2014, peut-il nous dire si elle est susceptible de finalement prospérer ? ».

Réponse de M. le Maire :

« Je ne sais pas quoi vous répondre. Effectivement, j'avais certainement répondu de façon courtoise à l'amiral. Vous connaissez ma dilection pour les mesures commémoratives, les parrainages, etc... Je n'ai rien contre, mais nous avons déjà tellement de commémorations, de parrainages, de cérémonies... ».

Question orale N°31 posée par Mme Malarmey - « Vichy Ensemble » - RAM des Garêts

« Comme bon nombre de familles dans notre ville, et au nom de notre groupe, je tiens à exprimer ce soir notre inquiétude sur le devenir du Relais Assistantes Maternelles, situé aux Garêts, cet outil de sociabilisation et d'échange formidable, créé pour les assistantes maternelles de Vichy, dans l'intérêt des enfants et des familles.

Sa fermeture annoncée en février dernier est tombée comme un couperet pour toutes les nounous qui fréquentent la structure toutes les semaines. L'incompréhension a vite laissé place à la colère : comment admettre qu'une collectivité importante comme Vichy Communauté, qui a décidé à sa création de façon volontariste d'assumer la compétence Enfance, puisse ne plus mettre de moyens à disposition d'une structure devenue indispensable, pour remplacer un poste de directrice ?

Les difficultés sont-elles aussi importantes à Vichy Communauté qu'on ne puisse plus remplacer un agent ? Que doit-on craindre pour le service au public de gestion des structures enfance et petite enfance de notre territoire ? Car si les assistantes maternelles concernées grognent aujourd'hui, que dire de l'inquiétude des personnels, et des familles, des usagers ... C'est sans parler du mépris ressenti par les nounous, devenues « indignées » par regroupement, lorsqu'elles ont été invitées à se réunir dans les parcs à la place de leur Relais ?

Alors aujourd'hui le Relais semble pouvoir fonctionner en auto-gestion à l'invitation des élus et services de Vichy Communauté. Mais rassurez-nous Monsieur le Maire, un recrutement de Directrice de RAM est désormais en cours ... ? Ou bien, par manque de volonté, le RAM des Garêts est-il bel et bien condamné à disparaître ... ? ».

Réponse de Frédéric Aguilera :

« Chère collègue, je voudrais en introduction à mon propos, immédiatement vous rassurer. Je pense que vous devez déjà l'être, car vous devez avoir vu notre réponse dans la presse il y a une quinzaine de jours. Il n'est pas question pour l'agglomération de fermer ce RAM. Nous avons simplement répondu à une urgence, à savoir le remplacement d'une personne ayant une maladie grave sur une structure collective par une personne ayant la compétence nécessaire, et en l'occurrence cette dernière gérait également le RAM.

Au-delà de tout l'intérêt d'un RAM, et je partage votre sentiment sur l'importance en termes de sociabilisation et autres, il est vrai que demander à une personne gérant le RAM d'aller gérer une structure collective permet de maintenir cette structure collective et donc de continuer d'accueillir les enfants, alors que dans un RAM, même si l'on tourne quelques jours sans directrice, les enfants étant accueilli à domicile, cela n'a aucun impact pour les parents et pour les familles. Nous avons donc fait un choix dans l'urgence pour assurer la sécurité dans l'ensemble des structures. Le RAM réouvrira. Nous n'avons pas proposé l'auto-gestion, mais elle nous a été suggérée par les assistantes maternelles lors d'une rencontre avec elles. Elles ont demandé, pour les activités de sociabilisation, de pouvoir ouvrir collectivement ce RAM, ce que nous avons accepté après quelques vérifications juridiques.

Plus globalement, j'ignore si un membre de votre groupe participe à la commission en charge de ce sujet à Vichy Communauté, mais une réflexion sera ouverte avec un certain nombre de groupes de travail sur le sujet de la petite enfance. C'est un sujet qui nous préoccupe, non pas sous l'angle budgétaire puisque les remplacements sont assurés à plus de 80% contrairement à d'autres secteurs où l'on est beaucoup plus regardant mais sur l'angle humain. Notre inquiétude est plutôt au niveau démographique.

Il y a une très forte baisse du nombre d'enfants sur notre agglomération. Cela impacte donc les services. Ce n'est pas un phénomène nouveau, je rappelle qu'entre 2001 et 2014 la crèche familiale a perdu 50% de ses places. Les effectifs en crèche familiale ont été divisés par deux et le nombre d'agrément également sur cette même période pour s'adapter à cette évolution démographique.

Nous pouvons continuer la politique du rabout sur l'ensemble du secteur petite enfance et ne pas avoir de réflexion d'ensemble sur son évolution et arriver à repenser ce secteur-là par rapport à l'évolution démographique ; or nous faisons le choix d'arrêter cette politique de rabout et effectivement d'ouvrir une réflexion plus globale entre élus et professionnels dans les prochains mois pour essayer de repenser l'ensemble de l'offre petite enfance sur notre agglomération en tenant compte de cette évolution démographique ».

Intervention de Mme Malarmey :

« Merci pour ces précisions. J'entends votre volonté de ne pas fermer le RAM des Garêts, c'est plutôt rassurant. Concrètement, allez-vous recruter quelqu'un pour diriger la structure, car si je comprends bien, il s'agit de remplacer quelqu'un qui est en longue maladie dans une autre structure ? ».

Réponse de Frédéric Aguilera :

« Par recrutement ou par solution interne, puisqu'aujourd'hui le poste est assuré par une éducatrice de jeunes enfants. Mais il peut tout à fait être assuré par une animatrice qualifiée. Nous sommes en train d'examiner toutes les pistes pour remplir l'ensemble des critères administratifs pour rouvrir le plus rapidement possible cette structure ».

Question orale N°32 posée par M. Pommeray - « Vichy Ensemble » - Patrimoine thermal

« Les informations recueillies auprès de l'État et de la Compagnie de Vichy semblent indiquer qu'un accord de principe a été conclu sur la cession du patrimoine thermal.

M. le Maire pourrait-il informer le Conseil municipal et partant les habitants de la ville sur l'économie générale de cet accord et les modalités de conclusion qui pourront être mises en œuvre ? ».

Réponse de M. le Maire :

« Vous êtes mieux informé que moi ! La réponse est non. Il n'y a pas d'accord de principe, et il n'existe pas non plus d'éléments pour un accord de principe. Il y a une volonté de toutes les parties d'avancer, mais il y a également des difficultés juridiques et financières considérables. Il est difficile de résumer ce dossier. Nous parlions déjà tout à l'heure, à l'occasion du plan thermal, du problème de la concession.

Je ne sais plus comment vous l'avez qualifiée mais cette concession est devenue un piège, une trappe pour tout le monde. Soit nous attendons que le concédant Etat ou Ville attende la fin de la concession et le concessionnaire ne peut plus investir. C'est ce dont nous avons parlé tout à l'heure. C'est donc un vrai problème. Soit nous n'attendons pas la fin de la concession et le concessionnaire doit être indemnisé d'un montant qui, aujourd'hui, s'élèverait à peu près au montant que l'Etat réclame pour la vente de son domaine thermal à la collectivité. Cela n'aurait donc plus aucun intérêt pour l'Etat. Nous sommes donc dans cet effet de ciseau, d'entonnoir, et de ce point de vue c'est ennuyeux.

Jusqu'à présent et depuis un siècle cet effet n'avait jamais eu lieu car les concessions pouvaient être renouvelées. De ce fait l'Etat demandait au concessionnaire d'investir à nouveau et prolongeait la concession de 10, 20 ou 30 ans. Or, ceci est devenu impossible, et c'est là le problème. Sans ce problème, la dévolution du domaine thermal par l'Etat à la Ville serait plus simple, et nous pourrions refaire ce qui se faisait dans le passé. Depuis la loi Sapin et l'arrêt Olivet, ceci n'est plus possible.

Il y a deux questions à régler autour desquelles nous travaillons depuis plusieurs années. La première c'est quelle sortie de la concession et par quoi la remplacer ? La seconde c'est comment payer l'acquisition éventuelle par la Ville puisque la Chambre régionale des comptes nous a indiqué que la Ville n'a pas les moyens de payer les 25 M€ demandés par l'Etat. Depuis un an ou deux, les juristes de la Compagnie fermière et de la Ville qui rencontrent également les représentants de l'Etat, travaillent autour de cette solution qui consiste d'une part à envisager de partager les coûts et acquisitions. Par exemple la Compagnie pourrait racheter ce qui relève du domaine commercial (hôtels, etc...) et la Ville se concentrerait sur les éléments patrimoniaux (les sources, etc...). Ce n'est pas la seule solution, mais c'est une solution qui me paraît assez logique, sur laquelle nous travaillons. Il faut donc, dans ces conditions, démembrer, quantifier, savoir qui paye quoi, mais cela me paraît être une solution possible et présentable, car sinon il n'y a pas d'achat, puisque la Ville n'a pas de moyens de payer.

Le deuxième sujet sur lequel nous travaillons, c'est de trouver les modalités d'une gestion commune puisqu'aujourd'hui la gestion commune est la concession. Par quelle gestion commune remplacer la concession ? Gestion commune entre collectivité et opérateur privé, c'est le cas des SEM ou des groupements d'intérêt économique et c'est autour de cela que nous travaillons. Mais cette solution ne serait pas idéale car cela nous oblige à continuer avec le même concessionnaire et donc à ne pas pouvoir mettre en concurrence. C'est bien cela qui pose problème par rapport à la loi.

Nous pensions qu'en envisageant la solution d'une SEM dans laquelle les collectivités restent majoritaires, cela nous permettait d'avoir des garanties au moins identiques à celles que le concédant possède par rapport à la concession. Il se trouve que les législations récentes ont appliqué, à la constitution des groupements d'intérêts et des SEM, les mêmes contraintes que sur les délégations de service public, c'est-à-dire la mise en concurrence. Nous nous retrouvons donc à nouveau bloqués.

Nous avons avancé et les avocats proposent un certain nombre de propositions dont ils disent eux-mêmes qu'ils ne sont pas certains de la solidité. Nous ne sommes donc pas à l'abri d'une contestation par un éventuel concurrent. Le nouveau Préfet de l'Allier est en train de demander un RDV entre lui, la Ville, la Compagnie de Vichy et la Direction du patrimoine immobilier de Bercy pour faire un point sur ce dossier, et demander l'avis de Bercy sur les propositions éventuelles que nous pourrions faire. Je crains que Bercy adopte le principe de précaution. De plus nous sommes dans une période électorale qui va durer encore 4 mois pendant laquelle aucune décision technique et financière ne sera prise. De plus une telle décision devrait être entérinée par le politique, or vous imaginez bien qu'aujourd'hui, un mois et demi avant les présidentielles et trois mois et demi avant les législatives, aucune décision ne sera prise.

Je crains que nous soyons obligés de reprendre ces discussions après les échéances électorales. Voilà où nous en sommes. Les informations dont vous disposez sont malheureusement trop optimistes. Sous réserve que sur le plan politique, nous acceptions ensemble la proposition que je vous fais, ce qui veut dire accepter un changement de mode de fonctionnement, accepter un partage des coûts et des responsabilités. Je pense que sur ce sujet nous aurions intérêt à avoir une unanimité. Il faudrait pour cela que l'on étudie ensemble, au sein d'une commission, les propositions juridiques et financières qui pourraient être faites. J'aimerais qu'on le fasse, non pas dans un esprit de polémique majorité / opposition, mais dans un esprit de responsabilité. »

Intervention de M. Pommeray :

« Si vous permettez trois mots, je n'ai jamais abordé ce sujet dans un esprit polémique. Au contraire, j'ai toujours essayé de poser les questions calmement. Premièrement, mon inquiétude d'aujourd'hui est que nous sommes dans une période difficile voire de danger puisque la concession arrivant à son terme, les investissements se réduisent au motif en particulier que l'amortissement est impossible. Ces périodes de latence ont déjà existé, elles ont été assez catastrophiques pour la concession car nous nous sommes retrouvés avec un outil durablement dégradé. J'attire notre attention sur ce sujet et sur le contexte aussi puisqu'il se trouve, si je lis bien les chiffres, que le concessionnaire n'est pas dans un état financier très favorable. Je le dis ici, parce que nous sommes presque à huis clos la presse voudra bien ne pas retenir mes propos mais j'ai ce sentiment ; il s'agit au delà de la concession d'un employeur privé important et je n'aime pas ces périodes de flottement.

Deuxièmement, le contournement des dispositions de la loi Sapin a déjà existé. C'est une question qui s'est posée précisément pour la cession du patrimoine thermal d'Aix-les-Bains. Lorsque l'on avait, avec le précédent groupe d'opposition, travaillé sur le sujet, nous avons rencontré le conseiller d'Etat, Jean-François Merle, qui avait longtemps planché sur cette question et qui avait trouvé une solution. Elle a été mise en œuvre, et il n'y a eu aucune poursuite devant les tribunaux. C'est une voie à explorer et qui rassure l'exécutif puisqu'elle fait porter la responsabilité de l'acte d'exception sur le législateur. Troisième remarque, sur l'aspect « partage ». C'est quelque chose que nous avons défendu à plusieurs reprises, y compris dans le livre que nous avons publié. Mais il y a une condition c'est que l'on partage les charges mais aussi les recettes. Nous avons dans cette concession des recettes fixes et qui sont relativement importantes au regard du coût que la concession peut représenter pour la collectivité. Nous avons donc tout intérêt à faire en sorte de partager ces recettes avec un éventuel acteur privé.

Enfin, une commission à d'hoc ? Nous y sommes favorables et, évidemment, nous y participerons dans le même esprit constructif. »

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 H 15.

Marianne MALARMEY
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N°2 - APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire donne connaissance des décisions qu'il a été appelé à prendre depuis la réunion du Conseil municipal du 17 Mars 2017.

N°2017-24 du 7 Mars 2017 - PERSONNEL LOGE PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE - HEURES SUPPLEMENTAIRES

Il a été décidé de régler à M. Dominique Soudan, les heures supplémentaires qu'il a effectuées au cours du mois de Février 2017 dans l'exercice de fonctions différentes de celles pour lesquelles cet agent bénéficie d'un logement de fonction.

N° 2017-25 du 13 Mars 2017 - GARAGES SITUES AU 28-30 RUE DES PRIMEVERES A VICHY - CONVENTION D'OCCUPATION AU PROFIT DE M. MOHAMED BERBACH

Il a été décidé de conclure une convention d'occupation avec M. Mohamed Berbach aux termes de laquelle ce dernier est autorisé à occuper le garage porte n°21 situé au 28-30 rue des Primevères à Vichy à compter du 6 mars 2017 jusqu'au 5 mars 2018 moyennant un loyer mensuel net de 47,11 €

N°2017-26 du 28 Mars 2017 - COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON – REFERES EXPERTISE - SEGEX C/VILLE DE VICHY - MARCHE PUBLIC DE MISE EN VALEUR ET DE SECURISATION DU LAC D'ALLIER - DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE

Il a été décidé de confier la défense des intérêts de la Ville de Vichy dans le cadre de ces instances à Mme Chloé Maisonneuve, Avocate, 21, Bd Berthelot – 6300 CHAMALIERES suite aux diverses requêtes déposées par la Société SEGEX devant la Cour administrative d'appel de Lyon sollicitant l'annulation de l'ordonnance du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand en date du 6 Février 2017 qui a refusé de faire droit à la demande d'expertise de la Société SEGEX.

N°2016-27 du 30 Mars 2017 - TARIFS - PASS'SPORT SPORTIF

Il a été décidé de fixer les tarifs selon les tableaux ci-dessous :

Pour le Pass'Sport sportif :

Le tarif de la journée d'accueil est calculé en fonction des revenus des familles. La tarification est calculée sur l'avis d'imposition des revenus de l'année N-2, si ce document n'est pas présenté à l'inscription, il sera appliqué le tarif maximum.

Le barème s'applique dans le cadre d'un plafond et d'un plancher revalorisés chaque année au 1er janvier par la Caisse d'Allocations Familiales.

- Au 1er janvier 2017, le plancher s'élève à : 674.32 € soit **8 091.84 € annuel**
- Au 1er janvier 2017, le plafond s'élève à : 4 864.89 € soit **58 378.68 €**

annuel

Un taux d'effort de 0.023 % aux ressources brutes annuelles sera appliqué pour les enfants dont les parents ou responsables légaux sont domiciliés à Vichy ou contribuables à la fiscalité locale de Vichy. Ce taux pourra être revalorisé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce taux d'effort sera majoré de 20 % pour les enfants domiciliés dans une autre commune.

Enfants dont les parents ou responsables légaux sont domiciliés à Vichy ou contribuables à la fiscalité locale de Vichy

	Tarif journée	Tarif ½ journée*
Revenus < 8 091.84 €	1.86 €	0.93 €
8 091.84 € > R < 58 378.68 €	Ressources brutes annuelles x 0.023 % (pour le tarif « journée)	
Revenus > 58 378.68 €	13.42 €	6.71 €

Enfants domiciliés dans une autre commune

	Tarif journée	Tarif ½ journée*
Revenus < 8 091.84 €	2.24 €	1.12 €
8 091.84 € > R < 58 378.68 €	Ressources brutes annuelles x 0.0276 % (pour le tarif « journée)	
Revenus > 58 378.68 €	16.12 €	8.06 €

* L'inscription au Pass'Sport sportif est au minimum de 5 ½ journées consécutives.

Pass'Sport Groupe 2017

Pour l'accueil de Groupe (12 personnes) au Pass'sport sportif

2016		2017	
RESIDENT CIS (par personne)		RESIDENT CIS (par personne)	
½ journée	6.00 €	½ journée	6.30 €
1 semaine	50.70 €	1 semaine	53.20 €
EXTERIEUR CIS (par personne)		EXTERIEUR CIS (par personne)	
½ journée	15.20 €	½ journée	15.95 €
1 semaine	115.00 €	1 semaine	120.75 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 Avril 2017

N°3

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

OBJET :

ADOPTION

**REGLEMENTS
INTERIEURS**

**RESTAURATION
SCOLAIRE ET
ACTIVITES
PERISCOLAIRES**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
SCOLAIRES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOLO, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article 147 de la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,



Séance du 7 Avril 2017

Vu l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire,

Vu la délibération n°31 du 8 juillet 2005 approuvant le règlement intérieur de la restauration scolaire de la ville de Vichy,

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement de la restauration scolaire précisant les droits et les devoirs des élèves et de leurs parents pour permettre un fonctionnement respectant les règles en termes d'hygiène et de sécurité des enfants,

Considérant la nécessité d'adapter ce règlement afin de maîtriser au mieux le nombre de repas prévu quotidiennement dans les différents sites de restauration ou dans le site de fabrication et donc d'en limiter le gaspillage et l'impact financier sur les budgets publics,

Considérant la nécessité de créer un règlement pour les accueils périscolaires précisant les droits et les devoirs des élèves et de leurs parents pour permettre un fonctionnement respectant les règles en termes de sécurité des enfants,

Propose au Conseil municipal :

- d'abroger le règlement intérieur de 2005 relatif à la restauration scolaire,
- d'adopter le nouveau règlement intérieur pour la restauration scolaire, ci-joint,
- d'adopter le règlement intérieur des accueils périscolaires, ci-joint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 Avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





PROJET

REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE DE VICHY

A conserver par les responsables légaux de l'enfant

PRESENTATION

La Ville de Vichy met à la disposition des enfants fréquentant les écoles publiques de la Commune un service de restauration scolaire pour le déjeuner les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Chaque groupe scolaire de Vichy possède un lieu de restauration au sein même de l'école ou à proximité.

Ce règlement a pour but de définir le cadre dans lequel va évoluer votre enfant. Il permet de préciser les règles de bon fonctionnement de ce service de restauration dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Ainsi, l'inscription de votre enfant implique l'acceptation de ce règlement.

Le récépissé figurant en fin de règlement devra obligatoirement être complété et signé à chaque rentrée, et remis à l'Espace Ecoles de la Mairie de Vichy en même temps que les documents d'inscription.

ARTICLE 1 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour être admis au service de restauration scolaire, il est obligatoire de s'inscrire **chaque année** en remplissant les fiches d'inscription distribuées en fin d'année scolaire dans les écoles pour les enfants déjà scolarisés. Ces fiches d'inscription sont également disponibles à l'Espace Ecoles de la Mairie de Vichy ou téléchargeables sur le site <http://familles.ville-vichy.fr>.

L'inscription de l'enfant sera effective dès lors que toutes les pièces demandées seront fournies.

Seules les familles à jour de leurs règlements de l'année précédente peuvent renouveler leur inscription.

Un enfant peut être inscrit au restaurant scolaire de manière régulière ou occasionnelle selon la formule mentionnée sur la fiche d'inscription.

L'accueil au service de restauration scolaire n'est possible que si l'enfant reste à l'école toute la journée.

Le service de restauration scolaire reçoit les enfants dans la limite des capacités d'accueil disponibles permettant d'assurer la sécurité et le confort de chaque enfant.

ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE RESTAURATION

2-1 Menus

Les menus sont établis, conformément à la réglementation et au Programme National de Nutrition et de Santé, sur la base d'un plan alimentaire respectant l'équilibre nutritionnel. Ils sont réalisés en collaboration avec une diététicienne et soumis à l'avis d'une « commission de restauration » composée d'élus, de la responsable du service des affaires scolaires, du responsable de la restauration scolaire, du Directeur de chaque école et des délégués des parents d'élèves. Ce comité se réunit une fois par trimestre afin de valider les propositions de menus.

Une fois les menus validés, ils sont affichés à la porte de chaque école et consultables sur le site <http://familles.ville-vichy.fr> ou à l'Espace Ecoles de la Mairie de Vichy.

En fonction d'évènements extérieurs indépendants de la volonté de la Ville de Vichy (problèmes de livraisons, mouvements de grève...), les menus pourront être modifiés.

2-2 Réservations

2.2.1 Réservations régulières :

Lors de l'inscription de début d'année ou en cours d'année scolaire, il est possible de réserver des repas pour toute l'année scolaire ou une partie de l'année en précisant les jours de réservation des repas sur la fiche d'inscription au restaurant scolaire disponible à l'Espace Ecoles de la Mairie de Vichy.

2.2.2 Réservations occasionnelles :

Il existe 3 possibilités pour réserver occasionnellement un repas :

- Sur le site <http://familles.ville-vichy.fr> via votre compte personnel
- Sur le répondeur de la restauration scolaire au **04 70 30 55 90, 24H/24H**
- Par mail à espace-famille@ville-vichy.fr

Les repas étant commandés et préparés à l'avance en fonction des effectifs prévus, toute réservation de repas n'est possible que jusqu'à 2 jours ouvrés avant le jour du repas consommé, selon le calendrier suivant :

JOUR DU REPAS

RESERVATION

Lundi	Jusqu'au jeudi précédent à 9h00.
Mardi	Jusqu'au vendredi précédent à 9h00.
Jeudi	Jusqu'au mardi précédent à 9h00.
Vendredi	Jusqu'au mercredi précédent à 9h00.

2.2.3 Réservations exceptionnelles :

Votre enfant pourra être accepté exceptionnellement, **en cas d'urgence**, au dernier moment et dans la mesure des places disponibles après en avoir informé impérativement le service de restauration scolaire de l'Espace Ecoles avant 10h00 dernier délai le matin même, au 04 70 30 55 90.

Ce repas, commandé en dehors des délais, sera facturé au tarif « exceptionnel ».

En cas de doute sur une inscription au regard de ce qui aura été indiqué par les enfants lors du pointage avant la classe, la ville de Vichy est susceptible de prendre contact avec les familles, le matin même, par téléphone afin de vérifier s'il est bien prévu que l'enfant soit présent au restaurant scolaire.

2-3 **Annulations**

Il existe 3 possibilités pour annuler un repas :

- Sur le site <http://familles.ville-vichy.fr> via votre compte personnel
- Sur le répondeur de la restauration scolaire au **04 70 30 55 90, 24/24H**
- Par mail à espace-famille@ville-vichy.fr

2.3.1 Annulation avec déduction du prix du repas (« Absence Justifiée ») :

Une absence est considérée comme « justifiée » lorsque l'annulation est faite dans les temps ou en cas d'absence pour maladie et, dans ce dernier cas, sur présentation d'un justificatif médical.

Les repas étant commandés et préparés à l'avance en fonction des effectifs prévus, toute annulation « justifiée » d'un repas n'est possible que jusqu'à 2 jours ouvrés avant le jour du repas consommé, selon le calendrier suivant :

<u>JOUR DU REPAS</u>	<u>ANNULATION</u>
Lundi	Jusqu'au jeudi précédent à 9h00.
Mardi	Jusqu'au vendredi précédent à 9h00.
Jeudi	Jusqu'au mardi précédent à 9h00.
Vendredi	Jusqu'au mercredi précédent à 9h00.

En cas d'absence justifiée, le repas ne sera pas facturé.

En cas de doute sur une annulation au regard de ce qui aura été indiqué par les enfants lors du pointage avant la classe, la ville de Vichy est susceptible de prendre contact avec les familles, le matin même, par téléphone afin de vérifier s'il est bien prévu que l'enfant ne déjeune pas au restaurant scolaire.

2.3.2 Annulation sans déduction du prix du repas (« Absence ») :

Tout repas non annulé dans les temps ou annulé sans justificatif sera facturé.

ARTICLE 3 – TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

3-1 Tarifs

Les tarifs de la restauration scolaire sont fixés chaque année par décision du Maire ou par délibération du Conseil Municipal.

Les familles résidant sur la commune ou contribuables à la fiscalité locale (sur présentation d'un justificatif) bénéficient d'un tarif « commune ». Pour les autres familles, un tarif « extérieur » est appliqué.

A défaut de présentation des pièces justificatives permettant d'appliquer le tarif « commune », le tarif « extérieur » sera appliqué à la famille jusqu'à ce que le dossier soit complet (sans effet rétroactif sur les factures précédentes).

Un tarif « exceptionnel » est appliqué pour les réservations effectuées en application de l'article 2.2.3 ci-avant.

Les tarifs appliqués chaque année scolaire sont consultables dans le Petit Journal de l'Année Scolaire, à l'Espace Ecoles de la Mairie ou sur le site internet <http://familles.ville-vichy.fr>

3-2 Modalités de paiement

La restauration scolaire est facturée à partir du 15 suivant le mois écoulé, en même temps que les accueils périscolaires. (Exemple : à partir du 15 octobre pour les repas du mois de septembre)

Les familles disposent de 3 moyens de paiement :

- Par prélèvement automatique (en fournissant un RIB à l'Espace Ecole)
- Par Carte Bancaire en ligne sur www.ville-vichy.fr/demarches-en-ligne/payer-une-facture-en-ligne
- Au Trésor Public à réception de la facture mensuelle

Toute contestation liée à la facturation doit être communiquée à l'Espace Ecoles au 04 70 30 55 90 dans le mois suivant la réception de la facture.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

En cas de difficultés financières ou sociales, les familles peuvent être orientées vers le Centre Communal d'Action Social (CCAS, 21 rue d'Alsace à Vichy) afin que soient étudiés les possibilités d'une participation aux frais de repas.

3.3 Impayés

En cas d'impayé, une première lettre de relance sera envoyée par la Ville de Vichy en indiquant que des solutions à l'amiable peuvent être trouvées et que la famille doit pour cela se rapprocher de l'Espace Ecoles sous un délai qui sera précisé dans ladite lettre.

En cas d'absence de réponse au terme de ce délai, une seconde lettre de relance sera envoyée en indiquant que des solutions à l'amiable peuvent être trouvées et que la famille doit se rapprocher de l'Espace Ecoles sous sept jours.

En cas d'absence de réponse au terme de ce deuxième délai, les parents seront convoqués.

Si à l'issue de la rencontre avec la famille, aucune solution n'est trouvée, la commune émettra un titre exécutoire afin de recouvrer sa créance.

Ce n'est qu'à l'issue de ces différentes étapes, de l'échec de tout dialogue et après avoir également, le cas échéant, informé les autres titulaires de l'autorité parentale bénéficiant également de son exercice, que la Ville de Vichy pourrait décider de ne plus admettre l'enfant au restaurant scolaire.

ARTICLE 4 – LES ALLERGIES ET REGIMES ALIMENTAIRES

Tout problème médical (allergies...) impliquant des contre-indications alimentaires ou la prise de médicaments doit être signalée impérativement à l'Espace Ecoles et sur la fiche d'inscription. L'accueil de l'enfant à la restauration scolaire ne sera possible qu'avec la signature au préalable d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**.

Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du médecin scolaire, du directeur d'école, de Mme l'Adjointe aux Affaires Scolaires de la Ville de Vichy et l'Espace Ecoles de la Mairie.

En fonction de l'avis médical donné sur le PAI, il pourra être demandé aux familles de fournir un panier repas, facturé au montant prévu par délibération du Conseil Municipal, correspondant aux frais courants de prise en charge, d'entretien et de personnel de la restauration scolaire.

Dans le cas de régimes alimentaires particuliers qui ne font pas l'objet d'un PAI, les parents sont invités à prendre connaissance à l'avance des menus proposés chaque mois afin de déterminer les jours pour lesquels ils souhaitent ou non inscrire leur enfant.

ARTICLE 5 – SECURITE ET BIEN ETRE POUR TOUS

Le bon fonctionnement du service de restauration scolaire suppose le respect d'autrui, du matériel, des locaux.

Pour le bien-être de tous, les enfants s'engagent à :

- Etre respectueux envers leurs camarades et le personnel,
- Etre respectueux de la nourriture,
- Etre respectueux du matériel et des locaux mis à leur disposition,
- Etre polis entre eux et avec le personnel,
- Respecter les consignes données par le personnel d'encadrement.

En cas de manquement à ces dispositions qui s'appliquent pour que chacun prenne plaisir à fréquenter le restaurant scolaire :

- une fiche sera complétée, à chaque incident, par le personnel d'encadrement,
- des sanctions pourront être mises en place selon la gravité des faits,
- un système d'alerte des parents sera mis en place dès 3 incidents répertoriés par le personnel d'encadrement :
 - o Un courrier d'avertissement sera envoyé à la famille. Il devra être signé par les parents et ramené dans les plus brefs délais à l'Espace Ecoles.
 - o A la suite de cette première alerte, en cas de non-respect du règlement, un deuxième courrier d'avertissement sera envoyé à la famille. Il devra être signé par les parents et ramené dans les plus brefs délais à l'Espace Ecoles.
 - o A la suite de cette deuxième alerte, en cas de non-respect du règlement, les parents seront convoqués en mairie pour un entretien au cours duquel ils pourront faire connaître leurs observations. Il pourra être suivi de l'exclusion temporaire de l'enfant du restaurant scolaire et, en cas de récidive, d'une exclusion définitive.

En cas d'incident grave, la famille sera immédiatement contactée. Les parents seront convoqués en mairie et une exclusion temporaire de l'enfant du restaurant scolaire et, en cas de récidive, une exclusion définitive pourra être décidée.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

La Ville de Vichy est assurée en responsabilité civile dans le cadre de son activité.

La responsabilité de la Ville de Vichy ne saurait être engagée en cas **de perte, d’oubli, de détérioration des effets personnels, quel qu’en soit la valeur**, durant la fréquentation des services proposés par la commune.

Les familles doivent souscrire une assurance garantissant, d’une part, les dommages dont l’enfant serait l’auteur (responsabilité civile), et d’autre part, les dommages qu’il pourrait subir (garantie individuelle accident) couvrant les temps de restauration scolaire et des accueils périscolaires.

Toute dégradation effectuée par un enfant entraînera la responsabilité des familles et le remboursement des réparations le cas échéant.

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS SANITAIRES

8-1 Hygiène

Il est demandé aux enfants de passer aux toilettes et de se laver les mains avant chaque repas pour des raisons d’hygiène.

Il est interdit à toute personne étrangère au service de pénétrer dans les restaurants scolaires, cuisines, plonges et annexes de service sans autorisation préalable et équipement nécessaire.

En outre, la réglementation en matière d’hygiène alimentaire interdit l’utilisation de jeux à l’intérieur du restaurant scolaire.

8-2 Prise de médicaments

L’automédication est strictement interdite. Seuls les Projets d’Accueils Individualisés (PAI) permettent au personnel d’encadrement l’administration de médicaments.

8-3 Accidents corporels

Lors d’accidents corporels, un protocole est mis en place et est respecté par l’ensemble des équipes d’encadrement.

En cas d’accident bénin, le personnel d’encadrement effectue les soins nécessaires, et informe la famille de l’accident et des soins apportés.

En cas d’accident plus grave, les représentants légaux et les pompiers seront prévenus. Si l’enfant est hospitalisé pour des examens, les responsables légaux ou personnes autorisées par ces derniers devront rejoindre l’enfant le plus rapidement possible pour l’accompagner sur son lieu d’hospitalisation.

ARTICLE 8 – ENGAGEMENT DES PARENTS ET PUBLICATION DU PRESENT REGLEMENT

En inscrivant leur enfant, les responsable légaux s'engagent à :

- Respecter et faire respecter par leur enfant le présent règlement
- Signaler par écrit, mail ou directement à l'Espace Ecoles de la Mairie :
 - o **Tout changement d'adresse et de coordonnées téléphoniques,**
 - o Tout changement de situation professionnelle ou familiale,
 - o Tout changement concernant les personnes autorisées à venir chercher l'enfant.

Le présent règlement, approuvé par le Conseil Municipal de la Ville de Vichy, sera diffusé et distribué à tous les parents ayant inscrit ou souhaitant inscrire leur enfant au restaurant scolaire.

Il sera transmis pour information et affiché dans chaque école et sera consultable à l'Espace Ecoles de la Mairie de Vichy et sur le site internet <http://familles.ville-vichy.fr>

Coupon à signer et à remettre à l'Espace Ecoles de la Mairie de Vichy

Nom et Prénom de l'enfant :

Ecole :

Je soussigné(e),

(Mère),

(Père),

représentant(e) légal(e) de l'enfant (Nom, Prénom),

atteste avoir reçu(e) ce jour un exemplaire du règlement de la restauration scolaire des écoles de la Ville de Vichy.

Je certifie en avoir pris connaissance, compris les termes de ce règlement et les accepte sans réserve.

Fait à, le

Signature(s)



PROJET

REGLEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE DE VICHY

A conserver par les responsables légaux de l'enfant

PRESENTATION

Dans le cadre de son Projet Educatif Territorial, la Ville de Vichy organise l'accueil des enfants des écoles maternelles et élémentaires avant et après la classe.

La Ville de Vichy met à la disposition des enfants fréquentant les écoles publiques de la Commune un service d'accueil périscolaire :

- pour les écoles maternelles, le matin de 07h30 à 08h35 et le soir de 16h00 à 18h00, les mercredis matins de 11h45 à 12h15.
- pour les écoles élémentaires, le matin de 7h30 à 8h30, le soir de 15h45 à 18h00, les mercredis matins de 11h30 à 12h15.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'accueil du soir des écoles élémentaires inclut des activités mises en place chaque soir d'école depuis la rentrée de Septembre 2014.

Chaque groupe scolaire de Vichy possède un lieu pour ces accueils ayant une capacité maximale déterminée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et par agrément du Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental pour les écoles maternelles.

Ce règlement a pour but de définir le cadre dans lequel va évoluer votre enfant. Il permet de préciser les règles de bon fonctionnement de ces accueils.

Ainsi, l'inscription de votre enfant aux accueils périscolaires implique l'acceptation de ce règlement.

Le récépissé figurant en fin de règlement devra obligatoirement être complété et signé à chaque rentrée, et remis à l'Espace Ecoles de la Mairie de Vichy en même temps que les documents d'inscription.

ARTICLE 1 – CONDITIONS D’INSCRIPTION

Pour être admis aux différents services d’accueil mis en place pour les enfants scolarisés à Vichy, il est obligatoire d’effectuer une inscription auprès de l’Espace Ecoles de la Mairie de Vichy.

L’inscription de l’enfant sera effective dès lors que toutes les pièces demandées seront fournies.

Seules les familles à jour de leurs règlements de l’année précédente peuvent renouveler leur inscription en début d’année scolaire.

Les services d’accueil reçoivent les enfants dans la limite des capacités d’accueil disponibles permettant d’assurer la sécurité et le confort de chaque enfant. Ne pourront être admis à ces accueils que les enfants qui seront inscrits. En outre, la Ville peut refuser l’admission d’un enfant inscrit si la famille ou l’enfant a précédemment contrevenu aux dispositions du présent règlement.

Si la limite des capacités d’accueil est atteinte et pour des raisons de sécurité, la Ville de Vichy

- pourra limiter le nombre de jours d’accueil par semaine

- ou se verra dans l’obligation d’appliquer des critères qui se déclinent dans l’ordre de priorité suivant :

- présence d’un autre enfant de la famille dans un accueil périscolaire,
- au cas par cas, sur demande, pour des situations particulières et exceptionnelles.

Un justificatif pourra être demandé aux familles et une vérification dudit justificatif pourra être effectuée.

ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

2.1 Réserveation des jours d’accueil dans les écoles maternelles

Il est possible de fréquenter l’accueil périscolaire toute l’année scolaire, une partie de l’année ou de manière occasionnelle.

2.1.1 Réserveation pour tout ou partie de l’année scolaire :

Pour les accueils du matin et du soir, la réserveation s’effectue à partir des fiches d’inscription disponibles à l’Espace Ecoles de la Mairie de Vichy et téléchargeables sur le site <http://familles.ville-vichy.fr> en précisant les jours et moments de présence (matin et/ou soir et/ou mercredi midi).

2.1.2 Réserveation occasionnelle :

Deux possibilités sont prévues pour réserver l’accueil occasionnel pour son enfant :

- Par mail à espace-famille@ville-vichy.fr,
- En cochant le nom de votre enfant sur la liste de sa classe affichée dans l’école.

2.2 Réserveation des jours d'accueil dans les écoles élémentaires

Il est possible de fréquenter l'accueil périscolaire toute l'année scolaire, une partie de l'année ou de manière occasionnelle (uniquement les matins et mercredis midis).

2.2.1 Réserveation pour tout ou partie de l'année scolaire :

Pour les accueils du matin, la réserveation s'effectue à partir des fiches d'inscription disponibles à l'Espace Ecoles de la Mairie de Vichy et téléchargeables sur le site <http://familles.ville-vichy.fr> en précisant les jours et moments de présence.

Pour les Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) du soir, la réserveation s'effectue à partir des fiches d'inscription qui sont distribuées dans les écoles pour chaque période d'animation ou disponibles à l'Espace Ecoles de la Mairie de Vichy.

Les places aux TAP sont limitées et sont réparties afin de permettre à tous les enfants de participer aux différentes activités.

Afin de favoriser la découverte des activités par tous ceux qui le souhaitent, un enfant qui a déjà participé à une activité ne sera pas prioritaire s'il souhaite s'inscrire de nouveau pour la même activité durant la même année scolaire.

En cas d'absences répétées et non justifiées, un enfant pourra voir sa réserveation refusée pour la période suivante, et ce afin de permettre à tous les enfants de participer.

Enfin, si un trop grand nombre d'enfants est inscrit pour une même activité, une solution alternative sera proposée aux parents. Les enfants qui n'auront pas été retenus pour cette activité seront prioritaires si cette même activité est reconduite durant l'année scolaire.

L'inscription à ces TAP devra se faire pour l'intégralité de la période d'animation.

2.2.2 Réserveation occasionnelle (possible uniquement les matins et mercredis midis) :

Deux possibilités sont prévues pour réserver l'accueil occasionnel pour son enfant :

- Par mail à espace-famille@ville-vichy.fr,
- Par téléphone au 04 70 30 17 25.

2.3 Annulation dans les écoles élémentaires

L'inscription aux TAP vaut un engagement de participation et de paiement pour chaque période que l'enfant soit présent ou non.

En cas d'annulation pour maladie, et sur présentation d'un justificatif médical, l'absence sera dite « justifiée » et l'activité de l'enfant ne sera pas facturée.

ARTICLE 3 – TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

3.1 Tarifs

Le tarif des accueils est calculé pour chaque famille, conformément à la décision du Maire ou à la délibération du Conseil Municipal en vigueur, en fonction des ressources et selon un barème déterminé par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). Le numéro d'allocataire CAF des représentants légaux ou l'avis d'imposition des familles doivent obligatoirement être fournis à l'Espace Ecoles de la Mairie de Vichy lors de l'inscription.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en vigueur, les familles résidant sur la commune ou contribuables à la fiscalité locale (sur présentation d'un justificatif) bénéficient d'un tarif « commune ». Pour les familles résidant hors de la commune, un tarif « extérieur » majoré sera appliqué pour l'ensemble des accueils.

A défaut de présentation des pièces justificatives permettant de calculer le barème, le tarif maximum sera appliqué à la famille jusqu'à ce que le dossier soit complet (le nouveau tarif sera sans effet rétroactif sur les factures précédentes).

Les barèmes et les tarifs appliqués chaque année scolaire sont consultables dans le Petit Journal de l'Année Scolaire, à l'Espace Ecoles de la Mairie ou sur le site internet <http://familles.ville-vichy.fr>.

3.2 Modalités de paiement

Les accueils périscolaires sont facturés à partir du 15 suivant le mois écoulé, en même temps que la restauration scolaire. (*Exemple : à partir du 15 octobre pour les accueils du mois de septembre*)

Les familles disposent de 3 moyens de paiement :

- Par prélèvement automatique (en fournissant un RIB à l'Espace Ecole)
- Par Carte Bancaire en ligne sur www.ville-vichy.fr/demarches-en-ligne/payer-une-facture-en-ligne
- Au Trésor Public à réception de la facture mensuelle

Toute contestation liée à la facturation doit être communiquée à l'Espace Ecoles le plus rapidement possible au 04 70 30 55 90 dans le mois suivant la réception de la facture.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

3.3 Impayés

En cas d'impayé, une première lettre de relance sera envoyée par la Ville de Vichy en indiquant que des solutions à l'amiable peuvent être trouvées et que la famille doit pour cela se rapprocher de l'Espace Ecoles un délai qui sera précisé dans ladite lettre.

En cas d'absence de réponse au terme de ce délai, une seconde lettre de relance sera envoyée en indiquant que des solutions à l'amiable peuvent être trouvées et que la famille doit se rapprocher de l'Espace Ecoles sous sept jours.

En cas d'absence de réponse au terme de ce deuxième délai, les parents seront convoqués.

Si à l'issue de la rencontre avec la famille aucune solution n'est trouvée, la commune émettra un titre exécutoire afin de recouvrer sa créance.

Ce n'est qu'à l'issue de ces différentes étapes, de l'échec de tout dialogue et après avoir également, le cas échéant, informé les autres titulaires de l'autorité parentale bénéficiant également de son exercice, que la Ville de Vichy pourrait décider de ne plus admettre l'enfant à l'accueil périscolaire.

ARTICLE 4 – SECURITE ET BIEN ETRE POUR TOUS

4.1 Arrivées et départs

Les accueils périscolaires sont assurés par des animateurs diplômés, des personnes qualifiées ou des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Chaque enfant pris en charge par les services municipaux se trouve sous la responsabilité de la collectivité dès son arrivée dans le local de l'accueil périscolaire et jusqu'à son départ.

4.1.1 Arrivée et départs des enfants des écoles maternelles :

Le matin, les responsables légaux doivent obligatoirement accompagner les enfants sur le lieu de l'accueil et les confier au personnel d'encadrement à partir de 7h30.

Le soir, les enfants ne sont confiés qu'aux responsables légaux de l'enfant ou à une personne mandatée par eux et inscrite sur les fiches d'inscription ou signalée auprès de l'Espace Ecoles de la Mairie. De ce fait et pour vérification, le personnel municipal se réserve le droit de demander une pièce d'identité pour toutes personnes inconnues des équipes d'encadrement.

4.1.2 Arrivée et départs des enfants des écoles élémentaires :

Les enfants peuvent arriver seuls dans le lieu de l'accueil périscolaire à partir de 7h30. Les familles doivent veiller à ce que les enfants se rendent immédiatement dans le lieu de l'accueil et se présentent aux animateurs. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à leur arrivée dans le lieu de l'accueil auprès des animateurs. Il est interdit aux enfants de rester dans la cour de l'école ou dans les couloirs.

Le soir, les enfants ne sont confiés qu'aux responsables légaux de l'enfant ou à une personne mandatée par eux et inscrite sur les fiches d'inscription ou signalée auprès de l'Espace Ecoles de la Mairie. De ce fait et pour vérification, le personnel municipal se réserve le droit de demander une pièce d'identité pour toutes personnes inconnues des équipes d'encadrement.

Les enfants peuvent être autorisés à partir seuls après l'accueil uniquement si un des responsables légaux en a fait la demande auprès de l'Espace Ecoles et a signé une fiche d'autorisation.

4.2 Retards

4.2.1 Dans les écoles maternelles :

Les responsables légaux ou les personnes mandatées par ces derniers doivent **impérativement venir chercher leurs enfants à l'heure :**

- entre 16h00 et 17h50 au plus tard (**à 18h00, l'école sera fermée**)
- le mercredi : à 12h15 au plus tard.

En cas d'impossibilité de venir chercher un enfant à l'heure, les responsables légaux doivent impérativement :

- demander à une autre personne de venir chercher leur enfant,
- prévenir l'équipe d'encadrement de l'accueil périscolaire et leur préciser qui va venir chercher l'enfant en appelant à l'école.

4.2.2 Dans les écoles élémentaires :

Les responsables légaux ou les personnes mandatées par ces derniers doivent **impérativement venir chercher leurs enfants à l'heure :**

- A 17h15 après les TAP ou entre 17h15 et 17h50 au plus tard (**à 18h00, l'école sera fermée**)
- le mercredi : à 12h05 au plus tard.

En cas d'impossibilité de venir chercher un enfant à l'heure, les responsables légaux doivent impérativement :

- demander à une autre personne de venir chercher leur enfant,
- prévenir l'accueil périscolaire de l'école concernée en appelant sur le téléphone portable de l'accueil indiqué sur les fiches d'inscription et leur préciser qui va venir chercher l'enfant.

4.2.3 Dans toutes les écoles :

A chaque retard, et quelle que soit la durée du retard, le personnel d'encadrement remplira une fiche spécifique en mentionnant le motif du retard et l'heure à laquelle l'enfant est reparti et la fera signer à la personne venant chercher l'enfant.

Au troisième retard, le responsable des services périscolaires convoquera les responsables légaux en Mairie. Suite à cette convocation, une exclusion temporaire de l'enfant aux accueils périscolaires pouvant aller jusqu'à 5 jours pourra être prononcée et, en cas de récidive, une exclusion définitive pourra être envisagée.

4.3 Respect des règles de fonctionnement des accueils périscolaires

Le bon fonctionnement des accueils périscolaires suppose le respect d'autrui, du matériel et des locaux.

Pour le bien-être de tous, les enfants s'engagent à :

- Etre respectueux envers leurs camarades et le personnel,
- Etre respectueux du matériel et des locaux mis à leur disposition,
- Etre polis entre eux et avec le personnel,
- Respecter les consignes données par le personnel d'encadrement.

En cas de manquement à ces dispositions qui s'appliquent pour que chacun prenne plaisir à fréquenter les accueils périscolaires :

- une fiche sera complétée, à chaque incident, par le personnel d'encadrement,
- un système d'alerte des parents sera mis en place dès 3 incidents répertoriés :
 - o Un courrier d'avertissement sera envoyé à la famille. Il devra être signé par les parents et ramené dans les plus brefs délais à l'Espace Ecoles.
 - o A la suite de cette première alerte, en cas de non-respect du règlement, un deuxième courrier d'avertissement sera envoyé à la famille. Il devra être signé par les parents et ramené dans les plus brefs délais à l'Espace Ecoles.
 - o A la suite de cette deuxième alerte, en cas de non-respect du règlement, les parents seront convoqués en mairie pour un entretien au cours duquel ils pourront faire connaître leurs observations. Il pourra être suivi de l'exclusion temporaire de l'enfant des accueils périscolaires et, en cas de récurrence, d'une exclusion définitive.

En cas d'incident grave, la famille sera immédiatement contactée. Les parents seront convoqués en mairie et une exclusion temporaire de l'enfant des accueils périscolaires et, en cas de récurrence, une exclusion définitive pourra être décidée.

4.4. Goûters fournis par les familles

Pour les enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire le soir, les familles peuvent fournir un goûter aux enfants. Les enfants doivent arriver en classe avec leur goûter le matin au début de la classe pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire et à la reprise de la classe l'après-midi pour les enfants ne déjeunant pas au restaurant scolaire.

Les goûters ne peuvent en aucun cas être apportés par les familles en dehors des heures d'entrée à l'école.

Il convient pour les familles de veiller à ce que le goûter soit équilibré (par exemple, compote ou fruit, pain ou biscuit sucré, eau). Les biscuits salés et les boissons sucrées sont à proscrire.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE

La Ville de Vichy est assurée en responsabilité civile dans le cadre de son activité.

La responsabilité de la Ville de Vichy ne saurait être engagée en cas **de perte, d'oubli, de détérioration des effets personnels, quel qu'en soit la valeur**, durant la fréquentation des services proposés par la commune.

Les familles doivent souscrire une assurance garantissant, d'une part, les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile), et d'autre part, les dommages qu'il pourrait subir (garantie individuelle accident) couvrant les temps de restauration scolaire et des accueils périscolaires.

Le matériel prêté aux enfants dans le cadre d'une activité scolaire et périscolaire (exemple : instrument de musique pour les classes orchestre) sera placé sous la responsabilité des familles. Toute dégradation effectuée par un enfant durant le temps scolaire et périscolaire ou à la maison dans le cas de prêt de matériel entraînera la responsabilité des familles et le remboursement des réparations le cas échéant.

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS SANITAIRES

6.1 Prise de médicaments

L'automédication est strictement interdite. Seuls les Projets d'Accueils Individualisés (PAI) permettent au personnel d'encadrement l'administration de médicaments.

6.2 Accidents corporels

Lors d'accidents corporels, un protocole est mis en place et est respecté par l'ensemble des équipes d'encadrement.

En cas d'accident bénin, le personnel d'encadrement effectue les soins nécessaires et informe la famille de l'accident et des soins apportés.

En cas d'accident plus grave, les représentants légaux et les pompiers sont informés. Si l'enfant est hospitalisé pour des examens, les responsables légaux ou personnes autorisées par ces derniers devront rejoindre l'enfant le plus rapidement possible pour l'accompagner sur son lieu d'hospitalisation.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENT DES PARENTS ET PUBLICATION DU PRESENT REGLEMENT

En inscrivant leur enfant, les responsable légaux s'engagent à :

- Respecter et faire respecter par leur enfant le présent règlement
- Signaler par écrit, mail ou directement à l'Espace Ecoles de la Mairie :
 - o **Tout changement d'adresse et de coordonnées téléphoniques,**
 - o Tout changement de situation professionnelle ou familiale,
 - o Tout changement concernant les personnes autorisées à venir chercher l'enfant.

Le présent règlement, approuvé par le Conseil Municipal de la Ville de Vichy, sera diffusé et distribué à tous les parents ayant inscrit ou souhaitant inscrire leur enfant aux accueils périscolaires.

Il sera transmis pour information et affiché dans chaque école et sera consultable à l'Espace Ecoles de la Mairie de Vichy et sur le site internet <http://familles.ville-vichy.fr>

Coupon à signer et à remettre à l'Espace Ecoles de la Mairie de Vichy

Nom et Prénom de l'enfant :

Ecole :

Je soussigné(e),

(Mère),

(Père),

représentant(e) légal(e) de l'enfant (Nom, Prénom),

atteste avoir reçu ce jour un exemplaire du règlement des accueils périscolaires des écoles de la Ville de Vichy.

Je certifie en avoir pris connaissance, compris les termes de ce règlement et les accepte sans réserve.

Fait à, le

Signature(s)



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 Avril 2017

N°4

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

OBJET :

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

SIGNATURE

AVENANT

**CONVENTION DE
PARTENARIAT**

**PROGRAMME DE
REUSSITE
EDUCATIVE**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
SCOLAIRES**

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2005-637 du 30 mai 2005 relatif aux caisses des écoles et modifiant le code de l'éducation,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,



Séance du 7 Avril 2017

Vu la circulaire n°5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la délibération du Conseil municipal de Cusset du 10 mai 2006 portant sur l'activation de la Caisse des écoles pour porter le Programme de Réussite Educative (PRE),

Vu la délibération du Conseil municipal de Vichy n°5 du 25 septembre 2015, approuvant la convention de partenariat pour le portage du PRE par la Caisse des écoles de Cusset,

Vu la proposition d'avenant à ladite convention de partenariat, annexé à la présente délibération,

Considérant le bilan positif de ce dispositif depuis sa mise en œuvre en septembre 2015,

Considérant l'intérêt de la poursuite du PRE pour les élèves et leurs parents habitant dans les quartiers prioritaires de Vichy, en complément des dispositifs de droit commun,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention avec la Caisse des écoles de Cusset relative au portage du PRE,
- d'autoriser le Maire à Maire à signer ledit avenant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



AVENANT N°1
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA CAISSE DES ECOLES DE CUSSET, LES VILLES DE CUSSET
ET VICHY ET VICHY COMMUNAUTE

Entre les soussignés

La Caisse des écoles de Cusset, représentée par **Madame Josiane COGNET**, en sa qualité de Vice-Présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération de la Caisse des Ecoles n°1 du 18 septembre 2015 ;

Et,

La Ville de Cusset, représentée par son Maire, **Monsieur Jean-Sébastien LALOY**, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal n°13 du 30 avril 2014 ;

La Ville de Vichy, représentée par son Maire, **Monsieur Claude MALHURET**, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal n°5 du 25 septembre 2015 ;

Vichy Communauté, représentée par sa Vice-Présidente, déléguée à la cohésion sociale et à l'insertion, **Madame Isabelle DELUNEL**, dûment habilitée par une délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2015

La convention multipartite (délibération n°3 du 18/09/2015) établie dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 justifiant le redéploiement du PRE sur l'ensemble des quartiers prioritaires doit faire l'objet d'avenants notamment pour modifier les modalités de participation financières des partenaires aux actions du PRE, comme indiqué dans l'article 7 de cette même convention.

Ainsi il convient de modifier les articles ci-dessous, relatifs aux engagements et participation des partenaires :

ARTICLE 3 : Engagements de la Ville de Vichy

3.3 Chaque nouvelle année, la contribution prévisionnelle de la ville et les modalités de calcul sont précisées : Ainsi pour l'année 2017, la contribution prévisionnelle sera de 9 000 €. 75% de cette somme, soit 6 750 €, seront versés au cours du 1er trimestre 2017.

Le solde sera versé sur présentation du bilan de l'année scolaire 2016 – 2017, fixé en juin 2017 et sera calculé au prorata du nombre des situations d'enfants des quartiers prioritaires de Vichy.

De plus, la Ville de Vichy met à disposition à titre gracieux, des locaux nécessaires au fonctionnement du PRE sur la commune (CCAS, mairie, écoles, centre social Barjavel) pour un montant évalué à 4 000 €.

ARTICLE 4 : Engagements de la Ville de Cusset

4.3 Chaque nouvelle année, la contribution prévisionnelle de la ville et les modalités de calcul sont précisées : Ainsi pour l'année 2017, la contribution prévisionnelle sera de 5 000 €. 75% de cette somme, soit 3 750 €, seront versés au cours du 1er trimestre 2017. Le solde sera versé sur présentation du bilan de l'année scolaire 2016 – 2017, fixé en juin 2017 et sera calculé au prorata du nombre des situations d'enfants des quartiers prioritaires de Cusset.

4.5 La Ville de Cusset met à disposition de la Caisse des écoles des locaux. Les modalités financières de cette dernière sont définies dans une convention spécifique de partenariat entre ville de Cusset et la Caisse des écoles. Un avenant à cette convention indique également que la Caisse des écoles bénéficie de prestations de service à titre gratuit pour un montant évalué à 3000 €.

ARTICLE 5 : Engagements de Vichy Communauté

5.3 Différents services de Vichy Communauté apportent un soutien nécessaire au bon fonctionnement de la Caisse des écoles. Ces prestations de service concernent principalement les services des Ressources Humaines (établissement des salaires pour les permanents et les vacataires du dispositif) ainsi que le Service Financier pour certains éléments budgétaires de la Caisse des Ecoles. Ces prestations ne génèrent aucune facturation ni aucun frais pour la Caisse des écoles. Leur montant est évalué à 3 000 €.

ARTICLE 7 : Durée de la Convention et avenant

La présente convention fera l'objet d'avenant chaque début d'année pour modifier les modalités de participation financières des partenaires aux actions du PRE.

Fait en quatre exemplaires originaux.

A _____, le

Pour la Caisse des écoles de
Cusset,
la Vice-Présidente

Pour la Ville de Vichy,
le Maire

Pour la Ville de Cusset,
le Maire

Pour Vichy Communauté
la Vice-Présidente

Josiane COGNET

Claude MALHURET

Jean-Sébastien LALOY

Isabelle DELUNEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 Avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°5

OBJET :

SIGNATURE

CONVENTION DE
PARTENARIAT

MUSEE DE L'OPERA

DIRECTION DES
SERVICES A LA
POPULATION

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 33, alinéa 2 du décret N°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la demande de l'Association du Musée de l'Opéra,



Séance du 7 avril 2017

Accusé de réception en préfecture
003-210303103-20170406-20170407-5-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Considérant que la Ville de Vichy possède un fonds patrimonial exceptionnel relatif à son Opéra et à son activité, qu'elle a confié pour sa conservation et sa valorisation à l'Association du Musée de l'Opéra de Vichy,

Considérant que la convention triennale de mise à disposition et de soutien financier s'est achevée au 31 décembre 2016,

Considérant la démarche partenariale engagée avec le Conseil Départemental de l'Allier, la Fondation Gabriel et Noëlle Peronnet, l'Association du Musée de l'Opéra et la Ville de Vichy.

Considérant le budget prévisionnel de l'Association,

Propose au Conseil municipal :

- de prolonger d'un an la mise à disposition à l'Association du fonds patrimonial consacré à l'Opéra de Vichy,

- d'allouer à l'Association du Musée de l'Opéra pour ses actions de conservation et de valorisation une subvention de 48 000 € pour l'exercice 2017,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention quadripartite avec le Conseil départemental de l'Allier, la Fondation Gabriel et Noëlle Perronnet et l'Association du Musée de l'Opéra annexée à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



CONVENTION QUADRIPARTITE - 2017

Entre

Le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Gérard DERIOT, dûment autorisé par délibération du Conseil Départemental en date du . . .

Et

La Ville de VICHY représentée par Monsieur Claude MALHURET, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal n°5 en date du 7 avril 2017,

Et

L'Association dénommée MUSÉE DE L'OPERA DE VICHY, représentée par sa Présidente, Madame Victoria GESSET, Association loi 1901, déclarée en Sous-Préfecture de VICHY, le 14 juin 1996 sous le n° 6512 et modifiée le 3 aout 2012 sous le n° W033001876, et dont le siège social est situé 16 rue Maréchal Foch, 03200 VICHY,

Et

La Fondation GABRIEL ET NOËLLE PÉRONNET, représentée par son Président, Monsieur Roger IMBERDIS,

Préambule

Le musée de l'Opéra de Vichy a pour mission l'inventaire, la conservation et la diffusion auprès du public des collections documentaires et patrimoniales ayant trait à l'histoire de l'Opéra de Vichy et aux thèmes qui s'y rattachent, collections désignées comme « Patrimoine Musical de Vichy », propriété de la Ville de Vichy. Ce musée est géré par l'association loi 1901 «musée de l'Opéra de Vichy ».

La Ville de Vichy, le Conseil Départemental de l'Allier et la Fondation Gabriel et Noëlle PERONNET ont décidé de formaliser leur engagement aux côtés de l'association du musée de l'Opéra de Vichy pour l'année civile 2017.

Cette convention annuelle fait suite à une convention triennale, car 2017 verra se finaliser plusieurs réflexions susceptibles d'impacter les modalités futures de valorisation des collections de la Ville de Vichy. Aussi, les signataires de la présente convention s'engagent à se rencontrer en octobre 2017 pour faire le bilan de l'année écoulée, et définir les modalités de prolongation éventuelle de leur collaboration.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention.

La présente convention a pour objet de définir les engagements des partenaires signataires pour l'année 2017.

Article 2 : Engagements de l'Association « musée de l'Opéra de Vichy ».

L'association poursuivra la constitution, la conservation, la mise en valeur, la présentation au public et la gestion du fonds dénommé « patrimoine musical de Vichy », propriété de la Ville de Vichy. Elle gèrera et développera à cet effet le musée de l'Opéra, institution permanente, au travers de laquelle elle conserve, expose, met en valeur et enrichit ce fonds pour un public diversifié, à des fins de recherches, d'études et d'éducation.

L'association est habilitée à recevoir des dons ou à procéder à des acquisitions pouvant enrichir les fonds patrimoniaux objets de la présente convention, étant précisé que ces éléments deviendront, par l'intégration aux collections mises à disposition, propriété inaliénable de la Ville de Vichy, sans qu'aucune revendication d'aucune sorte ne puisse être exercée par l'association en cas de dénonciation de la présente convention.

L'association fournira chaque année à la Ville de Vichy et au Département de l'Allier :

- le rapport de son activité pour l'année écoulée en regard des objectifs qui lui ont été assignés, et notamment l'inventaire des acquisitions et dons de l'année 2017,
- son bilan annuel, ses comptes de résultats, sa situation de trésorerie, sa situation vis à vis des services fiscaux et sociaux,
- au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, le compte d'emploi de la subvention attribuée,
- le compte-rendu financier de l'exercice précédent conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 ; Elle s'engage également à :
- tenir à la disposition de la Ville de Vichy et du Département de l'Allier, les éléments financiers permettant de mesurer la bonne exploitation des activités financées,
- contracter les assurances nécessaires à la garantie de ses responsabilités de façon à ce que la Ville de Vichy ne puisse être recherchée ou inquiétée du fait des présentes,
- faire son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales,
- mentionner dans toutes ses publications, affiches et supports de communication, le soutien de la Ville de Vichy et du Conseil Départemental de l'Allier notamment au moyen de leurs logos respectifs,
- indiquer dans l'espace muséal le fait que la Ville de Vichy est propriétaire du fonds mis à disposition et valorisé.

Article 3 : Engagements de la Fondation Gabriel et Noëlle PERONNET.

La fondation propriétaire de l'immeuble sis au 16 rue du Maréchal Foch louera cet immeuble à l'association, et lui versera une subvention annuelle au moins équivalente au montant du loyer et des charges locatives.

Article 4 : Engagements de la Ville de Vichy.

La Ville de Vichy prolongera pour l'année 2017 la mise à disposition de l'association du fonds patrimonial consacré à l'Opéra de Vichy, dont elle est propriétaire. Elle versera au fonds un exemplaire des programmes des saisons d'hiver et d'été de l'Opéra de Vichy pour l'année 2017, ainsi que les programmes spécialement édités pour les spectacles qui y sont donnés et des affiches correspondantes, ainsi que tout document, quel qu'en soit le support, se rapportant ou illustrant la saison achevée.

Pour lui permettre d'atteindre ses objectifs tels que décrits à l'article 2, la Ville de Vichy versera à l'association une subvention de fonctionnement de 48 000 € pour l'année 2017, à signature de la présente convention.

Article 5 : Engagements du Département.

Le Département de l'Allier allouera à l'Association une subvention de fonctionnement de 8 000 € pour l'année 2017. Il stockera durant l'année 2017, dans ses locaux, les décors restaurés par l'association.

En outre, afin d'apporter un soutien scientifique et muséographique à l'Association, le Département mettra à sa disposition les conseils de sa mission Patrimoine. Le responsable de cette mission fera fonction de responsable scientifique et culturel auprès de l'Association. Cette mise à disposition s'entend, comme une possibilité de conseil permanent auprès du musée, une supervision de ses activités culturelles et pédagogiques et une présence au sein du musée pour la préparation des expositions temporaires. Cette mise à disposition ne pouvant excéder une durée annuelle de 200 heures.

Article 6 : Modalités et règles de dénonciation.

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée infructueuse.

Fait en 5 exemplaires le.....à

Le Président du Conseil Départemental

Le Maire de Vichy

Le Président de la Fondation
Gabriel et Noëlle Péronnet

La Présidente de l'association
<< musée de l'Opéra de Vichy»,

PROJET



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°6

OBJET :

MODIFICATIONS

**TABLEAU DES
EMPLOIS**

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOLO, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment sur article 3-3-2,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,



Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant pour la fonction publique territoriale certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu la délibération n° 7 du 16 décembre 2016,

Considérant la nécessité d'ajuster le tableau des emplois en tenant compte des besoins de la collectivité, des mouvements des effectifs,

Considérant que les emplois permanents à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant les changements de situations individuelles et les mobilités intervenues parmi le personnel communal,

Considérant que pour assurer la continuité du service, la collectivité peut être amenée à envisager le recrutement d'agents non titulaires en remplacement de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires pouvant assurer les fonctions correspondant au profil recherché, ou bien encore lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Considérant que la délibération portant création des emplois doit mentionner le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé, mais également préciser si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Considérant également la mise à jour du tableau des effectifs rendu nécessaire suite à la parution des décrets dans le cadre des parcours professionnels des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.), et donc la prise en compte des modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emploi de la FPT et notamment les nouvelles dénominations,



Séance du 7 Avril 2017

Considérant qu'afin de favoriser le développement patrimonial et urbain de la station de Vichy, il est envisagé de recruter un chargé de mission, sur le fondement de l'article 3-3 de loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse.

Considérant que les missions correspondantes s'inscriront dans le cadre la démarche engagée de candidature pour l'inscription de Vichy au patrimoine mondial de l'UNESCO, et qu'il est par conséquent envisagé de recruter un attaché territorial agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée afin d'exercer les missions suivantes :

- Mettre en cohérence et coordonner les actions urbaines avec le projet de développement de la « Station thermale pleine santé »,
- Conduire l'étude de définition et de programmation du projet d'Institut Européen du Thermalisme, basé sur le développement de la recherche en matière de thermalisme et sur la mise en valeur muséographique du patrimoine thermal, en réseau avec les villes thermales membres de la série « Great Spas of Europe »,
- Assurer le montage du dossier d'inscription Unesco, et plus particulièrement de son plan de gestion, en liaison avec les autres stations thermales européennes ;
- Accompagner la relance du projet d'Ecoquartier des Rives de l'Allier avec notamment l'actualisation des données contextuelles du projet d'Ecoquartier afin de faire un bilan des actions menées en 2010 et définir les nouvelles réorientations.

Propose au Conseil municipal :

- de modifier, suite aux textes intervenus dans le cadre de la réforme dite PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2017,



Séance du 7 Avril 2017

- de modifier le tableau des emplois permanents de la Ville de Vichy comme ci-annexé, et de procéder à la modification de la liste des emplois contractuels susceptibles d'être pourvus sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, tel que figurant en annexe n°2, qui fixe notamment les conditions d'emploi et de rémunération des personnels concernés,

- de procéder aux recrutements nécessaires permettant de pourvoir aux emplois municipaux, notamment par recrutement contractuel dans les cas et conditions fixés par l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



TABLEAU COMPLET DES EMPLOIS PERMANENTS

EMPLOIS	CATEGORIE	CM 16/12/16	CM 07/04/17			
			VARIATION AVEC DATE D'EFFET AU 01/01/17	NOMBRE D'EMPLOI OUVERT AU 01/01/17	VARIATION AVEC DATE D'EFFET AU 01/05/17	NOMBRE D'EMPLOI OUVERT AU 01/05/17
EMPLOI FONCTIONNEL						
Directeur Général des Services des communes de 40 à 80.000 hab.	A	1		1		1
Directeur Général Adjoint des Services des communes de 40 à 150.000 hab.	A	1		1		1
Directeur Général des Services techniques des communes de 40 à 80.000 hab.	A	1		1		1
SOUS TOTAL		3	0	3	0	3
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur	A	1		1		1
Attaché principal	A	1		1		1
Attaché	A	6		6		6
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3		3		3
Rédacteur	B	2		2		2
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	7		7		7
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	8	12	20	-1	19
Adjoint administratif de 1ère classe	C	12	-12	0		0
Adjoint administratif	C	0	20	20	1	21
Adjoint administratif de 2ème classe à Temps Complet	C	20	-20	0		0
Adjoint administratif à Temps Non Complet	C	0	2	2	-1	1
Adjoint administratif de 2ème classe à Temps Non Complet	C	2	-2	0		0
SOUS TOTAL		62	0	62	-1	61
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef hors classe	A	4		4		4
Ingénieur principal	A	3		3		3
Ingénieur	A	1		1		1
Technicien principal de 1ère classe	B	6		6		6
Technicien principal de 2ème classe	B	3		3		3
Technicien	B	2		2		2
Agent de maîtrise principal	C	20		20		20
Agent de maîtrise	C	30		30	-1	29
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	23		23		23
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	32	60	92	-2	90
Adjoint technique de 1ère classe	C	60	-60	0		0
Adjoint technique à Temps Complet	C	0	88	88	1	89
Adjoint technique de 2ème classe à Temps Complet	C	88	-88	0		0
Adjoint technique à Temps Non Complet	C	0	9	9		9
Adjoint technique de 2ème classe à Temps Non Complet	C	9	-9	0		0
SOUS TOTAL		281	0	281	-2	279
FILIERE MEDICO SOCIALE SECTEUR SOCIAL						
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	C	1		1		1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	C	12	15	27		27
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C	15	-15	0		0
SOUS TOTAL		28	0	28	0	28
FILIERE SPORTIVE						
Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1ère classe	B	2		2		2
SOUS TOTAL		2	0	2	0	2

TABLEAU COMPLET DES EMPLOIS PERMANENTS

EMPLOIS	CATEGORIE	CM 16/12/16	CM 07/04/17			
			VARIATION AVEC DATE D'EFFET AU 01/01/17	NOMBRE D'EMPLOI OUVERT AU 01/01/17	VARIATION AVEC DATE D'EFFET AU 01/05/17	NOMBRE D'EMPLOI OUVERT AU 01/05/17
FILIERE CULTURELLE - Secteur Patrimoine & Bibliothèque						
Bibliothécaire territorial	A	2		2		2
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	4		4		4
Assistant conservation principal de 2ème classe	B	4		4		4
Assistant de conservation	B	2		2		2
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	3		3		3
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	0	2	2		2
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	2	-2	0		0
Adjoint du patrimoine	C	0	3	3		3
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	3	-3	0		0
SOUS TOTAL		20	0	20	0	20
FILIERE CULTURELLE - Secteur Enseignement Artistique						
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1		1		1
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	0		0		0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	0		0		0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à Temps Complet	B	0		0		0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à Temps Non Complet	B	0		0		0
SOUS TOTAL		1	0	1	0	1
FILIERE ANIMATION						
Animateur	B	1		1		1
SOUS TOTAL		1	0	1	0	1
FILIERE DE LA POLICE MUNICIPALE						
Directeur de police municipale	A	1		1		1
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	1		1		1
Chef de service de police municipale	B	1		1		1
Brigadier chef principal	C	17		17		17
Brigadier	C	4		4		4
SOUS TOTAL		24	0	24	0	24
EMPLOIS PERMANENTS TENUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS (sur les fondements de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)						
Directeur adjoint de l'urbanisme	A	1		1		1
Directeur adjoint des espaces verts	A	1		1		1
Chef de projet internet et multimédia	A	1		1		1
Responsable adjoint du service voirie & réseaux	A	1		1		1
Chargé de mission pour le développement urbain et patrimonial de la station thermale	A	0		0	1	1
SOUS TOTAL		4	0	4	1	5
EMPLOIS PERMANENTS TENUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS (sur les fondements de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)	CADRE D'EMPLOIS ET GRADE		POSTE ET MISSIONS	REMUNERATION		DUREE DU CONTRAT
DIRECTION DE L'URBANISME	Cadre d'emplois des Ingénieurs Grade Ingénieur en chef de classe exceptionnelle Emploi à temps complet		Directeur adjoint de l'urbanisme	Grille indiciaire du grade d'Ingénieur en chef de classe exceptionnelle Rémunération selon la nature des fonctions exercées, l'expérience et le profil du candidat retenu sur le poste Régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité		C.D.I
DIRECTION DES ESPACES VERTS	Cadre d'emplois des Ingénieurs Grade d'Ingénieur territorial Emploi à temps complet		Directeur adjoint des espaces verts	Grille indiciaire du grade d'Ingénieur Rémunération selon la nature des fonctions exercées, l'expérience et le profil du candidat retenu sur le poste Régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité		Article 3-3 3 ans
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	Cadre d'emplois des Attachés Grade d'Attaché territorial Emploi à temps complet		Chef de projet internet et multimédia	Grille indiciaire du grade d'Attaché Rémunération selon la nature des fonctions exercées, l'expérience et le profil du candidat retenu sur le poste Régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité		Article 3-3 3 ans
SERVICE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	Cadre d'emplois des Ingénieurs Grade d'Ingénieur territorial Emploi à temps complet		Responsable adjoint du service voirie et réseaux divers	Grille indiciaire du grade d'Ingénieur Rémunération selon la nature des fonctions exercées, l'expérience et le profil du candidat retenu sur le poste Régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité		Article 3-3 3 ans
DIRECTION GENERALE	Cadre d'emplois des Attachés Grade d'Attaché territorial Emploi à temps complet		Chargé de mission pour le développement urbain et patrimonial de la station thermale	Grille indiciaire du grade d'Attaché Rémunération selon la nature des fonctions exercées, l'expérience et le profil du candidat retenu sur le poste Régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité		Article 3-3 3 ans
TOTAL GENERAL		426	0	426	-2	424



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°7

OBJET :

MISE A DISPOSITION

PERSONNEL
COMMUNAL

COMITE DE GESTION
DES ŒUVRES
SOCIALES

DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, article 61 notamment,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, notamment les articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 relatifs aux règles de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,



Séance du 7 avril 2017

Accusé de réception en préfecture
003-210303103-20170406-20170407-7-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire,

Considérant la nécessité de renouveler la mise à disposition d'un agent, auprès du Comité de gestion des œuvres sociales pour assurer des fonctions administratives et d'accueil,

Considérant que les conditions de mise à disposition sont précisées par convention,

Propose au Conseil municipal :

- de renouveler la mise à disposition d'un agent administratif auprès du Comité de gestion des œuvres sociales,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention réglant les modalités pratiques de la mise à disposition de cet agent,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
AUPRES DU COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE VICHY
DE MONSIEUR CHRISTOPHE SOLTANI, ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE**

ENTRE

La ville de Vichy, représentée par M. Claude MALHURET, son Sénateur-Maire, d'une part,

ET

Le Comité de Gestion des Œuvres Sociales de la ville de VICHY, représentée par _____
_____ d'autre part,

Exposé préalable :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions de l'article L 5211-4-2,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de partenariat avec le Comité de Gestion des Œuvres Sociales de la ville de VICHY quant à la mise à disposition du personnel concerné.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Conformément aux dispositions combinées de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, M. Christophe SOLTANI est mise à disposition par la ville de Vichy auprès Comité de Gestion des Œuvres Sociales de la ville de VICHY en vue d'exercer des missions d'accueil et de secrétariat.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION ET CONDITIONS D'EMPLOI

Mme Christophe SOLTANI, adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, est mis à disposition du Comité de Gestion des Œuvres Sociales, à compter du 1^{er} juin 2017, et placé sous la responsabilité hiérarchique de son président.

Le temps de travail de M. Christophe SOLTANI au sein du Comité de Gestion des Œuvres Sociales sera organisé dans les conditions fixées par le règlement intérieur applicable à l'ensemble du personnel communal de la ville de Vichy.

La ville de Vichy continuera de gérer la situation administrative de M. Christophe SOLTANI (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, droit individuel à la formation, discipline ...).

Pendant la période de mise à disposition, les décisions liées aux congés annuels et aux autorisations d'absence de toute nature continueront d'être prises par la ville de Vichy.

Le Comité de Gestion des Œuvres Sociales informera sans délai la ville de Vichy de toutes les interruptions éventuelles de travail (maladie ordinaire, accident du travail...) de l'intéressée.

En cas de présomption d'accident du travail dans le cadre des activités exercées dans le cadre de cette mise à disposition, la ville de Vichy sera saisie par le Comité de Gestion des Œuvres Sociales, au plus tard le lendemain de la déclaration, pour statuer sur la prise en charge ou non en accident du travail de l'incident.

La décision finale sera prise par la ville de Vichy au regard de l'enquête menée par la Direction des Ressources Humaines mutualisée.

ARTICLE 3 : REMUNERATION

Aucune rémunération ne sera versée par le Comité de Gestion des Œuvres Sociales à M. Christophe SOLTANI, excepté en cas de cumul d'emploi ou d'activité accessoire.

La rémunération correspondant à son grade d'origine (émoluments de base, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi) lui sera versée par la ville de Vichy.

Les rémunérations principales et accessoires, ainsi que les charges patronales et d'éventuels frais engagés dans le cadre des activités professionnelles de M. Christophe SOLTANI resteront à la charge de la ville de Vichy, qui en demandera le remboursement au Comité de Gestion des Œuvres Sociales.

Les droits à la formation seront gérés par la ville de Vichy, qui supportera la charge des actions de formation dont elle ferait bénéficier M. Christophe SOLTANI.

ARTICLE 4 : MODALITE DE CONTROLE ET D'EVALUATION DES ACTIVITES DE L'AGENT MIS A DISPOSITION

Un bilan de l'activité et une évaluation des missions accomplies dans le cadre de la mise à disposition seront effectués par la Comité de Gestion des Œuvres Sociales à l'issue de la période définie par la présente convention.

En cas de faute commise par M. Christophe SOLTANI dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions susceptible de relever d'une procédure disciplinaire, la ville de Vichy sera saisie par Comité de Gestion des Œuvres Sociales de la ville de Vichy. En cas de faute disciplinaire, l'autorité d'origine ayant pouvoir de nomination exerce le pouvoir disciplinaire.

ARTICLE 5 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de M. Christophe SOLTANI peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 2 de la présente convention à la demande de la Comité de Gestion des Œuvres Sociales, de la ville de Vichy, et de l'intéressée. Dans ces conditions, le préavis sera de 15 jours.

ARTICLE 6 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Clermont Ferrand.

La présente convention a été transmise à M. Christophe SOLTANI dans les conditions lui permettant d'exprimer son accord sur la nature des activités qui lui sont confiées et sur leurs conditions d'emploi.

Fait à Vichy, le

L'agent,

Pour la ville de Vichy

Pour le Comité de Gestion des Œuvres
Sociales de la ville de VICHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

N°8

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

OBJET :

**AUTORISATION
DE SIGNATURE**

**CONVENTION DE
GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC
LE SYNDICAT
DEPARTEMENTAL DE
L'ENERGIE DE
L'ALLIER**

**ACHAT
D'ELECTRICITE
EN
TARIFICATION C5**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu la Directive européenne, n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la Loi relative à la consommation N°2014-344 du 17 mars 2014,

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L 331-1, L 441-1, L 331-4 et L 441-5,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 7 Avril 2017

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie depuis le 1^{er} juillet 2004,

Considérant que les abonnements électriques, et les tarifs y afférents, pour les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 KVA sont ouverts à la concurrence,

Considérant la nécessité de représenter au mieux les intérêts de la ville de Vichy auprès des fournisseurs d'énergie,

Considérant que le Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier (SDE03) organise un groupement de commandes pour l'achat d'électricité avec d'autres personnes morales de droit public ou privé de l'Allier en vue d'obtenir, a fortiori, des tarifs plus compétitifs,

Propose au Conseil municipal :

- d'adhérer au groupement de commandes organisé par le Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier en vue de la passation de contrats publics d'achat d'électricité pour les abonnements électriques d'une puissance inférieure ou égale à 36 KVA,

- d'adopter les dispositions de la convention telle qu'annexée, en souscrivant les options suivantes :

- option 1 : mode d'exécution du marché : exécution comptable du marché par le membre,

- option 2 : offre souscrite : souscription à l'offre de marché,

- d'autoriser M. le Maire à signer cet acte.



Séance du 7 Avril 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
A Vichy, le 7 avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



CONVENTION CONSTITUTIVE

DU GROUPEMENT DE COMMANDES

POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE en tarification C5 (Ex tarif bleu – hors éclairage public)

Approuvée le 7 Avril 2017

Par délibération du Conseil municipal en date du 7 Avril 2017:

Préambule :

La loi 2004-803 du 9 août 2004 a posé le principe de l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie.

Aujourd'hui, conformément l'article L. 331-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par l'opérateur historique.

Pour mettre en œuvre cette possibilité, les acheteurs publics doivent alors conclure de nouveaux contrats de fourniture d'énergie dans le respect des règles de la commande publique.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

La Loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 vise aussi à encourager la maîtrise de la consommation d'énergie tout en réduisant la facture énergétique.

Dans ce sens, le SDE 03 s'organise pour porter un groupement de commandes à l'échelle du département de l'Allier.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes (désigné ci-après "le groupement") conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Il est expressément rappelé que le groupement n'a pas la personnalité morale.

Article 2 : Nature des besoins visés par la présente convention constitutif

Le groupement constitué par la présente convention vise à répondre aux besoins des membres dans le domaine suivant :

- Acheminement et fourniture d'électricité dont l'abonnement électrique est inférieur ou égal à 36 kVA – tarif C5 (ex tarif bleu)

Les contrats conclus pour répondre à ces besoins pourront constituer des marchés publics ou des accords-cadres au sens de l'article 4 de l'ordonnance n°2015-899 du 28 juillet 2015.

Article 3 : Membres du groupement

Le groupement de commandes est ouvert aux personnes morales suivantes, dont le siège est situé sur le département de l'Allier:

- L'ensemble des personnes morales de droit public (Etat, Collectivités territoriales et leurs groupements, Etablissements publics, Groupements d'Intérêt Public, SDIS, ...)
- Les personnes morales de droit privé suivantes :
 - Organismes privés d'habitations à loyer modéré,
 - Etablissements d'enseignement privé,
 - Offices de tourisme (sous toutes les formes juridiques),
 - Associations loi 1901 de statut privé,
 - Etablissements de santé privés,
 - Maisons de retraites privées (EHPA, EHPAD, MAPA, MARPA, MAPAD...).

La liste des membres du groupement sera arrêtée au 31 décembre 2017 (date à laquelle les délibérations et la fiche de collecte des données des collectivités intéressées devront avoir été notifiées au coordonnateur du groupement)

Article 4 : Désignation et rôle du coordonnateur

4.1. Le Syndicat Département d'Energie de l'Allier (SDE 03 ci-après le "coordonnateur") est désigné coordonnateur du groupement par l'ensemble des membres.

Il est chargé à ce titre, de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, à l'organisation de l'ensemble des opérations de choix d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution des marchés ou confie celle-ci au coordonnateur en choisissant de valider « l'option de mission d'exécution du marché par le coordonnateur » définie à l'article 4.3. de la présente convention.

Les membres devront préciser leur choix d'exécution lors de leur prise de délibération d'adhésion au présent groupement de commande.

En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

4.2. En pratique, le coordonnateur est ainsi chargé :

- D'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins sur la base d'une définition préalablement établie par le coordonnateur, en concertation avec les membres dans les conditions précisées à l'article 6 ci-après. À cette fin, le coordonnateur est habilité par les membres à solliciter, en tant que de besoin, auprès du gestionnaire du réseau de distribution et des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison.
- De définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et de procéder notamment, à ce titre, au choix du type de contrat et du type de procédure appropriés.
- D'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation, en fonction des besoins définis par les membres. Ces derniers auront la possibilité de valider les documents du DCE.
- D'assurer l'ensemble des opérations de choix des cocontractants; à cette effet il devra plus particulièrement :
 - rédiger le dossier de consultation des entreprises, en liaison avec les membres du groupement,
 - envoyer à la publication les avis d'appels publics à la concurrence,
 - d'assurer la diffusion des dossiers de consultation et la réception des offres,
 - assurer les obligations liées à la dématérialisation des procédures,
 - organiser les travaux de la commission d'appel d'offres,
 - analyser les offres, en liaison avec les membres du groupement,
 - rédiger les procès verbaux de la commission d'appel d'offres et la rédaction des rapports de présentation,
 - informer les candidats non retenus du rejet de leur offre.
- De signer et notifier les marchés et accords-cadres.
- De préparer et conclure, les marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre.
- De transmettre les marchés et accords-cadres aux autorités de contrôle.
- De transmettre l'accord cadre après dépôt aux autorités de contrôle à tous les membres du groupement participant à ce même accord-cadre.
- De préparer et conclure les avenants des marchés et accords-cadres passés dans le cadre du groupement.

- De faire valider, aux membres concernés, des avenants à passer en cours de marché, laissant à ces membres 1 mois pour manifester leur désaccord,
- De gérer le précontentieux et le contentieux afférents à la passation des accords-cadres et marchés.
- De transmettre aux membres, les documents nécessaires à l'exécution des marchés en ce qui les concerne. Dans le cadre des marchés de fourniture d'électricité, il transmet notamment les nouveaux prix de règlement résultant de l'application de la clause de variation de prix et certifie la validité des modalités de leur calcul.
- De tenir à la disposition des membres les informations relatives à l'activité du groupement.
- L'intégration de la facturation dans son outil interne, permettant la visualisation des consommations et des coûts pour chaque membre.

4.3. Option de mission d'exécution du marché par le coordonnateur :

Le coordonnateur propose aux membres du groupement une option pour laquelle il réaliserait l'exécution du marché.

Cette option intègre en supplément du rôle du coordonnateur :

- La réception et la vérification des factures,
- Le paiement des factures validées,
- Le traitement des erreurs directement avec le fournisseur,
- La refacturation des factures à chaque membre concerné dans un délai de 1 mois après réception par le coordonnateur.
- L'optimisation tarifaire des points de livraison,
- Le détachement et le rattachement des nouveaux points de livraison,
- L'édition d'une synthèse annuelle par membres pour les points de livraison concernés.

4.4 Lors de sa délibération d'adhésion au groupement de commande, chaque membre devra préciser son choix entre les options suivantes :

- 1- Mode d'exécution du marché :
 - Exécution comptable du marché par le SDE 03 (Acceptation de l'article 4.3 de la présente convention)
 - Exécution comptable du marché par le membre
- 2- Offre souscrite :
 - Souscription à l'offre de marché,
 - Conservation du Tarif Régulé de Vente (dans ce cas, le membre devra obligatoirement confier l'exécution comptable du marché au SDE 03, dans le cadre de l'article 4.3 précité).

Chaque membre du groupement devra préciser l'acceptation ou le refus des options des articles 4.3 et 4.4 lors de sa délibération d'adhésion au présent groupement de commande.

D'une façon générale, le coordonnateur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que les marchés et accords-cadres conclus dans le cadre du groupement répondent au mieux aux objectifs de performance des membres en matière de commande publique d'électricité.

Article 5 : Commission d'Appel d'Offres

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret 2016-360 du 25 mars 2016, la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres est celle du coordonnateur.

Article 6 : Missions des membres

6.1. Les membres sont chargés :

- De communiquer au coordonnateur leurs besoins en vue de la passation des marchés et accords-cadres.
- D'assurer la bonne exécution des marchés portant sur l'intégralité de ces besoins, éventuellement ajustés en cours d'exécution,
- D'effectuer le règlement de leurs factures auprès du fournisseur d'énergie ou de confier l'exécution au coordonnateur en vertu de l'article 4.3,
- D'informer le coordonnateur de cette bonne exécution,
- De participer financièrement aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 ci-après.

6.2. Pour ce qui concerne l'acheminement et la fourniture d'électricité, les membres s'engagent à communiquer avec précision leurs besoins au coordonnateur et, en particulier, à veiller à la bonne définition des points de livraison devant relever des accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement. À ce titre, lors de la préparation des documents de consultation, le coordonnateur devra, sur la base des informations dont il dispose, notifier aux membres une liste des points de livraison envisagés en vue d'être inclus aux accords-cadres et/ou marchés à intervenir. À défaut de réponse écrite expresse des membres dans un délai raisonnable fixé par le coordonnateur et qui ne saurait être inférieur à un mois à compter de cette notification, les points de livraison ainsi définis seront inclus par le coordonnateur à l'accord-cadre et/ou au marché.

Une fois inclus aux marchés et accords-cadres passés dans le cadre du groupement et pendant toute la durée de validité de ceux-ci, les points de livraison ne pourront plus donner lieu à la conclusion de nouveaux marchés ou accords-cadres qui seraient directement passés par les membres en dehors du présent groupement et ayant aussi pour objet, même non-exclusif, la fourniture d'électricité.

Tous nouveaux points de livraison souscrits, par un membre du groupement parti prenante des marchés et accords-cadres en cours de validité, pourront être intégrés suivant les conditions définies dans les dits marchés et accords-cadres.

Article 7 : Frais de fonctionnement

7.1. Les fonctions du coordonnateur sont exclusives de toute rémunération.

Le SDE 03 est indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement selon une participation financière versée après chaque notification de marchés accords-cadres. Cette indemnisation versée par un membre est due dès l'instant où il devient partie aux marchés accords-cadres passés par le coordonnateur. A cet effet, le SDE 03 émet un titre de recettes pour chacun des membres.

7.2. Le montant de la participation financière (en € HT) des membres du groupement, est établi après chaque notification de marché accords-cadres portant sur l'achat d'électricité lancé par le coordonnateur.

La participation financière (P) relève de la formule de calcul s'appuyant sur le quantitatif de points de livraison par membre (nPDL) :

$$\text{P} = 5\text{€} \times \text{nPDL}$$

Le montant de la participation financière ne pourra excéder un montant de 100 €HT par membre du groupement.

Pour chaque adhérent, la formule ne s'applique qu'à compter de l'acheminement et la fourniture d'électricité de 2 PDL. Aucune participation financière ne sera ainsi demandée si le montant est inférieur ou égal à 10 € HT.

Article 8 : Adhésion et retrait des membres

Chaque membre adhère au groupement suivant un processus décisionnel conforme à ses règles propres. Cette décision est notifiée au coordonnateur.

L'adhésion des personnes relevant du Code Général des Collectivités Territoriales est soumise à l'approbation de leur assemblée délibérante ou par délibération de celle-ci, dans les conditions prévues par ce Code.

L'adhésion au groupement d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment. Cependant, tout nouveau membre ne pourra pas prendre part à un accord-cadre ou un marché en cours. En conséquence, cette adhésion ne pourra prendre effet qu'à l'occasion du lancement d'une future procédure de passation d'un accord-cadre ou d'un marché public.

Le présent groupement est institué à titre permanent, mais chaque membre est libre de se retirer du groupement. Le retrait d'un membre du groupement est constaté par une décision selon ses propres règles. Cette décision est notifiée au coordonnateur. Quoiqu'il en soit, le retrait ne prend effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont le membre est partie prenante.

Chaque membre du groupement peut choisir, à tout moment, d'opter pour l'option d'exécution du marché par le coordonnateur. Toutefois, cette option ne pourra être mise en œuvre qu'à l'occasion du lancement d'une future procédure de passation d'un accord-cadre ou d'un marché public. A l'inverse, chaque

membre du groupement peut choisir de ne plus faire exécuter le marché par le coordonnateur. Dans ce cas, la décision ne sera applicable qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont le membre est partie prenante.

Article 9 : Retrait de la mission d'exécution du coordonnateur

Le SDE03 se réserve le droit à l'issue d'un marché de ne plus assurer l'option d'exécution tel que décrit dans l'article 4.3.

Dans ce cas chaque membre reprendra l'exécution de chacun de ses points de livraison pour les marchés à venir dans le cadre de la présente convention.

Article 10 : Principe de non exhaustivité du groupement

Chaque membre du groupe décide des points de livraison à intégrer dans les différents marchés organisés lors de la définition préalable des besoins, selon les procédures prévues par chaque type de marché. Aussi, les membres du groupement sont libres de mettre en place une procédure d'achat d'électricité pour tout point de consommation non intégré dans la définition de l'un des marchés en cours du groupement.

Le membre du groupement veillera à ne pas proposer un point de consommation dans deux procédures d'achat différentes et en cours de validité.

Article 11 : Modification de la présente convention constitutive

Les éventuelles modifications de la présente convention constitutive du groupement doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement au moment de la modification, dont les décisions sont notifiées au coordonnateur.

Les modifications prennent effet lorsque l'ensemble des membres a approuvé les modifications.

Article 12 : Durée de la présente convention constitutive

Le présent groupement est conclu pour une durée illimitée.

Article 13 : Règlement des litiges

Les litiges qui pourraient naître de l'application de la présente convention sont de la compétence du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Le représentant du coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge.

Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

Toutefois, les membres du groupement s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend résultant de l'interprétation, de l'exécution et des suites de la présente convention.

Signature

Fait à,

Le

Approuve la présente convention constitutive pour le groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

Signature: (Structure, titre, nom, tampon)



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

N°9

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

OBJET :

**AUTORISATION
SIGNATURE**

AVENANT N°1

**CONVENTION DE
GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC
LE SYNDICAT
DEPARTEMENTAL DE
L'ENERGIE DE
L'ALLIER**

**ACHEMINEMENT ET
FOURNITURE DE GAZ
NATUREL**

**DIRECTION
GENERALE
DES SERVICES
TECHNIQUES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu la Directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu la Loi de consommation 2014-344 du 17 mars 2014 et notamment son article 25,

Vu le Code de l'énergie,



Séance du 7 avril 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes conclue le 22 octobre 2014 avec le Syndicat départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) pour l'acheminement et la fourniture de gaz,

Considérant que de nouveaux membres ont souhaité intégrer le groupement susvisé (commune de Neuilly Le Réal et le SIESS du Collège Ferdinand Dubreuil à Doyet),

Considérant en outre que par suite de la nouvelle réglementation en matière de marchés publics, les membres ont souhaité faire application de cette dernière pour les prochaines mises en concurrence,

Propose au Conseil municipal :

- de conclure l'avenant n°1 ci-annexé,
- d'autoriser M. le Maire à signer cet acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
A Vichy, le 7 avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL **Avenant n°1**

Article 1 – Objet de l'avenant à la convention

Depuis le 24 juin 2014, après concertation avec les principales collectivités du Département, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) coordonne un groupement de commandes à l'échelle départementale qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence dans le cadre de l'achat de gaz naturel.

Conformément à l'article 8 de la convention du groupement de commandes, toute personne morale de droit public ou privé intéressée par ledit groupement, peut y adhérer à tout moment. Cette adhésion ne prend effet qu'au lancement du marché suivant.

En 2017, le marché d'achat de gaz naturel doit être relancé par le SDE03, coordonnateur du groupement de commande.

A cette occasion, de nouveaux membres souhaitent intégrer le Groupement.

L'annexe 1 à la convention constitutive du groupement de commandes doit ainsi être révisée afin d'intégrer ces nouveaux membres.

Par la même occasion, la Convention de groupement de commande est mise à jour des nouvelles dispositions de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Article 2 – Modification des clauses de la convention

2.1 – Modification de l'article 1 de la convention constitutive du groupement de commandes

L'article 1 est modifié comme suit :

« La présente convention constitutive a pour objet de constituer un groupement de commandes (ci-après "le groupement") sur le fondement des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de définir les modalités de fonctionnement du groupement. Il est expressément rappelé que le groupement n'a pas la personnalité morale. »

Article 2.2 – Modification de l'article 2

L'article 2 est modifié comme suit :

« Le groupement constitué par la présente convention constitutive vise à répondre aux besoins récurrents des membres dans le domaine suivant :

- Acheminement et fourniture de gaz naturel

Les contrats conclus pour répondre à ces besoins pourront constituer des marchés publics ou des accords-cadres au sens de l'article 4 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. »

Article 2.3 – Modification de l'article 5

L'article 5 est modifié comme suit :

« La Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres est celle du coordonnateur. »

Article 2.4 – Modification de l'annexe 1

L'annexe 1 est modifiée par l'ajout des nouveaux membres suivants :

- Commune de Neuilly le Réal
- SIESS du Collège Ferdinand DUBREUIL

Article 3 – Dispositions générales

Toutes les autres clauses et conditions de la convention initiale qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant demeurent applicables.

La convention et l'annexe 1 modifiées sont annexées au présent avenant.

Signature

Fait à,

le

Approuve le présent avenant à la convention constitutive pour le groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel,

Signature : (Structure, titre, nom, tampon)

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL.

Annexe 1 : Membres du groupement d'achat de gaz naturel

Abrest	Centre Social Rural de Villefranche d'Allier et de Montmarault
Avermes	CIO de Montluçon
Beaulon	Conseil Départemental de l'Allier
Bellerive sur Allier	Foyer départemental de l'enfance
Bessay sur Allier	Office de tourisme et de thermalisme de Vichy
Bézenet	RIA
Bourbon l'Archambault	SDE 03
Brugheas	SDIS 03
Buxières les Mines	SIESS de Montmarault
Chamblet	SIESS du Collège de Bourbon l'Archambault
Charmeil	SISCOL de Lapalisse
Commentry	SIVOM Rive Gauche Allier
Cosne d'Allier	SIVOS Le Donjon
Creuzier-le-Vieux	SRPIC de Montmarault
Cusset	Syndicat Intercommunal du collège de Tronget
Deux-Chaises	SIESS du Collège Ferdinand Dubreuil
Diou	
Dompierre sur Besbre	Collège Achille ALLIER
Doyet	Collège Alain FOURNIER
Durdat Larequille	Collège Anne de BEAUJEU
Gannat	Collège Charles PEGUY
Hauterive	Collège Charlotte DELBO
Huriel	Collège Constantin WEYER
La Chapelaude	Collège Emile GUILLAUMIN (Cosne d'Allier)
La Ferté-Hauterive	Collège Emile GUILLAUMIN (Moulins)
Lapalisse	Collège Emile MALE
Lavault Sainte Anne	Collège François RABELAIS
Le Donjon	Collège François VILLON
Le Montet	Collège George SAND
Le Vernet	Collège Jean de la FONTAINE
Malicorne	Collège Jean ROSTAND
Montmarault	Collège Jean ZAY
Montvicq	Collège Jean-Jacques SOULIER
Néris les Bains	Collège Jeanne CLUZEL
Neuilly le réal	
Neuvy	Collège Joseph HENNEQUIN
Prémilhat	Collège Jules FERRY (Montluçon)
Quinssaines	Collège Jules FERRY (Vichy)

Saint-Angel	Collège Jules VERNE (Montluçon)
Saint-Germain-des-Fossés	Collège les Célestins
Saint-Loup	Collège Louis ARAGON
Saint-Menoux	Collège Louis PERGAUD
Saint-Pourçain-sur-Sioule	Collège Lucien COLON
Saint-Rémy-en-Rollat	Collège Marie CURIE
Saint-Victor	Collège Victor HUGO (Le Donjon)
Saint-Yorre	Collège Victor HUGO (Saint-Yorre)
Souvigny	
Toulon sur Allier	Moulins Communauté
Trévol	Communauté Pays de Lapalisse
Tronget	Communauté Saint-Pourçain Sioule Limagne
Vallon en Sully	Vichy Communauté
Varennes sur Allier	Communauté Entr'Allier Besbre et Loire
Vendat	Communauté Commentry Montmarault Nérès-les-Bains
Ville de Moulins	Communauté Bocage Bourbonnais
Ville de Vichy	
Villebret	
Yzeure	



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 Avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°10

OBJET :

REVISION DE LA
ZPPAUP ET
TRANSFORMATION
EN AVAP

SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE DE
VICHY

ARRET DU PROJET
DE PLAN DE
VALORISATION DE
L'ARCHITECTURE ET
DU PATRIMOINE

DIRECTION DE
L'URBANISME

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire expose,

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Vichy, entrée en vigueur le 26 décembre 1997 a été mise en révision par décision du Conseil municipal du 3 octobre 2014, parallèlement à la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Il s'agissait d'actualiser cette servitude publique et de prendre en compte les différentes évolutions législatives en matière de protection du patrimoine et de l'environnement et notamment l'article 28 de la Loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2) instituant les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) en remplacement des ZPPAUP ;



Séance du 7 Avril 2017

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, les études de cette révision ont été confiées, conjointement à celles de la révision du PLU, au groupement Vidal Consultants – Architecture et Patrimoine ;

La révision a été conduite par la Ville de Vichy, sous l'autorité de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, Chef de l'UDAP de l'Allier et sous le contrôle régulier de la Commission Locale Consultative de l'AVAP ;

Considérant l'achèvement des phases de diagnostic préalable et l'élaboration du projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), lequel se substituera à l'issue de la procédure à l'actuel règlement ;

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code du patrimoine

Vu la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (GRENELLE 2),

Vu la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 (ALUR) et notamment son article 162 reportant le délai de transformation de la ZPPAUP en AVAP au 14 juillet 2016,

Vu la loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (CAP) adoptée le 29 juin 2016, laquelle a fusionné les secteurs sauvegardés et les AVAP/ZPPAUP en un dispositif unique : les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR),

Vu la décision du Conseil municipal du 3 octobre 2014 prescrivant la mise en révision et transformation de la ZPPAUP en AVAP et définissant les modalités de la concertation publique ainsi que les principaux enjeux poursuivis par la commune ;



Séance du 11/04/2017

Vu la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône Alpes du 5 décembre 2016, indiquant que le projet d'AVAP de la commune de Vichy, n'est pas soumis à évaluation environnementale,

Considérant que la procédure de révision de la ZPPAUP/AVAP a été engagée avant le 8 juillet 2016, date de publication de la Loi CAP, et qu'en conséquence cette révision peut se poursuivre selon les dispositions antérieures contenues dans les Codes de l'Urbanisme et du Patrimoine, la commune restant compétente en la matière,

Considérant que la concertation publique s'est déroulée dans les conditions déterminées par la commune, notamment avec l'organisation de deux réunions publiques de présentation du projet et que le bilan détaillé de cette concertation est joint en annexe de la présente délibération,

Propose au Conseil municipal :

- l'arrêt du projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), comportant le règlement et le plan des protections, la Commission municipale « urbanisme, habitat, travaux, environnement » s'étant réunie le 31 mars 2017,

- de dresser le bilan de la concertation préalable,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- dresse le bilan de la concertation préalable, tel que décrit à l'annexe jointe,

- arrête le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable de Vichy,

- précise que ce projet sera présenté à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites avant d'être soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées puis mis à l'enquête publique,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 Avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malfuret



ANNEXE

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE VICHY

ARRET DU PROJET DE PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (PVAP)

BILAN DETAILLE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Pour rappel, lors de la délibération du 3 octobre 2014 qui a lancé la procédure de révision de la ZPPAUP de la Ville de Vichy, conjointement avec la révision du PLU, les objectifs ont été ainsi définis :

- Prendre en compte les évolutions législatives :

- La loi Engagement National pour le Logement (ENL) du 12/07/2010, dite Grenelle II, et notamment son article 28 prévoyant que les ZPPAUP non transformées en AVAP à la date du 14/07/2015 deviendraient immédiatement caduques. **L'objectif principal de la transformation en AVAP étant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers.**

- La loi du 24/03/2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR), a reporté le délai de transformation des ZPPAUP au 14/07/2016.

- La loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (CAP), adoptée le 29/06/2016 a finalement transformé d'autorité les AVAP/ZPPAUP en un dispositif unique en créant les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ;

- Actualiser l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et intégrer les objectifs de la révision du PLU dans une procédure de révision conjointe, notamment pour :

- vérifier la pertinence du périmètre de la servitude,
- mieux préserver et valoriser les grands espaces naturels : parcs, rivières...
- mettre à jour le plan des protections.

Les modalités de la concertation préalable avaient également été définies lors de cette séance du Conseil, avec :

- la mise à disposition à la Direction de l'urbanisme, d'un dossier et registre de concertation,

- la mise en ligne sur le site internet de la Ville, d'un dossier de concertation,

- la diffusion régulière des informations concernant chacune des phases d'élaboration du PLU dans la publication municipale « C'est à Vichy »,

- l'organisation de toute autre forme d'information et de concertation jugée nécessaire durant le déroulement de l'élaboration du projet de PLU : exposition, publications dans la presse locale, réunions publiques, réunions avec les différents acteurs socio-économiques de la ville, etc...

Ces modalités ont été mises en œuvre durant l'établissement du projet avec les temps forts suivants :

- réunion publique du 04/07/2016 : présentation et débat sur le PADD et les orientations du futur règlement (PLU), **présentation du diagnostic de l'AVAP**,
- réunion publique du 18/10/2016 : présentation et débat sur le projet de zonage et le règlement du PLU, **présentation des évolutions réglementaires de l'AVAP et des modifications de périmètre**,

Ces réunions ont accueilli 50 et 70 personnes et ont fait l'objet d'articles de presse dans le journal La Montagne, les 02/07/2016, 06/07/2016, 18/10/2016 et 20/10/2016.

Une exposition composée de quatre panneaux illustrant le diagnostic, le PADD et le projet de règlement et zonage a accompagné ces réunions puis a été installée dans le hall de l'Hôtel de Ville en octobre 2016.

Les réunions de concertation et de suivi par la Commission Locale Consultative de l'AVAP ont été tenues les 15/01/2015, 30/10/2015 et 05/01/2016, selon sa composition adoptée par décision du Conseil Municipal du 03/10/2014.

Bilan de la concertation :

L'examen du registre de concertation, commun pour les révisions conjointes PLU et ZPPAUP/AVAP, montre que la plupart des demandes consignées, comme les courriers reçus en mairie pendant la phase d'étude, portent sur des demandes de réexamen des servitudes d'alignement ou d'emplacement réservés figurant au PLU et ne concernent pas la procédure AVAP. Lors des réunions publiques les échanges ont montré le grand intérêt porté par les personnes présentes quant à la préservation du cadre historique et du patrimoine architectural et arboré exceptionnel de Vichy.

L'association du Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier (CEN Allier) avait demandé à être associée à la procédure de révision par courrier du 17/09/2015 et une réunion de travail spécifique a été organisée le 10/03/2016, au cours de laquelle les problématiques des coteaux calcaires et des corridors écologiques en milieu urbanisé ont été abordées avec notamment l'opportunité d'un renforcement des continuités écologiques dans les projets du nouveau Boulevard urbain et ainsi que celui des berges du Sichon. Le projet de périmètre du futur SPR intègrera la berge Nord du Sichon qui n'était pas incluse dans la ZPPAUP. La préservation des espaces verts importants est clarifiée et renforcée dans le futur plan de protection, en faisant évoluer le règlement qui remplace et complète l'ancienne protection « espaces boisés classés » par la catégorie « Parcs, espaces verts, jardins, places plantées, protégés ».

Une réunion des personnes publiques associées a été organisée le 04/07/2016, lors de laquelle ont été présentés les diagnostics et orientations du projet de PLU ainsi que le projet de transformation de la ZPPAUP/AVAP.

Cette concertation n'a pas révélé d'autres points particuliers.

Synthèse du projet présenté à l'arrêt du Conseil Municipal :

Les principaux changements qui sont proposés dans le projet réglementaire intègrent l'évolution urbaine des vingt dernières années et les projets en cours ou à venir, dans le respect des évolutions législatives et des objectifs initiaux.

Concernant le périmètre du Site Patrimonial Remarquable :

L'emprise de la ZPPAUP de 1997, n'est modifiée qu'à la marge, en trois endroits du territoire :

- en légère diminution sur le secteur du Centre Hospitalier, afin de restreindre la zone de protection aux seules parties patrimoniales constituées des bâtiments anciens et de la chapelle et ne pas interférer dans le développement des projets d'extension et rénovation du Centre Hospitalier contemporain.

- en légère diminution d'emprise au Nord du quartier Jeanne d'Arc, sur un secteur de maisons de ville relativement hétérogène.

- en légère augmentation afin d'intégrer les abords du Sichon sur la berge au Nord, afin de prendre en compte globalement ce secteur dont la requalification et la renaturation sont envisagées dans le cadre d'un projet public en cours de programmation.

Concernant les évolutions réglementaires :

- Les catégories de protection des édifices constitutifs du patrimoine bâti sont modifiées afin d'adapter plus précisément les obligations de faire à la qualité patrimoniale des immeubles. Le nombre de catégories est ainsi porté à quatre par dédoublement de la catégorie C2 en C2+ (immeuble exceptionnel) à préserver impérativement et C2 (immeuble remarquable) à préserver mais pouvant être remplacé en cas de bilan sanitaire défavorable. Une liste exhaustive des édifices repérés en catégorie C2+ est également annexée au PVAP.

- Le règlement de chaque catégorie est précisé, notamment concernant les gabarits des immeubles avoisinants, les extensions et les modifications apportées aux façades et couvertures, ce en prenant en compte les évolutions technologiques et les impératifs liés aux économies d'énergies et aux nouvelles technologies.

- Les espaces et ensembles constitutifs du patrimoine paysager, sont définis en deux catégories :

- l'une constituée par le site classé du Parc des Sources et des monuments Historiques qu'il contient qui devient « Espace protégé comme ensemble monumental exceptionnel », régit par la réglementation des Monuments Historiques,

- la seconde est constituée des « Parcs, espaces verts, jardins, places plantées, protégés » au titre du SPR, comprenant les parcs et espaces auparavant inscrits en « espaces boisés classés », complétée de jardins et espaces remarquables à préserver.

- Les axes de vue des perspectives majeures à préserver sont révisés et centrés essentiellement sur les vues d'entrée sur la ville et les parcs depuis le pont de Bellerive et les vues proches sur l'église Saint Blaise.

Le projet de **Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine** qui est proposé à l'arrêt du Conseil comporte les pièces suivantes, indissociables sur le plan juridique :

1) Un Plan de règlement comportant le périmètre de la servitude (SPR) avec la localisation précise des édifices constitutifs du patrimoine bâti et du patrimoine paysager protégé, ce pour chaque catégorie de protection,

4) Un règlement qui s'appuie sur le diagnostic de l'AVAP et qui fixe les règles de protection et les moyens de faire et les recommandations architecturales, pour chacune des catégories d'édifices.

Ce projet, une fois arrêté par le Conseil municipal, sera présenté pour avis à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites puis soumis à l'examen des personnes publiques associées qui disposeront d'un délai de deux mois pour adresser leurs observations. A l'issue de cette consultation, le projet accompagné des avis des personnes publiques sera soumis à enquête publique puis à l'avis du Préfet de l'Allier avant approbation par le Conseil Municipal.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

N°11

Séance du 7 Avril 2017

OBJET :

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS :

APPROBATION
MODIFICATION
CONVENTION DE
GESTION
PLAN LOCAL
D'URBANISME
DIRECTION DE
L'URBANISME

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5216-7-1 et L 5215-27,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment le chapitre V portant sur le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,



Vu l'arrêté n° 3188/2016 du décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération « Vichy Val d'Allier » et de la communauté de communes de la « Montagne Bourbonnaise »,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et plus particulièrement sa compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,

Vu l'article L 5215-27 du CGCT offrant la faculté à la Communauté d'agglomération de confier, par convention à une ou plusieurs communes, la gestion de certains services relevant des compétences de l'EPCI et ce en dehors de tout transfert de compétence,

Vu la délibération N°23 du Conseil municipal en date du 3 octobre 2014 prescrivant la révision du PLU,

Vu la délibération N°6 du Conseil Municipal en date du 17 mars 2017 autorisant, d'une part, la Communauté d'Agglomération à poursuivre la révision générale du PLU engagée par la Ville avant le transfert de la compétence à l'échelle intercommunale et, d'autre part, le Maire à signer une convention de gestion ayant pour objet de formaliser l'appui administratif apporté par la ville dans le cadre de la procédure de révision du PLU,

Vu la délibération N°33 prise par Vichy Communauté en date du 30 mars 2017 autorisant le Président à signer également cette convention de gestion,

Considérant que ladite convention de gestion approuvée a posteriori par Vichy Communauté a été modifiée afin de tenir compte des observations formulées par le contrôle de légalité qui avait été préalablement consulté par la Communauté d'Agglomération,

Considérant que les précisions apportées à la convention portent sur les aspects suivants : la durée, les aspects financiers et l'annexe I,



Séance du 7 Avril 2017

Considérant que ces précisions modifient sensiblement la convention, la Ville est sollicitée pour délibérer de nouveau sur cette nouvelle version de la convention,

Considérant que cette convention permettra de préciser la nature de l'appui administratif apportée par la Ville à la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la révision générale du PLU de Vichy,

Au vu de l'exposé de ces motifs, **il est proposé** au Conseil municipal :

- D'adopter la convention de gestion telle qu'approuvée par le Conseil communautaire du 30 mars 2017 en substitution de la version adoptée par le Conseil municipal du 17 Mars 2017,
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention de gestion, ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 30 voix pour et 5 contre :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 Avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



**CONVENTION DE GESTION POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES
PLAN LOCAL D'URBANISME ET DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

ENTRE :

La Commune de

Représentée par, dûment habilité à signer la présente convention par une délibération du Conseil municipal en date du, domicilié

Ci-après dénommée la Commune,

D'une part,

ET :

L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

dont le siège est fixé, représenté par, dûment habilité à signer la présente convention par une délibération du Conseil communautaire en date du

Ci-après dénommé la Communauté,

D'autre part,

PRÉAMBULE

Vichy Communauté dont le périmètre et le siège sont fixés par l'arrêté préfectoral n° 3188/2016 du 05 décembre 2016 exerce, à compter du 1^{er} janvier 2017, en lieu et place des communes membres, les compétences définies par l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les statuts indiquent que Vichy Communauté est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou de document d'urbanisme en tenant lieu, et par voie de conséquence qu'elle est titulaire du droit de préemption urbain sur les communes couvertes par un POS, un PLU ou une carte communale.

La Communauté d'Agglomération, nouvellement mise en place, ne dispose pas de l'ingénierie nécessaire pour l'exercice immédiat de la compétence PLU et l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner (DIA). En effet, le transfert de ces compétences à la Communauté implique la mise en place par cette dernière d'une organisation administrative et opérationnelle lourde et complexe.

Dans l'attente de la mise en place de cette organisation pérenne, il est nécessaire d'assurer la continuité du service public. En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, notamment en ce qui concerne le suivi des procédures de révision des PLU en cours et l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner.

Il convient ainsi de mettre en place une coopération entre la Commune et la Communauté, la présente convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, deux missions de service public à savoir la gestion administrative de la procédure de révision du PLU et l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner.

Il est précisé que les charges liées à ce transfert de compétence seront évaluées par la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), et seront imputées sur l'attribution de compensation de chaque commune sur la base du rapport établi par la CLETC après délibérations concordantes de la Commune et de la Communauté.

ARTICLE 1^{er} : OBJET ET PÉRIMÈTRE DE LA CONVENTION

Dans le cadre d'une bonne organisation des services, la Communauté confie à la Commune qui l'accepte au titre de l'article L 5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- la gestion administrative de la procédure se rapportant à la révision du PLU telle que définie dans l'annexe I.

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'ORGANISATION DES MISSIONS

La Commune exerce les missions, objet de la présente convention, au nom et pour le compte de la Communauté.

Elle s'engage à respecter l'ensemble des normes, procédures et réglementations applicables ainsi que tout texte juridiquement opposable qui lui incombe au titre de la présente convention, notamment à appliquer les procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme ou document d'urbanisme en tenant lieu prévues par le Code de l'Urbanisme.

La Commune met en œuvre tous les moyens nécessaires au bon exercice de la mission qui lui est confiée.

Les missions qui seront, à titre transitoire, exercées par la Commune s'appuieront notamment sur :

- les contrats éventuellement passés par la Commune pour leur exercice et transférés à la Communauté concomitamment au transfert de la compétence PLU (annexe II).
- le personnel communal affecté jusqu'à présent auxdites missions ;
- les moyens matériels nécessaires à leur exercice ;

La Commune assure la gestion de tous les contrats en cours afférents aux missions visées dans la présente convention. Les cocontractants seront informés par la Commune de l'existence du mandat que celle-ci exerce pour le compte de la Communauté.

Elle prend, au nom et pour le compte de la Communauté, toutes décisions et conclut toutes conventions nécessaires à l'exercice des missions qui lui sont confiées, à l'exception des actes faisant griefs et qui traduisent l'exercice de la compétence PLU que seule la Communauté, qui détient cette compétence, est habilitée à prendre.

S'agissant spécifiquement des conventions soumises aux règles de la commande publique à conclure pendant la durée de la présente convention ou devant faire l'objet d'un avenant, seuls les organes de la Communauté seront compétents pour procéder à la désignation des cocontractants et à la signature des actes en cause, que ces actes requièrent l'intervention préalable, prévue par la loi, d'une commission (commission d'appel d'offres, commission consultative des services publics locaux notamment) ou soient conclus à l'issue d'une procédure adaptée ou de gré à gré. Le travail de préparation et de suivi de ces conventions est assuré par la Commune.

ARTICLE 3 : MODALITÉS FINANCIÈRES, COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES

3.1 Rémunération

L'exercice par la Commune des missions objet de la présente convention ne donne lieu à aucune rémunération. Ces missions se situent donc hors champ d'application des règles de la commande publique.

3.2 Dépenses et recettes liées à l'exercice des compétences

Toutes les dépenses relatives à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sont engagées et mandatées par la Communauté d'agglomération.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉS

La Commune est responsable, à l'égard de la Communauté et des tiers, des éventuels dommages de tous ordres résultant de ses obligations ou du non-respect de ses obligations dans le cadre de la présente convention.

Elle est en outre responsable, à l'égard de la Communauté et des tiers, des éventuels dommages résultant d'engagements ou actions réalisés au-delà des missions qui lui ont été fixées par la présente convention.

Elle est tenue de couvrir sa responsabilité par une ou plusieurs polices d'assurance qu'elle transmettra pour information à la Communauté et de souscrire tous les contrats la garantissant contre les risques inhérents à l'exercice des missions confiées par la présente convention.

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RÉILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie uniquement avec les communes ayant prescrit la révision générale de leur PLU avant le transfert de la compétence à la nouvelle communauté d'agglomération. Elle entre en vigueur dès signature par les deux parties, et prévaut jusqu'à l'approbation du PLU de Vichy par le conseil communautaire de Vichy Communauté.

Elle pourra être résiliée avant son terme dans l'une des hypothèses suivantes :

- Par l'une des parties, en cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'autre partie, 30 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effets.
- Par accord entre les parties moyennant le respect d'un préavis de 2 mois.

ARTICLE 6 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend au tribunal administratif compétent.

Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables de résolution que tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant la juridiction compétente.

Fait à,

le

Pour la Commune,

Pour la Communauté

ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la présente convention et les parties conviennent de leur conférer la même valeur juridique.

Sont annexées à la présente convention :

Annexe 1 : Liste des missions confiées à la commune au titre de la gestion administrative des PLU.

Annexe 2 : Liste des missions confiées à la commune au titre de l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner

ANNEXE I - Liste des missions confiées à la commune au titre de la gestion administrative des PLU.

Elaboration ou révision d'un PLU, ayant débuté avant le 1er janvier 2017, telle que prévue aux articles L.153-11 et suivants du code de l'urbanisme

Dans le cadre de cette procédure, la commune devra notamment :

- Organiser les réunions de travail ainsi que rédiger et transmettre les compte-rendus de ces réunions ;
- Participer aux réunions avec les Personnes Publiques Associées ;
- Aider, le cas échéant, à l'organisation matérielle de la concertation telle que définie par l'organe délibérant ou à défaut par le code de l'urbanisme ;
- Aider, le cas échéant, à l'organisation matérielle de l'enquête publique ;
- Assurer la reproduction des documents en nombre suffisant à toutes les étapes des procédures et notamment lors de la transmission au contrôle de légalité ;

PROJET

ANNEXE II – : Liste des contrats attachés à l'exercice des missions.

A compléter avec la Ville

N° Marché public	Objet	Prestataire	Montant du marché
	Révision générale du PLU de Vichy	VIDAL CONSULTANTS	114 636 €

PROJET



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

N°12

OBJET :

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

AVENANT N°1

**DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC**

**PLAGE DES
CELESTINS**

**BUVETTE
RESTAURATION
ET ANIMATION**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

SIGNATURE

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-19 relatifs aux délégations de service public (DSP),

Vu l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret du 1 février 2016 pris pour son application,



Séance du 07 Avril 2017

Vu la délibération n°39 du 16 décembre 2016 approuvant la désignation de Monsieur LEGRAND comme délégué pour l'exploitation du bar de la plage des Célestins (buvette, snack, restauration rapide, surveillance et entretien du bloc sanitaire et autres services annexes tels que mise à disposition de chaises longues et de parasols),

Vu le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du bar de la plage des Célestins en date du 27 décembre 2017,

Considérant que la rédaction de l'article 22 du contrat susvisé, relatif à la garantie financière au profit de la Ville, porte à confusion dans la mesure où le terme de cautionnement n'est pas approprié,

Considérant en effet qu'un cautionnement est une sûreté personnelle par laquelle une personne, la caution, s'engage à l'égard du bénéficiaire du cautionnement à payer la dette du débiteur principal en cas de défaillance,

Considérant dès lors que le terme de dépôt de garantie convient mieux à la situation et qu'il convient de modifier en ce sens l'article 22 du contrat susvisé,

Propose au Conseil municipal :

- d'adopter l'avenant n°1, ci-annexé, au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du bar de la plage des Célestins,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



**CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU BAR
DE LA PLAGE DES CELESTINS**

AVENANT N°1

ENTRE

La Commune de Vichy, représentée par son Maire, Monsieur Claude MALHURET, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal du 7 avril 2017,

Ci-après la « **Commune** »,
De première part,

ET

Monsieur Thierry LEGRAND, domicilié les Bouesses n°3, 033710 SAINT SAUVIER, gérant d'une entreprise individuelle immatriculée au RCS sous le numéro 434728788

Ci-après le « **Déléataire** »
De seconde part,

Article 1

L'article 22 du contrat de délégation est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 22 : dépôt de garantie

Le délégataire doit constituer un dépôt de garantie définitif qui est affecté en garantie de l'exécution du présent contrat.

Ce dépôt de garantie d'un montant de 1000 euros est déposé auprès du Trésorier Principal de Vichy.

Article 2

Toutes les clauses du contrat non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en trois (3) exemplaires originaux

A VICHY, le

Pour **la Commune de Vichy**

Pour **le délégataire**

Le Maire,
C. MALHURET

Thierry LEGRAND



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 Avril 2017

N°13

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

**DESAFFECTATION
DIFFEREE**

**DECLASSEMENT
PAR ANTICIPATION**

**IMMEUBLE
8-10 RUE BARDIAUX
17 AVENUE DES
CELESTINS
03200 VICHY**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2141-2,

Considérant les échanges intervenus entre la commune de Vichy, la communauté d'agglomération Vichy Communauté et la société COFAP afférents à la cession de l'immeuble sis 8-10 rue Bardiaux et 17 avenue des Célestins à Vichy,



Séance du 7 Avril 2017

Considérant le souhait exprimé par la société COFAP d'acquérir la propriété de cet immeuble,

Considérant l'intérêt pour la commune de Vichy de rationaliser son patrimoine immobilier,

Considérant la nécessité de déclasser l'immeuble sis 8-10 rue Bardiaux et 17 avenue des Célestins à Vichy, et son assiette foncière délimitée sur le plan annexé et figurant au cadastre section AS 77 pour 522 m², pour l'inclure dans le domaine privé de la commune de Vichy, en vue de leur aliénation,

Considérant que l'immeuble susvisé est à ce jour toujours affecté à des activités d'enseignement supérieur, et qu'il le demeurera jusqu'à la fin de l'année universitaire,

Considérant par conséquent que les nécessités liées à l'exercice du service public d'enseignement justifient que cette désaffectation soit différée,

Propose au Conseil municipal :

- de décider la désaffectation différée du bien susvisé et de la parcelle AS 77, assiette foncière dudit immeuble,
- de déclasser par anticipation du domaine public communal le bien susvisé et la parcelle AS 277, assiette foncière dudit immeuble, en vue de leur aliénation, la désaffectation devant prendre effet au plus tard dans un délai de 18 mois à compter de ce jour ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 Avril 2017.

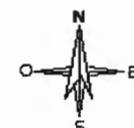
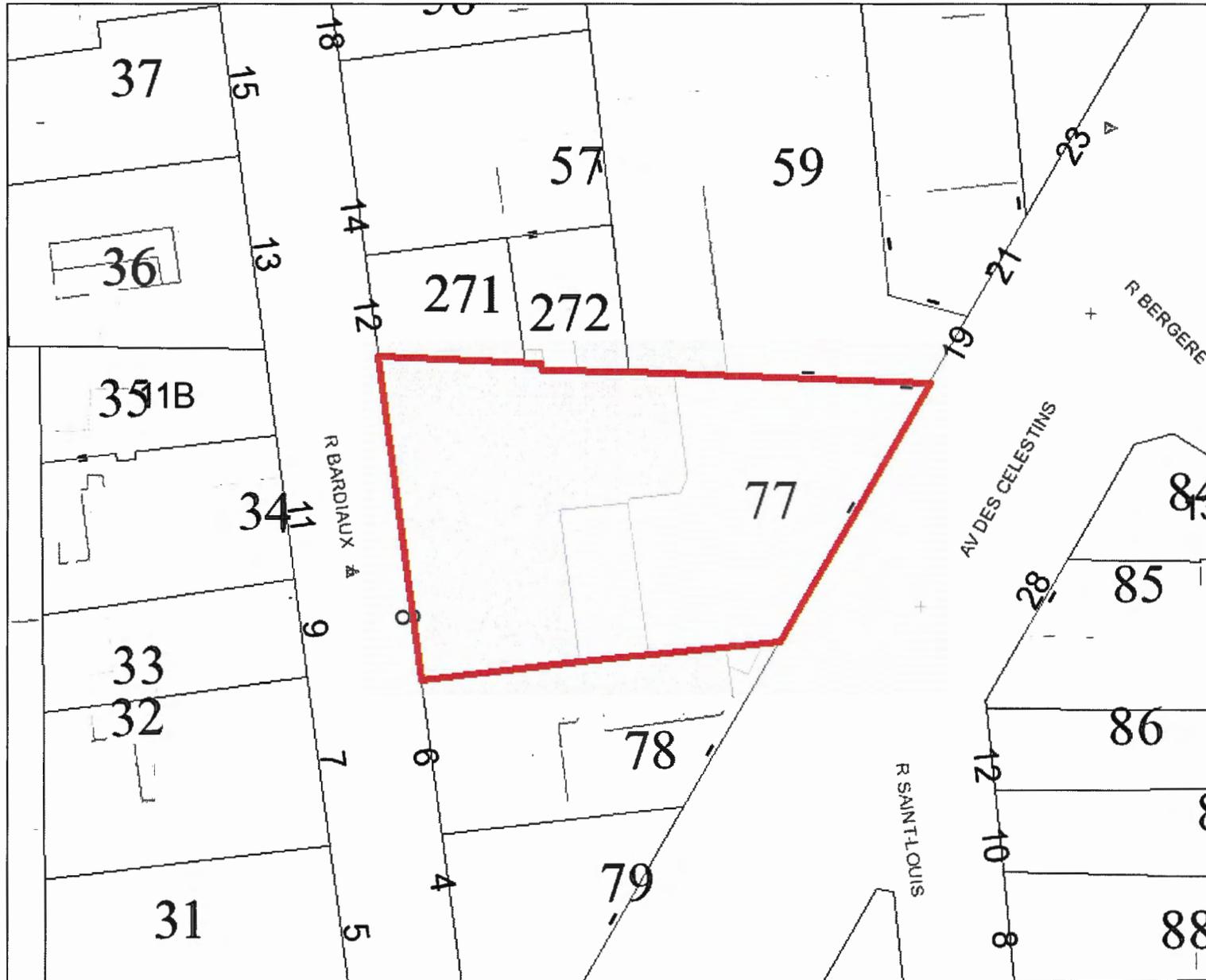
Les membres présents ont signé au registre.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret

PARCELLE AS 77 A VICHY

VICHY COMMUNAUTE
Communauté d'agglomération



Sources:
SIG - CA Vichy Communauté
DGFiP © Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:334
0 6 12 M



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

N°14
OBJET :
APPROBATION
EXERCICE 2016
COMPTE
ADMINISTRATIF
DIRECTION DES
FINANCES

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

Le Conseil municipal,

Après que Mme Grelet, Adjointe au Maire ait été élue Présidente de séance en application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

M. le Maire s'étant retiré au moment du vote,



Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ - **lui donne acte** de la présentation du compte administratif, qui se résume comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 13 788 888,82 €
- Total en recettes 13 128 218,76 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 39 955 366,90 €
- Total en recettes 54 768 686,27 €

BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS ASSUJETTIS A LA TVA :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 148 512,93 €
- Total en recettes 31 964,04 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 317 614,41 €
- Total en recettes 319 738,48 €

BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 1 719 939,57 €
- Total en recettes 314 237,91 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 567 806,94 €
- Total en recettes 1 357 775,52 €



Accusé de réception en préfecture
003-210303103-20170406-20170407-14-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

**BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET
COMMERCIALES :**

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 143 837,73 €
- Total en recettes 450 997,70 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 624 319,06 €
- Total en recettes 622 436,40 €

**BUDGET ANNEXE CIMETIERE SERVICES EXTERIEURS DES
POMPES FUNEBRES :**

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 11 580,31 €
- Total en recettes 9 209,09 €

BUDGET ANNEXE AEROPORT DE VICHY- CHARMEIL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 18 943,54 €
- Total en recettes 19 259,62 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 154 017,14 €
- Total en recettes 153 964,77 €

2°/ - **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ - **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,



Accusé de réception en préfecture
003-210303103-20170406-20170407-14-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

4° - **arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions et 2 contre :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VICHY

**COMMUNES DE PLUS DE
10 000 HABITANTS**

Ayant opté pour le vote par nature

M14 et M4

**COMPTE ADMINISTRATIF
POUR L'EXERCICE 2016**

BUDGET PRINCIPAL

M14

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 823 321.46		5 823 321.46
012	CHARGES DE PERSONNEL	19 730 868.00		19 730 868.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	978 867.62		978 867.62
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 077 636.21		8 077 636.21
66	CHARGES FINANCIERES	1 709 785.69		1 709 785.69
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 267 939.01	78 438.37	1 346 377.38
68	Dotations aux amortissements et provisions		2 288 510.54	2 288 510.54
	Dépenses de fonctionnement - Total	37 588 417.99	2 366 948.91	39 955 366.90
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	262 820.08		262 820.08
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 527 501.65		4 527 501.65
19	DIFFERENCE S/REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS		6 884.58	6 884.58
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	124 139.92		124 139.92
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)	28 422.32		28 422.32
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	413 153.26	5 180.74	418 334.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	595 042.74	933 165.13	1 528 207.87
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	35 598.43		35 598.43
45x-1	Total des opérations pour compte de tiers			
481	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES			
	Total des opérations d'équipement	4 213 169.23		4 213 169.23
	Dépenses d'investissement - Total	10 199 847.63	945 230.45	11 145 078.08
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			2 643 810.74

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES	177 000.23		177 000.23
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	2 129 321.95		2 129 321.95
72	TRAVAUX EN REGIE		938 345.87	938 345.87
73	IMPOTS & TAXES	27 675 894.24		27 675 894.24
74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS	13 288 295.23		13 288 295.23
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	326 404.71		326 404.71
76	PRODUITS FINANCIERS	344 161.32		344 161.32
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	191 847.80	6 884.58	198 732.38
78	REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	44 132 925.48	945 230.45	45 078 155.93
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			9 690 530.34

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	RESERVES	787 097.40		787 097.40
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	4 089 669.63		4 089 669.63
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	878 544.33		878 544.33
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000 109.74		5 000 109.74
19	DIFFERENCE S/REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS		14 719.87	14 719.87
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		49 701.00	49 701.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 848.75		5 848.75
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		14 017.50	14 017.50
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		1 863 982.74	1 863 982.74
45x-2	Total des opérations pour compte de tiers			
481	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES		424 527.80	424 527.80
Recettes d'investissement - Total		10 761 269.85	2 366 948.91	13 128 218.76
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

BUDGET ANNEXE

*** * ***

PARKINGS COUVERTS

ASSUJETTIS A LA TVA

M14

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	119 902.88		119 902.88
012	CHARGES DE PERSONNEL	190 000.00		190 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	755.86		755.86
66	CHARGES FINANCIERES	1 257.02		1 257.02
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	Dotations aux amortissements et provisions		5 698.65	5 698.65
Dépenses de fonctionnement - Total		311 915.76	5 698.65	317 614.41
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	672.10		672.10
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	69.08		69.08
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	141 833.81		141 833.81
481	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES			
Dépenses d'investissement - Total		142 574.99		142 574.99
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				5 937.94

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	88.56		88.56
73	IMPOTS & TAXES	252 083.04		252 083.04
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 268.65		4 268.65
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	63 298.23		63 298.23
78	REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	319 738.48		319 738.48
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	26 265.39		26 265.39
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		2 476.25	2 476.25
481	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES		3 222.40	3 222.40
	Recettes d'investissement - Total	26 265.39	5 698.65	31 964.04
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

BUDGET ANNEXE

* * *

SALLES MEUBLEES LOUEES

M14

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	383 435.86		383 435.86
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1.50		1.50
66	CHARGES FINANCIERES	101 369.27		101 369.27
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 552.13		13 552.13
68	Dotations aux amortissements et provisions		69 448.18	69 448.18
Dépenses de fonctionnement - Total		498 358.76	69 448.18	567 806.94
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	311 925.74		311 925.74
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	5 015.00		5 015.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	52 020.71		52 020.71
481	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES			
	Total des opérations d'équipement	183 533.20		183 533.20
Dépenses d'investissement - Total		552 494.65		552 494.65
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				1 167 444.92

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	114 162.81		114 162.81
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	475 824.76		475 824.76
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	767 787.95		767 787.95
78	REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		1 357 775.52		1 357 775.52
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	111 504.28		111 504.28
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	123 615.33		123 615.33
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	9 670.12		9 670.12
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		37 110.80	37 110.80
481	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES		32 337.38	32 337.38
Recettes d'investissement - Total		244 789.73	69 448.18	314 237.91
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

BUDGET ANNEXE

* * *

LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

M14

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	212 471.57		212 471.57
012	CHARGES DE PERSONNEL	175 000.00		175 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 609.91		3 609.91
66	CHARGES FINANCIERES	101 097.58		101 097.58
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	Dotations aux amortissements et provisions		132 140.00	132 140.00
	Dépenses de fonctionnement - Total	492 179.06	132 140.00	624 319.06
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	59.48		59.48
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	106 838.22		106 838.22
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	36 940.03		36 940.03
	Dépenses d'investissement - Total	143 837.73		143 837.73
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

CIMETIERE

* * *

**SERVICES EXTERIEURS
DES POMPES FUNEBRES**

M4

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 577.98		11 577.98
012	CHARGES DE PERSONNEL			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2.33		2.33
	Dépenses d'exploitation - Total	11 580.31		11 580.31
				+
	D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1			
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			11 580.31

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	9 209.09		9 209.09
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Recettes d'exploitation - Total	9 209.09		9 209.09
				+
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1				
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				9 209.09

BUDGET ANNEXE

*** * ***

AEROPORT DE VICHY – CHARMEIL

M4

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 838.65		72 838.65
012	CHARGES DE PERSONNEL	73 000.00		73 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	222.14		222.14
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5.35		5.35
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.		7 951.00	7 951.00
	Dépenses d'exploitation - Total	146 066.14	7 951.00	154 017.14

+

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	154 017.14
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	18 943.54		18 943.54
	Dépenses d'investissement - Total	18 943.54		18 943.54
				+
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			18 943.54

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	63 802.24		63 802.24
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 709.87		8 709.87
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	81 452.66		81 452.66
	Recettes d'exploitation - Total	153 964.77		153 964.77
				+
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1				
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				153 964.77

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

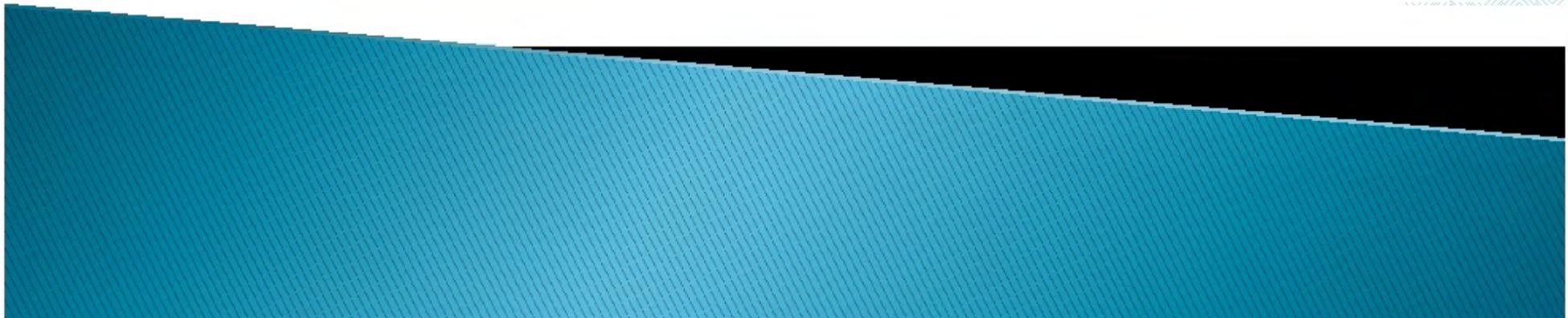
2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
28	<i>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</i>		7 951.00	7 951.00
	Recettes d'investissement - Total		7 951.00	7 951.00
				+
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			11 308.62
				+
	Affectation aux comptes 106			
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			19 259.62



Présentation brève et synthétique du Compte administratif 2016 et du Budget primitif 2017

.....



Sommaire

1. Compte Administratif 2016
2. Budget Primitif 2017
3. Rapport Égalité Femmes / Hommes



COMPTE ADMINISTRATIF 2016



Grandes masses budgétaires du CA 2016

▶ **BUDGET PRINCIPAL :**

◦ **INVESTISSEMENT :**

- Total en dépenses	13 788 888,82 €
- Total en recettes	13 128 218,76 €

◦ **FONCTIONNEMENT :**

- Total en dépenses	39 955 366,90 €
- Total en recettes	54 768 686,27 €

▶ **BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS ASSUJETTIS A LA TVA :**

◦ **INVESTISSEMENT :**

- Total en dépenses	148 512,93 €
- Total en recettes	31 964,04 €

◦ **FONCTIONNEMENT :**

- Total en dépenses	317 614,41 €
- Total en recettes	319 738,48 €

▶ **BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES :**

◦ **INVESTISSEMENT :**

- Total en dépenses	1 719 939,57 €
- Total en recettes	314 237,91 €

◦ **FONCTIONNEMENT :**

- Total en dépenses	567 806,94 €
- Total en recettes	1 357 775,52 €



Grandes masses budgétaires du CA 2016

▶ **BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES :**

◦ **INVESTISSEMENT :**

- Total en dépenses	143 837,73 €
- Total en recettes	450 997,70 €

◦ **FONCTIONNEMENT :**

- Total en dépenses	624 319,06 €
- Total en recettes	622 436,40 €

▶ **BUDGET ANNEXE CIMETIERE SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES :**

◦ **FONCTIONNEMENT :**

- Total en dépenses	11 580,31 €
- Total en recettes	9 209,09 €

▶ **BUDGET ANNEXE AEROPORT DE VICHY- CHARMEIL :**

◦ **INVESTISSEMENT :**

- Total en dépenses	18 943,54 €
- Total en recettes	19 259,62 €

◦ **FONCTIONNEMENT :**

- Total en dépenses	154 017,14 €
- Total en recettes	153 964,77 €



Eléments généraux :

- ▶ Des ressources fiscales qui passent de 29,242 M€ en 2015 à 27,675 M€ en 2016, principalement du fait de la réduction de l'attribution de compensation versée par Vichy Communauté, alors que le produit des taxes foncières et d'habitation est en légère augmentation de 0,1%, soit 18,854 M€ encaissés en 2016.
- ▶ Les recettes réelles de fonctionnement ont donc diminué de 2,8 M€.
- ▶ Des dépenses courantes hors frais financier en baisse de 3 M€, du fait notamment des transferts de personnels vers Vichy Communauté dans le cadre de la phase 1 de la mutualisation
- ▶ Une épargne brute en progression de 500 k€ par rapport à 2015, soit 7,5 M€ en 2016 et une épargne nette en progression de 800 k€
- ▶ Des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes en augmentation de 750 000 € environ (1,230 M€ en 2016, 474 000 € en 2015), cela étant dû à un effort d'investissement réalisé sur le budget annexe salles meublées louées en 2015 et qu'il convient d'absorber progressivement
- ▶ Des investissements réalisés à hauteur de 6,8 M€ hors restes à réaliser sur le budget principal et de 440 000€ sur les budgets annexes
- ▶ 880 000€ de subventions d'équipement perçues
- ▶ Un recours à l'emprunt de 5 M€, dans le cadre de la sortie de l'emprunt structuré signée en 2015



BUDGET PRIMITIF 2017



Grandes masses budgétaires du BP 2017

Budget principal :

- ▶ Investissement (en dépenses et en recettes) : 23 411 266,81 €
- ▶ Fonctionnement (en dépenses et en recettes) : 53 858 678,33 €

Budget annexe Parkings couverts :

- ▶ Investissement (en dépenses et en recettes) : 195 786,07 €
- ▶ Fonctionnement (en dépenses et en recettes) : 510 640,00 €

Budget annexe Salles meublées louées :

- ▶ Investissement (en dépenses et en recettes) : 2 792 866,58 €
- ▶ Fonctionnement (en dépenses et en recettes) : 2 009 242,74€

Budget annexe Locations industrielles et commerciales :

- ▶ Investissement (en dépenses et en recettes) : 443 859,97 €
- ▶ Fonctionnement (en dépenses et en recettes) : 723 300,00 €

Budget annexe Cimetière et services extérieurs des pompes funèbres :

- ▶ Fonctionnement (en dépenses et en recettes) : 19 471,22 €

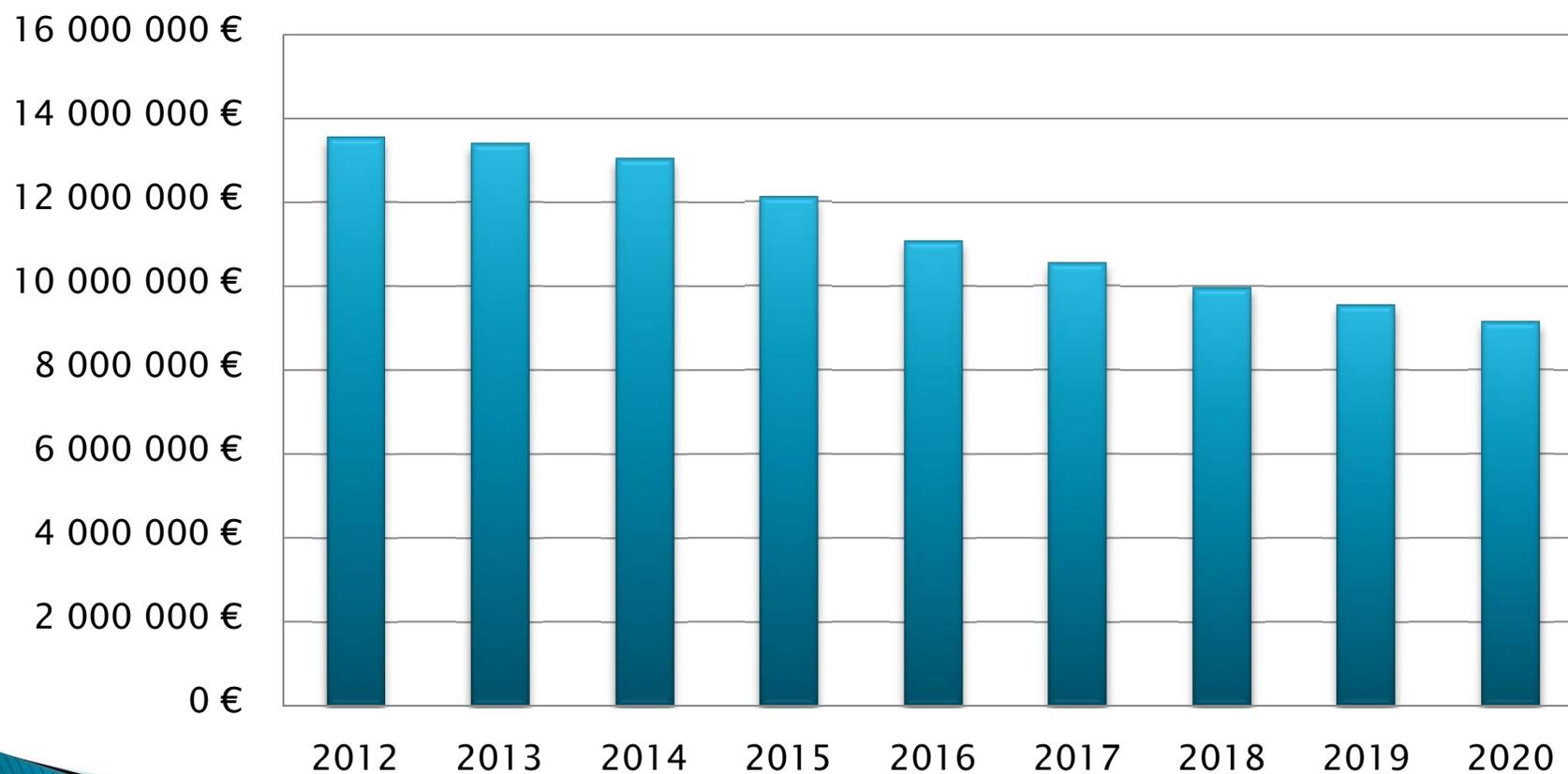
Budget annexe Aéroport :

- ▶ Investissement (en dépenses et en recettes) : 109 126,08 €
- ▶ Fonctionnement (en dépenses et en recettes) : 280 550,00 €



Des dotations de l'Etat en forte baisse entre 2013 et 2017 (3 millions d'euros cumulés)

Evolution DGF (réelle, puis estimée à partir de 2017)



Des taux d'imposition inchangés

Taux inchangés depuis 2011 et recettes estimées en 2017 :

- ▶ Taxe d'habitation : 17,31 % (8, 757 millions d'euros prévus en 2017)
- ▶ Taxe sur foncier bâti : 22,68 % (10,050 millions d'euros prévus en 2017)
- ▶ Taxe sur foncier non bâti : 25,62 % (22 264 euros prévus en 2017)



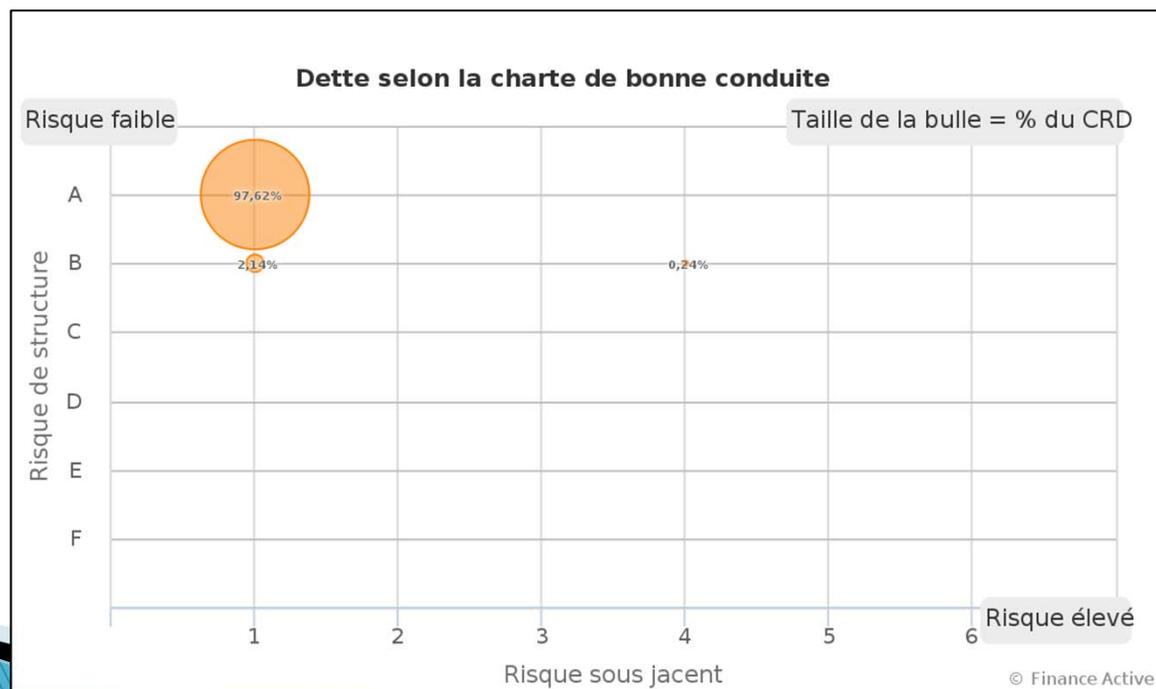
Encours de dette

Encours de dette au 31/12/2016 (tous budgets) : 61 487 146 €

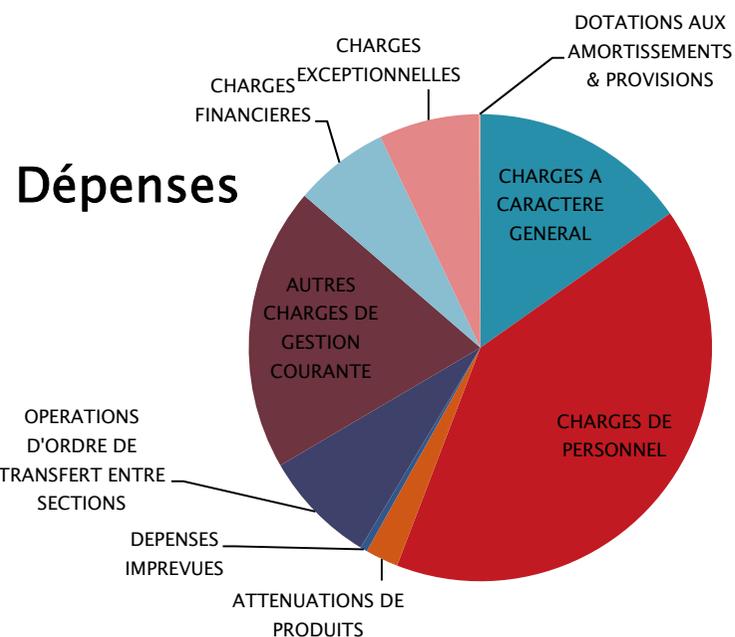
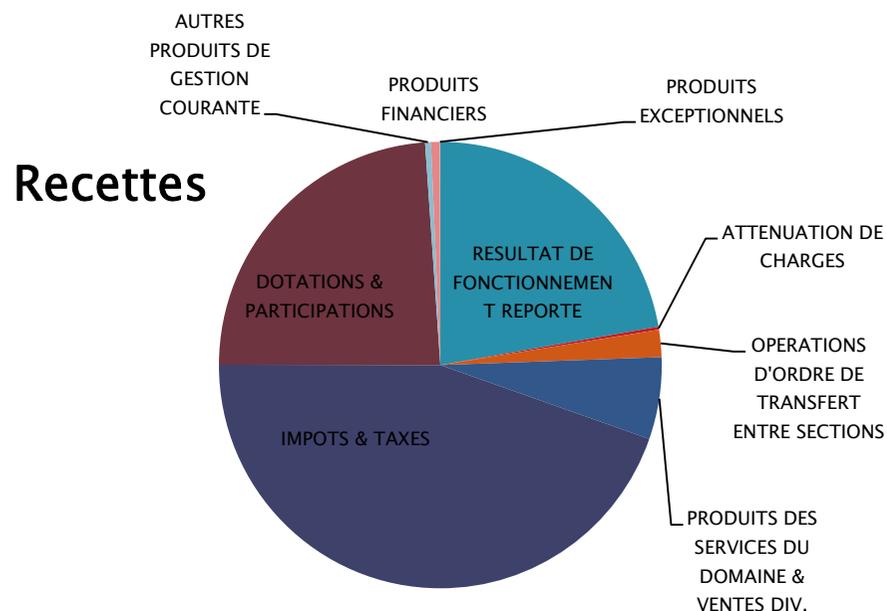
Taux moyen : 2,99 %

Durée de vie moyenne : 7 ans et 2 mois

Une dette dont le risque est très faible



Détails du budget de fonctionnement

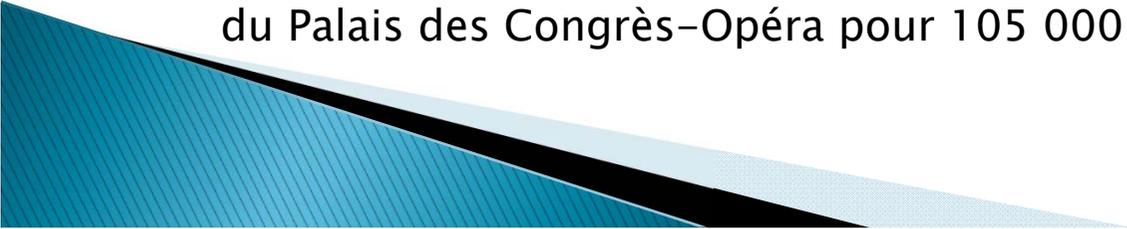


RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Pourcentage
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	22,24%
ATTENUATION DE CHARGES	0,23%
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1,97%
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	5,93%
IMPOTS & TAXES	44,66%
DOTATIONS & PARTICIPATIONS	23,87%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,43%
PRODUITS FINANCIERS	0,63%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,04%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors virement à la section d'investissement)	Pourcentage
CHARGES A CARACTERE GENERAL	15,26%
CHARGES DE PERSONNEL	40,59%
ATTENUATIONS DE PRODUITS	2,31%
DEPENSES IMPREVUES	0,48%
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7,94%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19,68%
CHARGES FINANCIERES	6,62%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7,01%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	0,10%

Les principales dépenses d'investissement en 2017 (nouvelles et en cours)

La poursuite des opérations engagées en 2016, mais aussi de nouveaux programmes comme :

- ▶ Les travaux de la 1^{ère} phase de réhabilitation des écoles Sévigné-Lafaye pour 1 200 000 € ;
 - ▶ Le début des études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école Georges Méchin pour 150 000 € ;
 - ▶ La rénovation de ponts et passerelles (pont avenue Thermale, passerelle Alexandre 1^{er}) pour 320 000 € ;
 - ▶ Le début de la rénovation de la rue Wilson pour 150 000 € ;
 - ▶ La modernisation du parc des horodateurs afin de permettre de nouveaux usages tarifaires, la diversification des moyens de paiement et leur adaptation liée à la dépénalisation du stationnement pour 280 000 € ;
 - ▶ Les travaux de restauration des façades est et sud du relais des parcs au PCO pour 280 000 € ;
 - ▶ L'engagement d'études de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la couverture de la salle Berlioz et la poursuite de la mise en accessibilité PMR du Palais des Congrès-Opéra pour 105 000 €.
- 



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°15

OBJET :

APPROBATION

**COMPTE DE GESTON
DE MME LA
TRESORIERE**

EXERCICE 2016

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOLO, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes de gestion présentés par Madame la Trésorière principale de Vichy relatifs au budget principal de la commune, et aux budgets annexes,



Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

3°) – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;



Accusé de réception en préfecture
003-210303103-20170406-20170407-15-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017
Séance du 7 avril 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret,



00308 VILLE VICHY-AEROPORT VICHY
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Opérations réelles									
20	2031	frais d'études	5 330,00					5 330,00	0
21	2188	autres	3 000,00					3 000,00	0
23	2313	constructions	28 738,62		18 763,54		18 763,54	9 975,08	65,29
23	2315	instal mat outil techn	40 000,00		180,00		180,00	39 820,00	0,45
Totalisation			77 068,62		18 943,54		18 943,54	58 125,08	24,58
Opérations d'ordre									
Total dépenses d'investissement			77 068,62		18 943,54		18 943,54	58 125,08	24,58
RECETTES									
Opérations réelles									
001	001	solde d'exécution sect invest repor	11 308,62					11 308,62	0
Totalisation			11 308,62					11 308,62	0
Opérations d'ordre									
021	021	virement de la section exploitation	55 260,00					55 260,00	0
040	28031	amort frais études	310,00		301,00		301,00	9,00	97,1
040	28121	amort terrains nus	110,00		96,00		96,00	14,00	87,27
040	28135	amort instal gales agenct amégat co			5 954,00		5 954,00	-5 954,00	

00308 VILLE VICHY-AEROPORT VICHY
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
040	28138	amort autres constructions	8 000,00					8 000,00	0
040	28154	mat indust	1 980,00		1 509,00		1 509,00	471,00	76,21
040	28157	amort agencet amégat mat outil indus	100,00		91,00		91,00	9,00	91
Totalisation			65 760,00		7 951,00		7 951,00	57 809,00	12,09
Total recettes d'investissement			77 068,62		7 951,00		7 951,00	69 117,62	10,32
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
Opérations réelles									
011	6061	fournitures non stockables (eau,éne	13 500,00		15 612,16	5 495,82	10 116,34	3 383,66	74,94
011	60611	fournitures non stockables (eau,éne	7 000,00		8 564,18		8 564,18	-1 564,18	122,35
011	6063	autres fournit entretien et petit é	650,00		497,91		497,91	152,09	76,6
011	6064	fournitures administratives	40,00		32,68		32,68	7,32	81,7
011	6066	carburants	700,00		545,26		545,26	154,74	77,89
011	6068	autres matières et fournitures	9 342,40		831,89	121,30	710,59	8 631,81	7,61
011	611	sous-traitance générale	2 500,00		2 913,40	237,73	2 675,67	-175,67	107,03
011	6135	locations mobilières	240,00		28,03		28,03	211,97	11,68
011	61521	bâtiments publics	2 000,00		616,08	46,53	569,55	1 430,45	28,48
011	61551	mat roulant	300,00					300,00	0
011	61558	autres biens mobiliers	600,00		409,16		409,16	190,84	68,19

00308 VILLE VICHY-AEROPORT VICHY
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
011	6156	maintenance	5 240,00		8 054,16	4 229,31	3 824,85	1 415,15	72,99
011	6161	multirisques	2 698,13		5 085,60		5 085,60	-2 387,47	188,49
011	6162	assurance obligatoire dommage const	2 387,47					2 387,47	0
011	618	divers	680,00		680,00		680,00		100
011	6188	divers	5 300,00		5 298,00		5 298,00	2,00	99,96
011	6227	frais d'actes et de contentieux	200,00					200,00	0
011	6262	frais de télécommunications	2 600,00		2 541,23		2 541,23	58,77	97,74
011	6283	frais de nettoyage des locaux	600,00		200,60		200,60	399,40	33,43
011	63512	taxes foncières	30 372,00		31 059,00		31 059,00	-687,00	102,26
012	6215	persel affecté par collectivité rat	73 000,00		73 000,00		73 000,00		100
65	6541	créances admises anv	1 800,00		218,56		218,56	1 581,44	12,14
65	658	charges diverses gest courante			3,58		3,58	-3,58	
67	673	titres annulés exercices antérieurs	600,00		5,35		5,35	594,65	0,89
67	678	autres charges exceptionnelles	1 500,00					1 500,00	0
Totalisation			163 850,00		156 196,83	10 130,69	146 066,14	17 783,86	89,15
Opérations d'ordre									
023	023	viremt à sect invest (sect fonct)	55 260,00					55 260,00	0
042	6811	da - immob corpo et incorpo	10 500,00		7 951,00		7 951,00	2 549,00	75,72
Totalisation			65 760,00		7 951,00		7 951,00	57 809,00	12,09

00308 VILLE VICHY-AEROPORT VICHY
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
Total dépenses de fonctionnement			229 610,00		164 147,83	10 130,69	154 017,14	75 592,86	67,08
RECETTES									
Opérations réelles									
70	706	prestations de services	47 100,00		46 122,76	236,78	45 885,98	1 214,02	97,42
70	7082	commissions et courtages	1 600,00		1 584,83		1 584,83	15,17	99,05
70	7083	locations diverses	22 500,00		16 306,41		16 306,41	6 193,59	72,47
70	7085	ports et frais accessoires facturés			29,19	4,17	25,02	-25,02	
75	758	produits divers de gestion courante	5 000,00		8 709,87		8 709,87	-3 709,87	174,2
77	7714	recouvrement sur créances admises e			10,30		10,30	-10,30	
77	773	mandats annulés sur exercices antér			272,00		272,00	-272,00	
77	774	subv exceptionnelles	153 410,00		81 130,36		81 130,36	72 279,64	52,88
77	778	autres produits exceptionnels			40,00		40,00	-40,00	
Totalisation			229 610,00		154 205,72	240,95	153 964,77	75 645,23	67,05
Opérations d'ordre									
Total recettes de fonctionnement			229 610,00		154 205,72	240,95	153 964,77	75 645,23	67,05

00308 VILLE VICHY-AEROPORT VICHY
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Récapitulatif par chapitre :

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES								
Opérations réelles								
20	immobilisations incorpo	5 330,00					5 330,00	0
21	immob corporelles	3 000,00					3 000,00	0
23	immobilisations en cours	68 738,62		18 943,54		18 943,54	49 795,08	27,56
Totalisation		77 068,62		18 943,54		18 943,54	58 125,08	24,58
Opérations d'ordre								
Total dépenses d'investissement		77 068,62		18 943,54		18 943,54	58 125,08	24,58
RECETTES								
Opérations réelles								
001	solde d'exécution sect invest repor	11 308,62					11 308,62	0
Totalisation		11 308,62					11 308,62	0
Opérations d'ordre								
040		10 500,00		7 951,00		7 951,00	2 549,00	75,72
021	virement de la section exploitation	55 260,00					55 260,00	0
Totalisation		65 760,00		7 951,00		7 951,00	57 809,00	12,09
Total recettes d'investissement		77 068,62		7 951,00		7 951,00	69 117,62	10,32

00308 VILLE VICHY-AEROPORT VICHY
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES								
Opérations réelles								
011	charges à caractère général	86 950,00		82 969,34	10 130,69	72 838,65	14 111,35	83,77
012	charges de personnel et frais assim	73 000,00		73 000,00		73 000,00		100
65	autres charges de gestion courante	1 800,00		222,14		222,14	1 577,86	12,34
67	charges exceptionnelles	2 100,00		5,35		5,35	2 094,65	0,25
Totalisation		163 850,00		156 196,83	10 130,69	146 066,14	17 783,86	89,15
Opérations d'ordre								
042		10 500,00		7 951,00		7 951,00	2 549,00	75,72
023	virent à sect invest (sect fonct)	55 260,00					55 260,00	0
Totalisation		65 760,00		7 951,00		7 951,00	57 809,00	12,09
Total dépenses de fonctionnement		229 610,00		164 147,83	10 130,69	154 017,14	75 592,86	67,08
RECETTES								
Opérations réelles								
70	ventes de produits fabriques presta	71 200,00		64 043,19	240,95	63 802,24	7 397,76	89,61
75	autres produits de gestion courante	5 000,00		8 709,87		8 709,87	-3 709,87	174,2
77	produits exceptionnels	153 410,00		81 452,66		81 452,66	71 957,34	53,09
Totalisation		229 610,00		154 205,72	240,95	153 964,77	75 645,23	67,05

00308 VILLE VICHY-AEROPORT VICHY
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
Opérations d'ordre								
	Total recettes de fonctionnement	229 610,00		154 205,72	240,95	153 964,77	75 645,23	67,05

00306 VILLE VICHY-CIMETIERE
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Opérations réelles									
Opérations d'ordre									
RECETTES									
Opérations réelles									
Opérations d'ordre									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
Opérations réelles									
011	6063	autres fournitures entretien et petit é	800,00		533,24		533,24	266,76	66,66
011	6068	autres matières et fournitures	3 000,00		3 225,58		3 225,58	-225,58	107,52
011	6188	divers	8 000,00		10 854,16	3 035,00	7 819,16	180,84	97,74
012	6215	persel affecté par collectivité rat	18 000,00					18 000,00	0
012	6218	autre personnel extérieur	500,00					500,00	0
65	6541	créances admises anv	200,00					200,00	0
65	658	charges diverses gest courante			2,33		2,33	-2,33	
Totalisation			30 500,00		14 615,31	3 035,00	11 580,31	18 919,69	37,97

00306 VILLE VICHY-CIMETIERE
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution			Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés	
				Service	Emissions	Annulations			Net
Opérations d'ordre									
Total dépenses de fonctionnement									
			30 500,00		14 615,31	3 035,00	11 580,31	18 919,69	37,97
RECETTES									
Opérations réelles									
70	706	prestations de services	30 000,00		9 634,92	425,83	9 209,09	20 790,91	30,7
70	7088	aut prod activ annex cessions appro	500,00					500,00	0
Totalisation			30 500,00		9 634,92	425,83	9 209,09	21 290,91	30,19
Opérations d'ordre									
Total recettes de fonctionnement									
			30 500,00		9 634,92	425,83	9 209,09	21 290,91	30,19

00306 VILLE VICHY-CIMETIERE
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Récapitulatif par chapitre :

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES								
Opérations réelles								
Opérations d'ordre								
RECETTES								
Opérations réelles								
Opérations d'ordre								
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES								
Opérations réelles								
011	charges à caractère général	11 800,00		14 612,98	3 035,00	11 577,98	222,02	98,12
012	charges de personnel et frais assim	18 500,00					18 500,00	0
65	autres charges de gestion courante	200,00		2,33		2,33	197,67	1,17
Totalisation		30 500,00		14 615,31	3 035,00	11 580,31	18 919,69	37,97
Opérations d'ordre								
Total dépenses de fonctionnement		30 500,00		14 615,31	3 035,00	11 580,31	18 919,69	37,97
RECETTES								

00306 VILLE VICHY-CIMETIERE
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
Opérations réelles								
70	ventes de produits fabriques presta	30 500,00		9 634,92	425,83	9 209,09	21 290,91	30,19
Totalisation		30 500,00		9 634,92	425,83	9 209,09	21 290,91	30,19
Opérations d'ordre								
Total recettes de fonctionnement		30 500,00		9 634,92	425,83	9 209,09	21 290,91	30,19

00305 VILLE VICHY-LOC.INDUSTRIELLES
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Opérations réelles									
13	1328	autres	8 000,00		59,48		59,48	7 940,52	0,74
16	1641	emprunts en euros	107 500,00		106 838,22		106 838,22	661,78	99,38
20	2031	frais d'études	50 000,00					50 000,00	0
21	2188	autres immobilisations corporelles	120 000,00					120 000,00	0
23	2313	constructions	168 437,66		36 940,03		36 940,03	131 497,63	21,93
Totalisation			453 937,66		143 837,73		143 837,73	310 099,93	31,69
Opérations d'ordre									
Total dépenses d'investissement			453 937,66		143 837,73		143 837,73	310 099,93	31,69
RECETTES									
Opérations réelles									
001	001	solde d'exécution sect invest repor	317 187,66					317 187,66	0
13	1328	autres	3 000,00		1 670,04		1 670,04	1 329,96	55,67
Totalisation			320 187,66		1 670,04		1 670,04	318 517,62	0,52
Opérations d'ordre									
040	28132	immeubles de rapport	133 000,00		131 445,00		131 445,00	1 555,00	98,83
040	28188	amort autres immobilisations corpor	750,00		695,00		695,00	55,00	92,67

00305 VILLE VICHY-LOC.INDUSTRIELLES
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
Totalisation			133 750,00		132 140,00		132 140,00	1 610,00	98,8
Total recettes d'investissement			453 937,66		133 810,04		133 810,04	320 127,62	29,48
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
Opérations réelles									
011	60611	achts non stkés fournit eau-assaini	2 500,00		2 500,00		2 500,00		100
011	60612	achts non stkés fournit énergie éle	50 300,00		53 112,12	7 379,72	45 732,40	4 567,60	90,92
011	60613	achts non stkés fournit chauf urbai	6 600,00		7 767,69	1 450,00	6 317,69	282,31	95,72
011	60621	achts non stkés combustibles	300,00					300,00	0
011	60631	achts non stkés fournit entretien	570,00		540,75		540,75	29,25	94,87
011	60636	achts non stkés vêtements travail	916,00					916,00	0
011	6064	achts non stkés fournit admin	60,00		80,24		80,24	-20,24	133,73
011	6068	achts non stkés autres mat et fourn	21 190,80		1 082,66	296,00	786,66	20 404,14	3,71
011	611	contrats prestations de services	54 745,00		38 525,18	3 121,92	35 403,26	19 341,74	64,67
011	615221	bâtiments publics	12 650,00		12 201,55	2 464,58	9 736,97	2 913,03	76,97
011	615231	voieries	2 000,00		5 320,22		5 320,22	-3 320,22	266,01
011	6156	maintenance	8 250,00		9 198,81	2 500,00	6 698,81	1 551,19	81,2
011	6161	multirisques	2 723,20		2 723,20		2 723,20		100
011	6188	autres frais divers	670,00		470,56		470,56	199,44	70,23

00305 VILLE VICHY-LOC.INDUSTRIELLES
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
011	6226	rému intermédi honoraires	200,00					200,00	0
011	6262	frais de télécommunications	1 250,00		1 629,92		1 629,92	-379,92	130,39
011	62878	rembst frais à autres organismes	20 000,00		24 890,95	1 600,00	23 290,95	-3 290,95	116,45
011	63512	impôts directs - taxes foncières	72 575,00		71 284,93	44,99	71 239,94	1 335,06	98,16
012	6215	persel extér au serv affecté par co	175 000,00		175 000,00		175 000,00		100
65	651	redev concessions brevets licences	1 800,00		1 725,35		1 725,35	74,65	95,85
65	6541	créances admises en non-valeur	20 000,00		1 884,56		1 884,56	18 115,44	9,42
65	6542	créances éteintes	1 000,00					1 000,00	0
66	66111	intérêts réglés à l'écheance	105 000,00		102 185,78		102 185,78	2 814,22	97,32
66	66112	intérêts - rattachement des icne	24 600,00		24 578,98	25 667,18	-1 088,20	25 688,20	-4,42
67	673	charges except titres annulés	7 000,00					7 000,00	0
Totalisation			591 900,00		536 703,45	44 524,39	492 179,06	99 720,94	83,15
Opérations d'ordre									
042	6811	da - immob	133 750,00		132 140,00		132 140,00	1 610,00	98,8
Totalisation			133 750,00		132 140,00		132 140,00	1 610,00	98,8
Total dépenses de fonctionnement			725 650,00		668 843,45	44 524,39	624 319,06	101 330,94	86,04
RECETTES									
Opérations réelles									
70	70878	autres produits - remboursement de	43 200,00		41 581,19		41 581,19	1 618,81	96,25

00305 VILLE VICHY-LOC.INDUSTRIELLES
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
73	7336	droits de place	23 000,00		24 674,54	38,45	24 636,09	-1 636,09	107,11
75	752	revenus des immeubles	209 000,00		219 984,66	263,24	219 721,42	-10 721,42	105,13
75	758	produits divers de gestion courante			1,07		1,07	-1,07	
77	7714	recouvrement sur créances non valeu			509,09		509,09	-509,09	
77	774	subv exceptionnelles	450 450,00		335 987,54		335 987,54	114 462,46	74,59
Totalisation			725 650,00		622 738,09	301,69	622 436,40	103 213,60	85,78
Opérations d'ordre									
Total recettes de fonctionnement			725 650,00		622 738,09	301,69	622 436,40	103 213,60	85,78

00305 VILLE VICHY-LOC.INDUSTRIELLES
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Récapitulatif par chapitre :

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES								
Opérations réelles								
13	subv invest	8 000,00		59,48		59,48	7 940,52	0,74
16	emprunts et dettes assimilées	107 500,00		106 838,22		106 838,22	661,78	99,38
20	immobilisations incorporelles	50 000,00					50 000,00	0
21	immob corporelles	120 000,00					120 000,00	0
23	immobilisations en cours	168 437,66		36 940,03		36 940,03	131 497,63	21,93
Totalisation		453 937,66		143 837,73		143 837,73	310 099,93	31,69
Opérations d'ordre								
Total dépenses d'investissement		453 937,66		143 837,73		143 837,73	310 099,93	31,69
RECETTES								
Opérations réelles								
001	solde d'exécution sect invest repor	317 187,66					317 187,66	0
13	subv invest	3 000,00		1 670,04		1 670,04	1 329,96	55,67
Totalisation		320 187,66		1 670,04		1 670,04	318 517,62	0,52
Opérations d'ordre								
040		133 750,00		132 140,00		132 140,00	1 610,00	98,8
Totalisation		133 750,00		132 140,00		132 140,00	1 610,00	98,8

00305 VILLE VICHY-LOC.INDUSTRIELLES
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
Total recettes d'investissement		453 937,66		133 810,04		133 810,04	320 127,62	29,48
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES								
Opérations réelles								
011	charges à caractère général	257 500,00		231 328,78	18 857,21	212 471,57	45 028,43	82,51
012	charges de personnel et frais assim	175 000,00		175 000,00		175 000,00		100
65	autres charges de gestion courante	22 800,00		3 609,91		3 609,91	19 190,09	15,83
66	charges financières	129 600,00		126 764,76	25 667,18	101 097,58	28 502,42	78,01
67	charges exceptionnelles	7 000,00					7 000,00	0
Totalisation		591 900,00		536 703,45	44 524,39	492 179,06	99 720,94	83,15
Opérations d'ordre								
042		133 750,00		132 140,00		132 140,00	1 610,00	98,8
Totalisation		133 750,00		132 140,00		132 140,00	1 610,00	98,8
Total dépenses de fonctionnement		725 650,00		668 843,45	44 524,39	624 319,06	101 330,94	86,04
RECETTES								
Opérations réelles								
70	produits des sces, du domaine	43 200,00		41 581,19		41 581,19	1 618,81	96,25
73	impôts et taxes	23 000,00		24 674,54	38,45	24 636,09	-1 636,09	107,11

00305 VILLE VICHY-LOC.INDUSTRIELLES
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
75	autres produits de gestion courante	209 000,00		219 985,73	263,24	219 722,49	-10 722,49	105,13
77	produits exceptionnels	450 450,00		336 496,63		336 496,63	113 953,37	74,7
Totalisation		725 650,00		622 738,09	301,69	622 436,40	103 213,60	85,78
Opérations d'ordre								
Total recettes de fonctionnement		725 650,00		622 738,09	301,69	622 436,40	103 213,60	85,78

00303 VILLE VICHY-PARKINGS COUVERTS
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Opérations réelles									
001	001	solde d'exécution sect invest repor	5 937,94					5 937,94	0
16	1641	emprunts en euros	250,00		245,38		245,38	4,62	98,15
16	165	dép et caution reçus	500,00		426,72		426,72	73,28	85,34
20	2031	frais d'études	1 375,00					1 375,00	0
20	2033	frais d'insertion	5 000,00					5 000,00	0
21	2188	autres immobilisations corporelles	5 069,08		69,08		69,08	5 000,00	1,36
23	2313	constructions	163 856,37		141 833,81		141 833,81	22 022,56	86,56
Totalisation			181 988,39		142 574,99		142 574,99	39 413,40	78,34
Opérations d'ordre									
Total dépenses d'investissement			181 988,39		142 574,99		142 574,99	39 413,40	78,34
RECETTES									
Opérations réelles									
10	1068	excédit de fonctionnement capitalisé	26 265,39		26 265,39		26 265,39		100
Totalisation			26 265,39		26 265,39		26 265,39		100
Opérations d'ordre									
021	021	viremt sect fonct (sect invest)	149 900,00					149 900,00	0

00303 VILLE VICHY-PARKINGS COUVERTS
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
040	28188	amort autres immobilisations corpor	2 600,00		2 476,25		2 476,25	123,75	95,24
040	4817	pénalités de renégociation de la de	3 223,00		3 222,40		3 222,40	0,60	99,98
Totalisation			155 723,00		5 698,65		5 698,65	150 024,35	3,66
Total recettes d'investissement			181 988,39		31 964,04		31 964,04	150 024,35	17,56
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
Opérations réelles									
011	60611	achts non stkés fournit eau-assaini	1 500,00		1 500,00		1 500,00		100
011	60612	achts non stkés fournit énergie éle	22 000,00		23 500,00		23 500,00	-1 500,00	106,82
011	60631	achts non stkés fournit entretien	300,00		244,67		244,67	55,33	81,56
011	60632	achts non stkés fournit petit équip	1 500,00		1 268,50		1 268,50	231,50	84,57
011	6068	achts non stkés autres mat et fourn	30 457,29		4 351,11	2 135,25	2 215,86	28 241,43	7,28
011	611	contrats prestations de services	44 000,00		45 197,62	2 787,45	42 410,17	1 589,83	96,39
011	615221	bâtiments publics	5 300,00		2 283,30		2 283,30	3 016,70	43,08
011	615231	voieries	1 500,00					1 500,00	0
011	6156	maintenance	14 900,00		17 886,16	1 556,67	16 329,49	-1 429,49	109,59
011	6161	multirisques	4 175,19		4 175,19		4 175,19		100
011	6236	pub public relat publ catalog impri	2 000,00		1 911,60		1 911,60	88,40	95,58
011	6262	frais de télécommunications	1 200,00		1 089,74		1 089,74	110,26	90,81

00303 VILLE VICHY-PARKINGS COUVERTS
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
011	627	aut serv extér servi bancaires assi	1 600,00		997,69		997,69	602,31	62,36
011	63512	impôts directs - taxes foncières	21 930,00		21 976,67		21 976,67	-46,67	100,21
012	6215	persel extér au serv affecté par co	200 000,00		190 000,00		190 000,00	10 000,00	95
65	651	redev concessions brevets licences	748,52		748,52		748,52		100
65	6541	créances admises en non-valeur	7 000,00					7 000,00	0
65	658	charges diverses gest courante	1 000,00		7,34		7,34	992,66	0,73
66	66111	intérêts réglés à l'échéance	195,00		190,32		190,32	4,68	97,6
66	66112	intérêts - rattachement des icne	1 300,00		1 254,95	188,25	1 066,70	233,30	82,05
67	6711	charges except intérêts moratoires	100,00					100,00	0
67	673	charges except titres annulés	1 000,00					1 000,00	0
Totalisation			363 706,00		318 583,38	6 667,62	311 915,76	51 790,24	85,76
Opérations d'ordre									
023	023	viremt à sect invest (sect fonct)	149 900,00					149 900,00	0
042	6811	da - immob	2 600,00		2 476,25		2 476,25	123,75	95,24
042	6862	da - charges financières à répartir	3 223,00		3 222,40		3 222,40	0,60	99,98
Totalisation			155 723,00		5 698,65		5 698,65	150 024,35	3,66
Total dépenses de fonctionnement			519 429,00		324 282,03	6 667,62	317 614,41	201 814,59	61,15
RECETTES									
Opérations réelles									

00303 VILLE VICHY-PARKINGS COUVERTS
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
70	70878	autres produits - remboursement de	89,00		88,56		88,56	0,44	99,51
73	7337	droits de stationnement	246 000,00		288 679,63	36 596,59	252 083,04	-6 083,04	102,47
75	752	revenus des immeubles	4 340,00		4 267,55		4 267,55	72,45	98,33
75	758	produits divers de gestion courante			1,10		1,10	-1,10	
77	7718	autres prod except sur opé gestion			0,24		0,24	-0,24	
77	773	mdts anul exer antér ou déchéance	200,00					200,00	0
77	774	subv exceptionnelles	268 800,00		63 297,99		63 297,99	205 502,01	23,55
Totalisation			519 429,00		356 335,07	36 596,59	319 738,48	199 690,52	61,56
Opérations d'ordre									
Total recettes de fonctionnement			519 429,00		356 335,07	36 596,59	319 738,48	199 690,52	61,56

00303 VILLE VICHY-PARKINGS COUVERTS
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Récapitulatif par chapitre :

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES								
Opérations réelles								
001	solde d'exécution sect invest repor	5 937,94					5 937,94	0
16	emprunts et dettes assimilées	750,00		672,10		672,10	77,90	89,61
20	immobilisations incorporelles	6 375,00					6 375,00	0
21	immob corporelles	5 069,08		69,08		69,08	5 000,00	1,36
23	immobilisations en cours	163 856,37		141 833,81		141 833,81	22 022,56	86,56
Totalisation		181 988,39		142 574,99		142 574,99	39 413,40	78,34
Opérations d'ordre								
Total dépenses d'investissement		181 988,39		142 574,99		142 574,99	39 413,40	78,34
RECETTES								
Opérations réelles								
10	dotations fonds divers et réserves	26 265,39		26 265,39		26 265,39		100
Totalisation		26 265,39		26 265,39		26 265,39		100
Opérations d'ordre								
040		5 823,00		5 698,65		5 698,65	124,35	97,86
021	viremt sect fonct (sect invest)	149 900,00					149 900,00	0
Totalisation		155 723,00		5 698,65		5 698,65	150 024,35	3,66

00303 VILLE VICHY-PARKINGS COUVERTS
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
Total recettes d'investissement		181 988,39		31 964,04		31 964,04	150 024,35	17,56
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES								
Opérations réelles								
011	charges à caractère général	152 362,48		126 382,25	6 479,37	119 902,88	32 459,60	78,7
012	charges de personnel et frais assim	200 000,00		190 000,00		190 000,00	10 000,00	95
65	autres charges de gestion courante	8 748,52		755,86		755,86	7 992,66	8,64
66	charges financières	1 495,00		1 445,27	188,25	1 257,02	237,98	84,08
67	charges exceptionnelles	1 100,00					1 100,00	0
Totalisation		363 706,00		318 583,38	6 667,62	311 915,76	51 790,24	85,76
Opérations d'ordre								
042		5 823,00		5 698,65		5 698,65	124,35	97,86
023	viremt à sect invest (sect fonct)	149 900,00					149 900,00	0
Totalisation		155 723,00		5 698,65		5 698,65	150 024,35	3,66
Total dépenses de fonctionnement		519 429,00		324 282,03	6 667,62	317 614,41	201 814,59	61,15
RECETTES								
Opérations réelles								
70	produits des sces, du domaine	89,00		88,56		88,56	0,44	99,51

00303 VILLE VICHY-PARKINGS COUVERTS
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
73	impots et taxes	246 000,00		288 679,63	36 596,59	252 083,04	-6 083,04	102,47
75	autres produits de gestion courante	4 340,00		4 268,65		4 268,65	71,35	98,36
77	produits exceptionnels	269 000,00		63 298,23		63 298,23	205 701,77	23,53
Totalisation		519 429,00		356 335,07	36 596,59	319 738,48	199 690,52	61,56
Opérations d'ordre								
Total recettes de fonctionnement		519 429,00		356 335,07	36 596,59	319 738,48	199 690,52	61,56

00304 VILLE VICHY-SALLES MEUBLEES
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Opérations réelles									
001	001	solde d'exécution sect invest repor	1 167 444,92					1 167 444,92	0
16	1641	emprunts en euros	320 000,00		311 925,74		311 925,74	8 074,26	97,48
20	2031	frais d'études	34 732,16		5 015,00		5 015,00	29 717,16	14,44
21	2188	autres immobilisations corporelles	10 000,00					10 000,00	0
2120	2313	constructions	178 533,00		143 163,19		143 163,19	35 369,81	80,19
2127	2031	frais d'études			4 000,00		4 000,00	-4 000,00	
2127	2313	constructions	221 821,00		35 353,45		35 353,45	186 467,55	15,94
2136	2313	constructions	280 695,00		1 016,56		1 016,56	279 678,44	0,36
23	2313	constructions	596 378,94		52 020,71		52 020,71	544 358,23	8,72
Totalisation			2 809 605,02		552 494,65		552 494,65	2 257 110,37	19,66
Opérations d'ordre									
Total dépenses d'investissement			2 809 605,02		552 494,65		552 494,65	2 257 110,37	19,66
RECETTES									
Opérations réelles									
10	1068	excédit de fonctionnement capitalisé	111 504,28		111 504,28		111 504,28		100
13	1321	etat et epn	10 000,00					10 000,00	0

00304 VILLE VICHY-SALLES MEUBLEES
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
13	1322	région	125 966,00					125 966,00	0
13	1323	dépt	122 296,74		123 615,33		123 615,33	-1 318,59	101,08
16	1641	emprunts en euros	700 000,00					700 000,00	0
23	2313	constructions			9 670,12		9 670,12	-9 670,12	
Totalisation			1 069 767,02		244 789,73		244 789,73	824 977,29	22,88
Opérations d'ordre									
021	021	viremt sect fonct (sect invest)	1 660 000,00					1 660 000,00	0
040	28031	amort frais études	2 300,00		2 268,00		2 268,00	32,00	98,61
040	28033	amort frais d'insertion	10 000,00					10 000,00	0
040	28184	mobilier	4 600,00		4 448,08		4 448,08	151,92	96,7
040	28188	amort autres immobilisations corpor	30 600,00		30 394,72		30 394,72	205,28	99,33
040	4817	pénalités de renégociation de la de	32 338,00		32 337,38		32 337,38	0,62	100
Totalisation			1 739 838,00		69 448,18		69 448,18	1 670 389,82	3,99
Total recettes d'investissement			2 809 605,02		314 237,91		314 237,91	2 495 367,11	11,18
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
Opérations réelles									
011	60611	achts non stkés fournit eau-assaini	24 700,00		26 000,00		26 000,00	-1 300,00	105,26
011	60612	achts non stkés fournit énergie éle	63 000,00		67 363,87	8 580,02	58 783,85	4 216,15	93,31

00304 VILLE VICHY-SALLES MEUBLEES
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
011	60613	achts non stkés fournit chauf urbai	43 000,00		60 096,89	18 600,00	41 496,89	1 503,11	96,5
011	60622	achts non stkés carburants	7 800,00		5 841,41		5 841,41	1 958,59	74,89
011	60631	achts non stkés fournit entretien	370,00		78,20		78,20	291,80	21,14
011	60632	achts non stkés fournit petit équip	450,00					450,00	0
011	6068	achts non stkés autres mat et fourm	48 239,14		5 109,02		5 109,02	43 130,12	10,59
011	611	contrats prestations de services	101 600,00		113 831,60	39 028,00	74 803,60	26 796,40	73,63
011	6135	locations mobilières	200,00		223,48		223,48	-23,48	111,74
011	615221	bâtiments publics	100 000,00		82 565,13	38 803,66	43 761,47	56 238,53	43,76
011	61551	entretien réparations matériel roul	400,00		775,72		775,72	-375,72	193,93
011	6156	maintenance	3 200,00		3 428,83	1 738,00	1 690,83	1 509,17	52,84
011	6161	multirisques	53 860,88		45 860,88		45 860,88	8 000,00	85,15
011	6168	autres	806,22		806,22		806,22		100
011	6188	autres frais divers	145,00					145,00	0
011	6251	déplacts missions récep - voyage dé	1 500,00		1 495,31		1 495,31	4,69	99,69
011	62878	rembst frais à autres organismes	6 200,00					6 200,00	0
011	63512	impôts directs - taxes foncières	75 630,00		76 708,98		76 708,98	-1 078,98	101,43
65	658	charges diverses gest courante	1 000,00		1,50		1,50	998,50	0,15
66	66111	intérêts réglés à l'écheance	95 000,00		92 550,60		92 550,60	2 449,40	97,42
66	66112	intérêts - rattachement des icne	26 000,00		25 840,45	17 021,78	8 818,67	17 181,33	33,92
67	673	charges except titres annulés	23 800,00		13 552,13		13 552,13	10 247,87	56,94

00304 VILLE VICHY-SALLES MEUBLEES
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution			Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés	
				Service	Emissions	Annulations			Net
Totalisation			676 901,24		622 130,22	123 771,46	498 358,76	178 542,48	73,62
Opérations d'ordre									
023	023	viremt à sect invest (sect fonct)	1 660 000,00					1 660 000,00	0
042	6811	da - immob	47 500,00		37 110,80		37 110,80	10 389,20	78,13
042	6862	da - charges financières à répartir	32 338,00		32 337,38		32 337,38	0,62	100
Totalisation			1 739 838,00		69 448,18		69 448,18	1 670 389,82	3,99
Total dépenses de fonctionnement			2 416 739,24		691 578,40	123 771,46	567 806,94	1 848 932,30	23,49
RECETTES									
Opérations réelles									
70	7083	aut produits locat div autre qu'imm	2 500,00		1 552,08		1 552,08	947,92	62,08
70	70878	autres produits - remboursement de	136 500,00		112 677,91	67,18	112 610,73	23 889,27	82,5
75	752	revenus des immeubles	488 379,24		475 823,82		475 823,82	12 555,42	97,43
75	758	produits divers de gestion courante			0,94		0,94	-0,94	
77	7718	autres prod except sur opé gestion			0,43		0,43	-0,43	
77	774	subv exceptionnelles	1 789 360,00		750 000,00		750 000,00	1 039 360,00	41,91
77	7788	produits exceptionnels divers			17 787,52		17 787,52	-17 787,52	
Totalisation			2 416 739,24		1 357 842,70	67,18	1 357 775,52	1 058 963,72	56,18
Opérations d'ordre									

00304 VILLE VICHY-SALLES MEUBLEES
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
		Total recettes de fonctionnement	2 416 739,24		1 357 842,70	67,18	1 357 775,52	1 058 963,72	56,18

00304 VILLE VICHY-SALLES MEUBLEES
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Récapitulatif par chapitre :

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES								
Opérations réelles								
2120		178 533,00		143 163,19		143 163,19	35 369,81	80,19
2127		221 821,00		39 353,45		39 353,45	182 467,55	17,74
2136		280 695,00		1 016,56		1 016,56	279 678,44	0,36
001	solde d'exécution sect invest repor	1 167 444,92					1 167 444,92	0
16	emprunts et dettes assimilées	320 000,00		311 925,74		311 925,74	8 074,26	97,48
20	immobilisations incorporelles	34 732,16		5 015,00		5 015,00	29 717,16	14,44
21	immob corporelles	10 000,00					10 000,00	0
23	immobilisations en cours	596 378,94		52 020,71		52 020,71	544 358,23	8,72
Totalisation		2 809 605,02		552 494,65		552 494,65	2 257 110,37	19,66
Opérations d'ordre								
Total dépenses d'investissement		2 809 605,02		552 494,65		552 494,65	2 257 110,37	19,66
RECETTES								
Opérations réelles								
10	dotations fonds divers et réserves	111 504,28		111 504,28		111 504,28		100
13	subv invest	258 262,74		123 615,33		123 615,33	134 647,41	47,86
16	emprunts et dettes assimilées	700 000,00					700 000,00	0

00304 VILLE VICHY-SALLES MEUBLEES
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
23	immobilisations en cours			9 670,12		9 670,12	-9 670,12	
Totalisation		1 069 767,02		244 789,73		244 789,73	824 977,29	22,88
Opérations d'ordre								
040		79 838,00		69 448,18		69 448,18	10 389,82	86,99
021	viremt sect fonct (sect invest)	1 660 000,00					1 660 000,00	0
Totalisation		1 739 838,00		69 448,18		69 448,18	1 670 389,82	3,99
Total recettes d'investissement		2 809 605,02		314 237,91		314 237,91	2 495 367,11	11,18
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES								
Opérations réelles								
011	charges à caractère général	531 101,24		490 185,54	106 749,68	383 435,86	147 665,38	72,2
65	autres charges de gestion courante	1 000,00		1,50		1,50	998,50	0,15
66	charges financières	121 000,00		118 391,05	17 021,78	101 369,27	19 630,73	83,78
67	charges exceptionnelles	23 800,00		13 552,13		13 552,13	10 247,87	56,94
Totalisation		676 901,24		622 130,22	123 771,46	498 358,76	178 542,48	73,62
Opérations d'ordre								
042		79 838,00		69 448,18		69 448,18	10 389,82	86,99
023	viremt à sect invest (sect fonct)	1 660 000,00					1 660 000,00	0
Totalisation		1 739 838,00		69 448,18		69 448,18	1 670 389,82	3,99

00304 VILLE VICHY-SALLES MEUBLEES
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
Total dépenses de fonctionnement		2 416 739,24		691 578,40	123 771,46	567 806,94	1 848 932,30	23,49
RECETTES								
Opérations réelles								
70	produits des sces, du domaine	139 000,00		114 229,99	67,18	114 162,81	24 837,19	82,13
75	autres produits de gestion courante	488 379,24		475 824,76		475 824,76	12 554,48	97,43
77	produits exceptionnels	1 789 360,00		767 787,95		767 787,95	1 021 572,05	42,91
Totalisation		2 416 739,24		1 357 842,70	67,18	1 357 775,52	1 058 963,72	56,18
Opérations d'ordre								
Total recettes de fonctionnement		2 416 739,24		1 357 842,70	67,18	1 357 775,52	1 058 963,72	56,18

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Opérations réelles									
001	001	solde d'exécution sect invest repor	2 643 810,74					2 643 810,74	0
020	020	dép imprév invest	550 000,00					550 000,00	0
1301	2051	concessions et droits similaires	26 400,00		18 128,70		18 128,70	8 271,30	68,67
1301	2183	mat bureau mat informatique	130 024,80		100 591,12		100 591,12	29 433,68	77,36
1301	2188	autres immobilisations corporelles	7 655,64		9 605,24		9 605,24	-1 949,60	125,47
1301	2313	constructions	15 000,00					15 000,00	0
13	1345	fds afftés non transf part non réal	1 272 963,00		262 820,08		262 820,08	1 010 142,92	20,65
16	1641	emprunts en euros	4 600 000,00		4 527 501,65		4 527 501,65	72 498,35	98,42
16	165	dép et caution reçus	1 000,00					1 000,00	0
20	202	frais réalisation doc urb et num ca	115 222,56		57 531,36		57 531,36	57 691,20	49,93
20	2031	frais d'études	205 990,91		46 241,56		46 241,56	159 749,35	22,45
20	2033	frais d'insertion	15 000,00		11 214,00		11 214,00	3 786,00	74,76
20	2051	concessions et droits similaires	9 153,00		9 153,00		9 153,00		100
204	2041511	biens mobiliers, matériel et études	175 074,60					175 074,60	0
204	2041512	bâtiments et installations	90 000,00					90 000,00	0
204	2041581	biens mobiliers, matériel et études	6 500,00					6 500,00	0
204	204171	biens mobiliers, matériel et études	50 000,00					50 000,00	0

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
204	204172	bâtiments et installations	10 000,00					10 000,00	0
204	204181	biens mobiliers, matériel et études	25,85					25,85	0
204	20422	bâtiments et installations	8 860,90		28 422,32		28 422,32	-19 561,42	320,76
	2043	2041512	bâtiments et installations	20 000,00				20 000,00	0
2052	2031	frais d'études	131 143,50					131 143,50	0
2056	2031	frais d'études	47 329,88					47 329,88	0
2056	2315	instal mat outil techn	38 641,67					38 641,67	0
2065	2315	instal mat outil techn	37 423,42		18 696,85		18 696,85	18 726,57	49,96
2068	2188	autres immobilisations corporelles	19 287,72		6 942,85		6 942,85	12 344,87	36
2074	2188	autres immobilisations corporelles	147 627,20		66 595,26		66 595,26	81 031,94	45,11
2082	2315	instal mat outil techn	400 000,00		129 185,18		129 185,18	270 814,82	32,3
2092	2031	frais d'études	56 448,00		16 206,00		16 206,00	40 242,00	28,71
2095	2313	constructions	50 000,00					50 000,00	0
21	2112	terrains de voirie			1,00		1,00	-1,00	
21	21318	autres batiments publics			3 315,74		3 315,74	-3 315,74	
21	2138	autres constructions	55 600,00					55 600,00	0
21	21578	autre mat et outillage de voirie	36 040,72		8 027,77		8 027,77	28 012,95	22,27
21	2158	autres instal mat outil tech	87 435,58		84 077,01		84 077,01	3 358,57	96,16
21	2161	oeuvres et objets d'art	665 671,00		775,80		775,80	664 895,20	0,12
21	2162	fonds anciens des bibliothèques mus	5 260,00		5 446,00		5 446,00	-186,00	103,54

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
21	2182	mat de transport	161 210,22		66 696,38		66 696,38	94 513,84	41,37
21	2183	mat bureau mat informatique	4 000,00		721,84		721,84	3 278,16	18,05
21	2184	meublier	54 475,51		28 498,11		28 498,11	25 977,40	52,31
21	2188	autres immobilisations corporelles	459 730,56		216 157,69	564,08	215 593,61	244 136,95	46,9
2116	2315	instal mat outil techn	100 000,00					100 000,00	0
2117	2313	constructions	300 142,00		94 557,65		94 557,65	205 584,35	31,5
2118	2313	constructions	30 000,00		15 993,42		15 993,42	14 006,58	53,31
2123	2031	frais d'études			14 460,00		14 460,00	-14 460,00	
2123	2313	constructions	300 000,00		120 931,37		120 931,37	179 068,63	40,31
2124	2315	instal mat outil techn	1 005 000,00		872 391,15		872 391,15	132 608,85	86,81
2125	2313	constructions	280 130,00		194 186,36		194 186,36	85 943,64	69,32
2126	2315	instal mat outil techn	400 000,00		95 135,19		95 135,19	304 864,81	23,78
2128	2318	autres immobilisat corporelles en c	127 800,00		120 450,00		120 450,00	7 350,00	94,25
2130	2315	instal mat outil techn	820 000,00		725 728,10		725 728,10	94 271,90	88,5
2131	2315	instal mat outil techn	245 000,00		6 096,00		6 096,00	238 904,00	2,49
2132	2313	constructions	90 000,00		81 870,41		81 870,41	8 129,59	90,97
2133	2031	frais d'études			8 340,00		8 340,00	-8 340,00	
2133	2313	constructions			94 397,21		94 397,21	-94 397,21	
2133	2315	instal mat outil techn	250 000,00		2 994,05		2 994,05	247 005,95	1,2
2134	2313	constructions	600 000,00		172 470,83		172 470,83	427 529,17	28,75

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
2135	2313	constructions			682 936,61		682 936,61	-682 936,61	
2135	2315	instal mat outil techn	800 000,00		38 087,65	38 087,65		800 000,00	0
2137	2313	constructions	350 000,00		259 622,40		259 622,40	90 377,60	74,18
2138	2313	constructions	5 000,00					5 000,00	0
2139	2138	autres constructions	600 000,00		207 723,01		207 723,01	392 276,99	34,62
2140	2138	autres constructions	500 000,00		76 934,27		76 934,27	423 065,73	15,39
23	2313	constructions	1 205 618,72		456 141,02		456 141,02	749 477,70	37,83
23	2315	instal mat outil techn	352 910,30		92 155,71	3 412,80	88 742,91	264 167,39	25,15
23	2316	restauration collections, oeuvres d	1 500,00		1 124,92		1 124,92	375,08	74,99
23	2318	autres immobilisat corporelles en c	56 655,59		49 033,89		49 033,89	7 621,70	86,55
27	272	titres immob : droit de créance	51 000,00		35 598,43		35 598,43	15 401,57	69,8
Totalisation			20 880 763,59		10 241 912,16	42 064,53	10 199 847,63	10 680 915,96	48,85
Opérations d'ordre									
040	192	plus ou moins-values cessions immo	6 884,58		6 884,58		6 884,58		100
040	2158	autres instal mat outil tech	3 000,00		2 867,65		2 867,65	132,35	95,59
040	2188	autres immobilisations corporelles	2 950,00		2 313,09		2 313,09	636,91	78,41
040	2313	constructions	162 300,00		95 644,81		95 644,81	66 655,19	58,93
040	2315	instal mat outil techn	916 150,00		748 866,67		748 866,67	167 283,33	81,74
040	2318	autres immobilisat corporelles en c	91 668,04		88 653,65		88 653,65	3 014,39	96,71
Totalisation			1 182 952,62		945 230,45		945 230,45	237 722,17	79,9

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution			Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés	
				Service	Emissions	Annulations			Net
Total dépenses d'investissement			22 063 716,21		11 187 142,61	42 064,53	11 145 078,08	10 918 638,13	50,51
RECETTES									
Opérations réelles									
024	024	produits de cessions (recettes)	-13 553,79					-13 553,79	0
10	10222	factva	700 000,00		652 505,47		652 505,47	47 494,53	93,22
10	10223	tle	100 000,00		80 410,57		80 410,57	19 589,43	80,41
10	10226	taxe d'aménagement			54 181,36		54 181,36	-54 181,36	
10	1068	excédit de fonctionnement capitalisé	4 089 669,63		4 089 669,63		4 089 669,63		100
13	1311	subv équipt transf - etat et epn			7 431,55		7 431,55	-7 431,55	
13	1321	etat et epn	41 071,00		98 000,00		98 000,00	-56 929,00	238,61
13	1323	dépt	19 192,00		115 535,26		115 535,26	-96 343,26	602
13	13241	communes membres du gfp			27 500,00		27 500,00	-27 500,00	
13	1327	budget communautaire fonds structur	660 000,00					660 000,00	0
13	1328	autres			49 418,52		49 418,52	-49 418,52	
13	1342	fds afftés équipt non transf amende			580 659,00		580 659,00	-580 659,00	
13	1345	fds afftés non transf part non réal	200 000,00					200 000,00	0
16	1641	emprunts en euros	4 350 000,00		5 000 000,00		5 000 000,00	-650 000,00	114,94
16	165	dép et caution reçus			109,74		109,74	-109,74	
23	2313	constructions			3 321,60		3 321,60	-3 321,60	

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
23	2315	instal mat outil techn			2 527,15		2 527,15	-2 527,15	
27	272	titres immob : droit de créance	40 000,00					40 000,00	0
Totalisation			10 186 378,84		10 761 269,85		10 761 269,85	-574 891,01	105,64
Opérations d'ordre									
021	021	viremt sect fonct (sect invest)	9 424 371,00					9 424 371,00	0
040	192	plus ou moins-values cessions immo	14 719,87		14 719,87		14 719,87		100
040	2158	autres instal mat outil tech	34 733,92		34 733,92		34 733,92		100
040	2182	mat de transport	14 967,08		14 967,08		14 967,08		100
040	272	titres immob : droit de créance	14 017,50		14 017,50		14 017,50		100
040	2802	amort frais réal doc urb et num cad	12 000,00		9 074,00		9 074,00	2 926,00	75,62
040	28031	amort frais études	233 000,00		162 902,84	5 843,00	157 059,84	75 940,16	67,41
040	28033	amort frais d'insertion	10 000,00		8 930,00	172,00	8 758,00	1 242,00	87,58
040	2804111	biens mobiliers, matériel et études	300,00		203,00		203,00	97,00	67,67
040	28041412	bâtiments et installations	100,00		71,00		71,00	29,00	71
040	28041511	biens mobiliers, matériel et études	21 000,00		20 762,00		20 762,00	238,00	98,87
040	28041512	bâtiments et installations	40 000,00		38 259,00		38 259,00	1 741,00	95,65
040	2804171	biens mobiliers, matériel et études	8 800,00		8 682,00		8 682,00	118,00	98,66
040	2804172	bâtiments et installations	50 500,00		50 398,00		50 398,00	102,00	99,8
040	2804181	biens mobiliers, matériel et études	2 000,00		1 991,00		1 991,00	9,00	99,55
040	280421	biens mobiliers, matériel et études	32 000,00		31 589,00		31 589,00	411,00	98,72

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
040	280422	bâtiments et installations	125 000,00		123 665,23		123 665,23	1 334,77	98,93
040	2804412	bâtiments et installations	5 000,00		4 758,00		4 758,00	242,00	95,16
040	28051	concessions et droits similaires	24 000,00		22 889,28		22 889,28	1 110,72	95,37
040	28132	immeubles de rapport	72 000,00		67 944,00		67 944,00	4 056,00	94,37
040	28152	installations de voirie	1 000,00		909,34		909,34	90,66	90,93
040	281578	amort autre mat outillage de voirie	63 000,00		60 367,49		60 367,49	2 632,51	95,82
040	28158	autres instal mat outil tech	210 000,00		199 608,88		199 608,88	10 391,12	95,05
040	28181	instal gales agent amngts divers	3 000,00		2 908,00		2 908,00	92,00	96,93
040	28182	mat de transport	300 000,00		286 986,84	2 331,00	284 655,84	15 344,16	94,89
040	28183	mat bureau mat informatique	160 000,00		148 543,06		148 543,06	11 456,94	92,84
040	28184	meublier	66 000,00		65 130,03		65 130,03	869,97	98,68
040	28185	cheptel	500,00		468,00		468,00	32,00	93,6
040	28188	amort autres immobilisations corpor	510 800,00		563 397,55	8 108,80	555 288,75	-44 488,75	108,71
040	4817	pénalités de renégociation de la de	424 528,00		424 527,80		424 527,80	0,20	100
Totalisation			11 877 337,37		2 383 403,71	16 454,80	2 366 948,91	9 510 388,46	19,93
Total recettes d'investissement			22 063 716,21		13 144 673,56	16 454,80	13 128 218,76	8 935 497,45	59,5
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
Opérations réelles									

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
011	60611	achts non stkés fournit eau-assaini	245 240,00		294 396,29	94 878,02	199 518,27	45 721,73	81,36
011	60612	achts non stkés fournit énergie éle	833 475,00		911 769,09	104 336,49	807 432,60	26 042,40	96,88
011	60613	achts non stkés fournit chauff urbai	520 000,00		644 315,68	137 795,90	506 519,78	13 480,22	97,41
011	60621	achts non stkés combustibles	26 700,00		16 533,70	2 680,04	13 853,66	12 846,34	51,89
011	60622	achts non stkés carburants	232 100,00		206 864,35	3 056,68	203 807,67	28 292,33	87,81
011	60623	achts non stkés d'aliment	395 864,00		424 846,65	33 084,59	391 762,06	4 101,94	98,96
011	60628	achts autres fournit non stkées	49 200,00		45 092,83	3 689,67	41 403,16	7 796,84	84,15
011	60631	achts non stkés fournit entretien	47 987,00		48 985,10	14,54	48 970,56	-983,56	102,05
011	60632	achts non stkés fournit petit équip	290 605,00		90 073,43	13 906,12	76 167,31	214 437,69	26,21
011	60633	achts non stkés fournit voirie	14 000,00		9 093,66	287,64	8 806,02	5 193,98	62,9
011	60636	achts non stkés vêtements travail	62 000,00		57 123,93	2 428,60	54 695,33	7 304,67	88,22
011	6064	achts non stkés fournit admin	33 880,00		34 535,32	609,12	33 926,20	-46,20	100,14
011	6065	achts non stkés livres-disques-cass	91 352,00		89 175,73	652,63	88 523,10	2 828,90	96,9
011	6067	achts non stkés fournit scolaires	72 580,42		64 372,16	2 863,25	61 508,91	11 071,51	84,75
011	6068	achts non stkés autres mat et fourn	1 524 145,05		1 016 614,31	18 498,21	998 116,10	526 028,95	65,49
011	611	contrats prestations de services	32 700,00		64 154,21	7 507,03	56 647,18	-23 947,18	173,23
011	6132	locations immobilières	152 300,00		163 018,28	18 190,00	144 828,28	7 471,72	95,09
011	6135	locations mobilières	163 391,00		151 501,51	8 066,10	143 435,41	19 955,59	87,79
011	614	charges locatives et de copropriété	40 955,00		37 258,29		37 258,29	3 696,71	90,97
011	615221	bâtiments publics	217 320,00		269 367,63	71 910,41	197 457,22	19 862,78	90,86

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
011	615231	voieries	29 500,00		47 883,98	18 760,14	29 123,84	376,16	98,72
011	61551	entretien réparations matériel roul	91 200,00		127 344,89	6 815,44	120 529,45	-29 329,45	132,16
011	61558	entretien réparations autres mobili	16 380,00		11 089,19	658,65	10 430,54	5 949,46	63,68
011	6156	maintenance	204 859,00		228 903,31	46 703,47	182 199,84	22 659,16	88,94
011	6161	multirisques	57 277,74		57 050,75		57 050,75	226,99	99,6
011	6168	autres	108 233,02		108 185,73		108 185,73	47,29	99,96
011	6182	divers doc générale et technique	21 260,00		15 179,22	1 462,72	13 716,50	7 543,50	64,52
011	6184	divers verst à organismes formation	72 000,00		72 808,75	36 338,15	36 470,60	35 529,40	50,65
011	6188	autres frais divers	287 975,00		319 142,25	50 832,18	268 310,07	19 664,93	93,17
011	6225	indemnités au comptable et régisseu	5 500,00		2 357,88		2 357,88	3 142,12	42,87
011	6226	rému interméd honoraires	4 050,00		50,00		50,00	4 000,00	1,23
011	6227	rému interméd honoraires frais act	60 000,00		38 443,70		38 443,70	21 556,30	64,07
011	6231	pub public relat publ annonces inse	24 300,00		12 046,32	1 080,00	10 966,32	13 333,68	45,13
011	6232	pub public relat publ fêtes cérémon	81 074,00		81 770,00	8 428,22	73 341,78	7 732,22	90,46
011	6236	pub public relat publ catalog impri	18 400,00		8 898,34	438,48	8 459,86	9 940,14	45,98
011	6238	pub public relat publ divers	36 350,00		34 162,36	2 063,33	32 099,03	4 250,97	88,31
011	6241	transports de biens	2 394,00		2 568,32	357,60	2 210,72	183,28	92,34
011	6247	transports collectifs	15 110,00		15 685,89	2 174,24	13 511,65	1 598,35	89,42
011	6251	déplacts missions récep - voyage dé	26 000,00		14 715,18	946,77	13 768,41	12 231,59	52,96
011	6257	déplacts missions récep - réception	14 475,00		13 718,93	333,05	13 385,88	1 089,12	92,48

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
011	6261	frais d'affranchissement	57 000,00		51 872,77		51 872,77	5 127,23	91
011	6262	frais de télécommunications	133 910,00		135 071,16	27 040,11	108 031,05	25 878,95	80,67
011	627	aut serv extér servi bancaires assi	10 200,00		10 149,46	683,15	9 466,31	733,69	92,81
011	6281	aut serv extér concours divers	32 515,00		33 037,04	1 400,00	31 637,04	877,96	97,3
011	6283	aut serv extér frais de nettoyage l	2 945,00		1 649,46		1 649,46	1 295,54	56,01
011	62873	rembst de frais au ccas	128 000,00		116 519,91		116 519,91	11 480,09	91,03
011	62876	rembst frais aux gfp de rattach	67 750,00		68 582,00		68 582,00	-832,00	101,23
011	62878	rembst frais à autres organismes	1 400,00		1 332,76	100,00	1 232,76	167,24	88,05
011	6288	autres serv extér	51 216,00		61 698,62	11 228,10	50 470,52	745,48	98,54
011	63512	impôts directs - taxes foncières	215 011,38		245 235,19	30 242,78	214 992,41	18,97	99,99
011	6355	taxes et impôts sur les véhicules	2 656,00		2 457,52		2 457,52	198,48	92,53
011	6358	autres droits administration des im	2 300,00		1 395,00		1 395,00	905,00	60,65
011	637	autres impôts tax verst sur rému au	17 600,00		15 765,05		15 765,05	1 834,95	89,57
012	6217	persel affecté par cnes membres gfp	18 084,00		16 169,40	13 246,36	2 923,04	15 160,96	16,16
012	6218	autre personnel extérieur au servic	32 279,77		28 705,66		28 705,66	3 574,11	88,93
012	6331	verst de transport	86 799,00		78 074,00		78 074,00	8 725,00	89,95
012	6332	cotisations versées au fnal	62 731,00		56 513,00		56 513,00	6 218,00	90,09
012	6336	cotis. centre national - centres ge	128 232,83		99 049,29		99 049,29	29 183,54	77,24
012	64111	persl titulaire_rémunération princi	9 324 645,94		9 948 169,23	3 604,58	9 944 564,65	-619 918,71	106,65
012	64112	persl titulair_nbi supplt fami inde	222 869,94		215 169,50		215 169,50	7 700,44	96,54

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
012	64118	personnel titulaire - autres indemn	2 595 596,56		2 200 096,00		2 200 096,00	395 500,56	84,76
012	64131	persel non titulaire - rémunération	1 283 113,18		1 158 025,59	2 350,78	1 155 674,81	127 438,37	90,07
012	64162	emplois d'avenir	53 614,27		35 395,64		35 395,64	18 218,63	66,02
012	64168	autres emplois d'insertion	165 671,27		169 707,65	763,94	168 943,71	-3 272,44	101,98
012	6417	persel non titulaire rémun apprenti	21 624,85		20 608,65		20 608,65	1 016,20	95,3
012	6451	charges sécu cotisations urssaf	2 336 753,00		2 050 304,00	31 190,00	2 019 114,00	317 639,00	86,41
012	6453	cotisations aux caisses de retraite	3 648 450,79		3 294 714,08		3 294 714,08	353 736,71	90,3
012	6454	charges sécu cotisations assedic	91 995,00		82 929,00		82 929,00	9 066,00	90,15
012	6455	cotisations pour assurance du perso	172 000,00		157 383,28		157 383,28	14 616,72	91,5
012	6456	charges sécu verst fnc et sf	6 503,00		12 188,00		12 188,00	-5 685,00	187,42
012	6458	charges sécu prévoyance cotisations	44 238,60		39 618,59		39 618,59	4 620,01	89,56
012	6475	autres charges sociales médecine tr	75 800,00		77 786,13	110,00	77 676,13	-1 876,13	102,48
012	6478	autres charges sociales diverses			13 616,00		13 616,00	-13 616,00	
012	6488	autres charges de personnel	43 130,00		27 910,97		27 910,97	15 219,03	64,71
014	739115	prélèvement art 55 loi sru	172 936,00		172 936,00		172 936,00		100
014	7391172	dégrèvt taxe habitation logts vacan	90 000,00		58 013,00		58 013,00	31 987,00	64,46
014	73925	fonds de péréq ressources interco e	382 108,00		382 108,00		382 108,00		100
014	7398	reverst restitutions prélevt divers	378 200,00		365 810,62		365 810,62	12 389,38	96,72
022	022	dép imprév fonctionnement	500 000,00					500 000,00	0
65	651	redev concessions brevets licences	2 446,00		2 228,22		2 228,22	217,78	91,1

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
65	6531	indemnités maires adjoints conseil	230 000,00		215 170,37		215 170,37	14 829,63	93,55
65	6532	frais mission maires adjts conseil	3 500,00		2 185,12		2 185,12	1 314,88	62,43
65	6533	cotisations retraite maire adjts co			22 897,34		22 897,34	-22 897,34	
65	6535	frais formation maires adjts consei	3 000,00		1 500,00		1 500,00	1 500,00	50
65	6541	créances admises en non-valeur	100 000,00		53 464,26		53 464,26	46 535,74	53,46
65	6542	créances éteintes	2 000,00		2 861,04		2 861,04	-861,04	143,05
65	6558	autres contributions obligatoires	443 583,16		426 330,85		426 330,85	17 252,31	96,11
65	657341	subv fonct aux orga pub cnes membre			9 750,00		9 750,00	-9 750,00	
65	657362	ccas	1 260 000,00		1 260 000,00		1 260 000,00		100
65	65737	subv fonct autres étab publics loca	4 693 000,00		4 693 000,00		4 693 000,00		100
65	6574	subv fonct assoc et pers droit priv	1 508 978,00		1 369 112,96	9 917,96	1 359 195,00	149 783,00	90,07
65	658	charges diverses gest courante	25 000,00		33 413,34	4 359,33	29 054,01	-4 054,01	116,22
66	66111	intérêts réglés à l'échéance	1 150 000,00		1 147 379,55		1 147 379,55	2 620,45	99,77
66	66112	intérêts - rattachement des icne	624 000,00		615 750,61	190 049,89	425 700,72	198 299,28	68,22
66	6688	autres	456 600,00		136 705,42		136 705,42	319 894,58	29,94
67	6711	charges except intérêts moratoires	2 000,00		44,96	44,96		2 000,00	0
67	6714	charges except-bourses - prix	5 000,00		7 650,00	4 000,00	3 650,00	1 350,00	73
67	6718	charg except aut charg except opér	126 351,00		2 384,51		2 384,51	123 966,49	1,89
67	673	charges except titres annulés	165 045,00		31 257,41		31 257,41	133 787,59	18,94
67	67441	aux bud annex et rég dotée autonomi	2 662 020,00		1 230 415,89		1 230 415,89	1 431 604,11	46,22

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
67	678	autres charges exceptionnelles	15 000,00		231,20		231,20	14 768,80	1,54
68	6815	dot aux prov pour risques et charge	50 000,00					50 000,00	0
68	6817	dp dépréciat actifs circulants	266 880,00					266 880,00	0
Totalisation			42 676 415,77		38 620 597,41	1 032 179,42	37 588 417,99	5 087 997,78	88,08
Opérations d'ordre									
023	023	virent à sect invest (sect fonct)	9 424 371,00					9 424 371,00	0
042	675	charges except vnc immob cédées	63 718,50		63 718,50		63 718,50		100
042	6761	différences sur réalisations (posit	14 719,87		14 719,87		14 719,87		100
042	6811	da - immob	1 950 000,00		1 880 437,54	16 454,80	1 863 982,74	86 017,26	95,59
042	6862	da - charges financières à répartir	424 528,00		424 527,80		424 527,80	0,20	100
Totalisation			11 877 337,37		2 383 403,71	16 454,80	2 366 948,91	9 510 388,46	19,93
Total dépenses de fonctionnement			54 553 753,14		41 004 001,12	1 048 634,22	39 955 366,90	14 598 386,24	73,24
RECETTES									
Opérations réelles									
002	002	résultat de fonctionnement reporté	9 690 530,34					9 690 530,34	0
013	6419	rembst rémunérations du persel	103 000,00		142 695,09		142 695,09	-39 695,09	138,54
013	6459	rembst charges sécu sociale prévoya	19 500,00		33 407,42		33 407,42	-13 907,42	171,32
013	6479	rembst sur autres charges social			897,72		897,72	-897,72	
70	70311	concession dans cimetières (produit	70 000,00		94 714,00	10 141,00	84 573,00	-14 573,00	120,82

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
70	70312	redevances funéraires	20 000,00		23 909,50	1 430,00	22 479,50	-2 479,50	112,4
70	70322	droits station locat dom portuaire	750,00		750,00		750,00		100
70	70323	redev occupation domaine public com	423 711,52		426 495,87	27,56	426 468,31	-2 756,79	100,65
70	7037	contribution dégradation voies chem	4 000,00		12 711,35		12 711,35	-8 711,35	317,78
70	70388	autres redevances et recettes diver	2 650,00		3 114,59		3 114,59	-464,59	117,53
70	704	travaux	31 300,00		15 514,73		15 514,73	15 785,27	49,57
70	7062	prestation serv redev droits cultur	44 730,00		48 915,56	55,55	48 860,01	-4 130,01	109,23
70	70631	redev droits services à caract spor	105 200,00		48 412,81	682,71	47 730,10	57 469,90	45,37
70	70632	redev droits services à caract lois			660,00		660,00	-660,00	
70	7064	prestation serv taxes de désinfecti	1 400,00		1 615,25		1 615,25	-215,25	115,38
70	7067	prest serv redev droits serv péri-s	502 978,00		531 561,11	2 650,95	528 910,16	-25 932,16	105,16
70	70688	prest serv autres prestat service	11 500,00		6 072,72	32,20	6 040,52	5 459,48	52,53
70	7083	aut produits locat div autre qu'imm	13 000,00		6 977,90		6 977,90	6 022,10	53,68
70	70841	mise à dispo persel aux ba	471 770,00		438 000,00		438 000,00	33 770,00	92,84
70	70848	mise à dispo persel facturée autres	323 100,00		248 267,44		248 267,44	74 832,56	76,84
70	70878	autres produits - remboursement de	241 200,00		230 796,09		230 796,09	10 403,91	95,69
70	7088	aut prod activ annex abonnt vente o	3 500,00		6 013,00	160,00	5 853,00	-2 353,00	167,23
73	73111	taxes foncières et d'habitation	18 699 359,00		18 854 132,00		18 854 132,00	-154 773,00	100,83
73	7321	attribution de compensation	3 831 394,00		3 831 394,00		3 831 394,00		100
73	7323	f.n.g.i.r.	6 752,00		6 797,00		6 797,00	-45,00	100,67

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
73	7336	droits de place	151 500,00		184 198,57	8 522,34	175 676,23	-24 176,23	115,96
73	7337	droits de stationnement	1 232 000,00		1 298 771,51	34 940,70	1 263 830,81	-31 830,81	102,58
73	7351	taxe sur électricité	525 000,00		533 110,40	0,30	533 110,10	-8 110,10	101,54
73	7354	surtaxe sur eaux minérales	225 000,00		242 719,00		242 719,00	-17 719,00	107,88
73	7362	taxes de séjour	375 000,00		365 810,62		365 810,62	9 189,38	97,55
73	7364	prélèvement sur les produits des je	1 000 000,00		1 440 997,40		1 440 997,40	-440 997,40	144,1
73	7368	taxes locale sur la publicité extér	75 000,00		72 294,12	1 848,01	70 446,11	4 553,89	93,93
73	7381	taxe addit droit mutation taxe pub	900 000,00		891 801,97	821,00	890 980,97	9 019,03	99
74	7411	dgfdotation forfaitaire	11 092 768,00		11 092 768,00		11 092 768,00		100
74	746	dotation générale de décentralisati	300 500,00		321 753,00		321 753,00	-21 253,00	107,07
74	74718	autres participations etat	199 410,00		240 405,84		240 405,84	-40 995,84	120,56
74	7472	participations - région	1 000,00		41 500,00		41 500,00	-40 500,00	4150
74	7473	participations - dépt	31 000,00		36 185,75		36 185,75	-5 185,75	116,73
74	74748	participations des autres cnes	891,00		891,00		891,00		100
74	74751	participations - gfp de rattachemen	6 800,00		6 800,00		6 800,00		100
74	7478	participations - autres organismes	327 000,00		478 926,86	142 092,22	336 834,64	-9 834,64	103,01
74	748314	dotation unique compensations spé t	112 947,00		112 947,00		112 947,00		100
74	74834	compens au titre exonérat tax fonci	73 897,00		74 842,00		74 842,00	-945,00	101,28
74	74835	compens au titre exonérat de la th	1 011 894,00		1 012 122,00		1 012 122,00	-228,00	100,02
74	7484	dotation de recensement	6 500,00		6 216,00		6 216,00	284,00	95,63

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
				Service	Emissions	Annulations	Net		
74	7485	dotation pour les titres sécurisés			5 030,00		5 030,00	-5 030,00	
75	752	revenus des immeubles	319 581,90		306 141,81	168,10	305 973,71	13 608,19	95,74
75	757	redev versées par fermiers - conces	20 400,00		20 431,00		20 431,00	-31,00	100,15
76	764	revenus des vmp	7 600,00		8 333,31		8 333,31	-733,31	109,65
76	76811	sortie des emprunts à risques avec	332 585,00		4 323 605,61	3 988 435,51	335 170,10	-2 585,10	100,78
76	7688	autres	5 100,00		657,91		657,91	4 442,09	12,9
77	7711	dédits et pénalités perçus	12 000,00		250,00		250,00	11 750,00	2,08
77	7714	recouvrement sur créances non valeu			914,31		914,31	-914,31	
77	7718	autres prod except sur opé gestion			919,55		919,55	-919,55	
77	773	mdts annul exer antér ou déchéance			4 100,45		4 100,45	-4 100,45	
77	775	produits des cessions d'immobilisat	71 553,79		71 553,79		71 553,79		100
77	7788	produits exceptionnels divers	220 667,97		115 838,40	1 728,70	114 109,70	106 558,27	51,71
78	7815	rep provis risques et charges	111 880,00					111 880,00	0
Totalisation			53 370 800,52		48 326 662,33	4 193 736,85	44 132 925,48	9 237 875,04	82,69
Opérations d'ordre									
042	722	immobilisations corporelles	1 176 068,04		938 345,87		938 345,87	237 722,17	79,79
042	7761	différences sur réalisations (posit	6 884,58		6 884,58		6 884,58		100
Totalisation			1 182 952,62		945 230,45		945 230,45	237 722,17	79,9
Total recettes de fonctionnement			54 553 753,14		49 271 892,78	4 193 736,85	45 078 155,93	9 475 597,21	82,63

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Récapitulatif par chapitre :

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES								
Opérations réelles								
1301		179 080,44		128 325,06		128 325,06	50 755,38	71,66
2043		20 000,00					20 000,00	0
2052		131 143,50					131 143,50	0
2056		85 971,55					85 971,55	0
2065		37 423,42		18 696,85		18 696,85	18 726,57	49,96
2068		19 287,72		6 942,85		6 942,85	12 344,87	36
2074		147 627,20		66 595,26		66 595,26	81 031,94	45,11
2082		400 000,00		129 185,18		129 185,18	270 814,82	32,3
2092		56 448,00		16 206,00		16 206,00	40 242,00	28,71
2095		50 000,00					50 000,00	0
2116		100 000,00					100 000,00	0
2117		300 142,00		94 557,65		94 557,65	205 584,35	31,5
2118		30 000,00		15 993,42		15 993,42	14 006,58	53,31
2123		300 000,00		135 391,37		135 391,37	164 608,63	45,13
2124		1 005 000,00		872 391,15		872 391,15	132 608,85	86,81
2125		280 130,00		194 186,36		194 186,36	85 943,64	69,32
2126		400 000,00		95 135,19		95 135,19	304 864,81	23,78

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
2128		127 800,00		120 450,00		120 450,00	7 350,00	94,25
2130		820 000,00		725 728,10		725 728,10	94 271,90	88,5
2131		245 000,00		6 096,00		6 096,00	238 904,00	2,49
2132		90 000,00		81 870,41		81 870,41	8 129,59	90,97
2133		250 000,00		105 731,26		105 731,26	144 268,74	42,29
2134		600 000,00		172 470,83		172 470,83	427 529,17	28,75
2135		800 000,00		721 024,26	38 087,65	682 936,61	117 063,39	85,37
2137		350 000,00		259 622,40		259 622,40	90 377,60	74,18
2138		5 000,00					5 000,00	0
2139		600 000,00		207 723,01		207 723,01	392 276,99	34,62
2140		500 000,00		76 934,27		76 934,27	423 065,73	15,39
001	solde d'exécution sect invest repor	2 643 810,74					2 643 810,74	0
020	dép imprév invest	550 000,00					550 000,00	0
13	subv invest	1 272 963,00		262 820,08		262 820,08	1 010 142,92	20,65
16	emprunts et dettes assimilées	4 601 000,00		4 527 501,65		4 527 501,65	73 498,35	98,4
20	immobilisations incorporelles	345 366,47		124 139,92		124 139,92	221 226,55	35,94
204	subv équipt versées	340 461,35		28 422,32		28 422,32	312 039,03	8,35
21	immob corporelles	1 529 423,59		413 717,34	564,08	413 153,26	1 116 270,33	27,01
23	immobilisations en cours	1 616 684,61		598 455,54	3 412,80	595 042,74	1 021 641,87	36,81
27	autres immobilisations financières	51 000,00		35 598,43		35 598,43	15 401,57	69,8

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
Totalisation		20 880 763,59		10 241 912,16	42 064,53	10 199 847,63	10 680 915,96	48,85
Opérations d'ordre								
040		1 182 952,62		945 230,45		945 230,45	237 722,17	79,9
Totalisation		1 182 952,62		945 230,45		945 230,45	237 722,17	79,9
Total dépenses d'investissement		22 063 716,21		11 187 142,61	42 064,53	11 145 078,08	10 918 638,13	50,51
RECETTES								
Opérations réelles								
024	produits de cessions (recettes)	-13 553,79					-13 553,79	0
10	dotations fonds divers et réserves	4 889 669,63		4 876 767,03		4 876 767,03	12 902,60	99,74
13	subv invest	920 263,00		878 544,33		878 544,33	41 718,67	95,47
16	emprunts et dettes assimilées	4 350 000,00		5 000 109,74		5 000 109,74	-650 109,74	114,95
23	immobilisations en cours			5 848,75		5 848,75	-5 848,75	
27	autres immobilisations financières	40 000,00					40 000,00	0
Totalisation		10 186 378,84		10 761 269,85		10 761 269,85	-574 891,01	105,64
Opérations d'ordre								
040		2 452 966,37		2 383 403,71	16 454,80	2 366 948,91	86 017,46	96,49
021	viremt sect fonct (sect invest)	9 424 371,00					9 424 371,00	0
Totalisation		11 877 337,37		2 383 403,71	16 454,80	2 366 948,91	9 510 388,46	19,93

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
	Total recettes d'investissement	22 063 716,21		13 144 673,56	16 454,80	13 128 218,76	8 935 497,45	59,5
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES								
Opérations réelles								
011	charges à caractère général	6 944 635,61		6 595 863,08	772 541,62	5 823 321,46	1 121 314,15	83,85
012	charges de personnel et frais assim	20 414 133,00		19 782 133,66	51 265,66	19 730 868,00	683 265,00	96,65
014	atténuations de produits	1 023 244,00		978 867,62		978 867,62	44 376,38	95,66
022	dép imprév fonctionnement	500 000,00					500 000,00	0
65	autres charges de gestion courante	8 271 507,16		8 091 913,50	14 277,29	8 077 636,21	193 870,95	97,66
66	charges financières	2 230 600,00		1 899 835,58	190 049,89	1 709 785,69	520 814,31	76,65
67	charges exceptionnelles	2 975 416,00		1 271 983,97	4 044,96	1 267 939,01	1 707 476,99	42,61
68	da dp	316 880,00					316 880,00	0
	Totalisation	42 676 415,77		38 620 597,41	1 032 179,42	37 588 417,99	5 087 997,78	88,08
Opérations d'ordre								
042		2 452 966,37		2 383 403,71	16 454,80	2 366 948,91	86 017,46	96,49
023	viremt à sect invest (sect fonct)	9 424 371,00					9 424 371,00	0
	Totalisation	11 877 337,37		2 383 403,71	16 454,80	2 366 948,91	9 510 388,46	19,93
	Total dépenses de fonctionnement	54 553 753,14		41 004 001,12	1 048 634,22	39 955 366,90	14 598 386,24	73,24
RECETTES								

00300 VILLE VICHY-BUDGET PRINCIPAL
Etat de consommation et de réalisation des crédits par niveau de présentation
Arrêté à la date du 01/02/2017

Chapitre	Libellé	Total des prévisions	Execution				Reste à exécuter	% des crédits consommés par rapport aux crédits votés
			Service	Emissions	Annulations	Net		
Opérations réelles								
002	résultat de fonctionnement reporté	9 690 530,34					9 690 530,34	0
013	atténuations de charges	122 500,00		177 000,23		177 000,23	-54 500,23	144,49
70	produits des sces, du domaine	2 270 789,52		2 144 501,92	15 179,97	2 129 321,95	141 467,57	93,77
73	impôts et taxes	27 021 005,00		27 722 026,59	46 132,35	27 675 894,24	-654 889,24	102,42
74	dotations et participations	13 164 607,00		13 430 387,45	142 092,22	13 288 295,23	-123 688,23	100,94
75	autres produits de gestion courante	339 981,90		326 572,81	168,10	326 404,71	13 577,19	96,01
76	produits financiers	345 285,00		4 332 596,83	3 988 435,51	344 161,32	1 123,68	99,67
77	produits exceptionnels	304 221,76		193 576,50	1 728,70	191 847,80	112 373,96	63,06
78	reprises sur amort et prov	111 880,00					111 880,00	0
Totalisation		53 370 800,52		48 326 662,33	4 193 736,85	44 132 925,48	9 237 875,04	82,69
Opérations d'ordre								
042		1 182 952,62		945 230,45		945 230,45	237 722,17	79,9
Totalisation		1 182 952,62		945 230,45		945 230,45	237 722,17	79,9
Total recettes de fonctionnement		54 553 753,14		49 271 892,78	4 193 736,85	45 078 155,93	9 475 597,21	82,63



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°16A

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2016**

**A/ BUDGET
PRINCIPAL**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte administratif 2016 fait apparaître un excédent d'exploitation de 14 813 319,37 €,



Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 5 122 789,03
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 9 690 530,34
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 14 813 319,37
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif)	- 660 670,06
R001 (si positif)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 2 173 460,50
Besoin de financement = e + f	- 2 834 130,56
AFFECTATION = d	+14 813 319,37
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	+2 834 130,56
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	+ 11 979 188,81
DEFICIT REPORTE D002	



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour et 7 abstentions :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret,





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°16B

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2016**

**B/ BUDGET ANNEXE
PARKINGS**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent d'exploitation de 2 124,07 €,



Séance du 7 avril 2017

Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 2 124,07
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+0,00
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+2 124,07
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	-116 548,89
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 1 375,00
Besoin de financement = e + f	-117 923,89
AFFECTATION = d	+ 2 124,07
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	+ 2 124,07
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour et 7 abstentions :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret,





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°16C

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2016**

**C/ BUDGET ANNEXE
SALLES MEUBLEES
LOUEES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent d'exploitation de 789 968,58 €,



Séance du 7 avril 2017

Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 789 968,58
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 0,00
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 789 968,58
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	- 1 405 701,66
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	-142 417,26
Besoin de financement = e + f	-1 1548 118,92
AFFECTATION = d	+ 789 968,58
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	+ 789 968,58
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour et 7 abstentions :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret,





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°16D

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2016**

**D/ BUDGET ANNEXE
CIMETIERE**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un déficit d'exploitation de 2 371.22 €,



Séance du 7 avril 2017

Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	- 2 371,22
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	-2 371,22
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement = e + f	
AFFECTATION = d	-2 371,22
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1.)	
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	-2 371,22



Séance du 7 avril 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour et 7 abstentions :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret,





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°16E

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2016**

**E/ BUDGET ANNEXE
AEROPORT**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un déficit d'exploitation de 52.37 €,



Séance du 7 avril 2017

Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	-52,37
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	-52,37
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	+ 316,08
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 40 150,00
Besoin de financement = e + f	- 39 833,92
AFFECTATION = d	-52,37
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	-52,37



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix
et 7 abstentions :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services
de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret,





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°16F

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2016**

**F/ BUDGET ANNEXE
LOCATIONS
INDUSTRIELLES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un déficit d'exploitation de 1 882,66 €,



Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	-1 882,66
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	-1 882,66
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	+ 307 159,97
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 403,20
Besoin de financement = e + f	+ 306 756,77
AFFECTATION = d	-1 882,66
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	-1 882,66



Accusé de réception en préfecture
003-210303103-20170406-20170407-16F-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour et 7 abstentions :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret,





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°17

OBJET :

TAUX D'IMPOSITION

**BUDGET PRIMITIF
2017**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités locales,

Vu l'arrêté du 27 décembre 1996 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,



Séance du 7 avril 2017

Considérant la création de la Communauté d'agglomération de Vichy le 1^{er} Janvier 2001 devenue la Communauté d'agglomération Vichy Communauté au 1^{er} Janvier 2017, qui perçoit désormais directement le produit de la contribution économique territoriale (composée de la CFE et de la CVAE),

Considérant la structure du Budget primitif 2017,

Propose au Conseil municipal :

- pour assurer l'équilibre budgétaire, de reconduire les taux d'imposition des impôts directs locaux tel qu'il suit :

. Taxe d'habitation	17,31 %
. Taxe foncière bâtie	22,68 %
. Taxe foncière non bâtie	25,62 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour et 7 abstentions :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°18

OBJET :

APPROBATION

**BUDGET PRIMITIF
2017**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOLO, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'arrêté du 27 décembre 1996 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,



Séance du 7 avril 2017

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, y compris les reports, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 23 411 266,81 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 53 858 678,33 €

**BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS ASSUJETTIS A LA
TVA :**

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 195 786,07 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 510 640,00 €

BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 2 792 866,58 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 2 009 242,74 €

**BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET
COMMERCIALES :**

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 443 859,97 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 723 300,00 €



Séance du 7 avril 2017

**BUDGET ANNEXE CIMETIERE SERVICES EXTERIEURS DES
POMPES FUNEBRES :**

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 19 471,22 €

BUDGET ANNEXE AEROPORT DE VICHY- CHARMEIL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 109 126,08 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 280 550,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix
pour et 7 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services
de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VICHY

**COMMUNES DE PLUS DE
10 000 HABITANTS**

Ayant opté pour le vote par nature

M14 et M4

**BUDGET PRIMITIF
POUR L'EXERCICE 2017**

BUDGET PRINCIPAL

M14

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 011 000.00		1 011 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 201 000.00		5 201 000.00
	Total des opérations d'équipement	6 238 042.01		6 238 042.01
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	231 102.02		231 102.02
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)	312 860.76		312 860.76
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	1 760 418.75	25 600.00	1 786 018.75
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	5 976 973.21	1 053 600.00	7 030 573.21
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 000.00		40 000.00
45x-1	Total des opérations pour compte de tiers			
481	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES			
020	DEPENSES IMPREVUES	900 000.00		900 000.00
	Dépenses d'investissement - Total	21 671 396.75	1 079 200.00	22 750 596.75
				+
				D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE
				660 670.06
				=
				TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
				23 411 266.81

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES	122 500.00		122 500.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	3 192 361.52		3 192 361.52
72	TRAVAUX EN REGIE		1 059 200.00	1 059 200.00
73	IMPOTS & TAXES	24 055 588.00		24 055 588.00
74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS	12 853 669.00		12 853 669.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	234 086.00		234 086.00
76	PRODUITS FINANCIERS	341 085.00		341 085.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 000.00		21 000.00
78	REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	40 820 289.52	1 059 200.00	41 879 489.52
				+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	11 979 188.81
				=
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	53 858 678.33

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	RESERVES	1 150 000.00		1 150 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 636 969.72		1 636 969.72
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 000 000.00		2 000 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		20 000.00	20 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 000.00		30 000.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		2 869 500.00	2 869 500.00
45x-2	Total des opérations pour compte de tiers			
481	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES		424 528.00	424 528.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 396 138.53	12 396 138.53
024	PRODUITS DES CESSIONS	50 000.00		50 000.00
	Recettes d'investissement - Total	4 866 969.72	15 710 166.53	20 577 136.25
				+
	R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
				+
	AFFECTATION AU COMPTE 1068			2 834 130.56
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			23 411 266.81

BUDGET ANNEXE

* * *

PARKINGS COUVERTS

ASSUJETTIS A LA TVA

M14

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	158 578.00		158 578.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	200 000.00		200 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 800.00		6 800.00
66	CHARGES FINANCIERES	2 500.00		2 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 100.00		1 100.00
68	Dotations aux amortissements et provisions		11 662.00	11 662.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		130 000.00	130 000.00
	Dépenses de fonctionnement - Total	368 978.00	141 662.00	510 640.00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				510 640.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 300.00		2 300.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	5 875.00		5 875.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	5 000.00		5 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	66 062.18		66 062.18
481	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES			
	Dépenses d'investissement - Total	79 237.18		79 237.18
				+
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				116 548.89
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				195 786.07

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	90.00		90.00
73	IMPOTS & TAXES	236 000.00		236 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 350.00		4 350.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	270 200.00		270 200.00
78	REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	510 640.00		510 640.00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				510 640.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	52 000.00		52 000.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		<i>10 050.00</i>	<i>10 050.00</i>
481	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES		<i>1 612.00</i>	<i>1 612.00</i>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		<i>130 000.00</i>	<i>130 000.00</i>
	Recettes d'investissement - Total	52 000.00	141 662.00	193 662.00
				+
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				2 124.07
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				195 786.07

BUDGET ANNEXE

* * *

SALLES MEUBLEES LOUEES

M14

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	529 672.74		529 672.74
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000.00		1 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	125 000.00		125 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00		10 000.00
68	Dotations aux amortissements et provisions		43 570.00	43 570.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 300 000.00	1 300 000.00
	Dépenses de fonctionnement - Total	665 672.74	1 343 570.00	2 009 242.74
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				2 009 242.74

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	340 000.00		340 000.00
	Total des opérations d'équipement	399 678.00		399 678.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	29 090.16		29 090.16
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	10 000.00		10 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	608 396.76		608 396.76
481	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES			
	Dépenses d'investissement - Total	1 387 164.92		1 387 164.92
				+
	D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			1 405 701.66
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 792 866.58

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	133 560.00		133 560.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	475 682.74		475 682.74
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 400 000.00		1 400 000.00
78	REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	2 009 242.74		2 009 242.74
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				2 009 242.74

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	159 328.00		159 328.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	500 000.00		500 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		27 400.00	27 400.00
481	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES		16 170.00	16 170.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 300 000.00	1 300 000.00
	Recettes d'investissement - Total	659 328.00	1 343 570.00	2 002 898.00
				+
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				789 968.58
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 792 866.58

BUDGET ANNEXE

* * *

LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

M14

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	255 917.34		255 917.34
012	CHARGES DE PERSONNEL	183 000.00		183 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 800.00		17 800.00
66	CHARGES FINANCIERES	123 000.00		123 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000.00		6 000.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 000.00	133 700.00	135 700.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses de fonctionnement - Total	587 717.34	133 700.00	721 417.34
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				1 882.66
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				723 300.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 000.00		7 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	112 000.00		112 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	50 000.00		50 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	141 456.77		141 456.77
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	133 403.20		133 403.20
Dépenses d'investissement - Total		443 859.97		443 859.97
				+
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				443 859.97

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	41 800.00		41 800.00
73	IMPOTS & TAXES	22 000.00		22 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	200 500.00		200 500.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	459 000.00		459 000.00
	Recettes de fonctionnement - Total	723 300.00		723 300.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	723 300.00
--	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 000.00		3 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		133 700.00	133 700.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Recettes d'investissement - Total	3 000.00	133 700.00	136 700.00
				+
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				307 159.97
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				443 859.97

CIMETIERE

* * *

**SERVICES EXTERIEURS
DES POMPES FUNEBRES**

M4

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 700.78		11 700.78
012	CHARGES DE PERSONNEL	5 200.00		5 200.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	200.00		200.00
	Dépenses d'exploitation - Total	17 100.78		17 100.78
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				2 371.22
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				19 472.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 472.00		19 472.00
75				
77				
	Recettes d'exploitation - Total	19 472.00		19 472.00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				19 472.00

BUDGET ANNEXE

*** * ***

AEROPORT DE VICHY – CHARMEIL

M4

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	92 487.63		92 487.63
012	CHARGES DE PERSONNEL	75 000.00		75 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 200.00		1 200.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00		2 000.00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.	1 000.00	14 810.00	15 810.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		94 000.00	94 000.00
	Dépenses d'exploitation - Total	171 687.63	108 810.00	280 497.63
				+
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE
				52.37
				=
				TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES
				280 550.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	3 206.08		3 206.08
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	3 000.00		3 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	102 920.00		102 920.00
	Dépenses d'investissement - Total	109 126.08		109 126.08
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				109 126.08

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	82 550.00		82 550.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 000.00		7 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	191 000.00		191 000.00
	Recettes d'exploitation - Total	280 550.00		280 550.00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				280 550.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
28 021	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS Virement de la section d'exploitation		14 810.00 94 000.00	14 810.00 94 000.00
	Recettes d'investissement - Total		108 810.00	108 810.00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				316.08
				+
AFFECTATION AUX COMPTES 106				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				109 126.08



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

N°19A

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

OBJET :

**SUBVENTION
D'EQUILIBRE**

**A/ BUDGET ANNEXE
LOCATIONS
INDUSTRIELLES ET
COMMERCIALES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles 2224-1 et 2224-2 afférents aux services publics à caractère industriel et commercial,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 8 du 28 mars 1997 relative à la création du budget annexe « Locations industrielles et commerciales »,



Exposé :

Lors de sa séance du 28 mars 1997, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe retraçant les opérations comptables afférentes aux locations industrielles et commerciales dont les recettes sont obligatoirement assujetties à la T.V.A. L'examen de ce budget annexe fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement déficitaire résultant principalement du coût de fonctionnement du grand marché couvert ;

Considérant que les recettes constituées par les loyers demandés aux commerçants ne peuvent suffire à couvrir le déficit du budget annexe qui supporte des charges liées notamment au remboursement des dépenses de construction du bâtiment et à l'amortissement de ce dernier, et que les tarifs pratiqués actuellement ne peuvent être augmentés à concurrence dudit déficit au risque de les rendre non concurrentiels et dissuasifs ;

Propose au Conseil municipal :

- de voter une subvention de 335 987,54 € destinée à équilibrer le budget annexe « Locations industrielles et commerciales ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour et 7 abstentions :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°19B

OBJET :

**SUBVENTION
D'EQUILIBRE**

**B/ BUDGET ANNEXE
AEROPORT**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles 2224-1 et 2224-2 afférents aux services publics à caractère industriel et commercial,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 3 du 19 décembre 2003 relative à la création du budget annexe « Aéroport de Vichy-Charmeil »,



Séance du 7 avril 2017

Expose :

Lors de sa séance du 19 décembre 2003, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe retraçant les opérations comptables afférentes à l'Aéroport Vichy-Charmeil dont les recettes sont obligatoirement assujetties à la T.V.A. L'examen de ce budget annexe fait ressortir un déficit de la section de fonctionnement résultant principalement de l'affectation de personnel qualifié sur le site, obligatoire au maintien du service ;

Considérant que les recettes de l'Aéroport de Vichy-Charmeil ne peuvent à elles seules couvrir le déficit du budget annexe, les tarifs pratiqués actuellement ne pouvant être augmentés à due concurrence sans entraîner une perte de la fréquentation de cet équipement ;

Propose au Conseil municipal :

- de voter une subvention de 81 130,36 € destinée à équilibrer le budget annexe « Aéroport de Vichy-Charmeil ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour et 7 abstentions :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°19C

OBJET :

**SUBVENTION
D'EQUILIBRE**

**C/ BUDGET ANNEXE
PARKINGS**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles 2224-1 et 2224-2 afférents aux services publics à caractère industriel et commercial,

Vu la délibération du Conseil municipal n°8 du 28 mars 1997 relative à la création du budget annexe «Parkings couverts »,



Séance du 7 avril 2017

Expose :

Lors de sa séance du 28 mars 1997, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe retraçant les opérations comptables afférentes aux parkings couverts communaux dont les recettes sont obligatoirement assujetties à la T.V.A. ;

Considérant que les recettes de stationnement payant de surface qui ne sont pas assujetties à la TVA doivent continuer à être affectées sur le budget principal de la Ville ;

Considérant que les recettes des parkings communaux ne peuvent pas seules couvrir les besoins du budget annexe, les tarifs pratiqués actuellement ne pouvant être augmentés à due concurrence sans entraîner une baisse importante de la fréquentation de ces équipements ;

Propose au Conseil municipal :

- de voter une subvention de 63 297,99€ destinée à équilibrer le budget annexe « Parkings couverts » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour et 7 abstentions :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°19D

OBJET :

**SUBVENTION
D'EQUILIBRE**

**D/ BUDGET ANNEXE
SALLES MEUBLEES
LOUEES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles 2224-1 et 2224-2 afférents aux services publics à caractère industriel et commercial,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 8 du 28 mars 1997 relative à la création du budget annexe « Salles meublées louées »,



Exposé :

Lors de sa séance du 28 mars 1997, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe retraçant les opérations comptables afférentes aux locations de certains locaux dont les recettes sont obligatoirement assujetties à la T.V.A. L'examen de ce budget annexe fait ressortir un déficit résultant principalement des travaux engagés au Palais des Congrès-Opéra (restauration de la terrasse et des escaliers extérieurs) ;

Considérant que les recettes constituées par les loyers demandés pour la gestion de ces bâtiments ne peuvent suffire à couvrir le déficit du budget annexe, et que les tarifs pratiqués actuellement ne peuvent être augmentés à concurrence dudit déficit au risque de les rendre non concurrentiels et dissuasifs ;

Propose au Conseil municipal :

- de voter une subvention de 750 000€ destinée à équilibrer le budget annexe « Salles meublées louées » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour et 7 abstentions :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°20

OBJET :

**CONSTITUTION DE
PROVISIONS**

**BUDGET PRINCIPAL
ET
BUDGETS ANNEXES**

2016/2017

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2321-2 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que l'assemblée délibérante détermine les montants, les conditions de constitution ou de reprise des provisions, et le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision,

Considérant le montant des restes à recouvrer et le montant des admissions en non-valeur transmis par Madame la Trésorière au titre de l'exercice 2017,



Considérant la nécessité d'inscrire des crédits pour la constitution des provisions au titre du budget primitif 2017,

Propose au Conseil municipal :

- de constituer, sur le budget principal, une provision pour risques et charges sur dommages aux biens de 30 000 € portant le montant global de la provision au bilan à 80 000€
- de réaliser les opérations suivantes au titre des provisions pour dépréciation de comptes de tiers :

- Budget Principal : Pas de constitution de provision car les réserves sont suffisantes (237 442,09€)
- Budget Locations Industrielles : Inscription d'une provision d'un montant de 2 000 € au titre du budget primitif 2017.
- Budget Aéroport : Inscription d'une provision d'un montant de 1 000 € au titre du budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour et 7 absentions :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret,



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

BP 2017

BUDGET ANNEXE AEROPORT

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2017	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE au 31/12/2017
Provision pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Autres provisions pour risques						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers	1 000	2017	0	1 000		1 000
- des comptes financiers -Contentieux DEXIA						-
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	1 000		-	1 000	-	1 000

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès..., provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

BP 2017

BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2017	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE au 31/12/2017
Provision pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Autres provisions pour risques						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers	2 000	2017	0	2 000		2 000
- des comptes financiers -Contentieux DEXIA						-
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	2 000		-	2 000	-	2 000

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès..., provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A3 A4 A5

BP 2017

BUDGET PRINCIPAL

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2017	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE au 31/12/2017
Provision pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges	30 000	2017	50 000	80 000	-	80 000
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques-Personnel						
Autres provisions pour risques -DAB		2017	146 982	146 982	-	146 982
Provisions pour dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers		2017	90 460	90 460	-	90 460
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	30 000		287 442	317 442	0	317 442

NEANT

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès..., provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

N°21

OBJET :

**AUTORISATIONS DE
PROGRAMME
ET
CREDITS DE
PAIEMENT**

**BUDGET PRINCIPAL
ET BUDGET ANNEXE
DES SALLES
MEUBLEES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales autorisant les autorisations de programme et les crédits de paiement à la section d'investissement,

Vu l'instruction codificatrice M14,



Séance du 7 avril 2017

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Considérant que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique et permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Propose au Conseil municipal :

- de se prononcer sur la révision d'autorisations de programme déjà existantes, notamment :

- Réfection couverture et façade Eglise Saint Louis : autorisation augmentée de 359 404 € suite à un réajustement de l'opération.

- de se prononcer sur la création d'autorisations de programme :

- Voirie travaux pluriannuels entreprise 2017-2018-2019 pour 2 500 000€,
- Rénovation rue Wilson pour 1 200 000€,
- Restauration couverture Berlioz du PCO pour 1 150 000€,
- Accessibilité PCO pour 900 000€ ;

- d'engager les autorisations de programme et les crédits de paiement 2017 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé ;



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 33 voix pour et 2 abstentions :

- approuve la révision des autorisations de programme et des crédits de paiement proposés au titre du budget principal,
- vote les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis précédemment,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret,



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP voté y compris ajustement	Révision et nouvelle AP de l'exercice 2017	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2017)	Réalisations cumulées au 01/01/2017 (1)	Crédits de paiement ouverts pour 2017 (2)	Crédits de paiement ouverts pour 2018	Reste à financer 2019 & >
AP2043-Centre Omnisport : terrain de rugby synthétique et vestiaires	700 000	-	700 000	-	-	-	-
AP2082-Aménagement des plages Rive Droite	11 842 183	-	11 842 183	11 201 539	369 829	270 815	-
AP2095-Rénovation des passages privés - Amirauté et Opéra Gibouin	1 540 000	-	1 540 000	588 277	80 000	450 000	421 723
AP2116-Plan d'eau-vidange 2012-2013-Curage prise d'eau & port Ronde	640 000	-	640 000	122 747	130 000	387 253	417 253
AP2117-Réfection couverture et facade Eglise Saint Louis	321 000	25 000	346 000	115 415	230 585	-	-
AP2123-Réhabilitation groupe Scolaire Sévigné-Lafaye	4 200 000	-	4 200 000	136 027	1 200 000	2 863 973	-
AP2124-Voirie travaux Pluriannuels Entreprises 2014 -2015 - 2016	1 959 404	-	1 959 404	1 826 795	35 000	-	-
AP2125-Médiathèque Valery Iarbaud - Refection des éclairages	300 000	-	300 000	214 056	30 000	-	-
AP2126-Rénovation du barrage - Etude de danger et AMO	11 000 000	-	11 000 000	217 830	300 000	2 000 000	8 482 170
AP2128-Sports - Rénovation terrains	479 661	-	479 661	472 311	7 350	-	-
AP2129-Rénovation "Vieux Vichy"	80 000	-	80 000	-	-	-	-
AP2130-Rénovation rue du Maréchal Foch	924 241	-	924 241	829 969	50 000	-	-
AP2131-Rénovation ponts et passerelles - Programme Pluriannuel	420 000	-	420 000	6 096	320 000	93 904	-
AP2132-Rénovation COSEC des Célestins	238 139	-	238 139	230 009	8 130	-	-
AP2133-Mise en conformité - Accessibilité ERP	2 700 000	-	2 700 000	157 454	220 000	2 322 546	-
AP2134-Travaux réfection couvertures & terrasses - Batiments Communaux	2 500 000	-	2 500 000	297 442	650 000	1 552 558	-
AP2135-Performances énergétiques - Batiments Communaux	2 100 000	-	2 100 000	852 835	455 000	792 165	-
AP2137-Sport rénovation de la piste d'athlétisme	350 000	-	350 000	259 622	90 378	-	-
AP2138-Réhabilitation groupe scolaire Georges Méchin	3 700 000	-	3 700 000	-	150 000	1 750 000	1 800 000
AP2139-Acquisitions éco quartier	1 750 000	-	1 750 000	207 723	350 000	1 192 277	-
AP2140-Acquisitions Denière OPAH PRU	600 000	-	600 000	76 934	200 000	323 066	-
AP2141-Voirie travaux Pluriannuels Entreprise 2017 - 2018 - 2019	-	2 500 000	2 500 000	-	724 000	700 000	1 076 000
AP2142-Rénovation rue Wilson	-	1 200 000	1 200 000	-	150 000	1 050 000	-

1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	IV B2.1
---	------------------------------

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP voté y compris ajustement	Révision et nouvelle AP de l'exercice 2017	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2017)	Réalisations cumulées au 01/01/2017 (1)	Crédits de paiement ouverts pour 2017 (2)	Crédits de paiement ouverts pour 2018	Reste à financer 2019 & >
AP2120-Réfection terrasse Nord et escaliers - PCO	2 565 000		2 565 000	2 529 630	10 000	-	-
AP2127-Remplacement des groupes de production de froid-Palais des Congrès	491 520		491 520	309 053	5 000	-	-
AP2136-Palais des Congrès - Restauration façades Relais des Parcs	281 300		281 300	1 622	279 678	-	-
AP2143-PCO restauration couverture Berlioz		1 150 000	1 150 000	-	60 000	60 000	1 030 000
AP2144-Accessibilité PCO		900 000	900 000	-	45 000	50 000	805 000

1) Il s'agit des réalisations effectives correspondants aux mandats émis

2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 Avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°22

OBJET :

**CREATION DE
TARIFS**

**VENNTE DE
LIVRES, VINYLES
ET CD**

**MEDIATHEQUE
VALERY-LARBAUD**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'actualisation et du suivi des collections de la Médiathèque municipale Valery-Larbaud, il convient de procéder régulièrement au tri de ses documents et donc de retirer les documents devenus inutiles, compte tenu d'un contenu périmé ou d'un support obsolète, ainsi que les documents en exemplaires multiples ne correspondant plus à la demande du public ; un seul exemplaire étant conservé ;



Séance du 7 Avril 2017

Considérant que cette opération appelée « désherbage » est indispensable à la gestion des fonds et que les documents qui présentent un état correct peuvent, après leur désaffectation de l'inventaire, être mis en vente au profit des particuliers,

Considérant que le déclassement de ces documents dénués du caractère ancien, rare et précieux au sens de la réglementation en vigueur ne lèse aucun intérêt patrimonial,

Considérant qu'il est envisagé de procéder à la vente publique de documents : livres pour adultes et enfants, vinyles, CD de faible valeur le 18 Novembre 2017 à la Médiathèque Municipale Valery-Larbaud,

Considérant que sur chaque document mis à la vente est apposé un cachet indiquant qu'il n'appartient plus aux collections de la Médiathèque municipale Valery-Larbaud,

Considérant que la liste des documents concernés sera conservée à la Médiathèque Valery-Larbaud,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de cette opération,

Propose au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à désaffecter les documents concernés dont la liste est jointe au présent document,
- d'autoriser la vente publique des documents déclassés au profit des particuliers dans le cadre des animations de la Médiathèque Valery-Larbaud,
- de fixer le tarif à 1€ le lot de 2 documents,
- l'encaissement des recettes se fera par l'intermédiaire de la régie des recettes.



Séance du 7 Avril 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 7788, fonctionnalité 321 du Budget Principal,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 Avril 2017.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



AUTEUR	TITRE	TITN	CODE-BARRE	COTE
Leon, Donna	Le cantique des innocents	742764	300706	P LEO
Somers, Armonia	Mort par scorpion	317740	12352	R SOM
Fauchereau, serge	Arp	362140	26785	930,92 ARP
Saveurs d'ici et d'ailleurs	Cuisine épicée	721401	27878	641.638 CUI
Assouline, Pierre	Albert Londres, vie et mort d'un grand reporter	658572	30081	B LON D
Serge, Victor	S'il est minuit dans le siècle	162115	47134	R SER
Houssinot, Jean-Claude	Le cogito	310868	49925	844 HOU
Lecler, Annie	Origines	333123	59229	848,03 LEC
Beroy	Alienation	366949	73926	BD BER
Nuland, Pr. Sherwin B.	Les héros de la médecine	370157	75260	610,92 NUL
De Rudder, Orlando	Les carnets de Marianita Pacheco	375393	75803	R RUD
Eleuteri Serpieri, Paolo	L'homme medecine	375341	75838	BD ELE
Lloyd, David ; Moore Alan	V pour Vendetta. 1, Visages	584237	75973	BD LLO
Lloyd, David ; Moore Alan	V pour Vendetta.2, Vérités	500917	75974	BD LLO
Lloyd, David ; Moore Alan	V pour Vendetta. 3, La valse du vice	500894	76560	BD LLO
Mahmoody, Betty	Jamais sans ma fille	389231	76907	G.C. 955 MAH 1
Mahmoody, Betty	Jamais sans ma fille	389231	76908	G.C. 955 MAH 2
Lloyd, David ; Moore Alan	V pour Vendetta. 4, Valerie	500918	79285	BD LLO
Séгур, Thierry ; Chevalier, Bruno	Légendes des contrées oubliées. Le pays des songes	511109	79814	BD SEG
Lloyd, David ; Moore Alan	V pour Vendetta. 5, Voyages	500920	82120	BD LLO
Lloyd, David ; Moore Alan	V pour Vendetta. 6, Victoria	500921	82121	BD LLO
Segur, Thierry ; Chevalier Bruno	Légende des contrées oubliées. La saison des cendres	693341	82378	BD SEG
C. Bernand et S. Gruzinski	Histoire du nouveau monde T 1	614527	87639	970,015 BER
Tchekhov, Anton	Le violon de Rotschild	292354	95227	R TCH
Guégan, Gérard	Un cavalier à la mer	510892	95425	848,03 GUE
Troyat, Henri	Nicolas II le Dernier Tsar	511026	95506	G.C. B NIC 1
Troyat, Henri	Nicolas II le Dernier Tsar	511026	95507	G.C. B NIC 2
Segur, Thierry ; Chevalier Bruno	Légendes des contrées oubliées. Le sang des rois	512474	96115	BD SEG
Vandersteen, Willy	Thyl Ulenspiegel. La révolte des gueux	513552	96122	BD VAN
Salem, Gemma	L'artiste	512835	96355	R SAL
Vandersteen, Willy	Thyl Ulenspiegel. Fort Amsterdam	513553	96808	BD VAN
Frank, Otto H.	L journal d'Anne Frank	513943	96965	G.C. 839.3 FRA
Rubens, Bernice	L'autre messie	514264	102080	R RUB
Livingstone, J.B.	Les Disparus du Loch Ness	518804	102307	G.C. P LIV
Moreau, Marcel	Le charme et l'épouvante	515194	102529	844 MOR
Sevrin, Pascal	Le passé supplémentaire	515692	102703	G.C. 846 SEV
Guibert, Hervé	Cytomégalovirus	516192	103141	848,03 GUI
Binsfeld ; Planque	Jimena	517585	103594	BD BIN
Livingstone, J.B.	L'Horloger de Buckingham	517664	103645	G.C. P LIV
Caillaux, Christian ; Sallé Bernard	Arthur blanc-nègre. Le gecko blanc	518931	104145	BD CAI
Leclerc, Annie	Exercices de mémoire	517884	104302	848,03 LEC
Collard, Cyril	Les nuits fauves	18682	104505	843 COL D
Tsai Chih Chung	Zen, le livre. Liberté de l'esprit	519847	104558	BD CHI
Jacob, François	La statue intérieure	519811	104593	G.C. 848,03 JAC
Trillo, Carlos ; Risso, Edouardo	Simon, une aventure américaine	520246	104774	BD TRI
Oudot, Christine ; Boisset Eric	Rosa Thuringae. 1, L'éclipse de lune	521864	105363	BD OUD
Koster, Serge	La nuit passionément	526613	105399	844 KOS
Biezunski, Michel	Histoire de la physique moderne	523678	105913	530,09 BIE
Pierre (Abbé) et Bernard Kouchner	Dieu et les hommes	524446	106252	G.C. 361,7 PIE
Le Bihan, Andrien	Retour de Lémurie	522157	106360	844 LEB
C. Bernand et S. Gruzinski	Histoire du nouveau monde T 2	524281	106702	970,015 BER
Krynene, Jacques	L'empire d'un roi, idées et croyances politiques en France	52430	112308	944,02 KRI
Chalon, Jean	Liane de Pougy, courtisane princesse et sainte	527034	116732	B POU
Soriano, Oswaldo	Une ombre en vadrouille	527858	116975	R SOR
Brown , Frédéric	Vieille canaille : meurtres en filigrane	528661	117108	G.C. P BRO
Sulitzer, Paul-Loup	Le roi vert	538	117228	R SUL
Ducrocq, Albert	Notre ciel	529396	117459	523 DUC
Harrington, William	Meurtre en différé	529679	117677	G.C. P HAR
Gougaud, Henri	La bible du Hibou	529712	117684	G.C. 398,2 GOU
Nadar	Quand j'étais photographe Biographie	529721	117691	G.C. B NAD
Livingstone, J.B.	La Jeune fille at la mort	525797	118117	G.C. P LIV
Vargas Fred	Debouts les morts	536850	118118	G.C. P VAR
Livingstone, J.B.	Qui a tué l'astrologue?	525794	118119	G.C. P LIV
Caillaux, Christian ; Sallé Bernard	Arthur blanc-nègre. Les barricades	531290	122276	BD CAI
Kapuscinski, Ryszard	Imperium	531544	122820	947 KAP
Ronan, Franck	Dixie chicken	532202	122824	R RON
Livingstone, J.B.	Timbre Mortel	534118	123217	G.C. P LIV
Savan, Glenn	L'anatomie de Goldman	533932	123487	R SAV
Béja ; Nataël	Nolimé Tangéré	535949	124402	BD BEJ
Oudot, Christine ; Boisset Eric	Rosa Thuringae. 2? La mille et unième fleur	693245	124458	BD OUD
Castaza, Phil ; Cri-bleu	Terre à chaos. Cul de sac	535935	124460	BD CAS
Castaza, Phil ; Cri-bleu	Terre à chaos. Ressac	535936	124462	BD CAS
Le Bris Michel	Fragments du royaume	535851	124837	848,03 LEB
Watkins, Paul	Dans la lumière bleue des rêves africains	535823	124879	R WAT
Georges Simenon	La patience de Maigret	525787	125201	G.C. P SIM
Livingstone, J.B.	Crime Printanier	530949	125214	G.C. P LIV
Decaux, Alain	L'Abdication	536797	125227	G.C. B EDO
Frossard, André	Le monde de Jean-Paul II	519799	125488	G.C. 261,7 FRO
Chalon, Jean	Chère Natalie Barney " Portarit d'une séductrice"	519807	125490	G.C. B BAR
San-Antonio	Le mari de Léon : chronique d'une amitié avancée	512723	125497	G.C. P SAN
Jame, P. D.	Mort d'un expert	515674	125514	G.C. P JAM
Jame, P. D.	Les fils de l'homme	524447	125515	G.C. P JAM
Dibbin, Michael	Derniers feux	537462	126199	P DIB
Madsen, Peter	Jésus de Nazareth	538341	126301	BD MAD
Giroud, Françoise	Cœur de tigre	538812	126333	G.C. B CLD
Thompson, Jim	Ici et maintenant	538220	126567	P THO
Campagne, Jean-Pierre	Né la nuit	538549	126678	R CAM
Ripart, Jacqueline	J'irai jusqu'au bout du monde : une vie avec les chevaes	540585	127501	G.C. 916,88 RIP
Kondratieva, Tamara	La Russie ancienne	542162	127778	947 KON
Simmons, Dan	Endymion	540429	127841	S.F. SIM
Vercoutter, Jean	A la recherche de l'Egypte oubliée	292656	134095	932 Ver
Kerr, Philip	La tour d'Abraham	541736	134403	P KER
Jade, Véronique	Bébé bleue	542216	134588	848,03 JAD
Veinstein, Alalain	L'accordeur	542870	135052	R VEI
Zagdanski, Stéphane	Les intérêts du temps	542990	135084	R ZAG

Rombaut, Marc	Le chat noir laqué	543078	135168	R ROM
Rubinstein, Béatrice	la colline aux mille enfants	544957	135839	R RUB
Ronfard, Benoît	Axident	551898	136571	R RON
Schiffres, Alain	Le cousin	551922	136590	R SCH
Risset, Jacqueline	Puissances du sommeil	561739	136771	844 RIS
Weitzmann, Marc	Chaos	552951	136841	R WEI
Lelaït, David	Le destin mythique d'Eva Peron	554396	137026	G.C. B PER
Brussolo, Serge	La nuit du bombardier	554987	137196	S.F. BRU
Janin, Christine	Objetif Pôle Nord : vaincre le pôle pour les enfants	555611	137548	G.C. 919,98 JAN
Georges Simenon	Maigret et la vieille dame	555624	137583	G.C. P SIM
Le Carré John	Le tailleur de Panama	555625	137588	G.C. P LEC
Le Carré John	Le tailleur de Panama	555625	137591	G.C. P LEC
Robinson, Eden	La Reine du Nord	556002	137831	R ROB
Todd, Olivier	Corrigez-moi si je me trompe	555959	137839	R TOD
Berger, Michel	La retraite : une question de santé	561332	137973	G.C. 618,97 BER
Kassak, Fred	Qui a peur d'Ed Garpo	545629	138029	G.C. P KAS
Harrington, William	La piste Manson	545630	138030	G.C. P HAR
Grisolia, Michel	La petite amie du crime	545650	138031	G.C. P GRI
Exbrayat, Charles	Les douceurs provinciales	545651	138032	G.C. P EXB
Bernet ; Abuli borel ; Jacques	Sur la liste noire	546679	138168	BD BER
Jobert, Michel	L'aveu différé	546087	138364	848,03 BOR
	L'aveuglement du monde occidental 1993-1996	545888	138506	327.11 JOB
	Samarcande : Boukhara...	549102	138795	915.8 GOL
Watson, Richard	Les chutes du Niagara	548877	139055	R WAT
Wesley, Mary	Une expérience enrichissante	549795	139447	R WES
Simon, Yves	Un instant de bonheur	549825	139455	R SIM
Law-Yone, Wendt	Tango birman	549886	139494	R LAW
Hamon, Hervé	Besoin de mer	549893	139526	848,03 HAM
Roze, Pascale	Le chasseur zéro	551530	139613	G.C. R ROZ
Nataf, Henri-Claude	La physique et la Terre	600001	140608	551 PHY
Savary, Jérôme	Habana blues	600193	140733	R SAV
Williams, Tad	La tour de l'ange vert	600005	140780	S.F. VAN
Grangé, Jean-Christophe	Le concile de pierre	616239	140829	G.C. P GRA
Romatet, Danièle	Une bouteille à la mère	635902	141060	R ROM
Vigand, Ph. Et S.	Putain de silence	644449	141162	G.C. 848 VIG
Avril, Nicole	Moi, Dora Maar	644384	141168	G.C. R AUR
Kourkov, Andreï	L'ami du défunt	644385	141172	G.C. P KOU
Larousse	Encyclopédie du jardinage bio	655754	141428	635,048 ENC
Zaaria, Aminata	La nuit est tombée sur Dakar	664299	141500	R ZAA
Parras, Antonio ; Juszezak, Erik	Le méridien des brumes. 1, Aubes pourpres	666122	141532	BD PAR
Niquet, Gilberte-Louise	Les enfants du beffroi	667462	141606	G.C. R NIQ
Peters, Ellis	La Foire de Saint-Pierre	671921	141721	G.C. P PET
Williams, Tad	La maison de l'ancêtre	556266	142214	S.F. VAN
Williams, Tad	La pierre de l'adieu	557701	142612	S.F. VAN
Riboulet, Mathieu	Mère biscuit	578208	143132	R RIB
Bugaro, Romolo	Les désespérés	594191	143664	R BUG
Wharton, Thomas	Le champ de glace	611071	145627	R WHA
Trassard, Jean-Loup	Dormance	611006	145630	R TRA
Cassé, Michel	Généalogie de la matière	612317	145938	523,01 CAS
Exbrayat, Charles	Le clan Morembert	557318-1	146003	G.C. P EXB
Morton, Anthony	Le Baron est bon prince	557321	146004	G.C. P MOR
Lovesey, Peter	La Photo du bourreau	557322	146005	G.C. P LOV
Maulpoix, J-M	Domaine public	557551	146180	848,03 MAU
Rubio	Persecution	557565	146196	BD RUB
	Atlas géographique de l'espace	563640	146287	523 ATL
Grangé, Jean-Christophe	Les Rivièrespourpres	558413	146309	G.C. P GRA
Tirtiaux, Bernard	Le puisatier des abîmes	557513	146396	R TIR
Peres, Shimon	Le voyage imaginaire	561742	146710	956,94 PER
Orban, Christine	ame sœur	558364	146897	848,03 ORB
Tomline, Adrian	Les yeux à vif	566172	147058	BD TOM
Wazem ; Penel	Le chant des pavots	566158	147072	BD WAZ
Thierry Robin	La Teigne	566155	147074	BD ROB
Diwo, Jean	La fontainière du Roy	562264	147448	G.C. R DIW
London, Mary	Un crime chinois	562265	147458	G.C. P LON
Giardinelli, Mempo	Lune chaude	562929	147557	G.C. P GIA
Verny, Françoise	Pourquoi m'as-tu abandonnée	562118	147653	848,03 VER
Simmons, Dan	L'Eveil d'Endymion	562132	147670	S.F. SIM
Tilghman, Christopher	Le domaine des Mason	562182	147674	R TIL
Giansily, Jean-Antoine	Pinay l'indépendant	563591	147745	G.C. B PIN
Boisanger, Béatrice de	La comtesse de la nuit	563546	147753	G.C. P BOI
Exbrayat, Charles	Au trois cassoulets	563545-4	147754	G.C. P EXB
Durand-Cheyne, Catherine	Alexandra, la dernière tsarine	563541	147756	G.C. B ALE
Louis et Maximilien : deux visages de li	Jullian, Marcel	563540	147758	G.C. 944,04 JUL
Rouanet, Marie	Balades des jours ordinaires	587383	154622	G.C. R ROU
Kodor	kady	628267	157050	BD KOK
McGarry, Valérie	L'horloge bio	636055	157473	R MCG
Sarah	J'ai joui	637373	157524	R SAR
Andrieux, Louis	Souvenirs d'un préfet de police	637441	157525	944,081 AND
Zink, Michel	Déodat ou la transparence	637471	157538	R ZIN
Schmitt, Eric-Emmanuel	Lorsque j'étais une œuvre d'art	640976	157677	R SCH
Saison, Olivier	Rapport sexuel	642376	157682	R SAI
Robic, Sylvie	Une fille gentille	640963	157683	R ROB
Ellroy, James	Crimes en série	563136	158010	P ELL
Signol, Christian	Bleus sont les étés	562956	158045	R SIG
Tamaro, Susanna	Un cœur en chemin	563971	158248	R TAM
Barbara	Il était un piano noir	573642	158445	G.C. 848,03 BAR
Clark Higgins, Mary	Tu m'appartiens	573689	158468	G.C. P CLA
Magon, Jean-Louis	Les Garrigues rouges	572889	158474	G.C. P MAG
Calamite, Jane	Lettres à sa fille	575789	158654	G.C. 828,03 CAL
Morton, Anthony	Le Baron se dévoue	575793	158658	G.C. P MOR
Exbrayat, Charles	Félicité de la Croix-Rousse	575791	158659	G.C. P EXB
Granger, Ann	Dites-le avec du poison	580129	158949	G.C. P GRA
Béal, Jacques	Baie de Somme	577069	158959	577,2 BEA
Waldberg, Patrick	La clé de cendre	577058	158980	R WAL
Brincourt, André	Vive les mouches	577017	158998	844 BRI
Rosset, François	L'archipel	577061	159021	R ROS
Hamon, Hervé	L'abeille d'Ouessant	577029	159060	848,03 HAM

Brussolo, Serge	le Labyrinthe de Pharaon	579901	159076	G.C. P BRU
Exbrayat, Charles	La petite fille à la fenêtre	580837	159150	G.C. P EXB
Morton, Anthony	Le Baron et le poignard	580839	159151	G.C. P MOR
Sansot, Pierre	Du bon usage de la lenteur	580841	159152	G.C. 844 SAN
Colonna d'Istria, Robert	Mémoires de Napoléon	582637	159153	G.C. 944,05 COL
Chovelon, Bernadette	Dans Venise la rouge : Les amours de George Sand et N	587371	159620	G.C. 844 CHO
Borniche, Roger	Dossiers très privés	587385	159631	G.C. P BOR
Morton, Anthony	Le Baron et le clochard	551539	159632	G.C. P MOR
Beaussant, Philippe	Louis XIV artiste	587387	159633	G.C. B LOU
Zemou, Eric	Le dandy rouge	587753	159719	R ZEM
Aucouturier, Alain	Aux innocents les mains pleines	590417	159804	R AUC
Williams, Tad	L'ombre de la route	589783	159831	S.F. VAN
Teobaldi, Paolo	La décharge	589998	159875	R TEO
Rozen, Anna	Plaisir d'offrir joie de recevoir	590029	159890	R ROZ
Badrillard, Jean	L'Echange impossible	611001	162989	844 BAU
Frísano, Thomas ; Maric, Raymond	Relations publiques. 1, La main passe	584331	169909	BD FRI
Mazure, Philippe, et Michelet, Claude	La France des Pâturages	582113	169287	914,4 MAZ
Vanin, Gabriele	Les éclipses	582270	169300	523,7 VAN
Plauen, Eric Ohser	Père & fils. 1	583190	169396	BD PLA
Benzoni, Juliette	les Emeraudes du Prophète	585990	169701	G.C. R BEN
Georges Simenon	Maigret s'amuse	585713	169717	G.C. P SIM
Diwo, Jean	Les ombrelles de Versailles 2	164728	169728	G.C. R DIW 2
Diwo, Jean	Les ombrelles de Versailles 1	585702	169727	G.C. R DIW 1
Demonio, Laurence	Une sorte d'Ange	589289	169864	G.C. P DEM
Rheims, Nathalie	L'un pour l'autre	589638	170080	848,03 RHE
Peau, Pierre	Bethléem en Palestine	589625	170118	956,94 PEA
Vaissié, Cécile	Pour votre liberté et pour la nôtre	589708	170129	947 VAI
Lepage ; Sibran	La terre sans mal	582867	170256	BD LEP
Tomaz Lavric TBC	La cavale de Lézard	589959	170258	BD LAV
Thivel, Caroline	Départs	593530	170654	R THI
Williams, Tad	Le cri de Camaris	589785	170848	S.F. VAN
Williams, Tad	Le livre du Necromant	594022	170850	S.F. VAN
Frísano, Thomas ; Maric, Raymond	Relations publiques. 2, Double jeu	612539	171892	BD FRI
Scott, Ann	Superstars	613340	171999	R SCO
Venaille, Franck	Le tribunal des chevaux	613248	172005	R VEN
Rosenfield, Israel	La mégalomanie de Freud	612727	172111	R ROS
Simenon	Le client le plus obstiné du monde	612855	172125	P SIM
Moreau, Marcel	Féminaire suivi de La libération de la parole	614767	172386	844 MOR
Wittkop, Gabrielle	Sérénissime assassinat	622401	172441	R WIT
Cantaloube, Jacqueline	2000 ans d'histoire sur les chemins de randonnée	614801	172463	914,4 CAN
Compère, Gaston	Je soussigné, Charles le Téméraire Duc de Bourgogne	630355	172670	844 COM
Thiry, Marcel	Nouvelles du grand possible	630351	172672	SF THI
Tobin, Betsy	Dora	619596	172871	R TOB
Wicomb, Zoé	<u>Une clairière dans le bush</u>	621017	172944	R WIC
Chazal, Claire	A quoi bon souffrir?	596897	173254	R CHA
	Dictionnaire des questions politiques : 60 enjeux de la Fr	598840	173317	320 DIC
Cornwell, Patricia	la Griffe du sud	598706	173330	G.C. P COR
Arnaud, André	Pierres de sang	601461	173548	G.C. P ARN
Bouin, Philippe	Les croix de paille	601445	173556	G.C. P BOU
Saint-Exupéry de, Consuelo	Mémoires de la Rose	601944	173558	G.C. 848,03 SAI
Pears, Iain	L'affaire Raphaël	601953	173562	G.C. P PEA
Huertas, Monique de	Madame Royal	612554	173567	G.C. B MAD
Strout, Elizabeth	Amy et Isabelle	601372	173679	R STR
Senges, Pierre	Veuves au maquillage	601481	173704	R SEN
Siccardi, Jean	Figue italienne	611120	173775	G.C. R SIC
Tali, Farid	Prosopée	618939	198182	R TAL
Brussolo, Serge	Pèlerins des ténèbres	622290	198280	G.C. P BRU
Stonich, Sarah	Cet été-là	620930	198356	R STO
Vanier, Nicolas	La vie en Nord : Douze ans sur la piste des trappeurs	628009	198738	G.C. 910,4 VAN
Morton, Anthony	Noces pour le Baron	563544	199045	G.C. P MOR
London, Mary	Un crime exemplaire	630781	199049	G.C. P LON
Meylan, Vincent	La véritable Farah impératrice d'Iran	631260	199057	G.C. B FAR
de Huertas, Monique	La Duchesse de Berry	625974	199059	G.C. B BER
Boulangier, Daniel	Clémence et Auguste	630974	199061	G.C. R BOU
Robin, Patrice	Les muscles	628020	199202	R ROB
Longchamp, Philippe	Compagnie animaux tièdes	631164	199342	848,03 LON
Dargent, Agnes	Echappée	631165	199345	848,03 DAR
Rosignol, Isabelle	Une nuit ordinaire	629876	199442	R ROS
Monchicourt, Marie-Odile	Faut-il avoir peur des virus	630708	199547	616,91 MON
Lévy, Bernard-Henri	Réflexions sur la Guerre, le Mal et la fin de l'histoire	630613	199610	327 LEV
Sorente, Isabelle	L	630638	199684	R SOR
Decoin, Didier	Madame Seyerling	632342	199821	R DEC
Troyat, Henri	Nicolas I	634875	199908	G.C. B NIC
Steel, Danielle	Le mariage	634200	199917	G.C. R STE
Beaussant, Philippe	Le Roi soleil se lève aussi	638291	199919	G.C. 944,033 BEA
Harmon, Hervé et Rotman, Patrick	Montrand raconte Montand	634781	199923	G.C. B MON
Badinter, Robert	L'abolition	634367	199927	G.C.364.66 BAD
Troyat, Henri	Juliette Drouet, la prisonnière dur parole	634785	199928	G.C. B DRO
Pears, Iain	L'affaire Raphaël	601953	199991	G.C. P PEA
Tordjman, Valérie	L'atelier anthropophage	634297	202064	R TOR
Andersen, Kurt	Riches et célèbres	634289	202066	R AND
Shapiro, Jeff	Le rêve de Renato	637111	202192	R SHA
Raoul-Duval, Jacqueline	Un amour amer	638958	202371	R RAO
Roche, Sylviane	L'amour et autres contes	638882	202389	R ROC
Oeming, Michael Avon ; Bendis, Brian	Powers. 1, Qui a tué rétro girl ?	639043	202480	BD OEM
Niquet, Gilberte-Louise	Le destin des Vanberg	642704	202492	G.C. R NIQ
Mayle, Peter	Aventures dans la France gourmande	644478	202503	G.C. 641,013 MAY
Carr, Rosamond Hasley	Le pays aux mille collines	640146	202590	818,03 CAR
Delibes, Miguel	L'étoffe d'un héros	641951	202724	R DEL
Wajsbrot, Cécile	Capar FriedrichStrasse	641828	202797	R WAJ
Attali, Jacques	Nouv'elles	641905	202823	R ATT
Lartigue, Pierre	Rose Sélavy et caetera	679919	209173	844 LAR
Pivot, Monique	La cuisine du barbecue	645495	210164	641,86 PIV
Laferrière, Dany	Cette grenade dans la main du jeune négro est-elle une	645351	210298	R LAF
Dard, Frédérique	Le Norvégien manchot	648565	210520	G.C. R DAR
Emmanuel, Françoise	La chambre voisine	648559	210523	G.C. R EMM
Bouin, Philippe	Les sorciers de la Dombes	648494	210536	G.C. P BOU

Elizabeth George	Un petit reconstituant	648446	210539	G.C. P GEO
Halter, Paul	Les fleurs de Satan	648444	210540	G.C. P HAL
Muller, Dominique	Le culte des dupes	620905	210544	G.C. P MUL
Tenberken, Sabriye	Mon chemin mène au Tibet : Les enfants aveugles de L'	649132	210547	G.C. 848,03 TEN
Autin-Grenier	L'éternité est inutile	648622	210680	844 AUT
Igort	5 est le numéro parfait	648610	210677	BD IGO
Signol, Cxhristian	Cette vie ou celle d'après	657119	211345	R SIG
Nicosia, Fiorella	Dali	674203	211618	759.06 DAL
Fath, Sébastien	Dieu bénisse l'Amérique	674723	211781	973.93 FAT
Schmitt, Eric-Emmanuel	Mes évangiles	674831	211833	R SCH
Malher	L'art selon madame Goldgruber	690812	211885	BD MAH
Coelho, Paulo	le Zahir	693815	211903	G.C. R COE
Klein, Daniel	Elvis mène l'enquête	694561	211905	G.C. P KLE
Rendell, Ruth	Pince-mi et pince-moi	648183	212099	P REN
Cornwell, Patricia	Jacq l'Eventreur, affaire classée, portrait d'un tueur	648178	212101	364.15 COR
Grisham, John	L'héritage	650363	212297	G.C. P GRA
Savitzkaya, Eugène	Exquise Louise	650545	212328	R SAV
Allister, Mary	Le lac vert	651486	212356	G.C. P ALI
Bey, Maïssa	Cette fille-la	651710	212366	G.C. 848,03 Bey
Benzoni, Juliette	Elles ont aimé	651977	212390	G.C. 920,72 BEN
Troyat, Henri	L'éternel contretemps	652514	212658	R TRO
Villepin, Dominique de	Eloge des voleurs de feu	652586	212692	844 VIL
Strélski, Sarah	Le pli	652606	212775	R STR
Séгур, Philippe	Autoportrait à l'ouvre-boîte	654441	212887	R SEG
Rohe, Oliver	Défaut d'origine	654778	213164	R ROH
Pingaud, Bernard	Mon roman et moi	658588	213335	844 PIN
D'Abonville, Bernié et Carpentier	Entreprendre un bilan de compétences	657525	213401	331,255 ABO
Chapsal, Madeleine	La maîtresse de mon mari	659976	213569	G.C. R CHA
Chapsal, Madeleine	Dans mon jardin	660088	213576	G.C. 848,03 CHA
Chessman, Harriet Scott	Lydia Cassalt lisant le journal du matin	659723	213595	G.C. R CHE
Cixous, Héléne	L'amour du loup	658530	213701	844 CIX
Calmel, Mireille	Le Bal des louves	662393	213809	G.C. R CAL 1
Calmel, Mireille	Le Bal des louves	662394	213810	G.C. R CAL 2
Signol, Christian	Cett vie ou celle d'après	661518	213825	G.C. R SIG
Brunier, Serge	grand atlas des étoiles	655773	216010	523,8 BRU
(Guides bleus)	Portugal	663553	224024	914.69 POR
Ramade, François	Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des science	670990	224159	577 RAM
	France, Guide de voyage du National Geographic	683984	224408	914.4 FRA
Pomès, Cyrille	A la lettre près	684103	224571	BD POM
Chapsal, Madeleine	Noces avec la vie	689382	224746	G.C. 846 CHA
Ormesson, Jean d'	Une fête en larmes	689384	224747	G.C. R ORM
Arriba, de Suzanne	Zef le dauphinois	690147	224815	G.C. R ARR
Signol, Christian	Les Monsieur de Grandval	690224	224822	G.C. R SIG 1
Alvtegen, Karin	Recherchée	690263	224846	G.C. P ALV
Abecassis, Ellette	La dernière tribu	690257	224848	G.C. P ABE
Klavan, andrew	Tombe la pluie	690265	224854	G.C. P KLA
Klavan, andrew	Requiem pour une ombre	690264	224855	G.C. P KLA
Roegiers, Patrick	Le cousin de Fragonard	689540	224913	R ROE
Weston, Chris ; Ellis Warren	Ministère de l'espace	690816	224949	BD WES
Glocheux, Dominique	Sauvez cette planète!	692305	225152	577.28 GLO
Royer, Hugues	Ma mère en plus jeune	693920	225432	R ROY
Dutertre, Isabelle	Les Taiseuses ou Théodore l'enfant des silences	696170	225641	G.C. R DUT T 1
Dutertre, Isabelle	Les Taiseuses ou Théodore l'enfant des silences	696170	225642	G.C. R DUT T 2
Benzoni, Juliette	Les " larmes" de Marie-Antoinette	695321	225647	G.C. R BEN
Martin, Pascal	Le Borsai de Brocéliande	695320	225660	G.C. P MAR
Niquet, Gilberte-Louise	Les Maîtres brasseurs	695535	225661	G.C. R NIQ
Forsyth, Frédéric	Le fantome de Manhattan	695356	225753	G.C. P FOR
Morton, Anthony	Le Baron et le clochard	587386	225808	G.C. P MOR
Daeninckx, Didier	Itinéraire d'un salaud ordianier	694614	225816	R DAE
De Closels, François	Plus encore !	696035	225832	330.944 CLO
Sebban, Michaël	Kotel California	696276	225955	R SEB
Clark, Mary Jane	Nulle part ou aller	697266	225976	G.C. P CLA
Deleme, Philippe	A Garonne	697267	225978	G.C. R DEL
Desvonshire, Deborah	Les humeurs d'une châtelaine anglaise	697268	225981	G.C. 828,03 DEU
Maurin, Christelle	L'Ombre du soleil	697270	225987	G.C. P MAU
Dufilho, André	Hayra	667413	228179	G.C. R DUF
Amiry, Souad	Cappuccino à Ramallah	664407	228252	956.94 AMI
Williams, Maxime	Le 5ème règne	664324	228258	S.F. WIL
Trollope, Joanna	Une famille	665967	228380	R TRO
Sérillon, Claude	Dis-moi je t'aime	666437	228388	R SER
Signol, Christian	La grande île	672296	228675	R SIG
Caffier, Michel	La Berline du Roi Stanislas	673148	228787	G.C. R CAF
Coben, Harlan	Rupture de contrat	675115	228984	G.C. P COB
Thibert, Colin	Royal cambouis	675796	228989	G.C. P THI
Denuzière, Maurice	Le Pont de Buena Vista : Bahamas 1	675806	229002	G.C. R DEN 1
Denuzière, Maurice	Le Pont de Buena Vista : Bahamas 2	675806	229003	G.C. R DEN 2
Bourdin, Françoise	Le choix d'une femme libre	67440	229004	G.C. R BOU
Deprez, Denis	Othello	674544	229158	BD DEP
Jason	Je vais te montrer quelque chose	674535	229189	BD JAS
Ayerdhal	Transparences	674869	229243	P AYE
Besson, André	La neige était rouge	678324	229466	G.C. P BES
Signol, Christian	La grande île	678130	229471	G.C. R SIG
Coben, Harlan	Une chance de trop	678640	229557	G.C. P COB
Leblanc, Maurice	Aventures extraordinaires d'Arsène Lupin	680993	229581	P LEB
	Balades insolites en Normandie	678927	229613	914.42 BAL
Bibliothèque du voyageur Gallimard	Cuba	678942	229620	917.291 CUB
Flem, Lydia	Comment j'ai vidé la maison de mes parents	680617	229743	G.C. 848,03 FLE
Spencer, Joanna	Grace, une princesse désenchantée	680468	229754	G.C. B GRA
Claudel, Philippe	Les âmes grises	680699	241011	G.C. R CLA
Jame, P. D.	Meurtres en soutane	681418	241094	G.C. P JAM
Lenormand, Frédéric	Le Château du lac Tchou-An	681403	241100	G.C. P LEN
Pelzer, Dave	Le moins que rien	681395	241102	G.C. 848,03 PEL
Ben Kemoun, Hubert	Marathon sur l'estuaire	681538	241113	G.C. P BEN
Fontaine, Sylvie	Calamity	681679	241163	BD FON
Guillo, Gisèle	Dernier rendez-vous à Vannes	682266	241263	G.C. P GUI
Joannis, Claudette	Sarah Bernhardt " Reine de l'attitude et princesse des ge	682245	241265	G.C. B BER

Desprat, Jean-Paul et Lepère, Pierre	Au nom de la Pompadour	686327	241292	G.C. R DES
Higgins Clark, Mary et Carol	Le voleur de Noël	683326	241415	G.C. P CLA
Rhodes, Dan	J'ai tué la princesse	684244	241537	R RHO
Ruijters, Marcel	Sine qua non	684106	241596	BD RUI
Kanan, Nabil	The birthday Riots : promesses et illusions	684085	241607	BD KAN
Poitevin, Dr. Bernard & Dr. Bernard Ch	Le guides des allergies	684200	241718	616.901 POI
Coben, Harlan	Juste un regard	686134	241851	G.C. P COB
Caffier, Michel	La plume d'or du drapier	686171	241859	G.C. R CAF
Lougovskaia, Niha	Journal d'une écolière soviétique	686364	241867	G.C. 891,7 LOU
Chaik d'Est-Ange	L'écuse de Malestroït	686318	241939	G.C. P CHA
Simmons, Dan	L'échiquier du mal	687350	251266	S.F. SIM
Cluzeau, Louis-Michel	L'Apollon de Marsac	656614	251351	G.C. R CLU
Middleton, Joshua ; Quesada, Joe	Nyx. 1	695012	256171	BD NYX
Teranishi, Robert ; Quesada, Joe	Nyx. 2	695013	256172	BD NYX
Appollo et Bruno	Biotops.1	702582	256277	BD BRU
Lutes, Jason ; Ed Brubaker	L'automne	702589	256284	BD LUT
Appollo et Bruno	Biotops. 2	713469	256536	BD BRU
Ames, Sorrell	Les Voisins d'en face	697787	262080	G.C. P AME
Simenon	Œuvre romanesque : vol. 18	696088	262123	P SIM
Waters, Sarah	Ronde de nuit	697490	262163	R WAT
Beaussant, Philippe	Passages : de la Renaissance au Baroque	697439	262172	709.031 BEA
Bona, Dominique	Camille et Paul	698455	262252	B CLA
Simonay, Bernard	Princesse Maorie	700282	262292	R SIM
Artus, Patrick	Comment nous avons ruiné nos enfants	698747	262393	330.944 ART
Cixous, Hélène	Hyperéve	700343	262637	844 CIX
Mercier, Pascal	Train de nuit pour Lisbonne	701676	262814	P MER
Graham, Caroline	Machinations infernales	702830	262929	G.C. P GRA 1
Graham, Caroline	Machinations infernales	702830	262930	G.C. P GRA 2
Desarthe, Agnès	Mangez-moi	702824	262931	G.C. P DES
Chapsal, Madeleine	Le "certain âge"	702823	262934	G.C. 844 CHA
Géré, François	pourquoi le terrorisme	702465	263023	303.625 GER
Crifo, Thierry	Femmes dans la ville	703803	263059	G.C. R CRI
Fajardie, Frédéric H	Sniper	703913	263062	G.C. P FAJ
Verne, Guillaume	les Larmes de Mélisende	703622	263092	G.C. P VER
Barrier, Nicolas	Guide du CV et de la recherche d'emploi 2007	704721	263214	331.12 BAR
Académie des sciences morales et poli	La France prépare mal l'avenir de sa jeunesse	704800	263268	330.944 FRA
Cuvello, P. - D. Guaiti	La bonne cuisine sans gluten	704843	263328	641.563 CUV
Tabachnik, Maud	Le chien qui riait	704450	263402	P TAB
Rendell, Ruth	La 13 ^e marche	70446	263408	P REN
Bosano, Françoise	Guide pratique du malvoyant	704426	263416	G.C. 362,41 BOS
Coben, Harlan	Innocent	706276	263426	G.C. P COB
Martin, Pascal	Les fantômes du mur païen	706658	263511	G.C. P MAR
Signol, Christian	Les Dames de la Ferrière	706678	263516	G.C. R SIG 2
Bassez, Daniëlle	Meurs encores !	706579	263596	848,03 BAS
Saint-André, Alix	Il n'y a pas de grandes personnes	708450	263796	848,03 SAI
Trevane, Jacky	Fatwa condamnée à mort par les siens	708854	263827	G.C. 305.4 TRE
Bordes, Gilbert	La peste noire : le roi chiffonnier	708848	263835	G.C. R BOR
Sylvain, Dominique	Mania corridor	708850	263851	G.C. P SYL
Champagnac Jacques-Philippe	Les fêtes et les saisons	709384	263885	G.C. 394,2 CHA
Parras, Antonio ; Juszek, Erik	Le méridien des brumes. 2, Saba	706165	264681	BD PAR
Vigan, Delphine de	No et moi	712511	267211	R VIG
Dodane, Michel	Les enfants de la Vouivre : la malédiction des Mouthier	713301	267225	G.C. R DOD T 3
Ferminé, Maxence	Le Tombeau d'étoiles	713304	267229	G.C. R FER
Bourdin, Françoise	les Bois de Battandière	713296	267236	G.C. R BOU
Abercorn, Thomas	Un soleil d'enfer	712666	267249	G.C. P ABE
Choden, Kunzang	Le cercle du Karma	712672	267255	G.C. R CHO
Jame, P. D.	Le Phare	713289	267264	G.C. P JAM
Schmitt, Eric Emmanuel	La rêveuse d'Ostende	712514	267298	R SCH
Rhelms, Nathalie	Journal intime	710438	267337	R RHE
Daeninckx, Didier	2 Rue Meckert	630611	267349	P DAE
Bertucat, Gérard et Hervé Brigitte	Saint Germain des fossés, histoire et patrimoine	713834	267453	Auv 944,597 BER
Signol, Christian	Un matin sur la terre	721611	267473	R SIG
Dunning, John	Destinataire inconnu	714581	267706	P DUN
Demangeot, Chantal	Ma Libération	716042	267848	G.C. R DEM
Guides bleus	Pays Basque France Espagne	743634	274891	914.471 6 PAY
Felmeyer, Isabelle	Coco Chanel, un parfum de mystère	647839	278418	G.C. B CHA
Fuks, Marie	100 questions sur... les épidémies	719950	278521	616.9 FUK
Deforges, Régine	Deborah, la femme adultère	719898	278558	R DEF
Aznavor, Charles	Mon père, ce géant	751911	278930	G.C. R AZN
Connelly, Michael	Echo park 1	721910	278933	G.C. P CON
Connelly, Michael	Echo park 2	721910	278934	G.C. P CON
Darc, Mireille	Tant que battre mon cœur	722007	278935	G.C. B DAR
Carr, John Dickson	La maison du boureau	721488	278942	P CAR
Christie, Agatha	Une mémoire d'éléphant	721505	278946	P CHR
Rendell, Ruth	reviens-moi	620781	278949	P REN
Pradignac, Alain	Le cholestérol : l'athérome et le risque vasculaire	721078	278954	616.13 PRA
Vilard, Hervé	L'âme seule	714800	278965	G.C. 848,03 VIL
Benzoni, Juliette	le Collier sacré de Montezuma	722693	278969	G.C. R BEN
MacDonald, Patrice	Rapt de nuit	723103	278976	G.C. P MAC
Signol, Christian	Ils rêvaient des dimanches	723456	279269	R SIG
Clark Higgins, Mary	Où es-tu maintenant ?	723956	279301	G.C. P CLA
Bohbot, Gilbert	Stretching pour tous	723654	279343	613.71 BOH
Vallet, Odon	Dieu et le village planétaire	723689	279345	844 VAL
Roques, Jacques	L'emdr	723683	279359	616.852 ROQ
Bourdin, Françoise	Une nouvelle vie	723968	279379	G.C. R BOU
Ernaux, Annie	Les Années	724110	279389	G.C. R ERN
Highsmith, Patricia	Des chats et des hommes	724950	279392	G.C. 636.8 HIG
Enc. Du voyage Gallimard	Versailles	723920	279447	914.436 6 VER
Sylvestre, Jean-Marc	La France piégée	723684	279560	330.944 SYL
Daeninckx, Didier	la Repentie	724959	279571	G.C. P DAE
Florian, Guy	Le dernier chat de Saint Sauveur	724960	279572	G.C. P FLO
Denis, Stéphane	Un espion trop parfait	725741	279768	G.C. P DEN
Amette, Jacques-Pierre	Le Lac d'or	725748	279769	G.C. P AME
Bovis, Frédéric	La trace : le dernier secret de Jean-Paul II	714852	279800	G.C. P BOV
Kuegler, Sabine	L'enfant de la jungle	725739	279805	G.C. 919,5 KUE
Richards, Emilie	Mémoires de Louisiane	726107	279850	R RIC
Japp, Andrea H.	Dans la Tête, le Venin	726753	279841	P JAP

Hazrt, Carolyn G.	Meurtre en librairie	539818	279969	P HAR
Gandy, Alain	Le piège se referme	727752	280118	G.C. P GAN
Carr, Caleb	Le secrétaire italien	727866	280124	G.C. P CAR
Serres, Michel	La Guerre mondiale	724160	280163	303,66 SER
Leguay, Thierry	Intimités d'écrivains	728126	280178	G.C. 840.03 LEG
Hyde, Elisabeth	La fille du docteur Dupré	728248	280187	G.C. P HYD
	200 parcours mythiques à vélo : 2008-2009	727968	280193	914.4 DEU
Tacou, Georgina	La mort n'en saura rien	728679	280342	R TAC
Vargas Fred	L'Homme aux cercles bleus	543370	280404	G.C. P VAR
Bigot, Christophe	L'Archange et le procureur	729634	280516	G.C. R BIG
Couturiau, Paul	Cent ans avant de nous séparer	729636	280517	G.C. R COU
Trollope, Joanna	Les cendredis d'Eleanor	719927	280580	R TRO
De Vos, Dirk	Would be Le lézard espagnol	730502	280630	G.C. P DEV
Bey, Maïssa	Au commencement était la mer	730557	280631	G.C. R BEY
Connelly, michael	Le verdict du plomb	730533	280806	P CON
Archambault, Michel	Formation pratique à l'électronique	732711	280889	537.5 ARC
Ndiayen Marie	Trois femmes puissantes	733600	281204	R NDI
Benson, Stéphanie	La mort en rouge	733719	281353	P BEN
Benson, Stéphanie	Requiem en bleu	733718	281354	P BEN
Vlady, Marina	Le fol enfant	735015	281493	844 VLA
Gerbod, Catherine	S.O.S. parents débutants	735218	281604	618.92 GER
Jonquet, Thierry	Mon vieux	734990	281649	P JON
Bibliothèque du voyageur Gallimard	Australie	756837	281736	919.4 AUS
Caléri, Robert	Les sept clefs	737238	281770	G.C. P CAL
Troyat, Henri	La folle des anges	737388	281794	R TRO
Lelait, David	Sur un aire de Plaf	737613	281875	G.C. B PIA
Orsenna, Erik	Portrait du Golf Stream éloge des courants	737620	281878	G.C. 551.47 ORS
Aspe, Pieter	Le carré de la vengeance	737598	281881	G.C. P ASP
Laccourreye, Olivier	Le bouclier du bien-être	737834	300051	616.44 OLL
Thompson, Jim	Les arnaqueurs	620757	300129	P THO
Levy, Marc	Et si c'était vrai....	592488	300211	R LEV
Voignier, Hubert	Les Hautes herbes	739461	300264	844 VOI
Bourdin, Françoise	Mano a Mano	740680	300329	G.C. R BOU
Courtois, Stéphane	Communisme et totalitarisme	740520	300367	320.532 COU
Japp, Andrea H.	La mort simple	740164	300468	P JAP
Indridason, Arnaldur	Hypothermie	740158	300517	P ARN
Baronian, Jean-Baptiste	Le bureau des Risques et Périls	741370	300519	P BAR
Smith, Tom Rob	Kolyma	741421	300526	G.C. P SMI
Benzoni, Juliette	L'Anneau d'Atlantide	742596	300651	G.C. R BEN
Broc, Nathalie de	La Sorcière de Locronan	742593	300655	G.C. R BRO
Magnollay, Paul-Alain	Les fruits de votre jardin	743155	300752	634 MAG
Clark, Mary Jane	Morts en coulisses	745413	301003	G.C. P CLA
Chaix d'Est-Ange	Perfusion a Quiberon	745363	301004	G.C. P CHA
Meyer-Stabey, Bertrand	La véritable Jackie	675887	301010	G.C. B ONA
Meyer-Stabey, Bertrand	La véritable Marilyn Monroe	745387	301011	G.C. B MON
Géoguide	Périgord, Quercy, Agenais	747369	301477	914.472 PER
Guide Vert WE	Lyon	747334	301501	914.458 2 MAN
Wyndham, Francis	L'autre jardin	747835	301655	R WYN
Nothomb, Amélie	Une forme de vie	748006	301711	R NOT
Ayerdhal	Résurgences	749667	301740	P AYE
Kanger, Thomas	Les Disparus de Monte Angelo : Une enquête de la comi	750781	301831	G.C. P KAG
Clark Higgins, Mary	L'ombre de ton sourire	751402	301894	G.C. P CLA
Degroote, Annie	Les Jardins du vent	751553	301895	G.C. R DEG
Lerpinière, Jérôme	Black out	773430	307510	BD LER
Bordes, Edmond	Le faucheur du Cézallier	753204	314294	R BOR
Robillard, Bertrand de	Une interminable distraction au monde	754757	314405	R ROB
Hemingway Ernest	Pour qui sonne le glas	11939	314440	R HEM
Dubreuil, Anna	Le guide de votre retraite après la réforme	755972	314511	331.252 DUB
Fitzgerald, F. Scott	Gatsby le Magnifique	756938	314643	R FIT
Patterson, James	Une ombre sur la ville	757368	314659	G.C. P PAT
Michelin	Guide vert Espagne méditerranéenne, Baléares	757915	314705	914.67 MAN
Barrat, M.	Les mathématiques	759286	314942	510 BAR
Connelly, Michael	Les neuf dragons	759777	315032	P CON
Beckett, Simon	Les murmures des morts	760743	315125	P BEC
Saint-André Aïx	En avant-route	744381	315128	848,03 SAI
Giesbert, Franz Olivier	M. Le Président : scènes de la vie politique 2005-2011	759016	315140	324.245 GIE D
Vargas, Fred	l'armée furieuse	759826	315259	P VAR
Stendhal	Le rouge et le noir	761178	315324	R STE
McDermid, Val	Sans laisser de traces	759026	315345	P MCD
Papleix, Dr. Caroline	La sclérose en plaques	762106	315440	616.834 PAP
Ferron, Nathalie	Transformer sa vie par la méditation	762085	315444	613.6 FER
Chattam, Maxime	Les arcanes du chaos (tome 1)	763013	315676	G.C. P CHA
Chattam, Maxime	Les arcanes du chaos (tome 2)	763014	315677	G.C. P CHA
Valode, Philippe	Histoire de France en 2000 dates et 1000 anecdotes	765463	328095	944 VAL
Kennedy, Douglas	Cet instant-là	765333	328245	R KEN
Kirino, Natsuo	Intrusion	765797	328281	P KIR
Pâmies, Sergi	La bicyclette statique	766754	328540	R PAM
Kerwich, Jean-Marie	L'Évangile du gitan	767100	328585	844 KER
Parot, Jean-François	L'enquête russe	768441	328867	P PAR
	France, portrait social : INSEE	769511	328918	314.4 INS
Routard	Amsterdam et ses environs	770361	329075	914.92 AMS
Routard	Belgique	770365	329079	914.93 BEL
Routard	Kenya, Tanzanie	770388	329098	916.76 KEN
Routard	Sénégal	770416	329127	916.63 SEN
	Tahiti Polynésie Française	770418	329129	919.62 TAH
Levy, Marc	Si c'était à refaire	771263	329289	R LEV
Gavalda, Anna	L'échappée belle	773640	329589	R GAV
Girard, Eliane	Un cadeau	773528	329637	R GIR
Levy, Marc	Si c'était à refaire	771263	329690	R STE
Routard	Andalousie + Murcie	775073	329888	914.68 AND
Guide du Routard	Angleterre, Pays de Galles	775074	329889	914.2 ANG
Routard	Moscou, St Pétersbourg	775106	329893	914.73 MOS
Routard	Népal, Tibet	775107	329897	915.496 NEP
Musso, Guillaume	Et après....	775242	329959	R MUS
(Guide du Routard)	Franche-Comté	775093	329986	914.45 FRA
Routard	Nord Pas de Calais	775108	329987	914.427 NOR
Guide du Routard	Lorraine	775101	329988	914.438 LOR

Petit futé	Açores	775069	330001	914.699 ACO
Petit futé	Ile-de-France : Paris et ses environs	775098	330006	914.436 ILE
Petit futé	Ukraine	775127	330007	914.77 UKR
Enc. Du voyage Gallimard	Midi-Pyrénées	775104	330081	914.473 MID
	Droit des personnes handicapées	775537	330158	346.013 NER
Guide évasion	Madère	776319	330196	914.698 MAD
Bronte, Charlotte	Jane Eyre	776625	330316	R BRO
Even, Pr Philippe & Pr Bernard Debré	Guide des 4000 médicaments utiles, inutiles ou dangere	776997	330465	615.1 EVE
	Votre argent	778337	330638	332.6 COR
Lopez, Georges	Les Petits cailloux	778717	330718	G.C. 848,03 LOP
Thiery, Danielle	Des clous dans le cœur	780612	331054	P THI
Grange, Jean-Christophe	Miserere	780981	331097	G.C. P GRA
Rezvani	L'énigme	536628	331261	R REZ
Masselot-Astruc, Anne	Adoption : le guide pratique	781798	331344	306.852 MAS
Rufin, Jean-Christophe	Asmara et les causes perdues	726110	331398	R RUF
Guide Michelin	Aquitaine	782925	331485	914.471 AQU
Guide Michelin	Périgord, Quercy	782909	331506	914.472 PER
Upfield, Arthur	Mort d'un Irimardeur	787999	331557	P UPF
Dr Dumoulin, Pierre-Yves	L petit livre du chien	784883	331938	G.C. 637.7 DUMP
Cottet, Jean Pierre	La vie déplorable de Charles Buscarons	785442	336052	P COT
Camilleri, Andrea	La peur de Montalbanao	786251	336193	P CAM
Routard	Bretagne Nord	786707	336228	914.41 BRE
	L'Etat de l'opinion 2013, TNS Sofres	787293	336446	314.4 TNS
Géoguide	Crète	788162	336540	914.959 CRE
Géoguide	Lisbonne	788172	336541	914.69 LIS
Routard	Champagne-Ardenne	788173	336559	914.431 CHA
Harris, Robert	L'indice de la peur	771479	336706	P HAR
Monsigny, Jacqueline	Le maître de Hautefort	773654	336775	R MON
	France 2014 : les données clés	790459	336942	314.4 FRA
Bourdin, Françoise	Le testament d'Ariane	790189	337020	R BOU
Coben, Harlan	A quelques secondes près	787632	337437	P COB
Vinau, Thomas	La part des nuages	797821	337541	R VIN
Lonely Planet	Népal	795278	337578	915.499 NEP
Guide Michelin	Lyon et sa région	795270	337595	914.458 2 LYO
Pancof, Katherine	Muchachas tome 2	795363	337609	R PAN 2
Beaulieu, Baptiste	Alors voilà : Les 1001 vies des urgences	797064	337880	G.C. 610 BEA
Tropper, Jonathan	C'est ici que l'on se quitte	797190	348018	R TRO
Galbraith, Robert	L'appel du coucou	792164	348043	P GAL
Baldacci, David	Une triche si parfaite	798750	348228	P BAL
	Annuaire économique Vichy 2014-2015	798970	348357	Auv 338 VIC
	Annuaire économique Vichy 2014-2015	798970	348358	Auv 338 VIC
Petit futé	Andorre	800300	348481	914.679 AND
Maupassant, Guy de	Une vie	801044	348587	R MAU
Legardinier, Gilles	Ca peut pas rater	802947	348600	R LEG
Cartland, Barbara	Le secret surpris	801714	348891	R CAR
Giacometti, Ravenne	Le temple noir	801734	348918	P GIA
Steel, Danielle	Victoires	804537	349127	R STE
Indricason, Arnold	Les nuits de Reykjavik	804661	349142	P ARN
Grisham, John	La dernière récolte	806410	349442	P GRI
Novarina, Valère	Pour Louis de Funès : précédé de Lettre aux acteurs	75318	370534	844 NOU
Williams, Tad	Le trône du dragon	126445	539253	S.F. VAN
Williams, Tad	La tour de l'orage	142448	539259	S.F. VAN
Orsenna, Erik	Portrait d'un homme heureux	199047	631046	G.C. 846 ORS
Crémer Bruno	Un certain jeune homme	199056	631062	G.C. 848,03 CHA
Garcin, Jerome	Bartabas, Roman	211765	674727	B BAR
Maugesnest, Thierry	Veris.Net	228980	675567	G.C. P MAU
Aznavour, Charles	Le temps des avant	263085	682226	G. C. 848,03 AZN
Lonely Planet	Venise en quelques jours	795293	337582	914.53 VEN
Amigorena, Santiago	Une adolescence taciturne	635904	1257395	848,03 AMI
Taverne, Anne	Découvrir les sciences à Paris	736854	281761	914.436 1 TAU
Péron, Joseph	Paludier de Guérande	547397	1380225	G.C. 848,03 PER
	Le grand livre du ciel	592406	170537	520 GRA
	Les arbres de l'évolution	599948	140649	576.8 NOT
	Les papas du dimanche	679691	229699	R EPE
Nottale, Laurent	1 Manegna			
Epenoux, François d'	10 Michelangelo			
I Maestri del colore	11 Bruegel			
I Maestri del colore	12 Raffaello (prima parte)			
I Maestri del colore	13 Raffaello (seconda parte)			
I Maestri del colore	14 Gauguin			
I Maestri del colore	15 Glorione			
I Maestri del colore	16 Duccio			
I Maestri del colore	17 Tintoretto			
I Maestri del colore	18 Toulouse Lautrec			
I Maestri del colore	19 Beato Angelico			
I Maestri del colore	2 Goya			
I Maestri del colore	20 Rembrandt			
I Maestri del colore	3 Carpaccio			
I Maestri del colore	4 Renoir			
I Maestri del colore	5 Correggio			
I Maestri del colore	51 Murillo			
I Maestri del colore	52 Carra			
I Maestri del colore	53 Andrea del Sarto			
I Maestri del colore	54 vermeer			
I Maestri del colore	56 Picasso			
I Maestri del colore	57 Picasso			
I Maestri del colore	59 Magnasco			
I Maestri del colore	6 Van Gogh			
I Maestri del colore	7 Rubens			
I Maestri del colore	8 Botticelli			
I Maestri del colore	9 Modigliani			
Bourdon, Françoise	Les chemins de garance	789932	336902	R BOU
Hees, Jean-Luc	La Saga de la Maison Blanche	702206	262891	973 HEE
Benford, gregoy	Les enfants de Mars	637110	202181	S.F. BEN
Hoob, Robin / Lindholm, Megan	La Porte de Limbreth	684423	241733	S.F. HOB
Benson, Stéphanie	Al teatro Moros	671916	228929	S.F. BEN
Benson, Stéphanie	Al teatro Cavalier seul	674886	229209	S.F. BEN

Benson, Stéphanie	Al teatro Cheval de guerre	674881	229210	S.F. BEN
Banks, Iain	Trames	727738	280274	S.F. BAN
Berlitz, Charles	Le triangle du dragon	547479	138549	S.F. BER
Devos, Raymond	Sans titre de noblesse	707968	263734	R DEV
Halphen, Eric	La piste du temps	745290	301070	P HAL
Reouveen, René	Souvenez-vous de Monte Cristo	541648	134361	P REO
Rice, Anne	L'heure de l'ange	740976	300806	P RIC
Moore, Graham	221B Baker street	800847	348567	P MOO
Magnan, Pierre	Le mystère de Séeaphin Monge	554090	142613	P MAG
Magnan, Pierre	Un grison d'Arcadie	573599	158688	P MAG
Magnan, Pierre	La Parme convient à Lavolette	600192	140744	P MAG
Patterson, James	La 11° et dernière heure	790244	336887	P PAT
Martin, Andreu	Un homme peut en cacher un autre	533552	123053	P MAR
Levy, Marc	Le voleur d'ombres	746333	336674	R LEV
Bourdon, Françoise	Le vent de l'aube	789912	336899	R BOU
Bouthors, Jean François	Dernière rencontre	614764	172388	R BOU
Allon, Jean d'	L'homme aux rubans noirs	776617	330322	P AIL
Katz, Molly	Mortel été	715415	267772	P KAT
Delerm, Philippe	Il avait plu tout le dimanche	717493	278263	R DEL
Valode, Philippe	Les hommes de Pétain	757422	328099	944.081 6 VAL
Delpech, Pauline	Sous la neige noire	732137	280952	P DEL
Steel, Danielle	Irrésistible	741078	300476	R STE
Zelzany, Roger	Toi l'immortel	554615	137203	S.F. ZEL
Wornack, Jack	Journal de nuit	537872	126587	S.F. WOM
Roberts, Adam	Gradasil	721624	279005	S.F. GRA
Bordes, Gilbert	La rebelle des sentiers de Lure	785007	336092	R BOR
Bayard, Louis	Un œil bleu pâle	733716	336718	P BAY
Gazier, Michele	Un soupçon d'indigo	723961	279383	G.C. R GAZ
Gambus, Marcelle	le Roman de la Chance	681554	241130	G.C. R GAM
Gambus, Marcelle	le Roman de la Chance	681553	241129	G.C. R GAM
Ganyayre, Jean	Portes de l'ombre	721915	278939	G.C. R GAN
Villard, Marc	La porte de derrière	520531	105234	P VIL
Lapeyre, Nicolas ; Jarry, Nicolas	Les chroniques de Magon. 4 Exil	694958	256152	BD LAP
Steel, Danielle	Hôtel vendôme	783846	331761	R STE
Crais, Robert	Mortelle protection	798748	348229	P CRA
Lacotte, Daniel	Les mots célèbres de l'histoire	674926	229334	909 LAC
Bordes, Gilbert	La maison des Houches	746316	301311	R BOR
Benzoni, Juliette	Secret d'état 1 ,la chambre de la reine	752488	314286	R BEN
Benzoni, Juliette	Secret d'état 2, le roi des halles	741032	315617	R BEN
Diwo, Jean	Saint-Malo	601934	145619	R DIW
Buron, Nicole de	Dix jours de rêve	761093	315212	R BUR
Mauduit, Anne-Marie et Jean	Les fantômes de Newbury	664277	228316	R MAU
Assouline, Pierre	Albert Londres, vie et mort d'un grand reporter	658572	361412	B LON
Fize, Michel	Le livre noir de la jeunesse	706573	263567	305.23 FIZ
Cornwell, John	Les savants d'Hitler	731753	280750	940.531 COR
Pancol, Katherine	Scarlett, si possible	820131	360281	R PAN
Cussler, Clive	Méduse bleue	780582	331066	P CUS
Georges, Gérard	le Bai des conscrits	789018	336660	G.C. R GEO
Georges, Gérard	les Chemins d'Améthiste	755534	315678	G.C. R GEO
Girard, Isabelle	Clara, récit d'une adoption	558356	158452	G.C. R GIR
Crozes, Daniel	Mademoiselle Laguirole	692334	225245	R CRO
Jasper, Kenji	Noir	672057	228864	P JAS
Steeman, Stanislas André	Six hommes morts	721490	278947	P STE
Rosenberg, Philip	La lutte des seigneurs	733804	281279	P ROS
MacDonald, Patricia	Un étranger dans la maison	733782	281300	P MAC
	Meurtres et obsession	624911	199077	P MEU
Thompson, Carlène	Ceux qui se cachent	735013	336714	P THO
Price, Richard	Le Samaritain	684386	228233	P PRI
Roncagliolo, Santiago	Avril rouge	771518	329368	P RON
Laborde, Christian	La corde à linge	548536	139014	R LAB
Chauvel, Geneviève	L'Amazone du désert	684199	224530	R CHA
Jonquet, Thierry	Vampires	755591	314497	P JON
Koontz, Dean R.	Chasse à mort	338206	59636	P KOO
Bartelt, Franz	Le jardin du Bossu	712918	267493	P BAR
Labarriere, Dominique	Esther, 1939	638876	202392	R LAB
Coll.	Chambres d'enfants	654748	213215	747.77 CHA
Dubois Petroff, Marie-Pierre	Sols	654756	213212	747.4 DUB
Dubois Petroff, Marie-Pierre	les portes	674219	211656	747.3 DUB
Marie Claire maison	30 espaces à idées	726064	279845	747 TRE
Sparks, Nicholas	Le tournant de la vie	678134	229451	G.C. R SPA
Soumy, Jean Guy	La silence	788792	336625	G.C. R SOU
Jeannerod, Claire	La rumeur	622072	198066	G.C. R JEA
Jeury, Michel	Nounou 1	642572	202489	G.C. R JEU
Jeury, Michel	Nounou 2	642577	202490	G.C. R JEU
Hosseini, Khaled	les cerfs-volants de Kaboul	684875	241876	G.C. R HOS
Japrisot, Sébastien	les Mal partis	598725	173338	G.C. R JAP
Géoguide	Canaries	792259	337653	916.49 CAN
Guides Voir	Istanbul	770386	329096	915.61 IST
Guides bleus évacion	Chypre	671797	228764	915.693 CHY
Guides bleus	Maroc	660159	213991	916.4 MAR
Loux, Françoise	Pierre-Martin de La Martinière	351907	79421	610.92 LOU
	Histoire de la pensée médicale en Occident. 1, Antiquité	583748	147792	610.9 HIS
Antier, Edwige	Elever mon enfant aujourd'hui	721129	278804	618.92 ANT
Le Vaillant, Luc	La voile	527111	116766	797.1 LEV
	Bâtiment	683868	224487	690 BAT
Leadbetter, David	Golf	558353	146680	796.35 LEA
Gillos, Daniel	Gréements	559364	146523	623.822 GIL
	Grand livre du ciel	592406	170537	520 GRA
Montagu, Jean-Yves	Côtes d'Armor vue d'en haut	541830	127883	914.412 MON
Cordier, Yves	Triathlon	508080	87091	796.425 COR
Porte, Jean-Marc	Saut en élastique	507028	85653	796.5 POR
Wade, Jennifer	Fitness	637468	157536	796.44 WAD
Marand-Ducreux, Anna-Belle	Faire construire sa maison... sans risque	722628	279226	690 MAR
Le Guen, Francis	Spéleologie	559523	146548	551.44 LEG
Grolimund, J.-Marc	Almanach fleurs sauvages	718012	236952	633.99 GRO
Halioua, Bruno	Maladies sexuellement transmissibles	640325	202150	616.95 HAL
Bureau, Jérôme	Les géants du football	553915	148171	796.334 BUR

Nielsen, Jerri	Prison de glace	619617	198107	616.994 NIE
Michelin	Alpes du sud	331504	331504	914.495 ALP
	Abcdaire du football	558706	149283	796.334 HEI
Dufour, Anne	Régime anti-diabète	781871	331351	641.563 DUF
Robert, Hervé	Arrêter de fumer	714979	278035	616.86 ROB
Cocude, Marguerite	L'homme biologique	523890	106920	573.2 COC
Viera, Barbara	Volley-ball	626041	199298	796.325 VIE
Weill, Pierre	Tous gros demain?	708475	263789	613.2 WEI
Nerva, Jean	Snowboard	557988	142759	796.93 NER
Bonano, Philippe	La poudre : les plus beaux hors piste	510662	95313	796.93 BON
Courteau, Christophe	Marées	712318	267147	577.51 COU
Maher, Barbara	Pâtisserie	761266	315300	641.85 MAH
Guides de fart/National Geographic	Trésors de Venise	686800	251131	914.53 MAN
Enc. Du voyage Gallimard	Florence	788188	336546	914.551 FLO
Lonely Planet	Ukraine	747381	301481	914.77 JOH
Michelin	Portugal	775115	329999	914.69 POR
Michelin	Lot Aveyron Vallée du Tarn	795269	337594	914.47 LOT
National Geographic	Portugal	690518	236293	914.69 POR
Routard	Bourgogne	775084	329985	914.441 BOU
Michelin	Bonnes petites tables 2012	770366	329103	914.406 MAN
National Geographic	Sicile	782896	331470	914.58 JEP
Un grand week-end	Poitiers	788164	336562	914.463 4 POI
Lonely Planet	Costa-Rica	686614	251076	917.286 COS
Michelin	Week-end. Montpellier	770402	329114	914.484 MON
Guides Olizane	Seychelles	648080	212544	916.96 CAR
Enc. Du voyage Gallimard	Lyon-Rhône	770393	329107	914.458 2 RHO
Bodin, D.	Tennis de table	102033	82123	796.346 BOD
Petit, Gilles	Le beach	536184	125177	796.325 PET
Lonely Planet	Guadeloupe	775095	329994	917.297 8 GUA
Routard	Argentine	770362	329076	918.2 ARG
Guides Voir	Egypte	728096	280319	916.2 EGY
Bibliothèque du voyageur Gallimard	Oman & les Emirats Arabes Unis	728074	280326	915.35 OMA
Routard	Etats-Unis Nord-Est	775091	329891	917.4 ETA
Balado	Centre Val de Loire	788150	336582	914.451 CEN
Enc. Du voyage Gallimard	Vallée du Lot	747362	301489	914.473 3 VAL
Week-end pas cher	Londres	757909	315807	914.21 CHA
Enc. Du voyage Gallimard	Egypte	713373	267621	916.2 EGY
Guides Bleus	Paris	690516	236339	914.436 1 PAR
Guides Bleus	Alsace Lorraine	653210	212576	914.438 ALS
Guides Bleus	Provence	743622	274892	914.49 PRO
Lonely Planet	Slovénie	800347	348467	914.973 SLO
Guides Voir	Espagne	741448	300583	914.6 ESP
Enc. Du voyage Gallimard	Vallée de la Dordogne	736879	281740	914.472 VAL
Guide évasion	Mexique	735040	281519	917.2 SHE
Guide évasion	Maroc	747339	301468	916.4 MAR
Géoguide	Martinique	736867	281741	917.298 2 DEN
Guides bleus	Bretagne sud	663555	224069	914.41 BRE
Lonely Planet	Munich, Bavière et Forêt-Noire	795276	337577	914.3 MUN
Routard	Autriche	770364	329078	914.36 AUT
Routard	Italie du Nord	770387	329097	914.5 ITA
Routard	Inde du Nord	788167	336560	915.4 IND
Michelin	La Réunion	782907	331522	916.981 REU
Enc. Du voyage Gallimard	Paris secret	681891	241232	914.4361 PAR
Michelin	Côte d'Azur	770375	329088	914.49 COT
Michelin	Paris	771041	329262	914.436 1 PAR
Petit futé	Sri Lanka	769468	329059	915.493 SRI
Routard	Poitou Charentes	775114	329990	914.46 POI
Michelin	Lorraine	788180	336578	914.438 LOR
Terre, Dominique	Les dérives de l'argumentation scientifique	592462	170575	501 TER
Vauclair, Sylvie	La chanson du soleil	641891	202748	523.7 VAU
Alimi, Jean-Michel	Quand la science a dit... c'est impossible	592429	170559	501 ALI
Mayor, Michel	Les nouveaux mondes du cosmos	621032	172930	523.4 MAY
Gerken, Danièle	Régat d'automne	700227	262351	641.82 GER
Piola, Michel	Le Mont-Blanc	509380	87510	796.522 PIO
Dudemaine, Sophie	Les crêpes de Sophie	632739	241009	681.85 DUD
Aubert, Michel	Tahiti	656707	211306	919.62 AUB
Biroi, Michel	Rugby	537472	126266	796.333 BOR
Duboisset, François	Les riches heures du rugby	641948	157773	796.333 DUB
Leblond, Philippe	Concevoir son intérieur	785228	331987	690 LEB
Golon, Anne et Serge	Angélique et le complot des ombres	539638	126289	R GOL
Golon, Anne et Serge	La victoire d'Angélique	539641	126292	R GOL
Golon, Anne et Serge	Angélique et la démons	539637	126288	R GOL
Golon, Anne et Serge	Angélique et le nouveau monde	539639	126286	R GOL
Golon, Anne et Serge	La tentation d'Angélique	539643	126287	R GOL
Golon, Anne et Serge	Angélique : la route de l'espoir	539642	126291	R GOL
Golon, Anne et Serge	Angélique à Québec	539640	126290	R GOL
Kennedy, A.L.	Volupté singulière	618922	198164	R KEN
Musso, Guillaume	7 ans après...	771203	329306	R MUS
Kessel, Joseph	Le tout du malheur t2	578867	147675	R KES
Choderlos de Laclos	Les liaisons dangereuses	727203	279927	R CHO
Monsigny, Jacqueline	Les filles du Tsar : Marie ou les tourbillons du destin	656284	212990	G.C. R MON
Des Cars, Guy	La demoiselle d'opéra	754731	314454	R DES
Devos, Raymond	Une chenille nommée Vanessa	659146	283743	H 847 DEV
Arvanitis, Françoise	Crète	695348	225679	914.459 ARV
Gardien, Claude	Les guides	693547	225558	796.522 GAI
Polèse, Jean-Marie	La culture des courges	692347	225164	635.5 POL
Kennedy, Douglas	Les désarrois de Ned Allen	761143	315269	R KEN
Burke, James Lee	L'arc-en-ciel de verre	785437	336056	P BUR
Bourdon, Françoise	Les Tisserands de la Licorne	686107	241841	G.C. R BOU
Gruber, Andreas	48 heures pour mourir	819031	360161	P GRU
Giudineau, Christian	l'enquête de Lucius Valerius Priscus	680994	229691	R GOU

AUTEUR	TITRE	TITN	CODE-BARRE	COTE
ABIÉ, Gilles	Le complot des platanes	687435	2444890044	E P ABI
ACHÉ, WIDENLOCHER	Woker. Le secret de Tanzania	555995	149428	E B.D. ACH
ALBAUT, Corinne	Comptines pour le temps de Noël	544656	130709	E 841 ALB
ALCANTARA, Ricardo	Qui ramassera les crottes du chien ?	537732	1283700044	E R ALC
ALCANTARA, Ricardo	Et qui fera le ménage ?	549712	1318140044	E R ALC
ALESSANDRINI, Jean	L'ours sort ses griffes	599348	1679440044	E P ALE
ALESSANDRINI, Jean	Mystère et charchafouille	552351	1331080044	E R ALE
ALFONSI, Alice	Peter Pan	662230	2150540044	E F ALF
ALMASSY, Eva	Le vieux cheval et les poneys de la vallée	663767	2153850044	E R ALM
ALMERAS, Arnaud	Le complot de Saturnin	619041	1760850044	E R ALM
ALMOND, David	Ange des marais noirs	620341	1920490044	E R ALM
AMAURY, Marie	Un cheval peut en cacher un autre	671059	1775040044	E R AMA
AMAURY, Marie	Le roseau de Ptah	671060	2307250044	E R AMA
ANDERSEN, Hans Christian	Papiers collés, déchirés, découpés	588849	1011160044	E B AND
ANDREYON, Jean-Pierre	Le jour du grand saut	550610	1322530044	E F AND
ANDREYON, Jean-Pierre	Les rebelles de Gandahar	640012	1946380044	E S.F. AND
Anne-Grete et Detlev Patz	Apprendre en jouant avec 3 fois rien	593803	153244	E 793 ANN
APPLEGATE, K. A.	Animorphs : Fandroïde	559284	1494730044	E F APP
Aranguéz	Britney Spears	637712	195823	E 782.42 ARA
ARDLEY, Neil	Dictionnaire jeunesse de la science	554154	1116640044	E 603 ARD
ARMSTRONG, William	L'étrange histoire de Dingo	372891	1091630044	E R ARM
ARNAUD, Georges	Le salaire de la peur	19830	573380044	E R ARN
ASHLEY, Bernard	Piège à conviction	502044	673030044	E P ASH
ASHLEY, Bernard	Les baguettes magiques	537792	1284160044	E R ASH
ASKLUND, Jacques	La bande de Fort Apache	598761	1677430044	E R ASK
AUBREE, Christine	Magie noire au collège	560189	1490280044	E F AUB
AUBRUN, Claudine	En noir et or	662648	2154270044	E P AUB
AUBRY, Florence	Mamie en miettes	647066	2063710044	E R AUB
AYMON, Gaël	Une colo pour 2	816104	327329	E R AYM
BABBITT, Natalie	Le plus délicieux des délices	133314	462280044	E C BAB
BABBITT, Natalie	Le Muggruff : la bête du mont Grommelc	534331	1103060044	E F BAB
BABBITT, Natalie	La source enchantée	502007	1498190044	E F BAB
BABBITT, Natalie	Les yeux de l'Amaryllis	709665	2652120044	E R BAB
BABBITT, Natalie	Les yeux de l'Amaryllis	312550	578480044	E R BAB
BAILEY, Linda	Comment suivre une piste en plein blizza	667674	2307100044	E P BAT
BALEZ, Olivier ; DECAMP Florence	Le cycle du Nautille. 3, Les fantômes de I	692047	254409	E B.D. BAL
BALEZ, Olivier ; DECAMP Florence	Le cycle du Nautille. 2, Les dauphins de F	687800	244435	E B.D. BAL
BALEZ, Olivier ; DECAMP Florence	Le cycle du Nautille. 1, Traque à Sydney	680641	243122	E B.D. BAL
BARBEAU, Philippe	Né de mère inconnue	687520	2445380044	E R BAR
BARBER, Antonia	Ballerine. 1, premières leçons	633197	1940340044	E R BAR
BARBER, Antonia	Ballerine. 11, trop curieuse	652803	2076590044	E R BAR
BARBER, Antonia	Ballerine. 2, Lucie, petit rat	633198	1940350044	E R BAR
BARBER, Antonia	Ballerine. 10, Comme dans un rêve	650610	2072320044	E R BAR
BARNES-SVARNEY, Patricia	Salem à l'école. 2	634244	1941130044	E F BAR
BAST	Le gardien du zoo	702289	256394	E BD BAS
BAUMANN, Hans	J'ai bien connu l'care	507375	672970044	E 292 BAU
BEER, Hans de	Famille Taupe-Tatin : tout va bien	580547	1017050044	E R BOS
BENDJEBBAR, André	La révolution française	363871	625680044	E 944.04 BEN
BENTLEY, Toni	Saison d'hiver : journal d'une danseuse	10139	646510044	E R BEN
BERGE, Prune	T'es pas ma mère	623387	1766400044	E R BER
BERMOND, Monique	L'odyssée de Madame Péetrovna	358867	62433	E R BER D
BERMOND, Monique	Les affreux jojo	31957	6391	E R BER
BERMOND, Monique	Déménager, c'est terrible !	6422	6256	E R BER
BERNA, Paul	La grande alerte	8087	55093	E R BER
BERNABOT, Yann	Chien de guerre		8044070044	E REV 690
BERNANOS, Georges	Sous le soleil de Satan	508262	673680044	E R BER
Bemos, Clothilde	Le si gentil monsieur Henri	705556	264770	J R BER
BERNOS, Clothilde	Je veux un lion !	596460	1671010044	E R BER
BERNOS, Clothilde	La diva Maria Gertrude	642043	1953490044	E R BER
BERNOS, Clothilde	Orchidée	592370	1666260044	E R BER
BERREBY, Patricia	L'emm@illeur	671895	2157220044	E R BER
BERTIN, Roselyne	SOS urgences	598767	1677510044	E R BER
BERTIN, Roselyne	Max est amoureux	563502	1524570044	E R BER
BIALESTOWSKI, G.	J'aime pas la nature	550706	1331130044	E R BIA
BIALESTOWSKI, G.	J'aime pas la nature	550706	1324600044	E R BIA
BICHONNIER, Henriette	Clémentine et Célestin	338500	609150044	E R BIC
BIGOT, Robert	Sous le calme du djebel	673139	2312800044	E R BIG
BLACK, J.R.	L'attaque des morts vivants	564957	1532330044	E F BLA
BLACK, J.R.	Les sorcières d'à côté (zone d'ombre)	549230	1320040044	E F BLA
BLAKE, Stéphanie	Le Noël de Lili	553960	133602	E A BLA
Blanc, Henri-Frédéric	Jeu de massacre	707200	265002	J R BLA
Blanc, Jean Noel	Couper court	716387	253545	J R BLA
BLANC, Jean-Noël	Restons calmes !	653238	1797080044	E R BLA
BLIN, Marie-Noëlle	Bons baisers de Californie	382272	646030044	E R BLI
BLIN, Marie-Noëlle	Entre-deux	532557	1104560044	E R BLI
BLUME, Judy	C'est dur à supporter	687126	2445040044	E R BLU
BLUME, Judy	Et puis, j'en sais rien	739147	3020120044	E R BLU
BLUME, Judy	Un exposé fatal	520232	97669	E R BLU
BOILEAU-NARCEJAC	La vengeance de la mouche	527390	1085170044	E P BOI
BORCHER, Elisabeth	La maison rouge dans une petite ville	360745	622060044	E R BOR
BOUCAULT, Marie-Claire	Le mystère de la tombe Gaylard	755881	3029050044	E P BOU
BOULANGER, Daniel	Les grands	10347	19340044	E R BOU
BOURDONCLE, G.	Les Nibelungen	521757	993950044	E 398.2 NIB
BRAGANCE, Anne	Anibal	557718	1484570044	E R BRA

BRANDENBERG, Franz	Les gentils voisins	522454	977310044	E R BRA
BRANDENBERG, Franz	Tout le monde est prêt ?	522458	977300044	E R BRA
BRANDENBERG, Franz	Chic! Un pique-nique!	6104	343170044	E R BRA
BRANDENBERG, Franz	Chic ! Un pique-nique	526600	979120044	E R BRA
BRANDENBERG, Franz	Le minibus	528627	1008860044	E R BRA
BRANDENBERG, Franz	Elisabeth la jalouse	526612	1008850044	E R BRA
BRANDENBERG, Franz	Emilie et Léon	526024	1009340044	E R BRA
BRANFIELD, John	Un chemin en Cornouailles	87323	1848	E R BRA
BREHON, Nicolas-Jean	Une décharge de trop	597215	1673990044	E R BRE
BRISOU-PELLEN, E.	L'année du deuxième fantôme	543042	1301760044	E F BRI
BRISOU-PELLEN, E.	Mystère au point mort	597286	1674560044	E P BRI
BRISOU-PELLEN, E.	L'incroyable retour	556136	1480580044	E P BRI
BRISOU-PELLEN, E.	Deux ombres sur le pont	634211	1941200044	E R BRI
BRISOU-PELLEN, E.	Le fils de mon père	649094	2067060044	E R BRI
BRISOU-PELLEN, E.	Prisonnière des mongols	321146	657200044	E R BRI
BRISOU-PELLEN, E.	L'héritier du désert	650391	1091450044	E R BRI
BRISOU-PELLEN, E.	Le maître de la septième porte	617887	1759790044	E R BRI
BRISOU-PELLEN, E.	Le signe de l'aigle	630165	1928200044	E R BRI
BRISOU-PELLEN, E.	Les disparus de la malle-poste	643019	1956420044	E R BRI
BRISVILLE, Jean-Claude	Oleg retrouve son royaume	364319	624620044	E R BRI
BRONTE, Charlotte	Jane Eyre	87667	630850044	E R BRO
BROOKS, BRUCE	Le secret de Dooley	516321	971300044	E R BRO
BROOKS, Jerome	Nu en hiver	520236	977870044	E R BRO
BROUILLET, Chrystin	Les collégiens mènent l'enquête	345911	1109620044	E R BRO
BRULET, Gilles	Poèmes à l'air libre	579059	1329040044	E 841 BRU
BRUN-COSME, Nadine	Le sourire d'Anaïs	587848	1653960044	E R BRU
BRUN-COSME, Nadine	L'ombre bleue dans la classe	623341	1921920044	E R BRU
BRUN-COSME, Nadine	15e étage, porte droite : Léo	367987	625990044	E R BRU
BRUNO, Patrick	Foot! Revanche	660056	2149770044	E R BRU
BRUNO, Patrick	Foot! Défense rebelle	687437	2444950044	E R BRU
BRUSSOLO, Serge	Elodie et le maître des Rêves. La princes	673040	2309250044	E F BRU
BUCK, Pearl	La Mère	109268	75640044	E R BUC
BUISSON, Virginie	L'Algérie ou la mort des autres	6324	6680044	E R BUI
BULLOCH, Ivan	Jardiniers en herbe	595665	1654950044	E 635 BUL
BURGESS, Melvin	Un trésor dans la Tamise	597273	1674430044	E R BUR
BURKETT, Molly	Blairiaux, grèves et compagnie	526594	1001420044	E R BUR
BUSSER, Marianne	Papa vapeur et la camionnette rouge	541379	1284590044	E R BUS
BYARS, Betsy	Piscine de nuit	560241	1491400044	E R BYA
BYARS, Betsy	Cap sur l'Ouest	556819	1328150044	E R BYA
CADIER, Florence	Les miens aussi, ils divorcent	597116	167193	E 306.89 CAD
CADOT ; RICHELLE	Jordan. 1, Les statues englouties	520774	108079	E B.D. CAD
CADOT ; RICHELLE	Jordan. 2, Les mannequins de ciré	520773	108087	E B.D. CAD
CAGNARD, Dominique	Presque le bonheur	638007	1946870044	E 841 CAG
CAHOUR, Chantal	Adieu Benjamin	541499	1291280044	E R CAH
CAHOUR, Chantal	Mon cousin est célèbre	623877	1769400044	E R CAH
CAHOUR, Chantal	Champions les rollers	554958	1480160044	E R CAH
CAHOUR, Chantal	Le cadeau surprise	629543	1771290044	E R CAH
CAMERON, Ann	Le plus bel endroit du monde	403719	684650044	E R CAM
CAMERON, Ann	La vie secrète d'Amanda K. Woods	641464	2065480044	E R CAM
CAMPBELL, James	L'hoome au cheval de brume	637291	1771100044	E R CAM
CAREME, Maurice	Pigeon vole	585783	1655890044	E 841 CAR
CARRANZA, Maité	La vie est pleine de risques	506771	684730044	E R CAR
CARRE, Claude	Mission planète bleue	658096	2146590044	E R CAR
CARRE, Claude	Cadeau !	559814	1486730044	E R CAR
CARRESE, Philippe	Le voi	695640	2550700044	E P CAR
CARRESE, Philippe	La grotte de l'aviateur	663808	2154280044	E P CAR
CASSIM, Shaine	Ne pas tout dire	630011	1928190044	E R CAS
CENCI, Philippe ; ROBBERECHT, Thi	Deep Maurice et Gologan. 3, Esprits de l'	655068	207970	E B.D. CEN
CENCI, Philippe ; ROBBERECHT, Thi	Deep Maurice et Gologan. 2, Gaffe au gc	633066	193212	E B.D. CEN
CENCI, Philippe ; ROBBERECHT, Thi	Deep Maurice et Gologan. 1, Pagaille ch	611878	193206	E B.D. CEN
CERVON, Jacqueline	Le tambour des sables	337679	611480044	E R CER
CERVON, Jacqueline	Sélim, le petit marchand de bonheur	331816	600760044	E R CER
CHAILLET, Gilles	Les voyages d'Orion. 2, Rome	538858	1113170044	E 937 CHA
CHAILLET, Gilles	Les voyages d'Orion. 2, Rome	538858	124416	E 937 CHA
CHAMBERS, Aidan	Le secret de la grotte	113768	303350044	E R CHA
CHAMBERS, Aidan	Racket	327426	617920044	E R CHA
CHAPOUTON, Anne-Marie	C'est pas vrai !	305378	657260044	E R CHA
CHAPOUTON, Anne-Marie	T'es pas chiche !	351550	616480044	E R CHA
CHAPOUTON, Anne-Marie	L'école à l'envers	504462	668010044	E R CHA
CHAPOUTON, Anne-Marie	Les pantoufles aux yeux bleus	519010	997380044	E R CHA
CHAPOUTON, Anne-Marie	Je voudrais un chien	29136	35780044	E R CHA
CHAPOUTON, Anne-Marie	Si Sophie,,,	34162	578650044	E R CHA
CHAPOUTON, Anne-Marie	Le chat de monsieur Neige	530483	1019530044	E R CHA
CHAPOUTON, Anne-Marie	Derrière la colline	528263	1101970044	E R CHA
CHARLES, François	Les 7 crimes d'Honoré B.	560569	1772130044	E P CHA
CHARLES, François	Tueur à bord	642721	1952970044	E P CHA
CHARLES, François	Mission secrète pour le zèbre	609979	1685080044	E P CHA
CHARLES, Nathalie	Les ficelles du crime	598555	1677310044	E R CHA
CHARPENTIER, Orianne	Le visiteur du passé		3399150044	E REV 690
CHATEL, Philippe	Le roman d'Emilie Jolie	673100	230877	E C CHA
CHAVANAT, Damien	L'amour donne des L	753320	302728	E R CHA
CHAVANAT, Damien	La maison en T	753330	302727	E R CHA
CHERER, Sophie	Une brique sur la tête de Suzanne	520989	994790044	E R CHE
CHICAULT, Cécile	Zélie. 3, Le lac d'Entredeuxmarais	672405	230419	E B.D. CHI
CHICAULT, Cécile	Zélie. 1, L'apprentie sorcière	610350	175090	E B.D. CHI

CHICAULT, Cécile	Zélie. 2, Le bâton maléfique	647666	206454	E B.D. CHI
CHRISTOPHER, John	La danse du dragon	359036	624390044	E S.F. CHR
CHRISTOPHER, John	Nouveau Monde	341452	613070044	E S.F. CHR
CHUNGMIK, Kim	L'île aux chats	721427	2657940044	E R KIM
CLARKE, Arthur C.	2010 : odyssee deux	12492	92550044	E S.F. CLA
CLEMENT, Claire	Super Victime	598913	1677830044	E R CLE
CLEMENT, Claude	La ville (dis les bruits)	522198	99403	E 841 CLE
CLEMENT, Claude	Des vacances pas tristes	410648	132178	E P CLE
CLEMENT, Yves-Marie	Baychimo, vaisseau des glaces	595672	1330480044	E R CLE
CLEMENT, Yves-Marie	La malédiction de Blandin-le-diable	513121	697380044	E R CLE
CLEMENT, Yves-Marie	Drame de cœur	534457	111770	E P CLE
CLIFFORD, Eth	Les naufragés du Moonraker	720554	2656130044	E R CLI
CLOT, S.	Récits tirés du théâtre de Shakespeare	106154	69120044	E C CLO
COHEN-JANCA, Irène	L'autre cœur	649756	2068840044	E R COH
COHEN-JANCA, Irène	L'étoile de Kostia	638637	1944720044	E R COH
COHEN-SCALI, Sarah	L'homme au chapeau	590135	1663030044	E R COH
COLE, Brock	Céline	405000	660450044	E R COL
COLIN, Fabrice	Invisible	690704	2542590044	E S.F. COL
COLIN, Fabrice	Le mensonge du siècle	677391	2317330044	E S.F. COL
CONLON-McKENNA, Marita	Les enfants de la faim	519971	1000490044	E R CON
COOPER, Louise	Créatures : la nuit du chien fantôme	640776	1954440044	E F COO
COOPER, Louise	Créatures : le chat fantôme sort ses griffe	636858	1939970044	E F COO
COPPARD, Yvonne	Quelle galère, Jenny	656792	2144840044	E R COP
CORBÉYRAN	Zélie fait la sourde oreille	699008	2525330044	E R COR
CORBÉYRAN	Zélie prend le large	719761	2774150044	E R COR
CORBÉYRAN	Les vacances de Zélie	816125	8080350044	E R COR
COREN, Alan	Arthur le Kid et les bandits masqués	7362	27800044	E R COR
COREN, Alan	Arthur le cowboy solitaire	7485	27710044	E R COR
COREN, Alan	Arthur la terreur du rail	7488	27750044	E R COR
CORMIER, Robert	Huit plus une	665668	2301660044	E N COR
COSEM, Michel	Les traces sauvages de l'Estelas	506769	682280044	E R COS
COSEM, Michel	La nuit des Pélicans	536562	1117430044	E R COS
COSEM, Michel	Liberté pour Hannah	642787	1954380044	E R COS
COSEM, Michel	Les oiseaux du mont Perdu	534968	1084450044	E R COS
COUMOUL, Pascal	Jeux de société : règles et construction	550982	684350044	E 795 COU
COVILLE, Bruce	Rigolo : un alien dans mon sac à dos	662261	2151170044	E F COV
COVILLE, Bruce	Un extraterrestre de trop	647910	2066240044	E R COV
COVILLE, Bruce	J'ai transformé mon copain en zombie !	634208	1941210044	E R COV
CRAIPEAU, Jean-Loup	Gare au carnage, Amédée Petipotage	355752	649910044	E P CRA
CRAIPEAU, Jean-Loup	Zinz'imagier	596069	167081	E 847 CRA
CROMPTON, Richmal	William change de tête	637635	194333	E R CRO
CROMPTON, Richmal	L'anniversaire de William	601152	168471	E R CRO
CROSS, Gillian	Sang-froid en Sibérie	683535	2439000044	E P CRO
CUVELLIER, Vincent	Marre des cauchemars	589349	1658160044	E R CUV
DALENS, Serge	L'étoile de pourpre 1 : les prisonniers	542658	1284930044	E R DAL
DALENS, Serge	L'étoile de pourpre 2 : les lépreux	542659	1284940044	E R DAL
DALTON, Annie	Ange et Cie. 12, un nouveau départ	733907	2886990044	E F DAL 12
DALTON, Annie	Ange et Cie. 2, le destin d'une étoile	651436	2075580044	E F DAL 2
DALTON, Annie	Ange et Cie. 3, Toujours plus haut	723266	2692420044	E F DAL 3
DALTON, Annie	Ange et Cie. 5, Mélanie dans l'arène	723268	2692440044	E F DAL 5
DANIEL, Stéphane	Rollers de choc	598766	1677500044	E R DAN
DANIELS, Lucy	Pauvre petit faon (SOS animaux)	582775	1539420044	E R DAN
DANIELS, Lucy	L'âne trouvera-t-il un refuge (SOS anima	600798	1682290044	E R DAN
DANIELS, Lucy	Le lionceau abandonné (SOS animaux)	592086	1667780044	E R DAN
DANIELS, Lucy	Le hamster de l'école (SOS animaux)	580634	1535110044	E R DAN
DANIELS, Lucy	Le prince des mers (Jessica et les dauph	660065	2149800044	E R DAN
DANZIGER, Paula	Les vacances de Lili Graffiti	581259	1535080044	E R DAN
DAVRICHEWY, Kéthévane	La glace au chocolat	559923	1521580044	E R DAV
DAVRICHEWY, Kéthévane	Le chapeau qui dansait	597965	167321	E R DAV
DE CESCO, Federica	Les fils de la prairie	653662	2078370044	E R DEC
DE LASA, Catherine	Bonne chance Abdou		3265560044	E REV 690
De Rosnay, Tatiana	Manderley for ever	805679	349231	B DUM
DEARSLEY, Linda	Un amour de crocodile	530810	1098080044	E R DEA
DEBRUYNE, Jacques	Corian. 3, Les fous de Baal	515523	99147	E B.D. DEB
DEBRUYNE, Jacques	Corian. 2, La dame aux émeraudes	502021	66562	E B.D. DEB
DEBRUYNE, Jacques	Corian.1, Mystère à Thèbes	135548	46035	E B.D. DEB
DEFOSSEZ, Jean-Marie	La fiancée du désert	697732	2554070044	E R DEF
DEFOSSEZ, Jean-Marie	L'étoile de Sagarmatha	705486	2645530044	E R DEF
DELAFOSSÉ, Claude	J'observe le ciel et l'espace	584701	255892	E 523 DEL
DELERM, Philippe	La malédiction des ruines	559803	1481440044	E F DEL
DELPERDANGE, Patrick	L'œil du milieu. 1, prisonnier dans l'île	642051	1950950044	E F DEL
DELPERDANGE, Patrick	L'œil du milieu. 2, la clé de nacre	642752	2065280044	E F DEL
DELPERDANGE, Patrick	L'œil du milieu. 4, Dans la bouche d'ombi	711994	2681730044	E F DEL
DELPERDANGE, Patrick	L'œil du milieu. 3, la nymphe et son secret	716595	2681720044	E F DEL
DELPERDANGE, Patrick	L'œil du milieu. 3, Le complot des ménes	665687	2301910044	E F DEL
DELPERDANGE, Patrick	Comme une bombe	355439	620300044	E P DEL
DELVAL, Jacques	Un barrage dans la vallée	337657	61226	E R DEL
DELVAL, Jacques	Le fils du garçon boucher	590223	153863	E R DEL
DENIS, Sylvie	Les filles ds le ciel : le peuple du cygne	724569	2880370044	E S.F. DEN
DENIS, Sylvie	Phénix futur	742141	2895920044	E S.F. DEN
DERIB	L'aventure d'une B.D.	541610	1289470044	E 741.5 DER
DERIB	Yakari et l'ours fantôme	564616	152554	E BD DER
DESARTHE, Agnès	Je manque d'assurance	560176	1482740044	E R DES
DESARTHE, Agnès	Les peurs de Conception	520190	977900044	E R DES
DESHORS, Sylvie	Le transfo	649746	2068780044	E R DES

DESJACQUES, Alain	La geste de Ghesar	511909	692720044 E 398.2 DES
DESPLAT-DUC, A.M.	Cer été, on déménage	552359	1331120044 E R DES
DESPLAT-DUC, A.M.	Magic morgan	561020	1498100044 E R DES
DESPLAT-DUC, A.M.	Comme chien et chat (cœur grenadine)	616374	1754430044 E R DES
DESPLAT-DUC, A.M.	Le trésor de Mazan	526593	132830 E R DES
DESPLECHIN, Marie	Le monde de Joseph	611417	1940140044 E R DES
DEVERNOIS, Elsa	Marine tisse sa toile	687449	2445390044 E R DEV
Dias de Moraes, Antonieta	Quatre sur une île	115735	46829 E R MOR
DIEUAIDE, Sophie	Prince Jojo 1er	673053	231283 E R DIE
DOLTO, Françoise	Enfances	290717	65358 E B DOL
DOYLE, Sir Arthur Conan	L'intégrale/3	511374	54089 E P DOY
DOYLE, Sir Arthur Conan	L'intégrate 5	511375	54087 E P DOY
DOYLE, Sir Arthur Conan	L'intégrale/1	511371	54086 E P DOY
DOYLE, Sir Arthur Conan	L'intégrale/4	518618	54088 E P DOY
DOYLE, Sir Arthur Conan	L'intégrale/2	511372	54090 E P DOY
DOYLE, Sir Arthur Conan	Le ruban moucheté et autres aventures	543490	130008 E P DOY
DROZD, Irina	Le message	555757	1335490044 E P DRO
DUBOWSKI, Mark	Salem à la télé . 1	634245	1941140044 E F SAL
DUFEUTREL, Marie	L'été Jonathan	511284	866470044 E R DUF
DUFEUTREL, Marie	Une vache très encombrante	676053	2308040044 E R DUF
DUNCAN, Loïs	Ne te retourne pas	547655	1313960044 E P DUN
DUPONT-BELRHALI	Le mystère des pirates fantômes	794146	3394000044 E REV 690
DURBIANO, Lucie	Orange et désespoir	702301	256391 E B.D. DUR
EBLY, Philippe	Pour sauver le diamant noir	8048	22930044 E R EBL
EHO, Jérôme	Action!Film cauchemar	652813	177739 E R EHO
EHRET, Marie-Florence. UBAC	Mortel coup d'œil	599346	1679410044 E P EHR
ELUARD, Paul	Grain d'Aile	342733	57977 E C ELU
ENDE, Michael	Des parents sur mesure	581242	1656010044 E C END
EPHEMERE	Les yeux du tigre	600991	168337 E P EPH
ERARD, Cédric	Les idées noires de Balhazar	637844	194711 E R ERA
ERBEN, Eva	Oubliée	633798	1933390044 E R ERB
ERCKMANN-CHATRIAN	L'araignée crabe	510201	67349 E F ERC
ESCARPIE, Robert	Petit Gambu	10421	6423 E A ESC
ESCODIE, René	L'inventeur	540168	129371 E R ESC
ESCODIE, René	Grand-Loup Sauvage	539914	128368 E R ESC
ESCODIE, René	La petite fille si petite	529541	110371 E R ESC
FARNAY, Josy	Pain d'épices malices	129871	632170044 E 641 FAR
FAVARO, Patrice	Le secret du maître luthier	595678	132260 E R FAV
FAVARO, Patrice	Le solitaire des Salicornes	595664	166751 E P FAV
FEJTO, Raphael	Vous jurez de dire la vérité, toute la vérité	292421	101275 E R FEJ
FEJTO, Raphaël	Vous jurez de dire la vérité, toute la vérité	560077	1338700044 E R FEJ
FEREY, Caryl	Le cygne blanc	739122	2989800044 E R FER
FERNEY, Georges	Le château perdu	541151	128504 E R FER
FERNS, Ronald	Robert et Lucie	375471	640990044 E R FER
FERON, José	Mississippi Jane	302713	570030044 E R FER
FEUSTEL, Gunther	La louve et le gitan	286248	63223 E R FEU
FILLOL, Luce	Tempête au bord du Nil	397515	65813 E R FIL
FITZHUGH, Louise	Personne ne peut changer sa famille	328049	60313 E R FIT
FLEISCHMAN, Sid	Le cheval de minuit	520991	97781 E R FLE
FLEISCHMAN, Sid	Le mont Faribole	506972	66650 E R FLE
FOLLET, René ; LODEWIKK, Martin	Bell. L'ombre noire	502552	66573 E B.D. FOL
FONCINE, Jean-Louis	La forêt qio n'en finit pas	28808	46857 E R FON
FONDAL, Mike	Les galapagos de la rue haute	560583	128496 E P FON
FONDAL, Mike	Pas de chewing-gum pour Pataugas	20899	128498 E P FON
FONDAL, Mike	Les enquêtes du chat-tigre, 11	5222	57399 E R FON
FONDAL, Mike	L'assassinat du duc de Guise	560585	128497 E P FON
FONT, Alfonso	Elle s'appelle Taxi. Une croisière en enfer	518582	108064 E B.D. FON
FONTAINE, Gilles	Lidie l'a dit	690365	254200 E R FON
FOUCHIER, Malika	Lala	697097	255137 E B.D. FOU
FRANCOIS, Paul	La chèvre et les biquets	526817	100930 E C FRA
FRATTINI, Stéphane	Les dinosaures et leur disparition	623542	176297 E 567.91 FRA
FREMION, Yves	Tongre	287691	3620 E R FRE
FRERE, Maud	Le journal de Véronique	8475	54645 E R FRE D
FRERE, Maud	Vacances secrètes	99874	64352 E R FRE
FRESSE, Gilles	Juju la pétoche	598763	1677460044 E R FRE
FUENTES, Roland	L'échange	714276	2683270044 E R FUE
GALLOT, Julien ; DEBOIS, François	Oxygène. 1, La bulle	690001	254094 E B.D. GAL
GALLOT, Julien ; DEBOIS, François	Oxygène. 2, Poursuite !	712575	268421 E B.D. GAL
GAMARRA, Pierre	Des mots pour les animaux	301194	318930044 E 841 GAM
GARNIER, Lisa	La petite graine	657674	2134750044 E 581.3 GAR
Germa, Pierre	Depuis quand ? : ces choses de la vie q	310524	57414 E 034 GER
GERNER, Jochen	Prospectus box	655552	153596 E 847 GER
GIGI, Robert	Ugaki. L'escrimeur fou	541608	128926 E B.D. GIG
GIGI, Robert	Ugaki. Le serment du samouraï	541607	143249 E B.D. GIG
GILBERT, David	Chiffon. 1, La condition humaine	566102	152559 E B.D. GIL
GILBERT, David	Chiffon. 2, Amour, gloire et croquettes	635365	193468 E B.D. GIL
GILBERT, David	Chiffon. 23, Un temps de chien	599110	168014 E B.D. GIL
GIRIN, Michel	Un trésor sur la plage	658084	214712 E R GIR
GLIORI, Debi	Trop magique!	673097	2309100044 E R GLI
GONZALEZ, Lola	Complot à Rome	633966	1932530044 E P GON
Gortemaker, heike	Eva Bruan	765500	328096 B BRA
GOURDON, Bénédicte	Signes de gourmandise	658404	2147190044 E 419 GOU
Grappin, Pierre	Dictionnaire français-allmand	97320	4187 E 433.4 GRA
GRARD, Françoise	Le loup de Manigod	711191	2653700044 E P GRA
GRIMAUD, Michel	L'enfant de la mer	551167	1491170044 E C GRI

GUDULE	L'amour en chaussette	589834	1659330044	E R GUD
Guène, Faiza	Du reve pour les oufs	700240	262316	J R GUE
HAMMES, Paul	L'île aux quatre familles	742	7420044	E R JAM
HAMON, Bernard	La poésie grecque antique	685069	221314	E 881 HAM
HARDCASTLE, Michael	Penalty	528529	1493050044	E R HAR
HAYASHI, Nancy	Camarade cosmique	522829	1302850044	E R HAY
HELD, Jacqueline	Croktou est malade	508593	1002530044	E A HEL
HELD, Jacqueline	Croktou à la mer	350455	614180044	E A HEL
HELIOT, Johan	Alter jérémy	690351	2542030044	E S.F. HEL
HELIOT, Johan	Le bouclier du temps	697287	255391	E S.F. HEL 1
HELIOT, Johan	Le bouclier du temps	707863	264938	E S.F. HEL 3
HELIOT, Johan	Le bouclier du temps	713192	268260	E S.F. HEL 4
HENNEKEMPER, Gisèle	Fêtes et jeux : les préparatifs, les activité:	521406	1335210044	E 642.4 HEN
HION, Monique	Une sorcière pas comme les autres	614682	1756400044	E C HIO
HOFFMAN, Mary	La fille de Dracula	501471	666310044	E R HOF
HONAKER, Michel	La cantate des anges	547642	1309130044	E B BAC
HONAKER, Michel	La symphonie du destin	547643	1309140044	E B BEE
HONAKER, Michel	Nocturne pour une passion	566023	1309150044	E B CHO
HONAKER, Michel	Concerto pour un magicien	556830	1331150044	E B MOZ
HORVATH, Polly	Les trolls	619945	1760750044	E R HOR
HOWKERS, Janni	La vraie nature de la bête	292410	541810044	E R HOW
HOWKERS, Janni	Isaac Campion	325860	605690044	E R HOW
HUBERT, Jean-Pierre	Sur les pistes de Scar	682670	1778660044	E S.F. HUB
HUGHES, Yves	Billet secret	703403	2529980044	E R HUG
HUGHES, Yves	Clémence et Cie :3, princesse de glace	652898	2073440044	E R HUG
HUGHES, Yves	Clémence et Cie :2, coup de corne	652930	2073450044	E R HUG
HUGHES, Yves	Clémentine et Cie, 1, star en danger	630371	1929370044	E R HUG
HULOT, Alice	L'inconnu du quatrième	550698	1324460044	E R HUL
IKEZAWA, Natsuki	Tio du Pacifique	658099	214653	E R IKE
INOUE YASUSHI	Nuages garance	598345	1672160044	E R INO
ISARD, Marcel d'	Le grand voyage de Sissi	364551	654310044	E R ISA
JACQUET, Elizabeth	Les jeunes filles et leurs sentiments	562615	152354	E 612.6 JAC
JAFFE, Laura	Moi-je	552110	1520260044	E R JAF
JAOUEN, Hervé	Singes d'hommes	597380	1671430044	E P JAO
JAY, Françoise	Huit clos mortel	682182	2435610044	E P JAY
JENNINGS, Linda	Buster	524580	108812	E A JEN
JHENRY-BIABAUD, Chantal	Au cœur de l'Afrique, le long du fleuve	326710	60539	E 916 HEN
JIMENES, Guy	L'arche du diable	32131	32980044	E R JIM
JIMENES, Guy	Le grand réparateur	337656	1776000044	E R JIM
JIMENES, Guy	Le boulanger de Roc-Noir	534084	1095030044	E R JIM
JOHNSON, Pete	Une copine de rêve	665215	2151850044	E R JOH
JOLY, Dominique	Les pirates	726939	288203	E C JOL
JOLY, Fanny	Rigolo : Qui a tagué Charlemagne ?	623869	1769340044	E R JOL
JOLY, Fanny	Alerte aux chouquettes	556362	1325770044	E R JOL
JOLY, Fanny	Pas monotone, l'automne	645096	2062770044	E R JOL
JOLY, Fanny	Fred a peur de la rentrée	723277	269867	E R JOL
JONQUET, Thierry	L'ogre du métro	526843	1086400044	E P JON
JONQUET, Thierry	Paolo Solo	530087	998020044	E R JON
JOUBERT, Pierre	Les vagabonds du pacifique	541883	1285050044	E R BER
JOUVE, Evelyne	La nuit de l'étrangleur	599347	1679420044	E P JOU
JOZAN, Olivier	California-stop	532987	1111040044	E R JOZ
JU DENNE, Roger	Une vie à tout prix	537675	1285190044	E R JUD
JULLIARD, Claire	Robinson	619943	1760760044	E R JUL
JULLIARD, Claire	Les mauvaises notes	559244	1487410044	E R JUL
K., Sarah	Créature contre créature	685326	2441220044	E P K.
KA, Olivier	Le manteau du Père Noël	611951	175168	E R KA
KAHN, Michèle	La vague noire	597201	1673890044	E R KAH
KALLOK, Emma	Journal intime d'une chipie	616371	1754030044	E R KAL
KALOUAZ, Ahmed	Un maquisard dans la cit	731428	2697280044	E R KAL
KANZAWA, Toshiko	Ouf, le petit ours	389198	650690044	E R KAN
KASS, Pnina Moed	11h47 : bus 9 pour Jérusalem	697167	1778800044	E R KAS
KATOU	A la poursuite de Luc l'fer	590518	2302620044	E P KAT
KAYSER, Renée	Feux et cuisines	538525	1289150044	E 641 KAY
KELLETT, Robert	Le téléphérique de la peur	338410	1683880044	E R KEL
KELLY, Fiona	Mary Nelson a disparu	623391	1766390044	E P KEL
KELLY, Fiona	Un drôle de numéro	562924	1523000044	E P KEL
KEMP, Gene	Mon chien	592631	1664170044	E R KEM
KESSSEL, Joseph	Les cavaliers	521102	97003	E R KES D
KESSSEL, Joseph	Fortune carrée	1471	57010	E R KES D
KESSLER, Frédéric	L'amour en chantier	706840	253102	E R KES D
KIRBY, Huguette	Badges branchés en tissu peint et brodé	531728	862880044	E 746.4 KIR
KIS, Danilo	Chagrins précoces	7310	302010044	E R KIS
KRUSS, James	Histoires de nez	387098	650280044	E C KRU
KRUSS, James	Florentine	7345	69720044	E R KRU
KRUSS, James	Le chasseur d'étoiles et autres histoires	106003	630240044	E R KRU
KUTSCH, Angelika	L'important c'est que nous soyons amis	358869	62429	E R KUT
KUTSCH, Angelika	Micki peint la mer	375091	64097	E R KUT
LAGUIONIE, Jean-François	Le château des singes	588387	1537910044	E R LAG
LAMBERT, Christophe	Le fils du gladiateur	663800	2153760044	E R LAM
LANDREAUX, Jackie	Le violoniste du lac	677400	2317450044	E R LAN
LANDREAUX, Jackie	Deux enfants sous la lune	649747	2549840044	E R LAN
LAPORTE, Michel	La pierre noire	656064	2141060044	E P LAP
LAPORTE, Michel	Moi, Marguerite	302717	570010044	E R LAP
LARAMEE, Ghislaine	Laurette ou les malheurs d'un pâtissier	23478	326050944	E R LAR
LE BOURHIS, Michel	Loïs et Nora : c'est un beau roman	702725	2642910044	E R LEB

LE BOURHIS, Michel	Les yeux de Moktar	665943	2302110044 E R LEB
LE GENDRE, Nathalie	Esclave des Mihobés		430460044 E REV 690
LE GUIN, Ursula	Loin, très loin de tout	57376	573760044 E R LEG
LE MEN, Yvon	Le petit tailleur de shorts	542271	1323610044 E N LEM
LECHERMEIER, Philippe	Petites frictions et autres histoires courtes	705501	2645900044 E N LEC
Lefèvre, Séverine ; Morvan, Jean Dav	Les aventures de Tom Sawyer. 3	739006	257912 E BD LEF
LEFEVRE, Thierry	Monsieur Cinq	712237	2681370044 E P LEF
LEFEVRE, Thierry	Les treize oreilles	677167	2317870044 E P LEF
LEFRANC, Antoine	Le trésor de Sombrecoeur		3275710044 E REV 690
LEPAGE Emmanuel	Kelvinn. La menace verte	318788	61586 E B.D. LEP
LEPAGE Emmanuel	Kelvinn. L'étranger	342260	61391 E B.D. LEP
LESTRADE, Agnès de	La maison sous le lierre	759882	8098020044 E R LES
LETOCT, Alain ; Hervé ; Sauerwein, Le	Mattocheega des prairies	1955	46822 E B.D. LET
LETOCT, Alain ; Hervé ; Sauerwein, Le	Mattocheega le guerrier	278570	46827 E B.D. LET
LEWIN, Waldtraut	La troupe du loup. 6, le tournoi	704036	2529790044 E R LEW
LEWIN, Waldtraut	La troupe du loup. 1, le moine	682062	2435390044 E R LEW
LEWIN, Waldtraut	La troupe du loup. 3, la sauvageonne	691635	2548680044 E R LEW
LEWIN, Waldtraut	La troupe du loup. 4, l'otage	696136	2548690044 E R LEW
LEWIN, Waldtraut	La troupe du loup. 5, la sorcière	699438	2557480044 E R LEW
LEWIN, Waldtraut	La troupe du loup. 2, l'ami	685349	2441470044 E R LEW
LEYDIER, Michel	Benjamin, fils de flic	689028	2447500044 E P LEY
LEYDIER, Michel	Duel au sommet (fils de flic)	653676	2078470044 E P LEY
LEYDIER, Michel	A côté de la plaque (fils de flic)	685179	2441450044 E P LEY
LI XINTIAN	Enfant -de-l'hiver	6008	32919 E R LIX
LIEUTENANT X	Langelot contre six	534384	124256 E P LIE
LIGNY, Jean Marc	Le clochard Céleste	577153	152218 E S.F. LIG
LINDE, Heidi	Piqûres de moustiques	611425	168909 E R LIN
LINDECKER, Jacques	Martin contre-attaque (Gagne)	651606	2075630044 E R LIN
LINDECKER, Jacques	Martin chors jeu (Gagne)	650632	2072350044 E R LIN
LINDECKER, Jacques	Coup de blues ! (Gagne)	671904	2305460044 E R LIN
LINE, David	Une trompette ex-tra-or-di-naire	306021	4788 E R LIN
LIVINGSTONE, J.B.	Un parfait témoin	559632	133395 E P LIV
LIVINGSTONE, J.B.	Meurtre sur canapé	536790	129387 E P LIV
LIVINGSTONE, J.B.	L'assassin du golf	538221	129429 E P LIV
LIVINGSTONE, J.B.	Crime printanier	525420	109416 E P LIV
LIVINGSTONE, J.B.	Les disparus du Loch Ness	509700	69634 E P LIV
LIVINGSTONE, J.B.	Meurtre au British Muséum	9484	57336 E P LIV
LIZANO, Marc	Bluette-sur-mer	657308	214312 E B.D. LIZ
LOCHAK, Michèle	Si tu vas en Provence	88204	2337 E 914.49 LOC
LOCKHART SMITH, Cara	Le bébé sorcière	672586	220718 E R LOC
LODEWIJK, Martin ; HEUVEL, Eric	Jennifer Jones. Le trésor du roi Salomon	531780	111212 E B.D. LOD
LODEWIJK, Martin ; HEUVEL, Eric	Jennifer Jones. Le crâne de Mkwawa	507065	86028 E B.D. LOD
LODEWIJK, Martin ; HEUVEL, Eric	Jennifer Jones. Course contre la mort	372105	62662 E B.D. LOD
LOGEART, Brigitte	Coups de bec, coup de cœur	103578	46140 E R LOG
LONDON, Jack	Le loup des mers	1477	3642 E R LON
LONG, Guillaume	Platatras	731147	257518 E B.D. LON
LOPEZ DOMINGUEZ, Xan	Cache-cache Poulette	526366	100018 E R LOP
LORIENT, Frédérique	Sous un ciel de harpies	701962	2641510044 E S.F. LOR
LORIENT, Frédérique	Danseurs de lumière	692885	2545240044 E S.F. LOR
LOSA, Ilse	La rose américaine	588536	1520520044 E R LOS
LOTHAMER, Henryk	A bientôt maman !	36929	62713 E R LOT
LOUMAYE, Jacqueline	La balade du cerf-volant	360651	62455 E R LOU
LUXARDO, Hervé	Douze idées qui changèrent le monde	357535	623590044 E 944.04 LUX
MAESTRO, Giulio	Des voisins bien bruyants	12743	3807 E R MAE
MAESTRO, Giulio	Léopard est enrhumé	12550	3959 E R MAE
MAGNAN, Pierre	L'enfant qui tuait le temps	643281	195787 E C MAG
MALPASS, Eric	L'endroit rêvé pour un trésor caché	649062	2067180044 E R MAL
MALTE, Marcus	L'échelle	722665	269275 E R MAL
MALTE, Marcus	De poussière et de sang	705484	264570 E R MAL
MANGEMATIN, Fanny	Noël, Noël	544018	130702 E 745,5 MAN
MANGEMATIN, Fanny	Noël, Noël	544018	166556 E 745,5 MAN
MARECHAL	Prudence Petitpas mène l'enquête	191367	46350 E B.D. MAR
MARIMBERT, Jean-Jacques	Le col maudit	635884	1937710044 E P MAR
MARSAL, Marcel	Les messagers du Grand Mammouth	707886	264994 E R MAR
MARTIN, Laurence	Un père prodigue	701963	264126 E P MAR
MARTIN, Paul	L'île aux disparus		3215530044 E REV 690
MATTHEWS, Andrew	Amours, gloire et télé	648722	2066500044 E R MAT
MAU, Olivier	Mon frère est un drôle de type	590521	1520100044 E P MAU
MAUFFRET, Yvon	Le bonzaï et le sequoia	534417	111383 E R MAU
MAUPASSANT, Guy de	Contes fantastiques	549503	131667 E F MAU
MAYNE, William	Périlleuse aventure d'une chatte tigrée	4115	684282 E R MAY
MAZARD, Claire	Un été choc et chaud	528747	108548 E R MAZ
MAZARDS, Claire	Monsieur Elliot	598833	167769 E R MAZ
MCCAUGHREN, Tom	Le jour interdit	597779	132248 E R MCC
MCCULLY, Emily Arnold	Zaza à la télé	508284	86173 E R MCC
McDonald, Janet	Frères de rap	716395	268685 J R MCD
McKAY, Hilary	L'étoile d'indigo	671900	2305340044 E R MCK
McKAY, Hilary	Saffy et l'ange de pierre	663779	2537790044 E R MCK
MELIADE, Stéphane	Une copine à la piscine	561034	1532300044 E R MEL
MELISOU, Marie	Mon amoureux d'Internet	591579	1654230044 E R MEL
MENARD, Jean-François	La belle anglaise a disparu	559219	148132 E P MEN
MERIMEE, Prosper	Carmen, suivi de Les âmes du purgatoire DON		
MERINO, José Maria	L'or des songes	388397	64898 E R MER
MERLE, Robert	Un animal doué de raison	93836	46923 E R MER
MESLE, Philippe	Le muche	696769	255841 E R MES

MESTRON, Hervé	Incognito	704038	253040	E R MES
METANTROPO	Piège à Venise	671908	230547	E R MET
MEZINSKI, Pierre	Depuis que mon père est au chômage	682465	243850	E 306.85 MEZ
MILES, Betty	Adieu mes douze ans	532982	193876	E R MIL
Millet, Séverin	Coups de cœur	727946	288150	J 741 MIL
MIRANDE, Jacqueline	Pauline en juillet	537769	111892	E R MIR
MISSONNIER, Catherine	Pièges et sortilèges	534460	1242860044	E P MIS
MISSONNIER, Catherine	On ne badine pas avec les tueurs	526781	1315340044	E P MIS
MISSONNIER, Catherine	On ne badine pas avec les tueurs	526781	1315330044	E P MIS
MISSONNIER, Catherine	On ne badine pas avec les tueurs	526781	1101280044	E P MIS
MISSONNIER, Catherine	Extraterrestre appelle CM1	525269	1314960044	E R MIS
MISSONNIER, Catherine	Le goût de la mangue	621720	1765340044	E R MIS
MISSONNIER, Catherine	Le mystère de la Grange aux loups	399685	65749	E P MIS
Mixité(s)	Mixité(s)	705411	264583	J N MIX
Moissard, Boris	Le meilleur de notre jeunesse	522447	99494	E R MOI
MOKA	Trois-Pommes	537987	111948	E R MOK
Moncomble, Gérard	Mes chers voisins	546666	133336	E R MON
Moncomble, Gérard	Bouzouk. 1, Les fantômes d'Ahah	598829	167767	E R MON
Moncomble, Gérard	Bouzouk. 2, Les mange-mémoire	600430	168192	E R MON
Moncomble, Gérard	Dans les bras du monstre	633943	193309	E R MON
Moncomble, Gérard	Guide Georges Bouton de Timballe	595016	110150	E R MON
Moncomble, Gérard	Moi-je	588388	149774	E R MON
MONSIEUR B	Yoman. Kiffe le skate	673862	230989	E B.D. MON
MONSIEUR B	Yoman. Trop d'la bombe	635383	193448	E B.D. MON
MONSIEUR B	Yoman. Méga la classe !!	649684	207037	E B.D. MON
MONTELLA, Christian de	L'équipe	647922	2065790044	E R MON
MONTELLA, Christian de	Les rêves du temps. 1	727028	269492	E SF MON
MOREAU	Jack l'empailleur	600802	168234	E F MOR
MORGENROTH, Barbara	Charlie l'impossible	637713	194726	E R MOR
MORGENSTERN, Susie	Premier amour, dernier amour	645125	206260	E R MOR
MORGENSTERN, Susie	Barbamour	537636	148724	E R MOR
MULLER, Xavier	Les détectives de l'étrange	726998	2695120044	E P MUL
MUNOZ RYAN, Pam	Les racines de Naomi	696133	2655390044	E R MUN
MURAIL, Marie-Aude	L'espionne fonde son club	640291	1947660044	E R MUR
MURAIL, Marie-Aude	L'espionne joue à l'espion	640273	2060210044	E R MUR
MURRAY, Anna	1,2,3, je crée...tout pour Noël	537807	128709	E 745,5 MUR
NAVRATIL, Elisabeth	Les enfants du Titanic	558072	1018720044	E B NAV
NEELS, Christian	Baskets et canastas	661214	2148350044	E R NEE
NICHOLSON, William	Les secrets d'Aramanth. 1, le vent de feu	635655	1935760044	E R NIC
NICHOLSON, William	Seeker. Nobles guerriers, 1	694229	2547130044	E R NIC
NICHOLSON, William	Noman. Nobles guerriers, 3	723291	2692290044	E R NIC
NICHOLSON, William	Jango. Nobles guerriers, 2	709653	2652170044	E R NIC 2
NICHOLSON, William	Le vent de feu. 2, les esclaves de la seig	635670	1935800044	E R NIC 2
NICHOLSON, William	Le vent de feu. 3, le chant des flammes	643593	1959360044	E R NIC 3
NOB	Mon ami Grompf : l'élève de l'année	816103	8049510044	E REV 690
NOEL, Geneviève	Un défi du tonnerre	560016	1491050044	E R NOE
NOIREZ, Jerome	La dernière flèche	749403	302437	J R NOI
NOZIERE, Jean-Paul	Eldorado	598775	168423	E R NOZ
NOZIERE, Jean-Paul	Des crimes comme ci comme chat	519721	109137	E P NOZ
OBERSKI, Jona	Années d'enfance	520852	108004	E R OBE
O'CONNOR, Barbara	Mon copain Vanille	650313	207209	E R O'C
O'CONNOR, Barbara	Le concours d'orthographe	688530	244666	E R O'C
O'CONNOR, Barbara	Beethoven au Paradis	582808	153970	E R O'C
O'DELL, Scott	La route de l'or	541688	109191	E R O'D
O'DELL, Scott	Etoile Noire, Aube Claire	377542	64439	E R O'D
O'HARA, Mary	Le fils de Flicka	537841	128258	E R O'H
O'HARA, Mary	Comme un poulain sauvage	118047	1046	E R O'H
PALLUY, Christine	La boîte à secrets	662364	215246	E R PAL
PARNELL, Kerry	Mon corps, ma tête, mon cœur et moi	676419	231849	E 612.6 PAR
PAROLES DE LA MER		623240	1766460044	E 841 PAR
PAROLES DE REVOLTE		535633	1290270044	E 841 PAR
PAUTZ, Geoffroy	15 recettes de Geoffroy faciles à réussir	701943	264190	E 641,5 PAU
PEF	Au loup tordu	554589	1333010044	E C PEF
PERRIER, Pascale	Jeux de famille	600443	1679490044	E R PER
PERRIER, Pascale	Une randonnée d'enfer	617878	1759890044	E R PER
PESKINE, Brigitte	Zaïna, cavalière de l'Atlas	687465	2445610044	E R PES
PICA ; BOUCHARD	Croco & Fastefoude. Croco a les crocs !	599125	168021	E B.D. PIC
PICA ; BOUCHARD	Croco & Fastefoude. Un amour de croco	588152	165688	E B.D. PIC
PICA ; BOUCHARD	Croco & Fastefoude. Croco champion d'i	628208	192490	E B.D. PIC
PICA ; BOUCHARD	Croco & Fastefoude. Drôle de croco	637883	194260	E B.D. PIC
PICAULT, Aude	Les mélo maniaks	719790	256883	E B.D. PIC
PICAULT, Aude	Les mélo maniaks. 2	741827	306036	E B.D. PIC
PICHARD, Tristan	Le combat de Persée		3277180044	E REV 690
PIERON, Sylvia	Archidouée en sorcellerie		3381980044	E REV 690
PINGUILLY, Yves	Une journée à cloche-pied	530915	110924	E R PIN
PINKWATER, Daniel Manus	Harold Blatz, 13 ans, gourou diplômé	662260	2150940044	E R PIN
PIQUEMAL, Michel	Petit Nuage	539821	1292500044	E R PIQ
PIQUEMAL, Michel	Le pionnier du Nouveau Monde	341592	57897	E R PIQ
PIQUOMBLE, Jérémy	Croisière aux petits oignons	581247	152994	E P PIQ
PIQUOMBLE, Jérémy	Croisière aux petits oignons	581247	152993	E P PIQ
PITTAU, Francesco	Déménagement les petits camets	552387	133130	E R PIT
POE, Edgar Alan	Le sphinx et autres contes bizarres	100576	3514	E R POE
POE, Edgar Alan	Les aventures d'Arthur Gordon Pym	25899	32761	E R POE
POIRIER, François	Trois fois oui	552288	132977	E R POI
POIVRE D'ARVOR, Patrick	Les enfants de l'aube	733930	288717	E R POI

POSLANIEC, Christian	Le boucher sanglant	594326	133851 E P POS
POTOK, Chaim	Roi du ciel	630224	1927820044 E R POT
POTOK, Chaim	L'arche de Noah	665921	2301670044 E R POT
POTOK, Chaim	La course du zèbre	587605	1653040044 E R POT
POUCHAIN, Martine	Un hanneton dans le plafond	724567	2880460044 E R POU
POUCHAIN, Martine	Je voudrais te redire papa	680248	2431820044 E R POU
POUCHKINE, A.S.	La fille du capitaine	877	1361 E R POU
POUPON, Nicolas	Noémie contre la rumeur	192457	642403 E B.D. POU
POUSTIS, Jacques	Joyeux anniversaire!	616388	1754110044 E R POU
PRESSLER, Mirjam	Bougou l'Ourson	506214	63898 E R PRE
PRESSLER, Mirjam	Jessi. Drôle de jour de chance!	527314	97910 E R PRE
PRESSLER, Mirjam	Difficile à dire	358883	62430 E R PRE
PREVOT, Pascal	Agence Jupiter		3270680044 E REV 690
PRICE, Willard	Pièges sous le pacifique	101107	3619 E R PRI
Queesemand, Anne	Colporteurs d'images	292506	60995 E 841 QUE
RAUZIER-FONTAYNE, Lucie	La petite fille aux oiseaux	695749	2549280044 E R RAU
RAZZI, Jim	Sherlock Heml'os mène l'enquête	682191	2435620044 E R RAZ
RAZZI, Jim et Mary	Sherlock Heml'os mène l'enquête : 7	340174	609290044 E P RAZ
REBERG, Evelyne	La rédac	539216	149021 E R REB
RENO ; BOULET	Womoks. 3, Albon, les brutes et les truar	673869	230976 E B.D REN
RENO ; BOULET	Womoks. 1, Mutant suspend ton vol...	629413	192617 E B.D. REN
RENO ; BOULET	Womoks. 2, Le croiseur s'amuse	643841	195571 E B.D. REN
RIES, Julien	Le christianisme des origines	642779	194830 E 230 RIE
RIGANO, Giovanni ; BRREMAUD, Fré	Daffodil. 2, Nosferatu	685119	257144 E B.D. RIG
RIGANO, Giovanni ; BRREMAUD, Fré	Daffodil. 3, Le monstre	712531	268441 E B.D. RIG
RIGANO, Giovanni ; BRREMAUD, Fré	Daffodil.1, Addio-colonnello	664421	215577 E B.D. RIG
RIMBAUD	Poèmes de Rimbaud en B.D.	666216	141565 E 841 RIM
RIVIERE, Anne	Le tunnel	791730	3387040044 E REV 690
RIVIERE, F.	Jonathan Cap : drôle de jeu de rôles	311811	547790044 E R LAP
ROBINSON, Barbara	Sauve qui peut, voilà les Herman!	545221	149589 E F ROB
ROCARD, Ann	Jouons aux quatre coins de l'histoire	355980	622230044 E 793 ROC
ROGER, Marie-Sabine	Titoine : mystère et chuchotis	548661	1018700044 E R ROG
RONSSIN, Jean-Pierre	Cervantes le manchot de Léopante	287745	572110044 E B CER
Rouède, Pierre	Dictionnaire italien-français et français-ita	101823	4797 E 453,4 ROU
ROUSSEL, François	Matt & Higgins,t,2 Rendez-vous	665610	230099 E BD ROU
ROUSSEL, François	Matt & Higgins,t,1 Heureux !	655050	207915 E BD ROU
ROUSSEL, François	Matt & Higgins, t,3 Nés pour courir	680666	243146 E BD ROU
ROY, Claude	Nouvelles enfantasques	11147	348730044 E 841 ROY
RUSE, Nadine	Noël blanc et argent	537664	128627 E 745,5 RUS
RYAN, Margaret	Opération boyfriend	671860	2307810044 E R RYA
RYAN, Margaret	Opération beaugosse	705855	2645730044 E R RYA
RYAN, Margaret	Opération mariage	705856	2645740044 E R RYA
SABATIER, Robert	Les fillettes chantantes	32124	634580044 E R SAB
SABET, Katia	Marwan de la mer Rouge	716351	2535660044 E R SAB
SALMA, Sergio	Ice Fred T,1 Sale temps pour les ...	661767	214839 E BD SAL
SAUNDERS, Kate	La bataille de la sardine sacrée	690354	2542140044 E R SAU
SCHMITZBERGER, Simone	Le vol des bisous	560019	1491070044 E R SCH
SCHULZ, Hermann	Téméo, fils du roi des Pierres	673125	2309310044 E R SCH
SCOTTO, Thomas	Le baiser du serpent	671892	2305570044 E P SCO
SECKA, Frank	A-pic	645882	2062360044 E R SEC
SEGUIN-FONTES, Marthe	Suppose que la mer soit sucrée	17650	1143 E A SEG
SEGUIN-FONTES, Marthe	La bouilloire a un secret	530074	101065 E A SEG
SEGUIN-FONTES, Marthe	Par quatre chemins	9559	22 E A SEG
SENECAL, Didier	Le mystère des mots croisés	539765	1290480044 E P SEN
SENECAL, Didier	Champion !	552179	1324900044 E R SEN
SENGER, Geneviève	Seuls à la maison	600517	1679670044 E R SEN
SENGER, Geneviève	Seuls à la maison	600517	1679660044 E R SEN
SENGER, Geneviève	Journal secret : une histoire entre sœurs	656807	2144600044 E R SEN
SERRES, Alain	Encore un coquelicot	710652	2680780044 E 841 SER
SERRES, Alain	Le bestiaire des mots	564260	1560580044 E 841 SER
SHREVE, Susan	Appelez-moi poison !	719735	2689910044 E R SHR
SIBRAN, Anne	Hugo et les lapins	501596	669470044 E R SIB
SIEGAL, Aranka	Sur la tête de la chèvre	312703	578490044 E R SIE
SIEGAL, Aranka	La grâce du désert	329088	605910044 E R SIE
SIFF, Lowell A.	Love	681869	2072480044 E R SIF
SIGWARD, Valérie	Les bizarres	716331	2535910044 E P SIG
SILVESTRE, Anne-Sophie	Enquête à Latruffe-city	680386	2430880044 E P SIL
SIMARD, Eric	Les chimères de la mort	632738	1940330044 E S.F. SIM
SIRIUS	Bouldaldar. La forêt menacée	513266	69172 E B.D. SIR
SON ; GENIN, R	Maître Chang. Les brigands	506025	128966 E B.D. SON
STINE, R.L.	Photos de malheur (Chair de poule)	554851	1483680044 E F STI
STINE, R.L.	Danse mortelle	623860	176929 E F STI
STINE, R.L.	Halloween party	554622	133852 E F STI
STOLZ, Joëlle	Loin dde Ghadamès	685339	2440990044 E R STO
STONE, David Lee	Les chroniques d'Ilmoor	677381	2317810044 E R STO
SWARTE, Vincent de	Une photo de toi	687522	2445810044 E R SWA
SYLVESTRE, Adrien	Isaa	660067	2150230044 E F SYL
TAMAR, Erika	Le chien du ferrailleur	643622	1956540044 E R TAM
TCHERKHOV, Anton	Histoires pour rire et sourire	14323	92940044 E R TCH
TERREE, Caroline	Délit de fuite	638638	1944660044 E P TER
TEULIE, Alain	La bâilleuse	600524	1772350044 E R TEU
TEUSEN, Gertrude	Bricolages de Noël	133862	509198 E 745,5 TEU
TEUSEN, Gertrude	Bricolages de Noël	86932	509198 E 745,5 TEU
THIELE, Colin	La malédiction des opales	378501	641070044 E R THI
THIES, Paul	La sorcière est dans l'ascenseur	575794	1096930044 E R THI

THIES, Paul	Juliette cherche Roméo	600446	1679510044	E R THI
TITUS	Nos amis les objets...	620340	1766600044	E 847 TIT
TOUATI, Lucien-Guy	Linot, tête de linotte	287728	469070044	E R TOU
TOUPET, Armand	L'enfant à l'étoile jaune	535588	111460	E R TOU
TOWNSON, Hazel	Espion à la noix	550822	152907	E P TOW
UEBE, Ingrid	Mélinda et la Sorcière des mers	560594	1309490044	E C UEB
VAISMAN, Anne	Le livre des garçons	698941	255657	E 305.23 VAI
VAN LOON, Paul	Tout savoir sur les vampires, les monstre	553120	133029	E 398.2 VAN
VAN ZEVEREN, Michel	Pierre le loup	736203	289094	E BD VAN
VENTURA, Piero	Jeanne d'Arc	401837	65993	E 944.026 VEN
VERICOURT, Guillemette de	Quelle éthique pour les sciences ?	693855	2546780044	E 603 VER
VERLAINE, Paul	Poèmes choisis	540000	129181	E 841 VER
VERMANDE-LHERM, Marie-Agnès	Le carnet disparu	652806	2076670044	E R VER
VIAN, Boris	Le Vian	612145	192993	E 782.42 VIA
VILLOVITCH, Hélène	A la fraise	730475	2696520044	E R VIL
VILLOVITCH, Hélène	Mona Lisa et moi	707887	2649360044	E R VIL
VIOT, Jean-Louis	Tout faux Ludo !	555763	1325310044	E P VIO
VLEESCHOUWER, Olivier de	Ma première histoire drôle	556822	1486810044	E R VLE
WAAS, Uli	Lola a disparu	541376	1284570044	E R WAA
WALT DISNEY	Un loup dans la bibliothèque	579987	133556	E R DIS
WILDE, Oscar	Le fantôme de Canterville	535516	1115660044	E F WIL
WILLSON, Sarah	Les Razmokets et les zombies	592625	1664110044	E R WIL
ZEUCH, Christa	Que la fête commence!	653669	2078540044	E R ZEU
ZITELMAN, Arnulf	Hypatia	405001	660670044	E R ZIT
ZURCHER, Muriel	Enquête de famille	816102	8068330044	E R ZUR
	Encyclopédie Bordas. 8, Pompe-San Fra	636565	175704	E 034 ENC
	Encyclopédie Bordas. 7, Nono-Pompado	636682	175708	E 034 ENC
	Encyclopédie Bordas. 6, Lisbonne-Nonnc	636566	175699	E 034 ENC
	Encyclopédie Bordas. 5, Hafid-Lis	636709	175705	E 034 ENC
	Encyclopédie Bordas. 3, Coblenca-Espio	636564	175701	E 034 ENC
	Encyclopédie Bordas. 4, Espla-Hafez	636683	175700	E 034 ENC
	Encyclopédie Bordas. 2, Baumé-Cobaye	636563	175703	E 034 ENC
	Encyclopédie Bordas. 1, Aa-Baume	636552	175702	E 034 ENC
	Encyclopédie Bordas. 10, Thornton-Zyrai	636706	175710	E 034 ENC
	Encyclopédie Bordas. 9, Sang-Thornhill	636707	175709	E 034 ENC
	Encyclo Bordas. Dictionnaire de la langu	636712	175707	E 034 ENC
	Encyclo Bordas. Dictionnaire de la langu	636710	175706	E 034 ENC
	Sirènes et siréniens	594648	1505310044	E 398.2 SIR
	La France en poésie	17873	6877	E 841 FRA
	Le dernier saut d'Astrée : 6 histlores dau	636849	1939820044	E R DER
	Totally spies : l'île des gladiateurs	648938	2067360044	E R TOT
	Le surfeur de tsunami : 6 hist, sports de r	628679	1930250044	E R SUR
	Plein d'idées pour les fetes	531635	108336	E 745,5 PLE
	Noël au zoo	675882	230967	E A NOE
	Livre de Noël	559251	148050	E 745,5 LIV
	Noël plein d'idées	505609	68451	E 745,5 NOE
	Véritable histoire du Père Noël	529722	109692	E C VER
	Du côté des filles	195188	642105	E 305.23 DUC
	Le cirque et le jouet (Expo)	28413	971	E 791.3 EXP
	Timbres et collections	327931	60654	E 769.56 TIM

AUTEUR	TITRE	TITN	CODE-BARRE	COTE
Kenig, Ariel	Photo roman	715407		268684 J R KEN
Hunter, Jana Novotny	Ecoute mes lèvres	682656		243916 J R HUN
Defossez, Jean Marie	Face nord	682659		243924 J R DEF
Gallego Garcia, Laura	La légende du roi errant	695853		177889 J R GAL
Sebbar, Leila	Soldats	594005		170855 J R SEB
Bertin, Roseline	Journal sans fin	703499		256000 J R BER
Beaumarchais	Maitres et valets	591881		132166 J 809 BEA
Lodato, Victor	Mathilda Savitch	755668		275780 J R LOD
Kino, Julia	Adieu la chair	705574		264745 J R KIN
Mathieu, Valérie	Le ciel de travers	638851		202319 J R MAT
Mathiotte, Pierre	Impasse de l'océan	625015		172974 J R MAT
Giovanni, José	Le musher	560798		142888 J R GIO
Coran, Pierre	L'amour mauve	697165		255094 J R COR
Lubar, David	Talents cachés	650483		212626 J R LUB
Amblard, Odile	J'écris mon journal intime	557783		142730 J 305,23 AMB
Nozière, Jean Paul	Série noire sur le chérie noire	640292		194806 J R NOZ
Le Bourhis, Michel	Il y a des nuits entières	703517		255992 J R LEB
Jimenes, Guy	L'enfant de Guernica	727213		269209 J R JIM
Montaigne de, Tania	Geneviève et la théorie du cinq	667517		230314 J R MON
Lou, Virginie	Un papillon dans la peau	650506		228551 J R LOU
De Closets, Francois	Zéro faute	736925		274854 448,1 CLO
Gaillard, Jacques	Beau comme l'antique	522700		105536 442 GAI
Nettle, Daniel	Ces langues, ces voix qui s'effacent	657513		213366 401,1 NET
Lambert, Pierre Yves	La langue gauloise			213366 440,2 LAM
Pruvost, Jean	Les dictionnaires de la langue française	640141		202142 443 PRU
Jendillou, Jean François	L'analyse textuelle	697690		236500 410 JEA
Dontchev, Doncho	Dictionnaire du français argotique, popo	657751		213556 447,09,DON
Duneton, Claude	La puce a l'oreille	535232		124570 447,09 DUN
Pouget, Anne	Le pourquoi des choses 2	708504		216413 442 POU
Pouget, Anne	Le pourquoi des choses	763656		320081 442 POU
Aguilar, Mickael	300 citations pour la vent eet la nego	727969		280392 408 AGU
Perret, Michel	L'acquisition de la grammaire, du frança	733193		274624 407 ACQ
Merle, Pierre	Introduction à l'histoire de la langue fr	718049		274131 440,9 PER
Walter, Henriette	Argot, verlan et tchatches	693827		324003 447,09 MER
Orelli, Giovanni	Aventures et mésaventures des langues	725306		279822 447 WAL
	Il sogno di Walacek	513896		96940 Ita ORE
Van Roey, Jacques	Dictionnaire compact, Français-Italien II	670982		224138 453 LAR
	Dictionnaire des faux amis français-Itali	507254		85755 423,1 VAN
	Le robert encyclopédique des noms pro	711257		236749 443 ROB
	Parlez vous régions ?			279920 447 PAR
Moeschler, Jacques	Introduction a la linguistique contempor.	730177		274439 410 MOE
Rosier, Jean Maurice	La didactique du français	640327		202151 440,71 ROS
Pontiggia, Giuseppe	Il giocatore invisibile	545385		135561 Ita PON
Marchand, Valère-Marie	Le verbe géomètre	681998		241237 411 MAR
Marchand, Valère-Marie	Les alphabets de l'oubli			241236 411 MAR
	Dictionnaire hachette edition 2008	711237		236790 443 HAC
	Le guide de conversation routard italien	692381		225176 458 Ita
Moravia, Alberto	Alberto Moravia 1934	510729		95329 Ita MOR
Pflugaupt, Laurent	Lettres latines	682137		241238 411 PFL
	Le Robert college 11-15 ans	694326		236374 443 ROB
	Larousse petit anglais	700706		262646 423,4 LAR
Dalbera-Stefanaggi, Marie-Josée	La langue corse	639620		141112 457,95 DAL
Eco, Umberto	Il pendolo di Foucault	400396		79680 Ita ECO
	Le guide de conversation routard anglai			225304 428 GUI
Tabucchi, Antonio	notturno indiano	504641		84851 Ita TAB
Benni Baol, Stéphane	Una tranquilla notte di regime	514577		102250 Ita BEN
Pratolini, Vasco	Cronache di poviri amanti	545442		135846 Ita PRA
Buzzati, Dino	Un amore	525174		106798 Ita BUZ
	Dictionnaire italien Hachette et de Agos	733377		281181 453,41 HAC
	Le Robert et Collins poche italien			236966 453 ROB
Von Ziegesar, Cecily	It girl Tentations	750570		275314 J R VON
Von Ziegesar, Cecily	It girl Les scrupules connaît pas	729555		265893 J R VON
Von Ziegesar, Cecily	It girl Ca reste, entre nous	723941		269266 J R VON
Von Ziegesar, Cecily	It girl Tu me le payeras !	631554		275223 J R VON
Von Ziegesar, Cecily	It girl Veinarde !	750572		275286 J R VON
Von Ziegesar, Cecily	It girl Bonjour la réputation	762839		320068 J R VON
Hugo, Victor	Les chatiments (connaissance d'une œ	560780		142821 809 HUG
Kafka	La métamorphose	537558		126115 J R KAF
Lindroth, Malin	Quand passent les trains	707208		265003 J R LIN
Louette, Jean François	En attendant Godot	736109		289079 J 809 LOU
Jaouen, Hervé	Mamie mémoire	642202		212776 J R JAO
Gutierrez, Bénédicte	Génération ados	691130		254367 305,23 GUT
	Nouvelles re-vertes	725604		288083 J N NOU
Guéraud, Guillaume	Couscous clan	665688		231210 J R GUE
Lekich, John	Losers club	692474		244070 J R LEK
Peretti, Camille de	Thornytorinx	693861		254654 J R PER
Von Ziegesar, Cecily	Gossip girl je veux tout tout de suite	753004		275531 J R VON
Von Ziegesar, Cecily	Gossip girl, meme pas en reve	707195		265017 J R VON
Von Ziegesar, Cecily	Gossip girl, c'est pour ça qu'on l'aime	684646		244878 J R VON
Von Ziegesar, Cecily	Gossip girl, tout le monde en parle			275630 J R VON
Von Ziegesar, Cecily	Gossyp girl, ça fait tellement de bien de	684645		244875 J R VON
Renault, Murielle	En fin la vérité sur les contes de fées	707178		265025 J R REN
Foon, Dennis	Les terres du reve : le testament de l'au	710751		268934 J F FOO
Elliot, Patricia	Murkmere			254494 J F ELL
Foon, Dennis	Les enfants de l'aurore			255690 J F FOO
Roumiguière, Cécile	Violette l'amour basta !			288853 J R ROU
Sartre, Jean Paul	"Les mots" de Sartre			110513 J 809 SAR
	Dictionnaire des rimes			229021 J 808,1 WAR
Kursjuweit, Dirk	Deux sans barreur			268129 J R KUR
Giulivo, Romuald	Pyromane			265988 J R GIU

Lethielleux, maud	Tout près, le bout du monde	302548	J R LET
Hill, David	Ennemis intimes	243352	J R HIL
Vermot, Marie Sophie	Confiance, encore mieux et autocouiseur	143375	J R VER
Pongrasic, Zoran	Goumi-goumi	243408	J R PON
	Initiation à l'informatique	274484	004,16 INI
	L'ordinateur portable	274551	004,16 ORD
	Javascript	229992	005,133 JAV
	Internet explorer 8	274701	004,678 INT
	Initiation à la micro informatique	229335	004,16 INI
Ambrosio Gabriella	Douze heures avant	320216	J R AMB
Honaker, Michel	La main du destin	254379	J R HON
Hagerup, Hilde	Quelque chose que je regrette	243941	J R HAG
Gévert, Pierre	Tout savoir sur la fonction publique	224816	A 370,76 GEV
Pollart, Guy	L'histoire de France : 200 QCM pour vous tester	267839	Q 370,76 POL
Gévert, Pierre	La France et ses institutions ; 200 QCM pour faire le point	267839	Q 370,76 GEV
Gévert, Pierre	Dissertations aux concours administratifs	228077	A 370,76 GEV
Ehret, Marie Florence	Comme un coquelicot	243915	J R EHR
	Linux le guide complet	274559	005,43 LIN
Ammi, Kébir M	Feuille de verre	243358	J R AMM
	Le dictionnaire HTML XML WML	198542	005,133 KUR
	Tout sur mon samsung galaxy note2	230325	J R HAN
	Boy		
Hanley, James	Tempetes	177876	J R HAN
Hanno	Les femmes aux cheveux courts	265981	J R LEC
Lecomte, Patrice	Gazoline café	243939	J R BAR
Barbay,Christine	Jour sans retour	157258	J R TAY
Taylor, Kressmann	Journal d'une sorcière	213467	J R REE
Rees, Cella	Vies de sorcières	213466	J R REE
Rees, Cella	Linux Ubuntu trucs et astuces	274556	005,43 AMB
Barthes, Roland	Fragments d'un discours amoureux	48855	153,432 BAR
Tournier, Michel	Le roi des Aulnes	502	R TOU
Dostoievsky, Fédor	L'idiot	11588	R DOS
Vargas, Fred	L'homme a l'envers	158943	G C R VAR D
Jasko, Murielle	Dictionnaire des fonctions publiques	236614	A 370,76 JAS
	L'Islam en France	198441	297 ISL
Moka	La prophétie de Venise	321010	J P MOK
Vincent, Elisabeth	La mémoire, ses mécanismes,et ses troubles	254679	153,12 VIN
Dessuant, Pierre	Le narcissisme	202156	155,2 DES
Tisseron, Serge	La résilience	279122	155,24 TIS
	Le un		REV 128
	n°1à 8, n°10, 11, 14, 16, 17, 18 22, 24,		REV 128
	25, 28, 29, 30, 32, 35, 37, 38, 39, 40,		REV 128
	n°46 à 57, n°67, 68, 70, 71, 72, 74, 75,		REV 128
	76, 77, 78, 80, 83, 88, 89, 90, 92, 96, 97, 98, 99, 100,		REV 128
	107, 119		REV 128
Godard, Philippe	Ces intolérances "ordinaires"	225788	J 305,3 GOD
Ferrier, Bertrand	Happy end	177530	J R FER
Le Bourhis, Michel	Acte 2	192208	J R LEB
Defossez, Jean-Marie	Quand l'amour s'en mail	255988	J R DEF
Cantin, Marc	Vers des jours meilleurs	194844	J R CAN
Bodoc,Liliana	La saga des confins : 1 L'armée du cerf	264766	J F BOD
Bodoc, Liliana	La saga des confins : L'ombre	265881	J F BOD
Bodoc, Liliana	la saga des confins : le feu	265882	J F BOD
Blundell, Judy	Ce que j'ai vu et pourquoi j'ai menti	289351	J R BLU
Du Bouchet, Paule	Chante, Luna	231185	J R DUB
Cocho, Juan	Chorizo	244869	J R COC
PHOSPHORE	Année - déc. 2013	567398	3384710044 REV. 385
PHOSPHORE	Année - nov. 2013	567398	3382030044 REV. 385
PHOSPHORE	Année - oct. 2013	567398	430450044 REV. 385
PHOSPHORE	Année - sept. 2013	567398	3277590044 REV. 385
PHOSPHORE	Année - août 2013	567398	3275770044 REV. 385
PHOSPHORE	Année - juil. 2013	567398	3273440044 REV. 385
PHOSPHORE	Année - juin 2013	567398	3270670044 REV. 385
PHOSPHORE	Année - mai 2013	567398	3267890044 REV. 385
PHOSPHORE	Année - avril 2013	567398	3265360044 REV. 385
PHOSPHORE	Année - mars 2013	567398	8049270044 REV. 385
PHOSPHORE	Année - fév. 2013	567398	8042790044 REV. 385
PHOSPHORE	Année - janv. 2013	567398	8044520044 REV. 385
PARIS MATCH	Année - jan. 2015	580416	3474750044 REV. 050
PARIS MATCH	Année - janv. 2015	580416	3476710044 REV. 050
PARIS MATCH	Année - janv. 2015	580416	3475210044 REV. 050
PARIS MATCH	Année - janv. 2015	580416	3475760044 REV. 050
PARIS MATCH	Année - fév. 2015	580416	3477100044 REV. 050
PARIS MATCH	Année - fév 2015	580416	3478100044 REV. 050
PARIS MATCH	Année - fév.-mars 2015	580416	3478850044 REV. 050
PARIS MATCH	Année - mars 2015	580416	3479540044 REV. 050
PARIS MATCH	Année - mars 2015	580416	3560800044 REV. 050
PARIS MATCH	Année - mars-avril 2015	580416	3561330044 REV. 050
PARIS MATCH	Année - avril 2015	580416	3561860044 REV. 050
PARIS MATCH	Année - avril 2015	580416	3562200044 REV. 050
PARIS MATCH	Année - avril 2015	580416	3562700044 REV. 050
PARIS MATCH	Année - avril 2015	580416	3563440044 REV. 050
CHEVAL MAGAZINE	Année - déc. 2012	632489	3262570044 REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - nov. 2012	632489	8089870044 REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - oct. 2012	632489	8087500044 REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - sept. 2012	632489	8084830044 REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - août 2012	632489	8083090044 REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - juil. 2012	632489	8081060044 REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - juin 2012	632489	8078570044 REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - mai 2012	632489	8075830044 REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - avril 2012	632489	8073830044 REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - mars 2012	632489	8071210044 REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - fév. 2012	632489	8068940044 REV. 700

CHEVAL MAGAZINE	Année - janv. 2012	632489	8066950044	REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - déc. 2013	632489	3384730044	REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - nov. 2013	632489	3382640044	REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - oct. 2013	632489	430150044	REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - sept. 2013	632489	3277800044	REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - août 2013	632489	3278060044	REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - juil. 2013	632489	3273420044	REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - juin 2013	632489	3271200044	REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - mai 2013	632489	3268600044	REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - avril 2013	632489	3266330044	REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - mars 2013	632489	8049820044	REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - fév. 2013	632489	8046350044	REV. 700
CHEVAL MAGAZINE	Année - janv. 2013	632489	8044650044	REV. 700
Smith, Roland	Disparition programmée		313176	J P SMI
Slocombe, Romain	Qui se souvient de Paula ?		253676	J P SLO
Oppel, Jean Hugues	Allers sans retours		269397	J P OPP
Robbercht, Thierry	Terminale terminus		302124	J P ROB
Brennan, herbie	La guerre des elfes, Le destin des elfes		362084	J F BRE
Quadruppani, Serge	J'ai jeté mon portable		253586	J P QUA
Brennan, herbie	La guerre des elfes, L'héritière		352085	J F BRE
Madani, Karim	Ciel liquide		275296	J F MAD
Brennan, Herbie	La guerre des elfes, La reine du royaume		352083	J F BRE
Cabot, Meg	Jade		302435	J F CAB
Mowll, Joshua	Operation Zoridium		254510	J P MOW
Mowll, Joshua	Opération désert de la mort		269264	J P MOW
Mowll, Joshua	Opération Typhon		264752	J P MOW
Nozière, Jean Paul	Adieu mes jolies		268322	J P NOZ
Meyer, Cabot Harrisson	Nuits d'enfer au paradis		269421	J F NUI
Maguire Eden	Beautiful dead		302430	J F MAG
Maguire Eden	Beautiful, Livre 2		275495	J F MAG
Joanniez, Sébastien	Treizième avenir		255835	J R JOA
Joanniez, Sébastien	C'est loin d'aller ou ?		177533	J R JOA
	Poèmes de Verlaine en bandes dessinées		177534	J 841 VER
Aguire, Ann	Enclave, Tome 1		321432	J F AGU
Aguire, Ann	Enclave, tome 2		321433	J F AGU
Aguire, Ann	Enclave, Tome 2		350118	F AGU
Mosconi, Patrick	Personne n'est parfait		275791	J P MOS
Marsden, John	Tomorrow, tome 3		3214380044	J F MAR
Santos, Care	L'amour au-delà de la mort		2758150044	J F SAN
Olivier, Mickael	Frères de sang		2643070044	J P OLL
Lovegrove, James	Days		2433430044	J SF LOV
Germain, Alain	Fantomes d'opéra		2433330044	J P GER
Cassidy, Anne	Judy portée disparue		2654620044	J P CAS
Beigel, Christine	Piste noire		2558530044	J P BEI
Ubukata, Tow	Le chevalier d'Eon		2694090044	J P UBU
Fantasskey, Beth	Alchimie		2754980044	J F FAN
Maguire Eden	Beautiful dead, Livre 3		3200550044	J F MAG
Maguire Eden	Beautiful dead, Livre 4		3463300044	J F MAG
Marsden, John	Tomorrow, Tome 1		3206090044	J F MAR
Marsden, John	Tomorrow, tome 2		3214680044	J F MAR
Von Ziegesar, Cecily	Gossip girl, Vous m'adorez, ne dites pas le contraire		2755050044	J R VON
Brennan, Herbie	La guerre des elfes, Tome 1		3520810044	J F BRE
Brennan, Herbie	La guerre des elfes, tome 2		3520800044	J F BRE
Girre, Claire et Xavier	Dictionnaire d'histoire contemporaine		2363840044	A 370,76 DIC
Thomas, Eva	L'indispensable des notions politiques		2631260044	Q 370,76 GIR
Chaton, Patricia	Le sang des mots		968870044	155,3 THO
Chautard, Sophie	Dico féminin masculin de l'amour		2551240044	J 155,3 CHA
Coupal, Marie	Encyclopédie de géopolitique		2754610044	A 370,76 CHA
McCann, Colum	Le guide du rêve et des symboles		2810420044	135 COU
bayol, Marie Claire	Danseur		2311720044	J R MCC
	La grammaire française		2754730044	448,2 BAY
	Harrap's Brésilien Méthode intégrale		3207830044	CD 84 BRE
Sloterdijk, Peter	Bulles	639000	2022770044	193 SLO
Grange, Juliette	la Philosophie d'Auguste Comte	541766	1344410044	194 COM
Bensaid, Daniel	la Discordance des temps	536776	1256070044	194 BEN
Collombat, Isabelle	Quand mon frère reviendra	749420	3024410044	J R COL
Dhilly, Olivier	les Grandes questions philosophiques	680508	2298490044	J 109 DHI
Merleau-Ponty, Maurice	La Nature notes cours du college de Fr	534038	1235620044	113 MER
Herbert, Magali	Le rat	682668	2439140044	J R HER
l'Âge de la Science	1 éthique et philosophie politique	376389	758880044	101 AGE
l'Âge de la Science	épistémologie 2	376393	758890044	101 AGE
l'Âge de la Science	3 : La philosophie et son histoire	513208	965980044	101 AGE
l'Âge de la Science	4 : philosophie de la logique et philosop	513209	965990044	101 AGE
Gaston Granger.--	Pour la connaissance philosophique		588500044	101 GRA
Foubet, Fabrice	La vérité, l'irrationnel, le sens la sagesse	544270	1354900044	J 111,8 FOU
Cavallier, François	Nature et culture	540579	1342000044	J 128CAV
Delamarre, Bernadette	L'existence : la mort, le bonheur	540572	1341960044	J 128 DEL
Comte-Sponville, André	L'esprit de l'athéisme	699069	2623390044	111 COM
Levinnas, Emmanuel	De l'évasion	224635	169340044	111 LEV
Panikkar, Raimon	Entre Dieu et le cosmos	580266	1691360044	111 PAN
Atkins, Peter W	Comment créer le monde	564311	1477820044	113 ATK
Pépin, Charles	Quand la beauté nous sauve	781926	3210490044	111,85 PEP
Sichère, Bernard	Histoires du mal	584571	1239930044	111,34 SIC
Delamarre, Marie Bernadette	L'existence et le temps	733343	2811390044	J 111,1 DEL
Delamarre, Bernadette	Autrui	544281	1354950044	J 111,8 FOU
Eliade, Mircea	Océanographie	533441	1231230044	128 ELI
Brosse, Jacques	Pourquoi naissons nous?	713090	2675240044	128 BRO
Laupis, Frédéric	Leçon philosophique sur le temps	542591	1347160044	J 115 LAU
Salazar Ferrer, Olivier	Le temps ...	546831	1420440044	J 115 SAL
Cugno, Agnès	la Matière et l'esprit	733340	2811360044	J 117 CUG
Gusdorf, Georges	La vertu de force	102312	48360044	118 GUS
Auroux, Sylvain	Des Auteurs et des thèmes de la Philos	542309	1355390044	J 103 AUR
Sureau, Ayyam	Qu'est-ce qu'on ne sait pas	539082	1270740044	J 121,2 QUE

Folscheid, Dominique	Méthodologie philosophique	515087	1024770044	107 FOL	
	Dictionnaire de philosophie	690486	2363050044	103 DIC US	
Cléro, Jean-Pierre	L'expérience	736761	2818340044	J 121 CLE	
Touraine, Alain	Critique de la modernité	515699	1027090044	128 TOU	
Cabesztan, Philippe	le Désir	733337	2811330044	J 128,3 CAB	
Lacorre, Bernard	L'imagination le jugement, l'idée	544272	1354920044	J 128,3 Lac	
Fontaine, Philippe	La volonté	733345	2811410044	J 128,3 FON	
Weiss, Isabel	L'interprétation	733336	2811460044	J 121 WEI	
Besnier, Jean-Michel	les théories de la connaissance	543652	1353290044	121 BES	
Desanti, Jean Toussaint	Réflexions sur le temps	517397	1034190044	115 DES	
Boutang, Pierre	Le temps ...	547085	1422730044	115 BOU	
Ganascia, Jean-Gabriel	Les sciences cognitives	538586	1266970044	121 GAN	
Gens, Jean-Claude	L'histoire	544266	1354870044	J 121 GEN	
Adorneto, Alexandra	Hadès, l'amour interdit	795666	3217480044	J F ADO	
Adorneto, Alexandra	Heaven, l'amour interdit	795656	3217490044	J F ADO	
Adorneto, Alexandra	Halo, l'amour interdit	762799	3200360044	J F ADO	
Kimball, Mickael	Un cercueil pour les caïmans	551029	1422040044	P KIM	
Debien, Chris	Les chroniques de Khéradon, 1 l'éveil d	727470	2882210044	J F DEB	
Debien, Chris	Les chroniques de Khéradon, 2, les insc	753163	3025610044	J F DEB	
Grangé, Jean Christophe	La forêt des manes	733852	3024770044	J P GRA	
Faure, Marie Rose	Connaissance du vivant	544280	1354940044	J 126 FAU	
Triki, Rachida	L'image, ce que l'on voit, ce que l'on cré	720719	2795770044	121,3 TRI	
Perrin, Denis	La croyance	733348	2811470044	121 PER	
Ferrand, Jean Paul	La conscience	540547	1341980044	126 FER	
Devillairs, Laurence	Descartes et la connaissance de dieu	679890	2410260044	124 DEV	
Bernstein, Peter L	Plus fort que les dieux	587644	1433440044	123 BER	
Nicolas, Guy	La responsabilité médicale	538588	1266960044	174,2 NIC	
Zarader, Jean Pierre	Petite histoire des idées philosophiques	544282	1354960044	J 109 ZAR	
Delacampagne, Christian	Histoire de la philosophie au XXe siècle	536805	1256310044	109 DEL	
Maniglier, Patrice	La culture	733347	2811430044	128 MAG	
Blanchard, Anne	Du côté des filles, Dico des adolescent	642105	2125190044	305,23 BLA	
Testart, Jacques	Des hommes probables	592480	1705860044	174,957 TES	
Nosmas, Alma	La mort élégante	658600	2136710044	128,5 NOS	
Espinoza, Miguel	La science: les mathématiques, l'expéri	544271	1354910044	128,4 ESP	
Grégoire, François	La nature du psychique	102476	48670044	126 GRE	
Vergely, Bertrand	Les philosophes anciens	557931	1426600044	J 180 VER	
Vergely, Bertrand	Les philosophes modernes	557990	1426590044	J 190 VER	
	Auguste Comte	327127	177570044	194 COM	
Sargueil-Chouery, Sylvie	Coup de blues	695689	2257930044	J 616,852 SAR	
Frossard, André	Le crime contre l'humanité	334385	594410044	179,7 FRO	
Vérincourt, Guillemette de	L'euthanasie, Meux mourir	662494	1778990044	J 179,7 VER	
Ekeland, Ivar	Au hasard, la chance, la science, et le m	503621	843080044	123,3 EKE	
Roger, Marie Sabine	Une poignée d'argile	662235	2434070044	J R ROG	
Canto-Sperber, Monique	Que peut l'éthique? Faire face a l'homr	732880	2810110044	174,2 CAN	
Vergely, Bertrand	Les grandes interrogations politiques	634007	1572330044	172,24 VER	
Dekens, Olivier	Théorie et expérience	733338	2811380044	J 128,4 DEL	
Cavallier, François	Le travail : les échanges, la technique	544260	1354840044	J 128,4 CAV	
Lagarde, Alain	L'Etat, le pouvoir, la violence, la société	551155	1421970044	J 172 LAG	
Saitel, Philippe	La paix	733339	2811450044	J 172,42 SAL	
	L'Education civique aujourd'hui : diction	646752	2107000044	172 EDU	
Pinker, Steven	Comment fonctionne l'esprit	600890	1406360044	128,2 PIN	
Durozon, Gérard	Dictionnaire de philosophie	733501	2746010044	103 DUR	
	Dictionnaire des concepts philosophiqu	697639	2622380044	103 DIC US	
Huisman, Denis	Dictionnaire des mille œuvres clés de le	540927	1278540044	103 HUI	
Bréhier, Emile	Histoire de la philosophie	694303	2363780044	109 BRE	
Morin, Edgar	La méthode : 4 : les idées	511381	956510044	121 MOR	
Morin, Edgar	La méthode : 5 : L'identité humaine	632344	1998770044	121 MOR	
Morin, Edgar	La méthode : 2 : La vie de la vie	511378	956490044	121 MOR	
Morin, Edgar	La méthode : 1 : La nature de la nature	632357	1997860044	121 MOR	
Morin, Edgar	La méthode : 3 la connaissance de la ct	511380	956500044	121 MOR	
	Les grandes questions de la philo	581497	1590680044	100,08 GRA	
Piettre, Bernard	Philosophie et science du temps	532107	1225810044	115 PIE	
Derrida, Jacques	Donner le temps, 1 : La fausse monnaie	509091	873780044	115 DER	
Mourral, Isabelle	La conscience et la vie de Bergson	544322	1355190044	194 BER	
Kerisel, Françoise	Le soleil de Diogène	538929	1270360044	182 KER	
Martin, Jean	Qu'est ce que philosopher ?	511336	956450044	195 MAR	
	Actualité de Schelling	250736	176230044	193 SCH	
	Faut-il vraiment cloner l'homme ?	532464	1705760044	170 FAU	
Lefèbvre, René	Le droit, la justice, la force	544263	1354890044	170 LEF	
Castillo, Monique	La citoyenneté en question	733341	2811340044	172,1 CAS	
Bréhier, Emile	Histoire de la philosophie 1 : Antiquité et moyen age		168900044	109 BRE D	
Bréhier, Emile	Histoire de la philosophie : 2 : XVII* XVIII siècles		168930044	109 BRE D	
Bréhier, Emile	Histoire de la philosophie : 3: XIX-XX siècles		168960044	109 BRE D	
Bégout, Bruce	la découverte du quotidien	7024526	263016		128 BEG
Blanc, Jean Noel	Tete de moi	650414	2124380044	J R BLA	
Gibbons, Alan	Pris entre deux feux	662231	2303230044	J R GIB	
Nothomb, Amélie	Stupeur et tremblements	832147	121737		
Augias, Corrado	Histoire secrète du Vatican	832148	221455		
Christie, Agatha	Cat ampng the pigeons	832149	151372		
Coben, Harlan	No second chance	832150	121735		
Jonasson, Jonas	The hudred-year-old man who climbed t	832151	121732		
Carroll, Lewis	Alice in wonderland/ Alice au pays des i	832152	220960		
Haddon, Mark	The curious incident of the dog in the ni	832153	220192		
Daeninckx, Didier	Meurtres pour mémoire	134029	540656		
Pouy, Jean-Bernard	L'homme à l'oreille croquée	546945	142116	J P POU	
Cook, Robin	Les mois d'avril sont meurtriers	546958	1424540044	J P COO	
Daeninckx, Didier	Métropolice	560841	1428560044	J P DAE	

AUTEUR	TITRE	TITN	CODE-BARRE	COTE
Krohn Bill	Hitchcock au travail	591057	170458	791.43
Saka Pierre	La chanson française à travers ses succès	653622	212763	782.42
xxx	50 ans de looks	712279	267138	781.66
Meyer-Stabley	La véritable Melina Mercouri	621008	198702	791.43
Bonal Gérard	Gérard Philippe	527959	117030	791.43
Perret Pierre	Laissez chanter le petit ou la bala de Pierrot	591290	170435	782.42
Temman Michel	Kitano par Kitano	747303	304798	791.43
Vignol Baptiste	Des chansons pour le dire : anthologie de la chanson qui trouble et qui dérange	689154	224669	782.42
xxx	David Cronenberg	747293	304791	791.43
Cohen Leonard	Musique d'ailleurs	557497	146466	781.66
Brieu, Didi	Michel Berger, quelques mots d'amour	557975	142741	782.42
Remy Pierre Jean	Callas, une vie	551789	136517	782.6
Juliette	Juliette, mensonge et confiance	689180	224700	782.42
Leduc, Ogouz	Le rock de A à Z	500238	170325	781.66
Mikhailoff	Jane Birkin "citizen Jane"	747302	304803	782.42
Brion Patrick	La comédie musicale	523536	106850	791.436
Carles, Comolli	Le dictionnaire du jazz	622985	198494	781.65
Onfray Michel	La raison des sortilèges	788720	334984	780.1
McGowan, Pessanha	Le son du Brésil : samba, bossa nova et musiques populaires	677575	141990	789.97
De Baecque	Tim Burton	720205	271618	791.43
Deleux	Arno, un rire et une larme	711024	267113	782.42
xxx	Le dictionnaire illustré du rock	687227	236227	781.66
Polnareff, Manoeuvre	Polnareff par Polnareff	674960	211861	782.42
Guérand Jean-Philippe	Bernard Blier, un homme façon puzzle	737700	297748	791.43
Gefen Gérard	Piano	645571	210168	786.2
Wenders	Buena Vista Social Club	686730	251174	789.93
Menuhin	La légende du violon	540317	127825	787.2
Massin Brigitte	Franz Schubert	556270	9451	780.92
Robbins Landon	Vivaldi	528469	117515	780.92
Stern Isaac	Mes 79 premières années	613102	172138	780.92
Wagner Nike	Les Wagner, une histoire de famille	611004	145680	780.92
Mannoni Gérard	Roland Petit, un chorégraphe et ses peintres	520902	105057	792.8
Mannoni et Masson	Maurice Béjart	510071	89973	792.8
Pessis et Crépineau	Les Folies Bergères	520046	104586	792.7
Blivet Jean-Pierre	La Voie du chant : traité de technique vocale	589750	159839	783
Barthélémy Yva	La voix libérée, une nouvelle technique pour l'art lyrique et la rééducation vocale	654701	213150	783
Siron Jacques	Dictionnaire des mots de la musique	637448	157598	780.14
Tulard Jean	Guide des films A-E	637347	141139	791.437
Tulard Jean	Guide des films F-O	637347	141140	791.437
Tulard Jean	Guide des films P-Z	637347	141141	791.437

AUTEUR	TITRE	TITN	CODE-BARRE	COTE	
Hélène De Cock et Christophe Sagne	Le sabot à feu	782421	78382	79,1 SAB	x
G. Combes	A l'écoute des sons	780761	78147	79,34 COM	x
M-F Bourdot	Fêtes en musique	782563	78148	79,35 BOU	x
Henri Dès	Toni et Vagabon	782424	78213	79,1 DES	x
Mannick et Jo	Chantent Noël pour les enfants	571268	78381	79,1 MAN	x
James Ollivier	Les saisons (automne-hiver)	780399	78383	79,1 OLL	x
	Chansons pour mieux vivre		38765	79,1 CHA	
Jean René Ducrozet	Jonglenotes		38764	79,1 DUC	
Raymond Queneau	A cloche-pied		38750	79,2 ACL	
Renée Mayoud	Souris 7 rock		38729	79,1 MAY	
Maren Berg	Chansons et comptines d'Allemagne		38771	79,13 BER	
Idir	Le petit village		38763	79,1 IDI	
Mamemo	Tout l'monde		38728	79,1 MAM	
Jacqueline Farreyrol	Tri la riron		38772	79,1 FAR	
Joël Favreau	Ville et campagne	780356	78379	79,1 FAV	x
Le Sabot à feu	Les aventures de Rosine dent de lait	782501	78378	79,1 SAB	x
François Corbier	Taquineries	780299	78377	79,1 COR	x
Max et Romain Rongier	Buse & Zébu	780832	78376	79,1 RON	x
Raymond Fau	Enfants du monde	780359	78375	79,1 FAU	x
Claude Fonfrède	Voici Noël	780291	78202	79,1 FON	x
Baby Boom	Sonate en solda	782391	78380	79,1 BOO	x
Jean Humenry	Prom'nons nous dans les bois	780303	78371	79,1 HUM	x
Carillonne, joli Noël	12 Noël religieux pour les enfants	802178	74276	79,1 ANT	x
Par les Petits Chanteurs de L'île de France	Les enfants chantent Noël	778000	74277	79,1 ANT	x
Jean Naty-Boyer	Chansons à gestes	780289	74873	79,1 NAT	x
Orchestre François Rauber	Variations musicales	782556	78146	79,32 COR	x
La Maurache	Btes et fous	782557	78145	79,34 MAU	x
Nicole Snitselaar	Chansons et comptines de Grande-Bretagne	571393	74874	79,12 SNI	x
Jofroi	Le rêve d'Antonin		39995	79,1 JOF	
Marie-Céline	Chansons-devinettes		39996	79,1 MAR	
	Chansons et comptines 6		39706	79,1 CHA	
Jacques Poustis	Zoubilou Zoubillette		39994	79,1 POU	
Angel Parra	Chansons et comptines d'Amérique du sud		39712	79,1 PAR	
Gilles Vigneault	Chansons, contes et comptines		39708	79,1 VIG	
La Fontaine	Fables choisies de La Fontaine		39705	79,2 LAF	
Anne Sylvestre	La petite Josette		74142	79,1 SYL	
Alphonse Daudet	Lettres de mon moulin - 1		70326	79 LET	
Dorothée	Allo mosieur l'ordinateur	780287	334231	79,1 DOR	
Guy Dangain	Répertoire pour les jeunes clarinettes		78393	79,35 INI	
Les Octaves	L'Arche merveilleuse	780362	78384	79,1 OCT	
Bouskidou	Fastoche les mains dans les poches!	780297	78385	79,1 BOU	
Claira	Millie Pomme	567148	78389	79,33 CLA	
James Ollivier	Les saisons (printemps-été)	782037	78386	79,1 OLL	
Mannick et Jo	L'année en fêtes		78388	79,1 MAN	
Max Rongier	Enfantastisque	782525	78387	79,1 RON	
Arlette Mirapeu	L'esprit qui vole	780393	78373	79,1 MIR	
Jacques Yvart	Autour de l'océan	780387	78374	79,1 YVA	
Claude Fonfrède-Dominique Becker	Dictionnaire des mots tordus		78372	79,1 FON	
René Clemencic	Répertoire pour les jeunes flûtistes		78394	79,35 INI	
Freddy Zucchet	Drôle de vie		70063	79,1 ZUC	
Alain Decaux	Victor Hugo raconté aux enfants		39704	79,4 HUG	
Jacques canetti	Enfants en liberté		70268	79,1 COM	
Henri Dès	Les trésors de notre enfance		70327	79,1 DES	
Henri Dès	Cache - cache vol, 1		70324	79,1 DES	
Bernard Montangero	Le petit cheval à bascule		70325	79 PET	
Mouloudji	Chansons pour les enfants	761682	70349	79,1 MOU	
Gens de Lorraine	Des chansons et des enfants		70323	79,1 GEN	
C'est chouette la vie...	C'est chouette la vie		70328	79,1 CES	
Gens de Lorraine	Jouez, chantez, dansez!		70322	79,1 GEN	
Jacquotte Ribiere-Raverlat	Loup-garou		38757	79,34 RIB	
Atmosphères	Pretextes musicaux pour aventures gesuelles		38834	79,32 ATM	
Amulette	Le bal des enfants		38768	79,1 AMU	
Amulette	Chansons d'animation		38769	79,1 AMU	
Jacque Douai	La marche des rois		38838	79,1 DOU	
	Imaginations pour l'expression corporelle		38752	79,32 IMA	
	Imaginations pour l'expression corporelle / 3		38754	79,32 IMA	
	Imaginations pour l'expression corporelle / 2		38753	79,32 IMA	
Marie-Céline	Adèle et les dessins magiques		38767	79,1 MAR	
Péle-Méle	Neuf chansons nouvelles		38751	79,1 PEL	
Annie Jeanne	Comptines en robe (arc en ciel)		38755	79,1 JEA	
Jacques Poitevin	La chouette de Renou		38759	79,33 CHO	
Eric Le Collen	La maison des comptines		38766	79,1 LEC	
Transhumance	Le bric-à-brac de l'histoire		38756	79,1 TRA	
Raphy	Cob dit bob		38748	79,1 RAP	
Corinne Albaut	Coco pédalo		38749	79,1 ALB	
Julie et Bastien	Le nuage magnétique		38761	79,1 JUL	
Maurice Ravel	La vie, ses œuvres		39741	79,37 RAV	
Molière	Pour la joie des enfants		39703	79,25 MOL	
Laurent de Brunhoff	Babar dans l'île aux oiseaux		39702	79 BAB	
Marie-Christine Barrault	Le merveilleux voyage de Nils holgersson...		39697	79 NIL	
Marie-Christine Barrault	3 aventures de Heidi		39699	79 HEI	
P. Dukas	L'apprenti sorcier	684970	39707	79,35 DUK	
B. Smetana	La moldau	684969	39710	79,35 SME	
Antonio Vivaldi	La vie, ses œuvres		39709	79,37 VIV	
Mendelssohn	Le songe d'une nuit d'été	684968	39711	79,35 MEN	
Alain Giresse	L'enfant et la musique		39742	79,35 BRI	
	Danses du bassin méditerranéen		39740	79,5 DAN	
Jean Naty-Boyer	Chansons a gestes 4		39746	79,1 NAT	
Jean Naty-Boyer	Chansons a gestes 2		39745	79,1 NAT	
Jean Naty-Boyer	Chansons a gestes		39744	79,1 NAT	
	Danses d'Amérique du nord		39739	79,5 DAN	
Daniel Salaün	La belle est au jardin d'amour...		39998	79,1 SAL	
Christine Oriol	L'école de madame Nicole		70064	79,1 ORI	
James Ollivier	Chansons et poèmes Bohèmes pour patapoufs		70062	79,1 OLL	
Henri Dès	Le beau tambour / 6		39701	79,1 DES	
Mannick et Jo Akepsimas	Le Maringoulin		38983	79,1 AKE	
Nathalie Barrabé	Histoires pour enfants sages		38762	79 BAR	
Jean Humenry	La planète aux trois soleils		38727	79,1 HUM	
Gabby Marchand	L'arc-en-ciel		38770	79,1 MAR	
	Cortes des mille et une nuits		35070	79 CON	
Henri Sauguet	Tistou les pouces verts		35063	79,35 SAU	
Philippe Chatel	Tom Tom Tommy		37457	79 CHA	
Piccolo Saxo et Compagnie	Passaport Piccolo saxo		70183	79,35 PIC	
Jacques Prévert	L'Opéra des girafes	779722	35062	79,33 PRE	
Pictures			37458	79,1 PIC	
Histoire comme ça	Le paillon qui tapait du pied		35080	79 HIS	
Histoire comme ça	L'enfant d'éléphant		35081	79 HIS	
Irène Coran	Tournesoleil		35123	79,2 COR	

D'après l'œuvre de Rabelais	Gargantua	35025	79 GAR
Alphonse Daudet	La chèvre de Monsieur Seguin	35202	79 CHE
Grace de Monaco	L'oiseau du nord et l'oiseau du soleil	35101	79 GRA
Raconté par Georges Chamarat	Merlin l'enchanteur	35004	79 MER
Raconté par Jean Rochefort	Rox et Rouky	35003	79 ROX
Raconté par Jean-Claude Brialy	Pierre et le loup	35020	79 PIE
Racontée par Annie Cordy	Bernard et Bianca	35002	79 DIS
D'après Debussy	Children's corner ou le coin des enfants	35084	79,35 DEB
Mozart	La flûte enchantée (racontée par Claude Rich)	35066	79,35 DEB
François Couperin	Sa vie, ses œuvres (racontées par Max-Pol Fouchet)	35042	79,37 COU
Tchaïkovski	Le Lac des Cygnes (dit par Jean Topart)	35057	79,35 TCH
Franz Liszt	Sa vie, ses œuvres (racontées par Francis Huster)	35049	79,37 LIS
Par Daniel Gélin	Les évadés de la Noël	37456	79 EVA
Joseph Haydn	Sa vie, ses œuvres (racontées par Max-Pol Fouchet)	35044	79,37 HAY
Richard Wagner	Sa vie, ses œuvres (racontées par Jean Piat)	35045	79,37 WAG
Franz Schubert	Sa vie, ses œuvres (racontées par Michel Bouquet)	35046	79,37 SCH
Jean-Philippe Rameau	Sa vie, ses œuvres (racontées par François Chaumette)	35047	79,37 RAM
Jean-Baptiste Lully	Sa vie, ses œuvres (racontées par Jacques Charon)	35048	79,37 LUL
Par Franck Fernandet	Contes de provence	35074	79 CON
Walt Disney	Dumbo	35005	79 DUM
Maurice Ravel	L'enfant et les sortilèges	35086	79,35 RAV
Benjamin Britten	Le petit ramoneur	35194	79,33 BRI
Walt Disney	101 Dalmatiens (raconté par Francis Perrin)	35006	79 CEN
Walt Disney	En avant les castors juniors!	35096	79 CAS
Eric Le Collen	La maison des comptines	35221	79,11 LEC
Par Achille Zavatta	La roulotte rouge	35110	79 ROU
	Reconnaissance du timbre des instruments	35201	79,35 REC
Walt Disney	Disney Mélodies	35200	79,1 DIS
Walt Disney	Disney Mélodies	35199	79,1 DIS
	Chansons des enfants du soleil	35124	79,1 ANT
Jean-Sébastien Bach	Sa vie, ses œuvres (racontées par Denis Manuel)	35041	79,37 BAC
Mozart	Sa vie, ses œuvres (racontées par Gérard Philippe)	35040	79,37 MOZ
Vivaldi	Les quatre saisons (raconté par Delphine Seyrig)	35039	79,35 VIV
Beethoven	Sa vie, ses œuvres (racontées par M. Renaud et J-L Barraut)	35066	79,37 BEE
Walt Disney	Pinocchio (raconté par Sophie Desmarest)	35016	79 PIN
Walt Disney	La belle au bois dormant (raconté par Michèle Morgan)	35017	79 BEL
	Les voyages de Gulliver	35161	79 VOG
Mozart	Bastien et Bastienne	35060	79,35 MOZ
D'après le roman d'Alexandre Dumas	Les trois mousquetaires	35028	79 TRO
Walt Disney	Cendrillon (raconté par Catherine Deneuve)	35013	79 CEN
Walt Disney	Vingt mille lieues sous les mers	35139	79 VIN
Walt Disney	Histoires des petits cochons	35014	79 TRO
Walt Disney	Le livre de la jungle	35015	79 LIV
Johann Strauss	Les enchanteurs de Vienne (racontés par Jean Rochefort)	35035	79,37 STR
Felix Mendelssohn	Sa vie, ses œuvres (racontées par François Perrier)	35034	79,37 MEN
Jacques Offenbach	Sa vie, ses œuvres (racontées par Roger Carel)	35033	79,37 OFF
Haendel	Sa vie, ses œuvres (racontées par Georges Descrières)	35032	79,37 HAE
Walt Disney	La merveilleuse histoire de Casse-Noisette (racontée par Anne Doat)	35178	79,35 TCH
Walt Disney	Le carnaval des animaux (raconté par Daniel Ceccaldi)	35177	79,35 SAI
	David Copperfield (raconté par J-P Cassel)	35059	79 DAV
	Don Quichotte de la manche	35106	79 DON
	Ben Hur (raconté par Jean Desailly)	35160	79 BEN
	Les Misérables (raconté par François Perier)	35026	79 MIS
	Cendrillon (raconté par Catherine Deneuve)	35012	79 CEN
Walt Disney	Bambi (raconté par M-C Barraut)	35011	79 BAM
Walt Disney	Les Aristochats (raconté par Louis de Funes)	35010	79 DIS
Walt Disney	Sa vie ses œuvres (racontées par Delphine Seyrig)	35038	79,37 CHO
Frédéric Chopin	Les quatre saisons (raconté par Delphine Seyrig)	35058	79,35 VIV
Vivaldi	Sa vie ses œuvres (racontées par Emmanuel Riva)	35043	79,37 TCH
Piotr Tchaïkovski	Sa vie ses œuvres (racontées par Michel Bouquet)	35031	79,37 SCH
Robert Schumann	Sa vie ses œuvres (racontées par J-L Barraut)	35036	79,37 BER
Hector Berlioz	Sa vie, ses œuvres (racontées par Michel Vitold)	35037	79,37 BRA
Johannes Brahms	La baleine bleue	35211	79,1 WAR
Steve Waring	Du son au geste	35176	79,32 BOE
Serge Boecche	Davy Crockett	35022	79 DAV
Walt Disney	Alice au pays des merveilles (raconté par Genevieve Castile)	35019	79 ALI
Walt Disney	Blanche-Neige et les 7 nains (raconté par Dany Robin)	35018	79 BLA
Walt Disney	Peter et Elliott le dragon (raconté par Philippe Noiret)	35008	79 PET
Walt Disney	La belle au bois dormant (raconté par Jean Rochefort)	35007	79 BEL
Gilles Vigneault	Quelques pas dans l'univers d'Eva	35061	79 VIG
Gian-Carlo Menotti	Le garçon qui a grandi trop vite	35064	79,33 MEN
Par Marcel Landowski	La sorcière du placard aux balais	35065	79,33 LAN
Par Jean Rochefort	Le lièvre bleu	35104	79 LIE
Par Dominique Paturel	Contes de Normandie	35076	79 CON
Par Jacques Dufilho	Contes du Languedoc	35073	79 CON
Par Roger Siffer	Contes d'Alsace	35072	79 CON
Par Michèle Angot	Les contes de la lune bleue	35119	79 CON
Par Jean-Pierre darras	Contes à écouter	35114	79 CON
Merlin et Viviane	Blanche-Neige	35193	79 MER
Par Gérard Philippe	La belle au bois dormant	35107	79 BEL
	Contes des mille et une nuits	35071	79 MIL
George Sand	La mare au diable	35125	79 MAR
Par Plume Latraverse	L'aventure de Wai-Wai le castor canadien	35105	79 AVE
Par Michel Galabru	Le lézard enchanté	35112	79 LEZ
Par Jean-Pierre cassel	L'incroyable voyage de Babouch l'escargot	684982	35113
Par Henri Virlojeux	La petite fille et le cheval	684985	35116
	Mémoire d'un âne	35027	79 MEM
Berthe Bovy	La cigogne qui a dansé	684971	35103
Monique Bermond	Contes de Noël	684972	35120
Par Achille Zavatta	La roulotte rouge	35109	79 ROU
Par Jean-Pierre darras	Contes du Lyonnais	35077	79 CON
Par Henri Virlojeux	Contes de Bourgogne	35076	79 CON
Pierre Vaneck	Contes de Bretagne	35075	79 CON
	Mémoire d'un âne	35029	79 MEM
Alphonse Daudet	Lettres de mon moulin	35030	79 LET
Par Henri Virlojeux	La petite fille et le cheval	35100	79 PET
Par Michel Galabru	Le lézard enchanté	35102	79 LEZ
George Sand	La mare au diable	35024	79 MAR
	L'Illiade et l'odyssée	35203	79 ILI
Par Michèle Angot	Les contes de la lune bleue	35121	79 CON
Raconté par Philippe Noiret	Le roman de renard	35122	79 CON
Par Achille Zavatta	La roulotte rouge	35111	79 ROU
Par Michèle Angot	Quoi quoi l'artichaut	684986	35117
Par Michèle Angot	Le métro rose et argent et le père Noël	35118	79 MET
Gilles Vigneault	Les quatre saisons de Piquot	35054	79 VIG
Raconté par François Chaumette	Les maîtres du temps	35053	79 MAI
Walt Disney	La belle au bois dormant	35023	79 BEL
La Fontaine	Les plus belles fables	35051	79,2 LAF
Par Michel Galabru	Contes d'Auvergne	35079	79 CON



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

N°23

OBJET :

**ORGANISMES DE
DROIT PRIVE**

**SUBVENTIONS DE
PLUS DE 23 000 €**

FINANCES

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10, modifié par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi susvisée et prévoyant la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,



Séance du 7 Avril 2017

Vu la circulaire du 29 septembre 2015, relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention d'attribution de subvention avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention d'un montant supérieur à vingt-trois mille euros (23 000 €) valorisation des prestations en nature comprises (mise à disposition locaux, matériels et personnels),

Propose au Conseil municipal :

-d'allouer une subvention aux associations et organismes suivants :

-Orchestre d'Harmonie de Vichy 85 500 €
Convention ci-jointe

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.

-Club de l'Aviron Vichyssois 53 000 €
Dont 37 800 € correspondant à la subvention de fonctionnement et
15 200 € correspondant à la subvention exceptionnelle.
Convention ci-jointe

-Yacht Club Vichy 19 840 €
Dont 11 340 € correspondant à la subvention de fonctionnement et 8
500 € correspondant à la subvention exceptionnelle.
Convention ci-jointe

-Racing Club Vichy Football 30 000 €
Convention ci-jointe

-Racing Club Vichy Athlétisme 5 500 €
Convention ci-jointe

-SASP Jeanne d'Arc de Vichy Clermont Métropole 100 000 €
*Avenant n°2 à la convention de partenariat, votée par le Conseil
municipal du 24 juin 2016, et correspondant au dernier acompte et
solde de la saison 2016/2017.*



Séance du 7 Avril 2017

- Racing Club Vichy Rugby 70 000 €
*Correspondant à l'avenant n°1 ci-joint à la convention adoptée par le
Conseil municipal du 16 décembre 2016.*
- Association Jeanne d'Arc de Vichy Basket..... 8 500 €
Convention ci-jointe
- Step by Step 1 460 €
Convention ci-jointe
- Vichy Gym 2 000 €
Convention ci-jointe
- La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.
- Centre Communal d'Action Sociale 1 260 000 €
*Correspondant à l'avenant n°1 ci-joint à la convention adoptée par le
Conseil municipal du 16 décembre 2016.*
- La dépense sera imputée à l'article 657362, fonctionnalité 520.
- Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de
la Ville de Vichy 360 000 €
*Correspondant à l'avenant n°1 ci-joint à la convention adoptée par le
Conseil municipal du 16 décembre 2016.*
- La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 524.
- Groupement des Utilisateurs du Grand Marché..... 55 200 €
Convention ci-jointe
- La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 91.
- Office du Tourisme et du Thermalisme de Vichy 4 670 000 €
La dépense sera imputée à l'article 65737, fonctionnalité 95.
*Correspondant à l'avenant n°3 ci-joint à la convention adoptée par le
Conseil municipal du 10 avril 2015.*



Séance du 7 avril 2017

-d'autoriser M. le Maire, qui pourra lui-même donner délégation à ses adjoints, à signer chaque année, les conventions d'attribution de subventions ou avenants ci-joints annexés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-adopte ces propositions,

-donne mandat à M. le Maire, qui pourra lui-même donner délégation à ses adjoints, pour la signature des conventions ou avenants à intervenir avec l'association ou l'organisme concerné,

-charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude MALHURET



PROJET

Ville de Vichy

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre

La Commune de VICHY représentée par Monsieur Claude MALHURET, Maire, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite commune, en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 7 avril 2017 et du 16 décembre 2016,

d'une part,

Et

L'Association dénommée ORCHESTRE D'HARMONIE DE VICHY, représentée par son Président, Monsieur Pierre CORRE, Association loi 1901, déclarée en Sous-Préfecture de VICHY, le 26 novembre 1952 sous le n° 0033001619 dont le siège social est à VICHY (03200), 4, place de l'Hôtel de Ville,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La Ville de Vichy soutient depuis de nombreuses années l'activité culturelle exercée par l'association ORCHESTRE D'HARMONIE DE VICHY qu'elle considère comme un acteur majeur dans la vie culturelle de la cité.

Pour soutenir l'activité ainsi développée à l'égard de la population, la Ville de Vichy décide d'accorder un concours financier à l'association.

La présente convention définit également les moyens matériels, financiers et humains mis à disposition de l'association.

Article 2 – Mission

L'objet général de l'association signataire est le développement et la pratique de l'art musical. En collaboration avec le conservatoire communautaire classé à rayonnement départemental, elle se doit d'accueillir les élèves de cet établissement et d'assurer un rôle pédagogique vis-à-vis d'eux. L'Orchestre d'Harmonie de Vichy donne des concerts, participe aux fêtes et à diverses manifestations officielles.

Article 3 – Durée

La présente convention est conclue pour l'année budgétaire en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 4 – Montant de la subvention

Pour aider l'association à atteindre ses objectifs, la ville de Vichy versera, sur demande de l'association et sur présentation préalable de son bilan et du budget prévisionnel, le montant de la participation correspondant à une subvention de fonctionnement de 85 500 euros pour l'année 2017 (dont 10 000 euros qui ont fait l'objet d'un vote par anticipation en vertu de la délibération n°21 du 16 décembre 2016).

Le bénéficiaire accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses.

La subvention allouée par la Ville pour l'année N+1 peut faire l'objet d'un versement par anticipation sur le vote du budget.

Article 5 – Modalité de paiement

La subvention sera versée par mandat administratif :

- au compte n° 15589 / 03607 / 05115149260 / 32
- ouvert à la banque Crédit Mutuel de Vichy au nom de l'Association.

Article 6 – Mise à disposition

L'Association bénéficie également de la mise à disposition à titre gratuit :

- de locaux d'une surface de 395 m², situés 4, place de l'Hôtel de Ville ; cette mise à disposition est valorisée à hauteur de 2 315 €;

Cette mise à disposition est conditionnée par le respect des clauses suivantes :

L'OHV est responsable des 5 clés sécurisées qui lui sont confiées et se charge de respecter leur répartition entre les membres de l'association ; il devra le cas échéant faire refaire à ses frais les clés qui pourraient être perdues.

Les représentants de l'OHV fourniront à la ville un planning mentionnant les heures de répétition, afin de faciliter la coordination de l'utilisation de cette salle avec les classes de percussion dispensées par le conservatoire d'agglomération.

- de matériel musical en fonction des concerts organisés ; le matériel est alors placé sous la responsabilité de l'OHV.

Article 7 – Obligations de l'Association

L'association signataire atteste avoir respecté les obligations légales lui incombant (sociales, fiscales, dépôt en préfecture...).

Elle fournira à la Commune :

- le compte-rendu financier conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 modifié par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 ;

- le rapport de ses activités pour l'année écoulée ;
- son bilan annuel, ses comptes de résultats, sa situation de trésorerie, sa situation vis à vis des services fiscaux et sociaux (pour les associations dotées d'une subvention de plus de 153 000 € les comptes devront être transmis une fois certifiés par un commissaire aux comptes).

Elle s'engage donc à :

- communiquer à la commune de Vichy au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, le compte d'emploi de la subvention attribuée ;

- tenir à la disposition de la commune de Vichy les éléments financiers permettant de mesurer la bonne exploitation des activités financées.

- respecter les objectifs fixés dans ses statuts en promouvant notamment l'animation musicale de la Ville de Vichy et en entretenant ses partenariats avec l'Ecole nationale de musique de Vichy ;

- présenter un budget prévisionnel en équilibre pour l'année à venir ;

- contracter les assurances nécessaires à la garantie de ses responsabilités de façon à ce que la Ville de Vichy ne puisse être recherchée ou inquiétée (en cas de mise à disposition de locaux, d'installations ou de matériels).

- faire son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales ;

- faciliter le contrôle par la Ville de la réalisation des actions, en lui permettant notamment l'accès aux documents administratifs.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, la Ville de Vichy pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 8– Modalités et règles de dénonciation

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée infructueuse.

En cas de dénonciation anticipée, le reliquat de la subvention reviendra à la Ville de Vichy prorata temporis.

Fait à

Le

Pour l'Association,
Le Président

Pour la Ville de VICHY
Le Maire

PROJET

Ville de Vichy

CONVENTION D'OBJECTIFS 2017

Entre

La Commune de VICHY représentée par Monsieur Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, agissant en vertu des délibérations du 7 avril 2017 et du 16 décembre 2016 et de l'arrêté de délégation du Maire en date du 1^{er} avril 2014,

d'une part,

Et

L'association dénommée CLUB D'AVIRON DE VICHY, représentée par son Président, Monsieur Michel MANILLERE, association loi 1901, déclarée en Sous-Préfecture de VICHY, le 10 février 1967 sous le n° 2446 dont le siège social est à VICHY (03200), 1,3 et 5, avenue de la Croix Saint-Martin,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La Ville de Vichy soutient depuis de nombreuses années l'activité sportive exercée par l'association qu'elle considère comme un acteur majeur dans la vie sportive de la cité.

Pour soutenir l'activité ainsi développée à l'égard de la population, la Ville de Vichy décide d'accorder un concours financier à l'association.

La présente convention définit également les moyens matériels, financiers et humains mis à disposition de l'association.

Article 2 - Mission

L'objet général de l'association signataire est la pratique de l'éducation physique et des sports, et plus particulièrement de développer et d'encourager la pratique du sport de l'aviron, et d'organiser ou patronner toutes épreuves ou manifestations sportives, artistiques ou de propagande, assemblées, conférences et cours techniques, dans le cadre de son activité.

Article 3 - Obligation de l'association

Par la présente convention, l'association s'engage à réaliser et/ou à participer au profit de ses adhérents et des habitants, à l'exercice d'une mission citoyenne :

- En organisant des activités liées à la pratique de l'aviron pour le plus grand nombre de tous les âges, elle contribue, avec la municipalité, à l'égalité d'accès aux pratiques et ainsi qu'au bien être physique et à la santé de la population.
- En s'organisant sur le mode associatif, elle contribue à la citoyenneté, au lien social, à la responsabilisation de tous les individus, ainsi qu'au développement de valeurs sociales positives telles que « l'équité sociale, l'égalité d'accès et la lutte contre la violence et le dopage dans le sport ».
- En organisant des pratiques sportives de compétition pouvant déboucher vers le haut niveau, elle contribue à l'épanouissement de ses membres et à la valorisation de l'image dynamique de la Ville de Vichy.
- En collaborant étroitement avec les services municipaux compétents et la D.D.S.C.P.P de l'Allier pour le développement de la pratique à destination de publics divers (actions de quartiers...).
- En favorisant la formation technique et citoyenne des dirigeants, cadres et bénévoles. Le Club d'Aviron de Vichy fournira annuellement la liste des animateurs, éducateurs formés par le club ainsi que celle des actions suivies par le club ayant notamment pu faire l'objet de financement par la Ligue d'Auvergne.
- En favorisant le développement de la pratique sportive féminine et la pratique Handisport.
- En organisant des manifestations sportives et en participant activement à celles organisées par la ville, elle contribue à l'animation sportive et culturelle locale.
- En veillant et collaborant conformément aux conventions de mise à disposition d'équipements sportifs, au respect des lieux mis à disposition gratuitement, des personnes et des règlements en vigueur.
- En poursuivant ses efforts de développement des activités de formation et garantir ainsi l'accès des jeunes issus du club au plus haut niveau.
- En maintenant une politique de formation à l'arbitrage ou toute autre formation susceptible de permettre la pérennisation du niveau et de la richesse de l'encadrement technique et administratif du club. Le Club d'Aviron de Vichy fournira annuellement la liste des arbitres ou juges formés.
- En menant une politique de rémunération prenant en compte, les enjeux et les équilibres recherchés entre la pratique de haut niveau, la formation et celle du loisir pour tous.

- En pérennisant voire en développant ses actions d'initiation et de sensibilisation à la pratique de l'aviron en milieu scolaire et le fonctionnement de la section sportive scolaire du collège. Une action d'animation sera proposée et mise en œuvre annuellement par le Club d'Aviron de Vichy à destination des élèves scolarisés dans les écoles primaires de Vichy.
- En affirmant une politique de promotion sociale de l'aviron permettant ainsi l'accès aux spectacles sportifs phares de la ville et du club, pour le plus grand nombre.
- En participant si possible au programme d'échanges sportifs européens soutenu par la Ville de Vichy et l'Office Franco Allemands pour la Jeunesse et le Comité National Olympique du Sport Français.
- En proposant annuellement une action mettant en valeur le club et la Ville de Vichy, partenaire

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la meilleure réalisation des objectifs ci avant fixés et à fournir un bilan annuel des actions proposées par le club.

Article 4 - Modalités de contrôle et évaluation

4 - 1 Contrôle

L'association devra gérer financièrement la structure de telle manière qu'aucun déficit ne soit enregistré à la fin de chaque saison.

Le Club d'Aviron de Vichy devra fournir à la Ville de Vichy, les documents indiqués ci-dessous dès leurs approbations :

- le programme d'actions prévisionnel et le rapport d'activités permettant de prendre connaissance du respect des objectifs notamment,
- le budget prévisionnel en équilibre pour l'année à venir,
- le bilan annuel, les comptes de résultats, la situation de trésorerie, la situation vis à vis des services fiscaux et sociaux (pour les associations dotées d'une subvention de plus de 153 000 € les comptes devront être transmis une fois certifiés par un commissaire aux comptes).
- les documents de comptabilité analytique feront notamment apparaître l'état récapitulatif du budget global de l'association et la demande de subvention faite à la ville ainsi que les autres sources de financement.

En outre, ce document devra faire apparaître conformément à la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations des salariés ainsi que leurs avantages en nature. En l'absence des documents cités ci-dessus et conformément à la réglementation en vigueur, la collectivité peut proposer et voter l'annulation partielle ou totale de l'attribution de subvention ou sa restitution (Décret – Loi 2 mai 1938)

Les subventions affectées à l'organisation et à la formation doivent faire l'objet chacune d'un compte rendu financier spécifique attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de cette subvention au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice pour lequel elle a été versée. (Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000)

S'il s'avère que ces subventions n'ont pas été utilisées conformément à leur objet ou non utilisées dans un délai de 12 mois elles seront restituées à la Collectivité (Décret 10 juin 1934 et Loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945)

En l'absence des documents cités ci-dessus et conformément à la réglementation en vigueur, la Collectivité peut proposer et voter l'annulation partielle ou totale de l'attribution de subvention ou sa restitution (Décret - Loi 2 mai 1938) après avis de la commission compétente.

4 - 2 Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets, actions ou objectifs auxquels la ville a apporté son concours, sur un plan quantitatif et qualitatif sera réalisé conjointement entre la ville et l'association lors d'une réunion spécifique annuelle en présence du Maire adjoint chargé des sports, de la Direction des Sports et de l'administration de l'association.

Cette évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs mentionnés à l'article 3, sur l'impact des actions de l'association ou au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt communal

Cette évaluation porte le nom de compte-rendu qualitatif.

Article 5 - Durée

La présente convention est conclue pour l'année budgétaire en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 6 - Montant de la subvention

Pour aider l'association à atteindre ses objectifs, la Ville de Vichy versera, sur demande de l'association et sur présentation préalable de son bilan et du budget prévisionnel, le montant de la participation votée par le Conseil municipal, correspondant à une subvention de fonctionnement de 37 800 € pour l'année 2017 (dont 14 000 € versés par anticipation en vertu de la délibération n°21 du 16 décembre 2016), et une subvention exceptionnelle de 15 200 € dont 7 000 € pour l'organisation du Championnat National Jeune et Vétérans, du 23 au 25 juin 2017, 6 000 € pour la location du Palais du Lac pour cette manifestation et 2 200 € pour l'organisation du Challenge Indoor à destination des Collèges de l'Agglomération, le 16 juin 2017.

La subvention allouée par la Ville pour l'année N+1 peut faire l'objet d'un versement par anticipation sur le vote du budget.

Le bénéficiaire accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses.

Article 6 - Modalité de paiement

La subvention sera versée par mandat administratif :

- au compte n° 18715 / 00200 / 08779490107 / 69
- ouvert à la banque Caisse d'Epargne d'Auvergne de Vichy, au nom de

l'Association.

Article 7 - Mise à disposition

Le Club d'Aviron de Vichy bénéficie également de la mise à disposition, à titre gratuit, d'équipements sportifs et de prestations techniques équivalents à un montant de 52 958 € et de personnel équivalent à un montant de 897 €

Article 8 - Obligations de l'Association

L'association signataire atteste avoir respecté les obligations légales lui incombant (sociales, fiscales, dépôt en préfecture...).

Elle s'engage donc à :

- communiquer à la commune de Vichy au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, le compte d'emploi de la subvention attribuée ;

- tenir à la disposition de la commune de Vichy les éléments financiers permettant de mesurer la bonne exploitation des activités financées.

- respecter les objectifs fixés dans ses statuts en promouvant notamment l'exercice du sport de l'aviron, en général sur le territoire de la Ville de Vichy ;

- contracter les assurances nécessaires à la garantie de ses responsabilités de façon à ce que la Ville de Vichy ne puisse être recherchée ou inquiétée (en cas de mise à disposition de locaux, d'installations ou de matériels).

- faire son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales ;

- faciliter le contrôle par la Ville de la réalisation des actions, en lui permettant notamment l'accès aux documents administratifs.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, la Ville de Vichy pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 9 - Modalités et règles de dénonciation

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée infructueuse.

En cas de dénonciation anticipée, le reliquat de la subvention reviendra à la Ville de Vichy prorata temporis.

Fait à

Le

Pour l'Association,
Le Président

Pour la Ville de VICHY
L'Adjoint au Maire

PROJET

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre

La Commune de VICHY représentée par Monsieur Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, agissant en vertu de la délibération du 7 avril 2017 et de l'arrêté de délégation du Maire en date du 1^{er} avril 2014,

d'une part,

Et

L'Association dénommée Yacht Club de Vichy, représentée par ses Co-Présidents, Monsieur Didier HUBERT, Monsieur Christophe GODIVEAU, Association loi 1901, déclarée en Sous-Préfecture de VICHY, le 19 mars 1956 sous le n° 1786, dont le siège social est boulevard de Lattre de Tassigny, 03200 VICHY,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La Ville de Vichy soutient depuis de nombreuses années l'activité sportive exercée par l'association Yacht Club de Vichy qu'elle considère comme un acteur majeur dans la vie sportive de la cité.

Pour soutenir l'activité ainsi développée à l'égard de la population, la Ville de Vichy décide d'accorder un concours financier à l'association.

La présente convention définit également les moyens matériels, financiers et humains mis à disposition de l'association.

Article 2 – Mission

L'objet général de l'association signataire est la pratique de tous les sports nautiques, et plus particulièrement, du ski nautique et de la voile.

Article 3 – Durée

La présente convention est conclue pour l'année budgétaire en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 4 – Montant de la subvention

Pour aider l'association à atteindre ses objectifs, la Ville de Vichy versera, sur demande de l'association et sur présentation préalable de son bilan et du budget prévisionnel, le montant de la participation votée par le Conseil Municipal, correspondant à une subvention de fonctionnement de 11 340 € pour l'année 2017 et une subvention exceptionnelle de 8 500 € dont 8 000 € pour le Championnat de France de Motonautisme le 27 et 28 mai 2017 et 500 € pour l'édition 2017 du Challenge de « L'Ami Sail » du 13 au 15 juin 2017.

La subvention allouée par la Ville pour l'année N+1 peut faire l'objet d'un versement par anticipation sur le vote du budget.

Le bénéficiaire accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses.

Article 5 – Modalité de paiement

La subvention sera versée par mandat administratif :

- au compte n° 18715/00200/08000624967/28
- ouvert à la banque Caisse d'Epargne Auvergne et Limousin au nom de l'Association.

Article 6 – Mise à disposition

L'Association bénéficie également de la mise à disposition, à titre gratuit :

- de locaux et d'équipements sportifs équivalents à un montant de 32 000 €

Article 7 – Obligations de l'Association

L'association signataire atteste avoir respecté les obligations légales lui incombant (sociales, fiscales, dépôt en préfecture...).

Elle fournira à la Commune :

- le compte-rendu financier conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 ;
- le rapport de ses activités pour l'année écoulée ;
- son bilan annuel, ses comptes de résultats, sa situation de trésorerie, sa situation vis à vis des services fiscaux et sociaux (pour les associations dotées d'une subvention de plus de 153 000 € les comptes devront être transmis une fois certifiés par un commissaire aux comptes).

Elle s'engage donc à :

- communiquer à la commune de Vichy au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, le compte d'emploi de la subvention attribuée ;
- tenir à la disposition de la commune de Vichy les éléments financiers permettant de mesurer la bonne exploitation des activités financées ;

- respecter les objectifs fixés dans ses statuts en promouvant notamment l'exercice des activités de motonautisme, de ski nautique et de voile sur le territoire de la Ville de VICHY ;
- présenter un budget prévisionnel en équilibre pour l'année à venir ;
- contracter les assurances nécessaires à la garantie de ses responsabilités de façon à ce que la Ville de VICHY ne puisse être recherchée ou inquiétée (en cas de mise à disposition de locaux, d'installations ou de matériels) ;
- faire son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales ;
- faciliter le contrôle par la Ville de la réalisation des actions, en lui permettant notamment l'accès aux documents administratifs.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, la Ville de Vichy pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 8 – Modalités et règles de dénonciation

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée infructueuse.

En cas de dénonciation anticipée, le reliquat de la subvention reviendra à la Ville de Vichy prorata temporis.

Fait à
Le

Pour l'Association,
Les Co-Présidents

Pour la Ville de VICHY
L'Adjoint au Maire

PROJET

Ville de Vichy

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre

La Commune de VICHY représentée par Monsieur Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, agissant en vertu de la délibération du 7 avril 2017, et de l'arrêté de délégation du Maire du 1^{er} avril 2014,

d'une part,

Et

L'Association dénommée RACING CLUB DE VICHY FOOTBALL, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis LAUGIER, Association loi 1901, déclarée en Sous-Préfecture de VICHY, le 22 mars 1951 sous le n° 0033001488, dont le siège social est à VICHY (03200) Stade Darragon – Boulevard de Lattre de Tassigny ;

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La Ville de Vichy soutient depuis de nombreuses années l'activité sportive exercée par l'association RACING CLUB DE VICHY FOOTBALL, qu'elle considère comme un acteur majeur dans la vie sportive de la cité.

Pour soutenir l'activité ainsi développée à l'égard de la population, la Ville de Vichy décide d'accorder un concours financier à l'association.

La présente convention définit également les moyens matériels, financiers et humains mis à disposition de l'association.

Article 2 – Mission

L'objet général de l'association signataire est la pratique et la promotion du football.

Article 3 – Durée

La présente convention est conclue pour l'année budgétaire en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 4 – Montant de la subvention

Pour aider l'association à atteindre ses objectifs, la Ville de Vichy versera, sur demande de l'association et sur présentation préalable de son bilan et du budget prévisionnel, le montant de la participation votée par le Conseil municipal, correspondant à une subvention de fonctionnement de 30 000 € pour l'année 2017 dont 15 500 € versés par anticipation en vertu de la délibération n°21 du 16 décembre 2016.

La subvention allouée par la Ville pour l'année N+1 peut faire l'objet d'un versement par anticipation sur le vote du budget.

Le bénéficiaire accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses.

Article 5 – Modalité de paiement

La subvention sera versée par mandat administratif :

- au compte n° 16806 / 00820 / 66067176333 / 30
- ouvert au Crédit Agricole au nom de l'Association.

Article 6 – Mise à disposition

L'Association bénéficie également de la mise à disposition, à titre gratuit :

- de locaux et d'équipements sportifs équivalents à un montant de 205 765 €
- de personnel équivalent à un montant de 1 386 €

Article 7 – Obligations de l'Association

L'association signataire atteste avoir respecté les obligations légales lui incombant (sociales, fiscales, dépôt en préfecture...).

Elle fournira à la ville de Vichy :

- le compte-rendu financier conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 modifié par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 ;
- le rapport de ses activités pour l'année écoulée ;
- son bilan annuel et ses comptes de résultats (certifiés par un expert comptable agréé), sa situation de trésorerie, sa situation vis à vis des services fiscaux et sociaux.

Elle s'engage donc à :

- communiquer à la ville de Vichy, au plus tard le 30 juillet de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, le compte d'emploi de la subvention attribuée.

- assurer un suivi analytique mensuel grâce à un tableau de bord précisant l'emploi détaillé des ressources par compte (en valeur et en pourcentage d'emploi par rapport au budget prévisionnel) et établir un bilan d'activité au 31/01 et 30/06 de chaque année qui seront produit en comité directeur et transmis à la ville de Vichy sans délai et explicités à l'occasion d'un rendez vous semestriel avec les personnes de la municipalité et de l'administration déléguées par M. le Maire à cet effet.

- tenir à tout moment à la disposition de la commune de Vichy les éléments financiers permettant de mesurer la bonne exploitation des activités financées.

- présenter un budget prévisionnel en équilibre établis pour l'année à venir et certifié par un expert-comptable au 30/06/2017.

- contracter les assurances nécessaires à la garantie de ses responsabilités de façon à ce que la ville de Vichy ne puisse être recherchée ou inquiétée (en cas de mise à disposition de locaux, d'installations ou de matériels).

- faire son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales.

- faciliter le contrôle par la ville de la réalisation des actions, en lui permettant notamment l'accès aux documents administratifs.

- respecter les objectifs fixés dans ses statuts en assurant notamment le niveau d'entraînement nécessaire pour asseoir sa place ou progresser dans la hiérarchie sportive.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, la ville de Vichy pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 8 – Objectifs spécifiques

Par la présente convention, le RCV Football s'engage à réaliser et/ou à participer au profit de ses adhérents et des habitants, à l'exercice d'une mission citoyenne :

- En organisant des activités liées à la pratique du Football pour le plus grand nombre de tous les âges, elle contribue, avec la municipalité, à l'égalité d'accès aux pratiques ainsi qu'au bien être physique et à la santé de la population. L'association s'appuiera pour cela sur les structures de la ville de Vichy comme le Centre Médico Sportif.

- En s'organisant sur le mode associatif, elle contribue à la citoyenneté, au lien social, à la responsabilisation de tous les individus, ainsi qu'au développement de valeurs sociales positives telles que « l'équité et la solidarité sociales, le respect des autres et entre les individus, et la lutte contre la violence et le dopage dans le sport ».

- En organisant des pratiques sportives de compétition pouvant déboucher vers le haut niveau, elle contribue à l'épanouissement de ses membres et à donner à la ville de Vichy une image dynamique.

- En collaborant étroitement avec les services municipaux compétents et la D.D.C.S.P.P de l'Allier - Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour le développement de la pratique à destination de publics divers (actions de quartiers...)

- En favorisant la formation technique et citoyenne des dirigeants, cadres et bénévoles. Le RCV Football fournira annuellement la liste des animateurs, éducateurs, formés par le club, ainsi que celle des actions suivies par le club ayant notamment pu faire l'objet de financement par le Ligue d'Auvergne ou le District Allier de Football.

- En organisant des manifestations sportives grand public et en participant activement à celles organisées par la ville, elle contribue à l'animation sportive et culturelle locale, (animations de l'été...)

- En veillant et collaborant conformément aux conventions de mise à disposition d'équipements sportifs, au respect des lieux mis à disposition gratuitement, des personnes et des règlements en vigueur.

- En poursuivant ses efforts d'accès des jeunes (issus du club) au plus haut niveau. Elle devra fournir annuellement la liste des jeunes ayant intégré des structures de haut niveau.

- En maintenant une politique de formation à l'arbitrage ou toute autre formation susceptible de permettre la pérennisation du niveau et de la richesse de l'encadrement technique et administratif du club. Elle fournira annuellement la liste des personnes formées par le club.

- En menant une politique de rémunération prenant en compte, les enjeux et les équilibres recherchés entre la pratique de haut niveau, la formation et celle du loisir pour tous.

- En pérennisant, voire en développant ses actions d'initiation et de sensibilisation à la pratique du Football en milieu scolaire. Une action d'animation sera proposée et mise en œuvre annuellement par le RCV Football à destination des élèves scolarisés dans les écoles primaires de Vichy.

- En affirmant une politique de promotion sociale du Football par la poursuite du dispositif d'invitations aux matchs de l'équipe première, permettant ainsi l'accès aux spectacles sportifs phares de la ville et du club, pour le plus grand nombre.

- En participant au programme d'échanges sportifs européens soutenu par la ville de Vichy, l'Office Franco Allemands pour la Jeunesse, et le Comité National Olympique du Sport Français.

- En proposant annuellement une action mettant en valeur le club et la ville de Vichy, partenaire.

Le RCV Football s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la meilleure réalisation des objectifs ci-avant fixés et à fournir un bilan annuel détaillé des actions proposées par le club.

Article 9 – Modalités et règles de dénonciation

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée infructueuse.

En cas de dénonciation anticipée, le reliquat de la subvention reviendra à la Ville de Vichy prorata temporis.

Pour l'Association,
Le Président

Fait à
Le

Pour la Ville de VICHY
L'Adjoint au Maire

PROJET

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre

La Commune de VICHY représentée par Monsieur Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, agissant en vertu de la délibération du 7 avril 2017 et de l'arrêté de délégation du Maire en date 1^{er} avril 2014,

d'une part,

Et

L'Association dénommée Racing Club de Vichy d'Athlétisme, représentée par son Président, Monsieur Patrick CHASSOT, Association loi 1901, déclarée en Sous-Préfecture de VICHY, le 18 février 1953 sous le n° 1635 dont le siège social est au Centre Omnisports BP 92617, 03206 VICHY CEDEX.

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La Ville de Vichy soutient depuis de nombreuses années l'activité exercée par l'association Racing Club de Vichy d'Athlétisme qu'elle considère comme un acteur majeur dans la vie sportive de la cité.

Pour soutenir l'activité ainsi développée à l'égard de la population, la Ville de Vichy décide d'accorder un concours financier à l'association.

La présente convention définit également les moyens matériels, financiers et humains mis à disposition de l'association.

Article 2 – Mission

L'objet général de l'association signataire est la pratique et la promotion de l'éducation physique et des sports et en particulier l'athlétisme.

Article 3 – Durée

La présente convention est conclue pour l'année budgétaire en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 4 – Montant de la subvention

Pour aider l'association à atteindre ses objectifs, la Ville de Vichy versera, sur demande de l'association et sur présentation préalable de son bilan et du budget prévisionnel, le montant de la participation votée par le Conseil municipal, correspondant à une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 500 € pour l'année 2017.

La subvention allouée par la Ville pour l'année N+1 peut faire l'objet d'un versement par anticipation sur le vote du budget.

Le bénéficiaire accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses.

Article 5 – Modalité de paiement

La subvention sera versée par mandat administratif :

- au compte n° 16806/00820/08302260001/38
- ouvert à la banque Crédit Agricole au nom de l'Association.

Article 6 – Mise à disposition

L'Association bénéficie également de la mise à disposition, à titre gratuit :

- de locaux et d'équipements sportifs équivalents à un montant de 98 805 €
- de personnel équivalent à un montant de 2 379 €

Article 7 – Obligations de l'Association

L'association signataire atteste avoir respecté les obligations légales lui incombant (sociales, fiscales, dépôt en préfecture...).

Elle fournira à la Commune :

- le compte-rendu financier conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 modifié par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 ;

- le rapport de ses activités pour l'année écoulée ;

- son bilan annuel, ses comptes de résultats, sa situation de trésorerie, sa situation vis à vis des services fiscaux et sociaux (pour les associations dotées d'une subvention de plus de 153 000 € les comptes devront être transmis une fois certifiés par un commissaire aux comptes).

Elle s'engage donc à :

- communiquer à la commune de Vichy au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, le compte d'emploi de la subvention attribuée ;

- tenir à la disposition de la commune de Vichy les éléments financiers permettant de mesurer la bonne exploitation des activités financées.

- respecter les objectifs fixés dans ses statuts en promouvant notamment l'exercice des activités sportives et d'athlétisme sur le territoire de la Ville de VICHY ;
- présenter un budget prévisionnel en équilibre pour l'année à venir ;
- contracter les assurances nécessaires à la garantie de ses responsabilités de façon à ce que la Ville de VICHY ne puisse être recherchée ou inquiétée (en cas de mise à disposition de locaux, d'installations ou de matériels).
- faire son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales ;
- faciliter le contrôle par la Ville de la réalisation des actions, en lui permettant notamment l'accès aux documents administratifs.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, la Ville de Vichy pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 8 – Modalités et règles de dénonciation

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée infructueuse.

En cas de dénonciation anticipée, le reliquat de la subvention reviendra à la Ville de Vichy prorata temporis.

Fait à
Le

Pour l'Association,
Le Président

Pour la Ville de VICHY
L'Adjoint au Maire

PROJET

AVENANT N° 1

A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2017

Entre

La Commune de VICHY représentée par Monsieur Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, agissant en vertu des délibérations du 16 décembre 2016 et du 7 avril 2017, et de l'arrêté de délégation du Maire en date du 1^{er} avril 2014,

d'une part,

Et

L'Association dénommée RACING CLUB DE VICHY RUGBY, représentée par son Président, Monsieur Marc SUCHET, Association loi 1901, déclarée en Sous-Préfecture de VICHY, le 9 février 1951 sous le n° 0033001487 dont le siège social est à VICHY (03200), Stade Darragon – Boulevard de Lattre de Tassigny.

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Après le 1^{er} alinéa de l'article 4 de la convention de subvention conclue pour 2017, votée le 16 décembre 2016, il est inséré :

« Pour aider le Racing Club de Vichy Rugby à atteindre ses objectifs, la Ville de Vichy versera, sur demande de l'association et sur présentation préalable de son bilan et du budget prévisionnel, le montant de la participation votée par le Conseil municipal du 7 avril 2017, correspondant à une subvention de fonctionnement de 70 000 € pour l'année 2017 (dont 55 000 € ont été versés par anticipation suite à la délibération du 16 décembre 2016) »

Article 2 – Après le dernier alinéa de l'article 6 de la convention de subvention conclue pour 2017, votée le 16 décembre 2016, il est inséré :

Le montant des aides en nature au titre de l'année 2016 a été revalorisé comme suit :

« L'Association a bénéficié, au titre de l'année 2016, de la mise à disposition, à titre gratuit :

- de locaux et d'équipements sportifs équivalents à un montant de 96 044 € et de personnel équivalent à un montant de 2 421 €

Article 3 – Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent intégralement applicables.

Fait à
Le

Pour le RCV Rugby,
Le Président

Pour la ville de Vichy
L'Adjoint au Maire

PROJET

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre

La Commune de VICHY représentée par Monsieur Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, agissant en vertu de la délibération du 7 avril 2017 et de l'arrêté de délégation du Maire en date du 1^{er} avril 2014,

d'une part,

Et

L'Association dénommée JEANNE D'ARC DE VICHY, représentée par son Président, Monsieur Jean-François GELIN, Association loi 1901, déclarée en Sous-Préfecture de VICHY, le 16 février 1914 sous le n° 5 dont le siège social est au Centre Omnisports, BP 2617, 03206 VICHY CEDEX, modifiée le 4 octobre 2007,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La Ville de Vichy soutient depuis de nombreuses années l'activité sportive exercée par l'association JEANNE D'ARC DE VICHY, qu'elle considère comme un acteur majeur dans la vie sportive de la cité.

Pour soutenir l'activité ainsi développée à l'égard de la population, la Ville de Vichy décide d'accorder un concours financier à l'association.

La présente convention définit également l'ensemble des moyens matériels, financiers et humains mis à disposition de l'association.

Article 2 – Missions et engagements de la JEANNE D'ARC DE VICHY

L'objet général de l'association signataire est la pratique de l'éducation physique et des sports et en particulier le basket ball.

Article 3 – Durée

La présente convention est conclue pour l'année budgétaire en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 4 – Montant de la subvention

Pour aider l'association à atteindre ses objectifs, la Ville de Vichy versera, sur demande de l'association et sur présentation préalable de son bilan et du budget prévisionnel, le montant de la participation votée par le Conseil municipal, correspondant à une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 500 euros pour l'année 2017.

La subvention allouée par la Ville pour l'année N+1 peut faire l'objet d'un versement par anticipation sur le vote du budget.

Le bénéficiaire accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses.

Article 5 – Modalité de paiement

La subvention sera versée par mandat administratif :

- au compte n°03174166001 ouvert à la banque Crédit Agricole de Vichy, au nom de l'Association.

Article 6 – Mise à disposition

L'Association bénéficie également de la mise à disposition, à titre gratuit :

- de locaux et d'équipements sportifs (Palais des Sports pour les entraînements et les matches, Gymnase des Ailes, Gymnase Sévigné Lafaye, Gymnase Jules Ferry, locaux administratifs et de stockage au Palais des Sports) équivalents à un montant annuel évalué en 2016 à la somme de 138 246 €TTC.
- de personnel équivalent à un montant de 2 473 €

Article 7 – Obligations de l'Association

L'association signataire atteste avoir respecté les obligations légales lui incombant (sociales, fiscales, dépôt en préfecture...).

Elle fournira à la Commune :

- le compte-rendu financier conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 modifié par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 ;
- le rapport de ses activités pour l'année écoulée ;

- son bilan annuel, ses comptes de résultats, sa situation de trésorerie, sa situation vis à vis des services fiscaux et sociaux (pour les associations dotées d'une subvention de plus de 153 000 € les comptes devront être transmis une fois certifiés par un commissaire aux comptes).

Elle s'engage donc à :

- communiquer à la commune de Vichy au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, le compte d'emploi de la subvention attribuée ;

- tenir à la disposition de la commune de Vichy les éléments financiers permettant de mesurer la bonne exploitation des activités financées.

- respecter les objectifs fixés dans ses statuts en assurant notamment la pratique de l'éducation physique et des sports, et plus particulièrement du basket ball sur le territoire de la Ville de VICHY ;

- présenter un budget prévisionnel en équilibre pour l'année à venir ;

- contracter les assurances nécessaires à la garantie de ses responsabilités de façon à ce que la Ville de VICHY ne puisse être recherchée ou inquiétée (en cas de mise à disposition de locaux, d'installations ou de matériels).

- faire son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales ;

- faciliter le contrôle par la Ville de la réalisation des actions, en lui permettant notamment l'accès aux documents administratifs.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, la Ville de Vichy pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 8– Modalités et règles de dénonciation

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée infructueuse.

En cas de dénonciation anticipée, le reliquat de la subvention reviendra à la Ville de Vichy prorata temporis.

Fait à

Le

Pour l'Association,
Le Président,

Pour la Ville de VICHY
L'Adjoint au Maire

PROJET

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre

La Commune de VICHY représentée par Monsieur Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, agissant en vertu de la délibération du 7 avril 2017 et de l'arrêté de délégation du Maire en date du 1^{er} avril 2014,

d'une part,

Et

L'Association dénommée STEP BY STEP, représentée par sa Présidente, Madame Danièle REOLON, Association loi 1901, déclarée en Sous-Préfecture de VICHY, le 24 août 1987 sous le n° 4766, dont le siège social est sis, 12 rue des marronniers 03200 VICHY,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La Ville de Vichy soutient depuis de nombreuses années l'activité sportive exercée par l'association STEP BY STEP qu'elle considère comme un acteur majeur dans la vie sportive de la cité.

Pour soutenir l'activité ainsi développée à l'égard de la population, la Ville de Vichy décide d'accorder un concours financier à l'association.

La présente convention définit également les moyens matériels, financiers et humains mis à disposition de l'association.

Article 2 – Mission

L'objet général de l'association signataire est la pratique de la danse.

Article 3 – Durée

La présente convention est conclue pour l'année budgétaire en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 4 – Montant de la subvention

Pour aider l'association à atteindre ses objectifs, la Ville de Vichy versera, sur demande de l'association et sur présentation préalable de son bilan et du budget prévisionnel, le montant de la participation votée par le Conseil Municipal, correspondant à une subvention de fonctionnement de 1 460 € pour l'année 2017.

La subvention allouée par la Ville pour l'année N+1 peut faire l'objet d'un versement par anticipation sur le vote du budget.

Le bénéficiaire accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses.

Article 5 – Modalité de paiement

La subvention sera versée par mandat administratif :

- au compte n° 15589/03607/05113597840/38
- ouvert à la banque Crédit Mutuel à Vichy, au nom de l'Association.

Article 6 – Mise à disposition

L'Association bénéficie de la mise à disposition, à titre gratuit :

- de locaux et d'équipements sportifs équivalents à un montant de 58 186 €
- de personnel équivalent à un montant de 153 €

Article 7 – Engagements de l'Association

L'Association signataire atteste avoir respecté les obligations légales lui incombant (sociales, fiscales, dépôt en préfecture...).

Elle fournira à la commune :

- le rapport de ses activités pour l'année écoulée
- son bilan annuel, ses comptes de résultats, sa situation de trésorerie, sa situation vis à vis des services fiscaux et sociaux.

Elle s'engage à :

- respecter les objectifs fixés dans ses statuts en promouvant notamment l'exercice des activités sportives de son ressort sur le territoire de la Ville de Vichy
- présenter un budget prévisionnel en équilibre pour l'année à venir
- contracter les assurances nécessaires à la garantie de ses responsabilités
- faciliter le contrôle par la Ville de la réalisation des actions, en lui permettant notamment l'accès aux documents administratifs.

Article 8 – Modalités et règles de dénonciation

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée infructueuse.

Fait à

Le

Pour l'Association,
La Présidente

Pour la Ville de VICHY
L'Adjoint au Maire

PROJET

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre

La Commune de VICHY représentée par Monsieur Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, agissant en vertu de la délibération du 7 avril 2017 et de l'arrêté de délégation du Maire en date du 1^{er} avril 2014,

d'une part,

Et

L'Association dénommée VICHY-GYM, représentée par sa Présidente, Madame Laetitia CORMIER, Association loi 1901, déclarée en Sous-Préfecture de VICHY, le 20 septembre 1971 sous le n° 2823 dont le siège social est sis Gymnase de la Mutualité, boulevard des Romains 03200 VICHY.

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La Ville de Vichy soutient depuis de nombreuses années l'activité sportive exercée par l'association VICHY-GYM qu'elle considère comme un acteur majeur dans la vie sportive de la cité.

Pour soutenir l'activité ainsi développée à l'égard de la population, la Ville de Vichy décide d'accorder un concours financier à l'association.

La présente convention définit également les moyens matériels, financiers et humains mis à disposition de l'association.

Article 2 – Mission

L'objet général de l'association signataire est la pratique de l'éducation physique et de la gymnastique.

Article 3 – Durée

La présente convention est conclue pour l'année budgétaire en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 4 – Montant de la subvention

Pour aider l'association à atteindre ses objectifs, la Ville de Vichy versera, sur demande de l'association et sur présentation préalable de son bilan et du budget prévisionnel, le montant de la participation votée par le Conseil municipal, correspondant à une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour l'année 2017.

Le bénéficiaire accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses.

Article 5 – Modalité de paiement

La subvention sera versée par mandat administratif :

- au compte n° 16806/00820/03288560001/96
- ouvert à la banque Crédit Agricole de Vichy au nom de l'Association.

Article 6 – Mise à disposition

L'Association bénéficie également de la mise à disposition, à titre gratuit :

- de locaux et d'équipements sportifs équivalents à un montant de 63 097 €
- de personnel équivalent à un montant de 2 833 €

Article 7 – Obligations de l'Association

L'association signataire atteste avoir respecté les obligations légales lui incombant (sociales, fiscales, dépôt en préfecture...).

Elle fournira à la Commune :

- le compte-rendu financier conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 modifié par la loi n°2016-321 du 7 octobre 2016;

- le rapport de ses activités pour l'année écoulée ;
- son bilan annuel, ses comptes de résultats, sa situation de trésorerie, sa situation vis à vis des services fiscaux et sociaux (pour les associations dotées d'une subvention de plus de 153 000 €, les comptes devront être transmis une fois certifiés par un commissaire aux comptes).

Elle s'engage donc à :

- communiquer à la commune de Vichy au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, le compte d'emploi de la subvention attribuée ;

- tenir à la disposition de la commune de Vichy les éléments financiers permettant de mesurer la bonne exploitation des activités financées.

- respecter les objectifs fixés dans ses statuts en promouvant notamment l'exercice des activités d'éducation physique et de gymnastique sur le territoire de la Ville de VICHY ;

- présenter un budget prévisionnel en équilibre pour l'année à venir ;

- contracter les assurances nécessaires à la garantie de ses responsabilités de façon à ce que la Ville de VICHY ne puisse être recherchée ou inquiétée (en cas de mise à disposition de locaux, d'installations ou de matériels).

- faire son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales ;

- faciliter le contrôle par la Ville de la réalisation des actions, en lui permettant notamment l'accès aux documents administratifs.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, la Ville de Vichy pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 8 – Modalités et règles de dénonciation

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée infructueuse.

En cas de dénonciation anticipée, le reliquat de la subvention reviendra à la Ville de Vichy prorata temporis.

Fait à

Le

Pour l'Association,
La Présidente

Pour la Ville de VICHY
L'Adjoint au Maire

PROJET

AVENANT N° 1

A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2017 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE VICHY

Entre

La Commune de VICHY représentée par son Maire, Monsieur Claude MALHURET, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de la Ville en vertu de la délibération 7 avril 2017 et du 16 décembre 2016,

d'une part,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Vichy (CCAS), représenté par Madame Marie-Christine STEYER, Vice-présidente du Conseil d'administration du CCAS, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'administration du CCAS en date du 12 mai 2014,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} – Après le 1^{er} alinéa de l'article 4 de la convention de subvention conclue pour 2017, votée le 16 décembre 2016, il est inséré :

« Pour aider le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Vichy (CCAS) à atteindre ses objectifs, la Ville de Vichy versera le montant de la participation votée par le Conseil municipal du 7 avril 2017. Celle-ci correspond à une subvention de 1 260 000 € au titre de l'exercice 2017 dont 420 000 € ont été versés par anticipation suite à la délibération du 16 décembre 2016.

La subvention sera versée par mandat administratif vers le 20 de chaque mois à hauteur de 1/12^{ème} de la somme approuvée au vote du budget et à la demande en cas de difficultés de trésorerie. »

Article 2 – Après le 2ème alinéa de l'article 6 de la convention de subvention conclue pour 2017, votée le 16 décembre 2016, il est inséré :

Le montant des aides en nature au titre de l'année 2016 a été revalorisé comme suit :

« Le CCAS a bénéficié également, au titre de l'année 2016, de la mise à disposition de locaux à titre gratuit : Centre social Jean Moulin, Centre Barjavel, salle des Ailes et salle de musculation, équivalent à un montant de 10 787 € annuel. »

Article 3 – Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent intégralement applicables.

Fait à
Le

Pour le CCAS,
La Vice-présidente

Pour la Ville de VICHY
Le Maire

PROJET

AVENANT N° 1

A LA CONVENTION 2017 ORGANISANT LES RELATIONS ENTRE LE CGOS, LA VILLE ET LE CCAS DE VICHY

Entre

La Commune de VICHY représentée par Monsieur Jean-Jacques MARMOL, Adjoint au Maire, agissant en vertu de la délibération du 7 avril 2017, du 16 décembre 2016 et de l'arrêté de délégation du Maire en date du 1^{er} avril 2014,

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de VICHY représenté Marie-Christine STEYER, Vice-présidente du Conseil d'administration du CCAS en vertu de la délibération du Conseil d'administration du CCAS en date du 12 mai 2014,

D'une part,

Et

L'Association dénommée COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VICHY, représenté par Monsieur Philippe ROLET, Vice-Président, Association loi 1901, déclarée en Sous-préfecture de VICHY, le 28 juillet 1970 sous le n° 0033002726 et modifiée le 12 juin 2015 : n°W033000509 dont le siège social est 4, rue Michel 03200 VICHY,

Ci-après dénommée « le CGOS »

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} – Après le 1^{er} alinéa de l'article 2-1 de la convention conclue pour 2017, votée le 16 décembre 2016, il est inséré :

« Tous les éléments utiles au calcul du montant global et définitif de la Subvention de Fonctionnement du CGOS au titre de l'exercice 2017, n'étant pas réunis à ce jour, la Ville de Vichy versera, sur demande de l'association et sur présentation préalable de son bilan et de son budget prévisionnel, un 2^{ème} acompte d'un montant de 180 000 € Il fait suite aux 180 000 € déjà versés par anticipation, par la Ville de Vichy suite à la délibération du 16 décembre 2016.

Le montant global de la subvention et sa répartition entre la Ville et le CCAS sera voté lors d'un Conseil ultérieur et fera l'objet d'un second avenant à la convention initiale. »

Article 2 – Après le dernier alinéa de l'article 2-2 de la convention conclue pour 2017, votée le 16 décembre 2016, il est inséré :

Le montant des aides en nature au titre de l'année 2016 a été revalorisé comme suit :

- La Ville de Vichy met à disposition des locaux pour un montant équivalent à 605 €
- La Ville de Vichy met à disposition du CGOS certaines de ses ressources informatiques (Internet, messagerie, intranet, sauvegarde bureautique, téléphonie...) et assure des prestations de conseil équivalents à un montant de 945 €

Article 3 – Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent intégralement applicables.

Fait à Vichy, le

Pour la Ville de VICHY

Pour le CCAS

Pour le CGOS

**Pour le Maire
L'Adjoint au Maire**

La Vice-présidente

Le Vice-Président

PROJET

Ville de Vichy

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre

La Commune de VICHY représentée par Gabriel MAQUIN, Maire Adjoint, agissant en vertu de la délibération du 7 avril 2017 et de la délibération n°21 du 16 décembre 2016 et de l'arrêté de délégation du Maire du 1^{er} avril 2014,

d'une part,

Et

L'Association dénommée GROUPEMENT DES UTILISATEURS DU GRAND MARCHÉ, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul BARDET, Association loi 1901, déclarée en Sous-Préfecture de VICHY, le 25 avril 1979 sous le n° 0033003594, dont le siège social est au Grand Marché, Place Pierre-Victor Léger, 03200 VICHY,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La Ville de Vichy soutient depuis de nombreuses années l'activité exercée par l'association GROUPEMENT DES UTILISATEURS DU GRAND MARCHÉ (G.U.G.M) qu'elle considère comme un acteur majeur dans la vie marchande de la cité.

Pour soutenir l'activité ainsi développée à l'égard de la population, la Ville de Vichy décide d'accorder un concours financier à l'association.

La présente convention définit également les moyens matériels, financiers et humains mis à disposition de l'association.

Article 2 – Mission

L'objet général de l'association signataire est l'animation collective des commerces implantés sous le Marché couvert de Vichy, ainsi que la défense des intérêts des commerçants du Marché.

Article 3 – Durée

La présente convention est conclue pour l'année budgétaire en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 4 – Montant de la subvention annuelle de fonctionnement

Pour aider l'association à atteindre ses objectifs dans le domaine de l'animation commerciale du Grand Marché, la Ville de Vichy versera, sur demande de l'association et sur présentation préalable de son bilan de l'année n-1 et du budget prévisionnel le montant de la participation votée par le Conseil municipal, correspondant à une subvention annuelle de 35 200 € pour l'année 2017 (dont 18 000 € versés par anticipation selon la délibération n°21 du 16 décembre 2016) se décomposant comme suit :

- 9 000 € pour le fonctionnement de l'association,
- 16 200 € pour les animations définies à l'article 6 de la présente convention.
- 10 000 € pour une aide à la rémunération de l'animateur, ainsi que pour la prise en charge par le GUGM de visuels de communication (réalisés les années précédentes par les services de la Ville de Vichy).

Le bénéficiaire accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses.

Article 5 – Subvention exceptionnelle supplémentaire (facultative)

En sus de la subvention annuelle de fonctionnement de 35 200 € décrite à l'article 4, la Ville de Vichy s'engage à proposer au vote de son Conseil municipal, une subvention exceptionnelle, exclusivement destinée à financer des actions d'animation dont le G.U.G.M. devra préalablement informer en détail la Ville de Vichy (nature de l'animation, descriptif général, plan de financement prévisionnel).

Le montant maximum de cette subvention exceptionnelle de subvention est fixé à 20 000 € et viendra seulement en complément de la participation des commerçants sur production de devis (à la demande de subvention) et factures ensuite.

Par ailleurs, cette subvention exceptionnelle sera proposée au vote du Conseil municipal de la Ville de Vichy à la condition exclusive que le G.U.G.M s'engage, pour le compte et par l'intermédiaire de ses adhérents, à financer par une participation des commerçants calculée en fonction de la surface qu'ils occupent la somme équivalente à ce complément de subvention, selon le principe de 1 euro engagé par la Ville pour 1 euro engagé par le G.U.G.M. Cette participation, décidée en Assemblée générale de l'association, sera recouvrée par les services municipaux lors de la perception des loyers et reversée au G.U.G.M

Le bénéficiaire accepte que ces éventuels compléments de crédits ne puissent en aucun cas donner lieu à profit.

Article 6 – Modalité de paiement

La subvention annuelle de fonctionnement sera versée sur présentation d'un état des dépenses correspondant aux frais de fonctionnement de l'association, sur présentation des devis (à hauteur de 80 %) et factures correspondants aux opérations d'animations festives saisonnières visées par le présent article ainsi qu'à des frais de publicité ponctuels. Le versement des 10 000 € pour une aide à la rémunération de l'animateur, et la prise en charge par le G.U.G.M. de visuels de communication se fera sur présentation de la copie du contrat de travail, des fiches de paie et des factures de prestation de création de visuels.

Le montant de la subvention annuelle de 16 200 € décrite à l'article 4, est destiné à financer les actions d'animations saisonnières suivantes

- Marchés de la Création
- Animations Cuisine
- Fête de Printemps
- Fête Napoléon 3
- Vide Grenier
- Fête des Mères
- Salon des Auteurs
- Semaine du Gout
- Noël : Décorations et Animations

Le versement de la subvention exceptionnelle, sur la base du principe de « 1 euro pour 1 euro » se fera sur présentation par le G.U.G.M à la Ville de Vichy des devis (versement à hauteur de 80 %) et factures correspondants aux opérations d'animations visées par l'article 5.

Le versement de cette subvention annuelle et de ses compléments éventuels visés à l'article 5 s'effectuera par mandat administratif :

- au compte n° 11907/00800/08021169282/81
- ouvert à la banque BPMC de Vichy au nom de l'Association.

La subvention allouée par la Ville pour l'année N+1 peut faire l'objet d'un versement par anticipation sur le vote du budget.

Article 7 – Mise à disposition

L'Association bénéficie également de la mise à disposition, à titre gratuit :

- de locaux (bureau en rez-de-chaussée+ cave en sous sol), situés à proximité du Grand Marché, au n° 24 de la Rue Paul Bert 03200 VICHY, équivalents à un montant de 200 €

Article 8 – Obligations de l'Association

L'Association atteste avoir respecté les obligations légales lui incombant (sociales, fiscales, dépôt en préfecture...).

Elle fournira à la Commune :

- le compte-rendu financier conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifié par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 ;
- le rapport de ses activités pour l'année écoulée ;
- son bilan annuel, ses comptes de résultats, sa situation de trésorerie, sa situation vis à vis des services fiscaux et sociaux (pour les associations dotées

d'une subvention de plus de 153 000 € les comptes devront être transmis une fois certifiés par un commissaire aux comptes).

- les copies pour l'année complète, des factures correspondantes aux opérations d'animations justifiant le versement de la subvention de la Ville de Vichy à hauteur de 16 200 € au titre de la subvention de fonctionnement, de 10 000 € au titre des dépenses de communication (telles que définies à l'article 4), et éventuellement de 20 000 € supplémentaires au titre de la subvention exceptionnelle (telle que définie par l'article 5 de la présente convention), ainsi que de la participation des commerçants et producteurs pour les animations.

Elle s'engage donc à :

- communiquer à la commune de Vichy au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, le compte d'emploi de la subvention attribuée,

- tenir à la disposition de la commune de Vichy les éléments financiers permettant de mesurer la bonne exploitation des activités financées,

- respecter les objectifs fixés dans ses statuts en participant notamment à l'animation collective des commerces implantés sous le Marché Couvert de Vichy,

- présenter un budget prévisionnel en équilibre pour l'année à venir,

- contracter les assurances nécessaires à la garantie de ses responsabilités de façon à ce que la Ville de VICHY ne puisse être recherchée ou inquiétée (en cas de mise à disposition de locaux, d'installations ou de matériels),

- faire son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales,

- faciliter le contrôle par la Ville de la réalisation des actions, en lui permettant notamment l'accès aux documents administratifs.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, la Ville de Vichy pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 9– Modalités et règles de dénonciation

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée infructueuse.

En cas de dénonciation anticipée, le reliquat de la subvention reviendra à la Ville de Vichy prorata temporis.

Fait à Vichy

Le

Pour l'Association,
Le Président

Pour la Ville de VICHY
L'Adjoint au Maire

PROJET

AVENANT N° 3

A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE VICHY ET L'OFFICE DU TOURISME ET DU THERMALISME

Entre

La Commune de VICHY représentée par son Maire, Monsieur Claude MALHURET, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de la Ville en vertu de la délibération en date du 7 avril 2017,

d'une part,

Et

L'Office du tourisme et du thermalisme de Vichy (OTT), représenté par son Directeur Général, Monsieur Jérôme JOANNET, agissant en nom et pour le compte de l'Office de tourisme et de thermalisme en vertu de la délibération du comité de direction du 26 avril 2012,

Vu la convention d'objectifs 2015-2017 entre la Ville de Vichy et l'OTT signée le 20 avril 2015,

Vu l'avenant n°1 fixant le montant de la subvention d'investissement et de la subvention exceptionnelle accordées par la Ville de Vichy au titre de l'exercice 2015,

Vu l'avenant n°2 fixant le montant de la subvention accordée par la Ville de Vichy au titre de l'exercice 2016,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} – Après l'avant dernier alinéa de l'article 3 de la convention d'objectifs triennale 2015-2017 votée par le Conseil municipal du 10 avril 2015, il est inséré :

« Le montant de la subvention accordée à l'Office du Tourisme et du Thermalisme de Vichy est ramené à la somme de 4 670 000 euros, au titre de l'exercice 2017 dont 1 527 000 euros ont été versés par anticipation suite à la délibération du 16 décembre 2016.»

Article 2 – Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent intégralement applicables.

Fait à VICHY, le

Pour la ville,
Le Maire,
Monsieur Claude MALHURET

Pour l'OTT,
Le Directeur Général,
Monsieur Jérôme JOANNET



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°24

OBJET :

ATTRIBUTION

**SUBVENTIONS
DIVERSES**

FINANCES

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10, modifié par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi susvisée et prévoyant la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,



Séance du 11/04/2017
Accusé de réception en préfecture
003-210303103-20170406-20170407-24-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Vu la circulaire du 29 septembre 2015, relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Propose au Conseil municipal :

-d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations et organismes suivants :

1-Association 7 en Chœur 1 500 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 025.

2-Groupe Folklorique Vichy et ses Sources 1 000 €

3-Association pour les Jeunes Musiciens de l'Allier..... 7 000 €

4-Musiques Vivantes 6 000 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.

5-Société d'Escrime de Vichy 4 570 €

6-Yacht Club Vichy 8 500 €

7-Comité Allier de Tir à l'Arc 5 000 €

8-Boule Vichyssoise 2 000 €

9-Club Aviron Vichy 15 200 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude MALHURET



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017

Notice explicative

Délibération n° : Subventions Exceptionnelles Attribution

1. Association 7 en Chœur : 1 500 € pour l'aide à la location du Palais du Lac, à l'occasion du Grand Loto annuel du 5 mars 2017.
2. Groupe Folklorique Vichy et ses Sources : 1 000 € pour la participation du Groupe à la Fête du Sel au Salin de Giraud, en Camargue, les 3 et 4 juin 2017, dans le cadre des échanges inter-groupes de leur fédération.
3. Association pour les Jeunes Musiciens de l'Allier : 7 000 € pour l'organisation de l'édition 2017 du « Vichy Jazz Band ».
4. Musiques Vivantes : 6 000 € pour l'édition 2017 du Festival Tintamarre.
5. Société d'Escrime de Vichy : 4 570 € pour l'aide à la location du Palais du Lac, à l'occasion des Championnats de France Cadets de 2015.
6. Yacht Club de Vichy : 8 500 € dont 8 000 € pour l'organisation du Championnat de France de Motonautisme du 27 et 28 mai 2017 et 500 € pour la 17ème édition du Challenge de « L'Ami Sail » du 13 au 15 juin 2017.
7. Comité Allier de Tir à l'Arc : 5 000 € pour l'organisation des Championnats de France Jeunes du 25 au 30 juillet 2017.
8. Boule Vichyssoise : 2 000 € dont 1 000 € pour l'organisation du Grand Prix National, féminin et masculin, 1ère et 2ème division, du 11 et 12 mars 2017 et 1 000 € pour l'organisation du Grand Prix Bouliste de la Ville de Vichy, 3ème et 4ème division les 2 et 3 septembre 2017.
9. Club Aviron Vichy : 15 200 € dont 7 000 € pour l'organisation du Championnat National Jeune et Vétéran du 23 au 25 juin 2017, 6 000 € pour l'aide à la location du Palais du Lac pour cette manifestation et 2 200 € pour l'organisation du Challenge Indoor à destination des Collèges de l'Agglomération le 16 juin 2017.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°25

OBJET :

**ADMISSION EN
NON-VALEUR**

**TAXES ET
PRODUITS
IRRECOUVRABLES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSOL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande présentée par Mme le Receveur municipal de Vichy relative à l'admission en non-valeur de différents produits irrécouvrables s'élevant à la somme de 18 904.05€ (Dix-huit mille neuf cent quatre euros et cinq centimes) afférents aux exercices :



Accusé de réception en préfecture
003-210303103-20170406-20170407-25-DE
Date de transmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Séance du 7 avril 2017

BUDGET PRINCIPAL : (18 779.27 €)

- 2009	222.00 €
- 2011	692.34 €
- 2012	471.51 €
- 2013	1273.40 €
- 2014	6607.27 €
- 2015	7686.42 €
- 2016	1826.33 €

TOTAL GENERAL..... 18 779.27 €

BUDGET AEROPORT : (124.78 €)

- 2015	118.08 €
- 2016	6.70 €

TOTAL GENERAL..... 124.78 €

dont elle n'a pu effectuer le recouvrement,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- décide l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables susvisés pour un montant total de 18 904.05€ (Dix-huit mille neuf cent quatre euros et cinq centimes),
 - dit que les dépenses correspondantes seront respectivement imputées à l'article 6541, fonctionnalité 01 du budget principal,
 - charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 7 avril 2017.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude Malhuret



TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES**Conseil Municipal du 7 AVRIL 2017**

BUDGET PRINCIPAL	
Objet	Montant
Créances éteintes	1 581,14 €
Tennis	- €
Créances minimales	14,50 €
Restauration scolaire	4 396,64 €
Garderie	193,17 €
Ecole de Musique	335,53 €
Droits d'occupation du domaine public - Chantiers - Déménagements- Terrasse	2 625,86 €
Loyers	4 244,15 €
Frais de désinfection	80,60 €
Visite Médicale	- €
Suite jugement tribunal de police - Amende	1 813,00 €
Franchise due suite sinistre bris de glace	- €
Places de stationnement manquantes	- €
Sinistres	3 494,68 €
Infraction : ordures sur la voie publique	- €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	18 779,27

BUDGET LOCATIONS INDUSTRIELLES	
Objet	Montant
Clôture pour insuffisance d'actif	
Loyers et frais Marché couvert	- €
TOTAL BUDGET ANNEXE	- €

BUDGET AEROPORT	
Objet	Montant
Somme inférieure au seuil d'assistance au recouvrement à l'étranger	124,78 €
Créance minimale	- €
Poursuites sans effet	- €
TOTAL BUDGET ANNEXE	124,78 €

TOTAL GENERAL	18 904,05 €
----------------------	--------------------

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la Séance du 7 Avril 2017

Tenue à 18 H 00

*dans la salle du Conseil municipal
à l'Hôtel de Ville de Vichy*

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT (à partir de la question N°14), Bernard KAJDAN, Adjoints au Maire, William ATHLAN (à partir de la question N°14), Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSQL, Franck DICHAMPS, Jean-Philippe SALAT, Julien BASSINET, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Marianne MALARMEY, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question N°14), Jean-Pierre SIGAUD, Marie-José CONTE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à M. le Maire, William ATHLAN à Christiane LEPRAT (jusqu'à la question N°13), Charlotte BENOIT (jusqu'à la question N°13), Sylvie FONTAINE à Jean-Louis GUITARD, Béatrice BELLE à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Marie-Odile COURSQL, William PASZKUDZKI à Marie-Hélène ROUSSIN, Mickaël LEROUX à Julien BASSINET, Orlane PERRIN à Myriam JIMENEZ, Imen BELLAHRACH à Anne-Sophie RAVACHE, Isabelle RECHARD à Christophe POMMERAY (à partir de la question N°14), Conseillers municipaux.

SECRETAIRE : Anne-Sophie RAVACHE, Conseillère municipale.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR ADRESSE LE 31 MARS 2017

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MARS 2017 - APPROBATION**
- 2-/ **DECISIONS DU MAIRE - APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

- 3-/ **ADOPTION - REGLEMENTS INTERIEURS - RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES**
- 4-/ **SIGNATURE - AVENANT - CONVENTION DE PARTENARIAT - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**
- 5-/ **SIGNATURE - CONVENTION DE PARTENARIAT - MUSEE DE L'OPERA**

PERSONNEL COMMUNAL

- 6-/ **MODIFICATION - TABLEAU DES EMPLOIS**
- 7-/ **RENOUVELLEMENT - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL MUNICIPAL AUPRES DU COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES**

OPERATIONS TECHNIQUES

- 8-/ **AUTORISATION - SIGNATURE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DE L'ALLIER - ACHAT D'ELECTRICITE EN TARIFICATION C5 (HORS ECLAIRAGE PUBLIC)**
- 9-/ **AUTORISATION - SIGNATURE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DE L'ALLIER - ACHEMINEMENT ET FOURNITURE DE GAZ NATUREL**

URBANISME / AMENAGEMENT

- 10-/ **REVISION DE LA ZPPAUP ET TRANSFORMATION EN AVAP - SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE VICHY - ARRET DU PROJET DE PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**
- 11-/ **APPROBATION - MODIFICATION - CONVENTION DE GESTION - PLAN LOCAL D'URBANISME**

AFFAIRES GENERALES

- 12-/ **AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - BAR DE LA PLAGES DES CELESTINS**

**13-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - DESAFFECTATION DIFFEREE -
DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION - IMMEUBLE 8-10 RUE BARDIAUX / 17
AVENUE DES CELESTINS - 03200 VICHY**

FINANCES

14-/ APPROBATION - EXERCICE 2016 - COMPTE ADMINISTRATIF

**15-/ APPROBATION - EXERCICE 2016 - COMPTE DE GESTION DE MME LA
TRESORIERE**

16-/ AFFECTATION DES RESULTATS 2016 :

A/ BUDGET PRINCIPAL

B/ BUDGET ANNEXE PARKINGS

C/ BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES

D/ BUDGET ANNEXE CIMETIERE

E/ BUDGET ANNEXE AEROPORT

F/ BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

17-/ TAUX D'IMPOSITION - BUDGET PRIMITIF 2017

18-/ APPROBATION - BUDGET PRIMITIF 2017

19-/ SUBVENTIONS D'EQUILIBRE - BUDGETS ANNEXES

A/ BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

B/ BUDGET ANNEXE AEROPORT

C/ BUDGET ANNEXE PARKINGS

D/ BUDGET SALLES MEUBLEES

**20-/ CONSTITUTION DE PROVISIONS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
2016/2017**

**21-/ AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET
PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES SALLES MEUBLEES**

**22-/ CREATION DE TARIFS - VENTE DE LIVRES, VINYLES ET CD - MEDIATHEQUE
VALERY LARBAUD**

23-/ ORGANISMES DE DROIT PRIVE - SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000 €

24-/ ATTRIBUTION - SUBVENTIONS DIVERSES

25-/ ADMISSION EN NON-VALEUR - TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

1-/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MARS 2017 - APPROBATION

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 17 Mars 2017.

2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée des décisions qu'il a été appelé à prendre dans le cadre des articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales conformément à la délibération du 11 Avril 2014.

SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

3-/ ADOPTION - REGLEMENTS INTERIEURS - RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'abroger le règlement intérieur de 2005 relatif à la restauration scolaire,
- d'adopter le nouveau règlement intérieur pour la restauration scolaire, ci-joint,
- d'adopter le règlement intérieur des accueils périscolaires, ci-joint.

* * * * *

⇒ Mme Michaudel est intervenue dans le débat.

⇒ Réponse lui a été donnée par Mme Grelet.

4-/ SIGNATURE - AVENANT - CONVENTION DE PARTENARIAT - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet d'avenant à la convention avec la Caisse des écoles de Cusset relative au portage du PRE et autorise M. le Maire à Maire à signer ledit avenant.

5-/ SIGNATURE - CONVENTION DE PARTENARIAT - MUSEE DE L'OPERA

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de prolonger d'un an la mise à disposition à l'Association du fonds patrimonial consacré à l'Opéra de Vichy,
- d'allouer à l'Association du Musée de l'Opéra pour ses actions de conservation et de valorisation une subvention de 48 000 € pour l'exercice 2017,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention quadripartite avec le Conseil départemental de l'Allier, la Fondation Gabriel et Noëlle Perronnet et l'Association du Musée de l'Opéra annexée à la présente délibération.

* * * * *

⇒ Mme Réchard est intervenue dans le débat.

⇒ Réponse lui a été donnée par M. le Maire.

PERSONNEL COMMUNAL

6-/ MODIFICATION - TABLEAU DES EMPLOIS

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de recruter un attaché territorial agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée afin d'exercer les missions suivantes :

- Mettre en cohérence et coordonner les actions urbaines avec le projet de développement de la « Station thermale pleine santé »,
- Conduire l'étude de définition et de programmation du projet d'Institut Européen du Thermalisme, basé sur le développement de la recherche en matière de thermalisme et sur la mise en valeur muséographique du patrimoine thermal, en réseau avec les villes thermales membres de la série « Great Spas of Europe »,
- Assurer le montage du dossier d'inscription Unesco, et plus particulièrement de son plan de gestion, en liaison avec les autres stations thermales européennes ;
- Accompagner la relance du projet d'Ecoquartier des Rives de l'Allier avec notamment l'actualisation des données contextuelles du projet d'Ecoquartier afin de faire un bilan des actions menées en 2010 et définir les nouvelles réorientations.

- et par conséquent de modifier, suite aux textes intervenus dans le cadre de la réforme dite PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2017,

- de modifier le tableau des emplois permanents de la Ville de Vichy comme ci-annexé, et de procéder à la modification de la liste des emplois contractuels susceptibles d'être pourvus sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, tel que figurant en annexe n°2, qui fixe notamment les conditions d'emploi et de rémunération des personnels concernés,

- de procéder aux recrutements nécessaires permettant de pourvoir aux emplois municipaux, notamment par recrutement contractuel dans les cas et conditions fixés par l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

* * * * *

⇒ Mme Conte est intervenue dans le débat.

⇒ Réponse lui a été donnée par M. le Maire.

7-/ RENOUELEMENT - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL MUNICIPAL AUPRES DU COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de renouveler la mise à disposition d'un agent administratif auprès du Comité de gestion des œuvres sociales,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention réglant les modalités pratiques de la mise à disposition de cet agent.

OPERATIONS TECHNIQUES

8-/ AUTORISATION - SIGNATURE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DE L'ALLIER - ACHAT D'ELECTRICITE EN TARIFICATION C5 (HORS ECLAIRAGE PUBLIC)

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commandes organisé par le Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier en vue de la passation de contrats publics d'achat d'électricité pour les abonnements électriques d'une puissance inférieure ou égale à 36 KVA,

- d'adopter les dispositions de la convention telle qu'annexée, en souscrivant les options suivantes :

- option 1 : mode d'exécution du marché : exécution comptable du marché par le membre,

- option 2 : offre souscrite : souscription à l'offre de marché,

- d'autoriser M. le Maire à signer cet acte.

9-/ AUTORISATION - SIGNATURE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DE L'ALLIER - ACHEMINEMENT ET FOURNITURE DE GAZ NATUREL

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de conclure l'avenant n°1 ci-annexé dans lequel il est inscrit de nouveaux membres qui ont souhaité intégrer le groupement susvisé (commune de Neuilly Le Réal et le SIESS du Collège Ferdinand Dubreuil à Doyet) et faire application de cette convention pour les prochaines mises en concurrence,

- d'autoriser M. le Maire à signer cet acte.

10-/ REVISION DE LA ZPPAUP ET TRANSFORMATION EN AVAP - SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE VICHY - ARRET DU PROJET DE PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- l'arrêt du projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), comportant le règlement et le plan des protections, la Commission municipale « urbanisme, habitat, travaux, environnement » s'étant réunie le 31 mars 2017,

- dresse le bilan de la concertation préalable, tel que décrit à l'annexe jointe,

- arrête le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable de Vichy,

- précise que ce projet sera présenté à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites avant d'être soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées puis mis à l'enquête publique.

11-/ APPROBATION - MODIFICATION - CONVENTION DE GESTION - PLAN LOCAL D'URBANISME

Par 30 voix pour et 5 contre, le Conseil municipal adopte la convention de gestion telle qu'approuvée par le Conseil communautaire du 30 mars 2017 -qui a été modifiée afin de tenir compte des observations formulées par le contrôle de légalité qui avait été préalablement consulté par la Communauté d'agglomération-, en substitution de la version adoptée par le Conseil municipal du 17 Mars 2017 et autorise M. le Maire à signer ladite convention de gestion ci-annexée dont les précisions portent sur les aspects suivants : la durée, les aspects financiers et l'annexe I.

* * * * *

⇒ M. Pommeray est intervenu dans le débat.

⇒ Réponse lui a été donnée par M. le Maire et M. Dervieux, Directeur général des services.

* * * * *

⇒ Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard, conseillers municipaux, ont voté contre.

AFFAIRES GENERALES

12-/ AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - BAR DE LA PLAGES DES CELESTINS

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte l'avenant n°1, ci-annexé, au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du bar de la plage des Célestins.

**13-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - DESAFFECTATION DIFFEREE -
DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION - IMMEUBLE 8-10 RUE BARDIAUX / 17
AVENUE DES CELESTINS - 03200 VICHY**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide la désaffectation différée du bien susvisé et de la parcelle AS 77, assiette foncière dudit immeuble et le déclassement par anticipation du domaine public communal le bien susvisé et la parcelle AS 277, assiette foncière dudit immeuble, en vue de leur aliénation, la désaffectation devant prendre effet au plus tard dans un délai de 18 mois à compter de ce jour.

FINANCES

14-/ APPROBATION - EXERCICE 2016 - COMPTE ADMINISTRATIF

A préalable, M. le Maire propose une discussion générale sur l'ensemble des délibérations portant sur le Compte administratif 2015 et le Budget primitif 2016.

Introduction de M. le Maire :

« Comme habituellement, je vous propose une discussion groupée sur nos délibérations budgétaires. Le Budget Primitif 2017 que je vous présente ce soir a déjà fait l'objet d'une présentation détaillée en Commission de Finances élargie, il fait suite au débat d'orientations budgétaires du 17 mars dernier.

Avant de vous exposer les principales orientations de ce budget, je reviendrai sur les résultats de l'année 2016 puisque préalablement au vote du Budget Primitif, le Compte Administratif est également soumis à votre approbation.

Le compte administratif 2016

Je voudrais tout d'abord rappeler que depuis quelques années, l'environnement des collectivités territoriales en France a été profondément remanié. Pour ce qui concerne notre ville, deux modifications majeures sont intervenues, la première est une contrainte forte, la seconde doit être vue comme une opportunité.

Le premier bouleversement est d'ordre financier, puisque dans un contexte de finances publiques dégradées, la ville de Vichy a dû, comme toutes les collectivités de France, subir une baisse drastique des dotations versées par l'Etat. Notre dotation globale de fonctionnement est ainsi passée de 13,57 millions d'euros en 2012, à 11,09 millions d'euros en 2016, soit -2,5 millions d'euros en 4 ans, elle continuera à diminuer en 2017, nous le verrons tout à l'heure.

Le second bouleversement est d'ordre territorial : une succession de réformes est intervenue (loi ATR, loi NOTRe notamment) pour venir modifier, de façon profonde et extrêmement rapide, l'étendue de nos intercommunalités et la répartition des compétences entre les communes et leurs EPCI. Ces réformes ont apporté un certain nombre de contraintes pour nos territoires, elles ont également constitué des opportunités dont Vichy et sa communauté d'agglomération ont su se saisir, dès 2014, et qui ont abouti à la définition d'un projet de territoire ambitieux, porté notamment par une communauté d'agglomération disposant de moyens renforcés, grâce à la mutualisation. Cette mutualisation a également permis aux communes qui y participent d'accélérer les mutations rendues nécessaires par les baisses de leurs moyens financiers, et de conserver ainsi les indispensables marges de manœuvre en matière d'investissement.

Ces deux bouleversements se concrétisent bien évidemment dans les choix et résultats budgétaires et se sont traduits, en 2016, par les résultats suivants :

En dépenses de fonctionnement :

- Une baisse des charges à caractère général de 291 K€ par rapport à 2015,
- Une baisse des charges de personnel de l'ordre de 2,45 M€ et qui s'explique comme suit : 1,7 M€ sont liés aux transferts et mutualisations et par conséquent compensés par la baisse de l'attribution versée par Vichy Communauté, environ 200 000 € sont liés à des économies (non remplacement d'agents) directement réalisées au moment des mutualisations, et environ 500 000 € sont liés aux efforts de gestion de la collectivité,
- Une hausse de 740 000 € des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes due à un effort d'investissement réalisé sur le budget annexe salles meublées louées en 2015 et qu'il convient d'absorber progressivement,
- Une baisse des subventions versées de 360 000 € notamment du fait de la réduction des subventions versées à l'OTT (-100 500 €) et au CCAS (-50 000 €),
- Une augmentation du chapitre globalisé 014 « atténuations de produits » de 140 K€ liée essentiellement au passage de la contribution au FPIC, de 237 402 € en 2015 à 382 108 € en 2016. Ce chapitre comprend également le prélèvement au titre de la Loi SRU pour 172 K€, stable entre 2015 et 2016,
- Enfin les charges financières sont contenues à 1,7 M€ grâce à des taux variables historiquement bas, voire négatifs, et la désensibilisation de l'encours de dette opérée sur l'exercice 2015.

En recettes de fonctionnement :

- Une baisse considérable de la DGF de 8,6% pour la seule année 2016, soit une nouvelle perte de 1,045 M€;
- Une légère augmentation de 0,72 % des produits de la fiscalité, liée notamment à la hausse des produits des jeux de 11,44 % soit +144 K€;
- Une baisse de l'attribution de compensation versée par Vichy Communauté de 1,7 M€ afin de neutraliser les transferts de personnel.

En matière de fonctionnement, l'objectif fixé pour 2016 était de parvenir à absorber, dans la mesure du possible et sans dégrader le niveau de service rendu aux Vichyssois, la diminution des recettes subie. Une série de mesures d'économies a donc été mise en œuvre depuis plusieurs années, avec un effort accru depuis 2014, année qui a vu s'aggraver les baisses de DGF. Ces mesures ont conduit à la réévaluation des moyens affectés aux missions, et le cas échéant à leur diminution. Les partenaires de la ville ont également été responsabilisés, ce qui a conduit à une optimisation des prestations jusqu'à fournies souvent gratuitement par les services de la ville aux associations, voire à d'autres collectivités.

Ces décisions, délicates à prendre, ont pu être mises en œuvre progressivement et ont conduit aux économies substantielles que je viens d'évoquer. Un certain volume des économies réalisées a d'ores et déjà permis de financer de nouveaux services à la population, qu'ils soient obligatoires ou facultatifs, mais également le maintien de services ou d'aides spécifiques : je pense notamment à l'adaptation des accueils périscolaires, à l'anticipation puis l'adaptation aux nouvelles réglementations « zéro phyto » pour les espaces verts, la diversification des services en ligne, la multiplication de l'offre numérique de la médiathèque et le développement des outils numériques en milieu scolaire, la gratuité des sanitaires publics (qui semble une mesure anecdotique mais est très appréciée des visiteurs), l'adaptation lors des manifestations et animations, l'ouverture du pôle santé publique permettant la prise en charge des plus démunis, la démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, les aides attribuées dans le cadre de l'OPAH pour favoriser la rénovation du bâti... Sans tomber dans un inventaire à la Prévert, toutes ces actions, nouvelles ou pérennes, permettent de conserver à Vichy la qualité de vie et le « bien-vivre » qui renforcent son attractivité, pour ses habitants, et son attrait, pour les touristes, curistes, sportifs et congressistes qui visitent notre station.

Enfin, la maîtrise des dépenses a également, et c'était là son objectif, préservé des capacités d'investissement : le niveau des investissements réalisés en 2016 est de 6,8 M€ hors restes à réaliser sur le budget principal et de 440 000 € sur les budgets annexes. La ville de Vichy, tout en prenant ses responsabilités dans l'effort de redressement des comptes publics, réaffirme ainsi sa volonté de continuer à investir et à faire progresser son territoire. Les principaux investissements ont ainsi été consacrés :

- à la politique sportive, avec par exemple la modernisation des équipements en lien avec l'accueil de l'équipe nationale de Slovaquie dans le cadre de l'Euro 2016, ou encore la rénovation complète du COSEC des Célestins, et celle de la piste d'athlétisme ;
- à la rénovation et à la requalification des espaces publics, avec de nombreux travaux de voirie et plus particulièrement la requalification de la rue Foch (800 000 €), en continuité du plateau commerçant du cœur de ville,
- à la poursuite de la rénovation et de la valorisation du Palais des Congrès – Opéra, avec une terrasse nord totalement rénovée, et dont la régulation thermique a été entièrement redimensionnée et modernisée, permettant d'améliorer la qualité d'accueil des congressistes (près de 3 millions d'euros cumulés d'autorisations pluriannuelles sur ces deux projets),

- sans oublier la poursuite d'une politique soutenue d'entretien et de valorisation du patrimoine bâti, au profit du public qui en bénéficie (travaux d'accessibilité, relumping de la médiathèque pour un meilleur confort des usagers, réhabilitation qui vient de se terminer de la Bourse du travail qui constituera demain un espace rénové au bénéfice des associations vichyssoises) mais aussi dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique du bâti.

L'ensemble de ces dépenses a fait l'objet de recherches systématiques de financement, ainsi 880 000€ de subventions d'équipement ont été encaissées. Le recours à l'emprunt s'est élevé pour sa part à 5 M€, montant relativement artificiel, dans le cadre de la sortie de l'emprunt structuré signée en 2015. Cette recette exceptionnelle est venue abonder les capacités d'autofinancement de la ville, et servira notamment à financer les investissements 2017.

Au final, l'exercice 2016 présente un excédent cumulé au budget principal de 11 979 188,81€, un déficit d'investissement de 660 670,06 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 2 834 130,56 €

Grâce à des efforts soutenus et en dépit de la baisse de ses recettes, la ville confirme donc sa bonne gestion et présente des résultats 2016 satisfaisants notamment avec une amélioration de l'épargne brute et de l'épargne nette, tout en affirmant une volonté renouvelée d'investir au service de sa population.

Le Budget primitif 2017

En ce qui concerne le budget 2017, je vous propose de poursuivre les orientations suivies en 2016.

En termes d'évolution du périmètre des services, le budget 2017 est tout d'abord marqué par le transfert du conservatoire à rayonnement départemental à Vichy Communauté. Il s'agit là de la concrétisation d'un projet attendu depuis plusieurs années déjà par une partie des professionnels de l'enseignement musical, et qui permettra une évolution des pratiques à l'échelle du territoire intercommunal. Un projet de création de nouveau conservatoire, venant regrouper les écoles de Vichy et Cusset, est actuellement porté par la Communauté d'agglomération, nous en reparlerons puisque la ville sera probablement amenée à participer au financement de ce projet par voie de fonds de concours.

La deuxième évolution majeure est le transfert des installations sportives du centre omnisports, accompagnant la création du service commun des sports avec Vichy Communauté.

Enfin, le service urbanisme qui n'était jusqu'alors que partiellement mutualisé, est totalement regroupé en service commun depuis le 1^{er} janvier.

Ces évolutions impactent naturellement le budget primitif : plus de 60 postes sont transférés dans ce cadre, représentant environ 3,5 M€ de charges de personnel et de

coût de fonctionnement. En conséquence, l'attribution de compensation (dont le montant définitif reste à fixer) versée à la ville par Vichy Communauté passe de 3,8 M€ à 300 000 €

Le budget 2017 a été bâti avec pour objectif de stabiliser le volume des dépenses courantes. Ainsi, le chapitre des charges à caractère général est prévu en évolution de -6,88% hors travaux en régie par rapport à 2016, et le chapitre des autres charges de gestion courante de -1.36%. L'évolution du chapitre 012 hors transferts de personnel est caractérisée par une maîtrise de la masse salariale pour la 4^{ème} année consécutive. L'objectif est d'autofinancer les augmentations mécaniques de la masse salariale, qui pèsent fortement sur son évolution (2 % en moyenne par année). Pour mémoire, l'augmentation de la valeur du point d'indice en début d'année représente une charge supplémentaire de l'ordre de 100 000 € pour notre commune en 2017, qu'il nous faudra donc compenser notamment par la poursuite du non remplacement, décidé au cas par cas, des postes laissés vacants en fin d'année 2016 ou au cours de l'année 2017. Cette démarche est facilitée par un effet « glissement vieillissement technicité » qui nous est favorable.

Côté recettes, la principale évolution est la poursuite de la baisse de notre DGF, nous n'avons reçu l'information qu'hier après-midi, c'est pourquoi elle ne figure pas dans votre dossier : elle devrait diminuer de 530 K€ en 2017 pour s'établir à 10 561 956 €

Concernant les autres ressources de la collectivité :

- Les recettes fiscales sont prévues en légère hausse de 0,1 % alors que la taxe sur la publicité extérieure, représentant une recette de l'ordre de 75 K€ est transférée à Vichy Communauté depuis le 1^{er} janvier 2017. Les taxes foncières et d'habitation, dont les bases prévisionnelles ont été notifiées aux collectivités fin mars, sont prévues en hausse de 0,57 % par rapport aux produits encaissés en 2016. Pour rappel, la revalorisation des bases fiscales a été fixée en loi de finances pour 2017 à 0,4%.

- S'agissant des taux, je vous propose de reconduire au même niveau les taux d'imposition pour la part communale : à savoir 17,31 % pour la taxe d'habitation, 22,68 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 25,62% pour la taxe foncière sur le non bâti. Je rappelle à cette occasion que les taux d'imposition de la commune sont inférieurs à la moyenne régionale et nationale des taux des communes de notre strate de population.

Enfin, les compensations fiscales de l'Etat ont été notifiées en hausse de 187 000 € compte tenu des bases de taxe d'habitation exonérées en 2016.

En dépenses de fonctionnement, au-delà des dépenses courantes, il est aussi inscrit :

- Une contribution au titre du FPIC qui n'est pas encore définitive mais qui devrait afficher une baisse pour passer de 382 K€ en 2016, à 320 K€ environ en 2017,

- Un prélèvement « loi SRU » de 196 832 € pour 2017, en augmentation de 22 K€ du fait du relèvement des bases de calcul. Je rappelle à cet égard l'iniquité, pour ne pas dire l'absurdité de cette mesure établie nationalement, et qui vient alourdir une situation financière déjà délicate. Je ne puis qu'appeler de mes vœux une évolution de la

règle en vigueur, avatar d'un centralisme bureaucratique qui ne prend pas en compte la réalité des territoires.

Concernant la dette, l'annuité payée en 2016 était de 4,946 M€ en capital et de 1,341 M€ en intérêts tous budgets consolidés. Elle se situera en 2017 à 5,566 M€ en capital et environ 1,8 M€ en intérêts. Cette hausse est due au nouveau flux signé en 2015 et encaissé en 2016 pour 5 M€ dans le cadre de la sortie de l'emprunt structuré.

Malgré une situation tendue, le budget 2017 atteste, une fois encore, de notre volontarisme, à la fois dans le domaine du fonctionnement, pour continuer à affiner les politiques publiques : celles-ci doivent être de plus en plus efficaces, pour offrir aux Vichyssois et à nos visiteurs le meilleur service tout en maîtrisant drastiquement nos coûts, et d'autre part pour investir, et ainsi améliorer les conditions de vie des Vichyssois, mais également pour développer l'attractivité de la Ville de Vichy et soutenir l'activité économique comme l'emploi de proximité.

En effet, le programme d'investissement qui vous est proposé au BP 2017 comporte de nouvelles autorisations de programme et s'inscrit dans la continuité de 2016 avec la poursuite d'opérations d'envergure. Parmi elles :

- La poursuite de la rénovation des couvertures de l'église Saint Louis (bas-côtés, absidioles, sacristie...) pour 230 500 €;
- Le programme annuel de voirie à l'entreprise comprenant la réfection des rues du Rivage, des Marronniers, de Metz, Albert Londres, Arnoux, Carnot et le début de l'allée Mesdames pour un montant total de 842 000 €;
- Des mises en conformité accessibilité ERP programmées dans l'agenda d'accessibilité pour 220 000 €;
- Des travaux de rénovation de couverture sur plusieurs bâtiments (gymnase Jules Ferry, Parc du Soleil, Vestiaires du Yacht club) pour un montant de 650 000 €;
- Des travaux d'amélioration des performances énergétiques (rénovation chaufferies notamment de l'Hôtel de ville, l'école P. Coulon, remplacement de menuiseries extérieures et isolation...) pour un total de 455 000 €;
- La fin des travaux de rénovation de la grande salle de la maison de la Mutualité pour 58 000 €;
- La poursuite des travaux de sécurisation des écoles pour 44 000 €

Mais aussi de nouveaux programmes comme :

- Les travaux de la 1^{ère} phase de réhabilitation des écoles Sévigné-Lafaye pour 1 200 000 €;
- Le début des études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école Georges Méchin pour 150 000 €;
- La rénovation de ponts et passerelles (pont avenue Thermale, passerelle Alexandre 1^{er}) pour 320 000 €;
- La modernisation du parc des horodateurs afin de permettre de nouveaux usages tarifaires, la diversification des moyens de paiement et leur adaptation liée à la dépenalisation du stationnement pour 280 000 €;
- Les travaux de restauration des façades est et sud du relais des parcs au PCO pour 280 000 €;

- L'engagement d'études de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la couverture de la salle Berlioz et la poursuite de la mise en accessibilité PMR du Palais des Congrès-Opéra pour 105 000 €;

- Enfin, les études pour la rénovation de la rue Wilson seront financées sans tarder afin d'engager sans tarder la rénovation de cette voie symbole pour beaucoup de l'excellence du commerce vichyssois, et trait d'union avec le Parc des Sources dont la rénovation pourra demain, je l'espère, parachever la requalification du cœur touristique, thermal et commerçant de Vichy.

La section d'investissement s'équilibre au budget primitif avec un emprunt de 2 M€, 767 K€ de subventions (dont 660 K€ ont déjà été encaissés pour le solde du FEDER de l'aménagement des plages Rive Droite), 2,9 M€ de dotations aux amortissements et 12,4 M€ d'autofinancement prévisionnel.

Enfin, je souligne une fois encore que les investissements bénéficiant au territoire communal ne se limitent pas aux seuls investissements municipaux, puisque le projet d'agglomération permet lui aussi d'accompagner notre développement : aujourd'hui dans le cadre de l'aménagement urbain, avec la fin de la deuxième phase du boulevard urbain qui se profile, demain dans le domaine de la culture, avec le CRD, ou de l'économie sportive...

Pour conclure, je sou mets donc à votre vote le Budget Primitif 2017 tel qu'il figure aux Budget Principal et Budgets Annexes, par chapitre et par nature, dans les documents budgétaires en votre possession, et qui s'équilibre comme détaillé dans le projet de délibération que vous avez reçu.

BUDGET PRINCIPAL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes23 411 266,81 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes53 858 678,33 €

BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS ASSUJETTIS A LA TVA :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes194 174,07 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes510 640,00 €

BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes2 776 696,58 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes2 009 242,74 €

BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes443 859,97 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes723 300,00 €

**BUDGET ANNEXE CIMETIERE SERVICES EXTERIEURS DES
POMPES FUNEBRES :**

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes19 471,22 €

BUDGET ANNEXE AEROPORT DE VICHY- CHARMEIL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes109 026,08 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 280 550,00 €

Je vous remercie de votre attention.

* * * * *

Par 28 voix pour, 5 abstentions et 2 contre, le Conseil municipal, et après que M. le Maire ait quitté la séance du Conseil, Mme Grelet, Adjointe au Maire ayant pris la présidence de la séance en application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal :

1°/ - **lui donne acte** de la présentation du compte administratif, qui se résume comme suit :

1°/ - **lui donne acte** de la présentation du compte administratif, qui se résume comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses13 788 888,82 €

- Total en recettes13 128 218,76 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses39 955 366,90 €

- Total en recettes54 768 686,27 €

BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS ASSUJETTIS A LA

TVA :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses148 512,93 €

- Total en recettes31 964,04 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses317 614,41 €

- Total en recettes319 738,48 €

BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses	1 719 939,57 €
- Total en recettes	314 237,91 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses	567 806,94 €
- Total en recettes	1 357 775,52 €

BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses	143 837,73 €
- Total en recettes	450 997,70 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses	624 319,06 €
- Total en recettes	622 436,40 €

BUDGET ANNEXE CIMETIERE SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES :

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses	11 580,31 €
- Total en recettes	9 209,09 €

BUDGET ANNEXE AEROPORT DE VICHY- CHARMEIL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses	18 943,54 €
- Total en recettes	19 259,62 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses	154 017,14 €
- Total en recettes	153 964,77 €

2°/ - **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ - **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

4°/ - **arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans le Compte Administratif.

⇒ Mme Réchard, M. Pommeray, Skvor, sont intervenus dans le débat.

⇒ Réponse leur a été donnée par M. Aguilera, Adjoint au Maire et M. le Maire.

* * * * *

⇒ Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), se sont abstenus, M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, ont voté contre.

15-/ APPROBATION - EXERCICE 2016 - COMPTE DE GESTION DE MME LA TRESORIERE

A l'unanimité, le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**16-/ AFFECTATION DES RESULTATS 2016 :
A/ BUDGET PRINCIPAL**

Par 28 voix pour et 7 abstentions, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 5 122 789,03
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 9 690 530,34
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 14 813 319,37
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif)	- 660 670,06
R001 (si positif)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 2 173 460,50
Besoin de financement = e + f	- 2 834 130,56
AFFECTATION = d	+14 813 319,37
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	+2 834 130,56
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	+ 11 979 188,81
DEFICIT REPORTE D002	

⇒Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard, M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

B/ BUDGET ANNEXE PARKINGS

Par 28 voix pour et 7 abstentions, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 2 124,07
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+0,00
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+2 124,07
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	-116 548,89
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 1 375,00
Besoin de financement = e + f	-117 923,89
AFFECTATION = d	+ 2 124,07
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	+ 2 124,07
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	

* * * * *

⇒Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard
(par procuration), M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

C/ BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES

Par 28 voix pour et 7 abstentions, le Conseil municipal décide d'affecter le
résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 789 968,58
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 0,00
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 789 968,58
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif)	- 1 405 701,66
R001 (si positif)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	-142 417,26
Besoin de financement = e + f	-1 154 811,92
AFFECTATION = d	+ 789 968,58
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	+ 789 968,58
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	

⇒ Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

D/ BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Par 28 voix pour et 7 abstentions, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	- 2 371,22
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	-2 371,22
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement = e + f	
AFFECTATION = d	-2 371,22
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1.)	
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	-2 371,22

⇒ Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

E/ BUDGET ANNEXE AEROPORT

Par 28 voix pour et 7 abstentions, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	-52,37
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	-52,37
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif)	
R001 (si positif)	+ 316,08
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 40 150,00
Besoin de financement = e + f	- 39 833,92
AFFECTATION = d	-52,37
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	-52,37

⇒ Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

F/ BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Par 28 voix pour et 7 abstentions, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	-1 882,66
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	-1 882,66
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif)	
R001 (si positif)	+ 307 159,97
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 403,20
Besoin de financement = e + f	+ 306 756,77
AFFECTATION = d	-1 882,66
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1.)	
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	-1 882,66

⇒Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard
(par procuration), M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

17-/ TAUX D'IMPOSITION - BUDGET PRIMITIF 2017

Par 28 voix pour et 7 abstentions, le Conseil municipal décide, pour assurer l'équilibre budgétaire, de reconduire les taux d'imposition des impôts directs locaux tel qu'il suit :

. Taxe d'habitation	17,31 %
. Taxe foncière bâtie	22,68 %
. Taxe foncière non bâtie	25,62 %

⇒ Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

18-/ APPROBATION - BUDGET PRIMITIF 2017

Par 28 voix pour et 7 contre, le Conseil municipal approuve le budget primitif pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, y compris les reports, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes23 411 266,81 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes53 858 678,33 €

BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS ASSUJETTIS A LA TVA :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes195 786,07 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes510 640,00 €

BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes2 792 866,58 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes2 009 242,74 €

BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes443 859,97 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes723 300,00 €

BUDGET ANNEXE CIMETIERE SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES :

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 19 471,22 €

BUDGET ANNEXE AEROPORT DE VICHY- CHARMEIL :

. **INVESTISSEMENT :**

- Total en dépenses et en recettes 109 126,08 €

. **FONCTIONNEMENT :**

- Total en dépenses et en recettes 280 550,00 €

* * * * *

⇒ Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, ont voté contre.

19-/ SUBVENTIONS D'EQUILIBRE - BUDGETS ANNEXES

A/ BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Par 28 voix pour et 7 abstentions, le Conseil municipal décide de voter une subvention de 335 987,54 € destinée à équilibrer le budget annexe « Locations industrielles et commerciales ».

En effet, les recettes constituées par les loyers demandés aux commerçants ne peuvent suffire à couvrir le déficit du budget annexe qui supporte des charges liées notamment au remboursement des dépenses de construction du bâtiment et à l'amortissement de ce dernier, et que les tarifs pratiqués actuellement ne peuvent être augmentés à concurrence dudit déficit au risque de les rendre non concurrentiels et dissuasifs.

* * * * *

⇒ Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

B/ BUDGET ANNEXE AEROPORT

Par 28 voix pour et 7 abstentions, le Conseil municipal décide de voter une subvention de 81 130,36 € destinée à équilibrer le budget annexe « Aéroport de Vichy-Charmeil ».

En effet, les recettes de l'Aéroport de Vichy-Charmeil ne peuvent à elles seules couvrir le déficit du budget annexe, les tarifs pratiqués actuellement ne pouvant être augmentés à due concurrence sans entraîner une perte de la fréquentation de cet équipement.

* * * * *

⇒ Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

C/ BUDGET ANNEXE PARKINGS

Par 28 voix pour et 7 abstentions, le Conseil municipal décide de voter une subvention de 63 297,99€ destinée à équilibrer le budget annexe « Parkings couverts ».

En effet, les recettes des parkings communaux ne peuvent pas seules couvrir les besoins du budget annexe, les tarifs pratiqués actuellement ne pouvant être augmentés à due concurrence sans entraîner une baisse importante de la fréquentation de ces équipements.

* * * * *

⇒Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

D/ BUDGET SALLES MEUBLEES

Par 28 voix pour et 7 abstentions, le Conseil municipal décide de voter une subvention de 750 000€ destinée à équilibrer le budget annexe « Salles meublées louées ».

En effet, les recettes constituées par les loyers demandés pour la gestion de ces bâtiments ne peuvent suffire à couvrir le déficit du budget annexe, et que les tarifs pratiqués actuellement ne peuvent être augmentés à concurrence dudit déficit au risque de les rendre non concurrentiels et dissuasifs.

* * * * *

⇒Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

20-/ CONSTITUTION DE PROVISIONS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2016/2017

Par 27 voix pour et 7 abstentions, le Conseil municipal décide :

- de constituer, sur le budget principal, une provision pour risques et charges sur dommages aux biens de 30 000 €portant le montant global de la provision au bilan à 80 000€
- de réaliser les opérations suivantes au titre des provisions pour dépréciation de comptes de tiers :

- Budget Principal : Pas de constitution de provision car les réserves sont suffisantes (237 442,09€),
- Budget Locations Industrielles : Inscription d'une provision d'un montant de 2 000 €au titre du budget primitif 2017,
- Budget Aéroport : Inscription d'une provision d'un montant de 1 000 €au titre du budget primitif 2017.

* * * * *

⇒Mme Michaudel, M. Skvor, Mme Malarmey, M. Pommeray, Mme Réchard (par procuration), M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

21-/ AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES SALLES MEUBLEES

Par 33 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal décide :

- de se prononcer sur la révision d'autorisations de programme déjà existantes, notamment :

- Réfection couverture et façade Eglise Saint Louis : autorisation augmentée de 359 404 € suite à un réajustement de l'opération.

- de se prononcer sur la création d'autorisations de programme :

- Voirie travaux pluriannuels entreprise 2017-2018-2019 pour 2 500 000€
- Rénovation rue Wilson pour 1 200 000€
- Restauration couverture Berlioz du PCO pour 1 150 000€
- Accessibilité PCO pour 900 000€;

- d'engager les autorisations de programme et les crédits de paiement 2017 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé ;

- approuve la révision des autorisations de programme et des crédits de paiement proposés au titre du budget principal,

- vote les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis précédemment.

⇒ M. Sigaud, Mme Conte, conseillers municipaux, se sont abstenus.

22-/ CREATION DE TARIFS - VENTE DE LIVRES, VINYLES ET CD - MEDIATHEQUE VALERY LARBAUD

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à désaffecter les documents concernés dont la liste est jointe au présent document,

- d'autoriser la vente publique des documents déclassés au profit des particuliers dans le cadre des animations de la Médiathèque Valery-Larbaud,

- de fixer le tarif à 1€ le lot de 2 documents,

- l'encaissement des recettes se fera par l'intermédiaire de la régie des recettes.

23-/ ORGANISMES DE DROIT PRIVE - SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000 €

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

-d'allouer une subvention aux associations et organismes suivants :

-Orchestre d'Harmonie de Vichy 85 500 €

Convention ci-jointe

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.

-Club de l'Aviron Vichyssois 53 000 €

Dont 37 800 € correspondant à la subvention de fonctionnement et 15 200 € correspondant à la subvention exceptionnelle.

Convention ci-jointe

-Yacht Club Vichy 19 840 €

Dont 11 340 € correspondant à la subvention de fonctionnement et 8 500 € correspondant à la subvention exceptionnelle.

Convention ci-jointe

-Racing Club Vichy Football 30 000 €

Convention ci-jointe

-Racing Club Vichy Athlétisme 5 500 €

Convention ci-jointe

-SASP Jeanne d'Arc de Vichy Clermont Métropole 100 000 €

Avenant n°2 à la convention de partenariat, votée par le Conseil municipal du 24 juin 2016, et correspondant au dernier acompte et solde de la saison 2016/2017.

-Racing Club Vichy Rugby 70 000 €

Correspondant à l'avenant n°1 ci-joint à la convention adoptée par le Conseil municipal du 16 décembre 2016.

-Association Jeanne d'Arc de Vichy Basket..... 8 500 €

Convention ci-jointe

-Step by Step 1 460 €

Convention ci-jointe

-Vichy Gym 2 000 €

Convention ci-jointe

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.

-Centre Communal d'Action Sociale 1 260 000 €

Correspondant à l'avenant n°1 ci-joint à la convention adoptée par le Conseil municipal du 16 décembre 2016.

La dépense sera imputée à l'article 657362, fonctionnalité 520.

-Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de la Ville de Vichy 360 000 €

Correspondant à l'avenant n°1 ci-joint à la convention adoptée par le Conseil municipal du 16 décembre 2016.

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 524.

-Groupement des Utilisateurs du Grand Marché..... 55 200 €

Convention ci-jointe

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 91.

-Office du Tourisme et du Thermalisme de Vichy 4 670 000 €

La dépense sera imputée à l'article 65737, fonctionnalité 95.

Correspondant à l'avenant n°3 ci-joint à la convention adoptée par le Conseil municipal du 10 avril 2015.

-donne mandat à M. le Maire, qui pourra lui-même donner délégation à ses adjoints, pour la signature des conventions ou avenants à intervenir avec l'association ou l'organisme concerné.

24-/ ATTRIBUTION - SUBVENTIONS DIVERSES

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

-d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations et organismes suivants :

1-Association 7 en Chœur 1 500 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 025.

2-Groupe Folklorique Vichy et ses Sources 1 000 €

3-Association pour les Jeunes Musiciens de l'Allier.....	7 000 €
4-Musiques Vivantes	6 000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.	
5-Société d'Escrime de Vichy	4 570 €
6-Yacht Club Vichy	8 500 €
7-Comité Allier de Tir à l'Arc	5 000 €
8-Boule Vichyssoise	2 000 €
9-Club Aviron Vichy	15 200 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.	

25-/ ADMISSION EN NON-VALEUR - TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la demande présentée par Mme le Receveur municipal de Vichy relative à l'admission en non-valeur de différents produits irrécouvrables s'élevant à la somme de 18 904.05€ (Dix-huit mille neuf cent quatre euros et cinq centimes) afférents aux exercices :

BUDGET PRINCIPAL : (18 779.27 €)

- 2009	222.00 €
- 2011	692.34 €
- 2012	471.51 €
- 2013	1273.40 €
- 2014	6607.27 €
- 2015	7686.42 €
- 2016	1826.33 €

TOTAL GENERAL..... 18 779.27 €

BUDGET AEROPORT : (124.78 €)

- 2015	118.08 €
- 2016	6.70 €

TOTAL GENERAL..... 124.78 €

dont elle n'a pu effectuer le recouvrement.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 H 40.

Anne-Sophie RAVACHE
Secrétaire de séance

